

Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont pas offerts dans le cadre d'un appel public à l'épargne. Aucune commission des valeurs mobilières ni aucune autorité similaire ne s'est prononcée sur l'information contenue aux présentes et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Prospectus non relié à un appel public à l'épargne

Le 14 février 2000

ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE SUBALTERNE DE CATÉGORIE A DE

Magna Entertainment Corp.

ET ACTIONS ÉCHANGEABLES DE MEC HOLDINGS (CANADA) INC.

Aucun titre n'est offert en vertu du présent prospectus. Ce prospectus est déposé auprès de certaines commissions des valeurs mobilières provinciales du Canada afin de permettre à Magna Entertainment Corp. («MEC») et à MEC Holdings (Canada) Inc. («Exchangeco») de devenir des émetteurs assujettis en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables dans ces provinces, même si aucune vente de titres n'est envisagée aux présentes. Puisque aucun titre n'est offert en vertu du présent prospectus, aucune somme ne sera réunie et les frais relatifs à la préparation et au dépôt du présent prospectus seront assumés par Magna International Inc. («Magna»), notre société-mère, à même ses fonds généraux.

Nous déposons le présent prospectus afin de devenir des émetteurs assujettis en vue du placement d'environ 20 % des titres de MEC détenus par Magna sous forme d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de MEC et d'actions échangeables de Exchangeco. Le 10 mars 2000, Magna distribuera aux porteurs de ses actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et de ses actions de catégorie B inscrits le 25 février 2000, au moyen d'un dividende spécial, environ 15,7 millions d'actions composées de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et d'actions échangeables. Les actionnaires de Magna résidant au Canada peuvent choisir de recevoir des actions échangeables de Exchangeco en règlement de leur droit de recevoir des actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de MEC. Chaque action échangeable peut être échangée par son porteur en tout temps contre une action avec droit de vote subalterne de catégorie A de MEC, ces actions échangeables avec certains droits accessoires sont l'équivalent économique des actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de MEC. Voir «Description des actions échangeables». On prévoit que les actions échangeables constitueront des «placements admissibles» en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) pour certains investisseurs et ne constitueront pas des «biens étrangers» en vertu de cette loi. Les porteurs inscrits d'actions de Magna résidant au Canada seront réputés avoir choisi de recevoir des actions échangeables en règlement de leur droit de recevoir des actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de MEC sauf s'ils avisent l'agent chargé du placement spécifiquement du contraire avant le 7 mars 2000 en suivant les instructions à cette fin jointes au présent prospectus. En raison de ce dividende spécial, les actionnaires de Magna recevront un cinquième d'une action avec droit de vote subalterne de catégorie A de MEC ou un cinquième d'une action échangeable pour chaque action avec droit de vote subalterne de catégorie A ou action de catégorie B de Magna qu'ils détiennent à la date de clôture des registres, étant entendu qu'aucun porteur inscrit n'aura le droit de recevoir de fractions d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de MEC ou d'actions échangeables. Magna effectuera un paiement en espèces à de tels porteurs inscrits correspondant à la juste valeur marchande de ces fractions d'actions. Simultanément, Magna versera à ces porteurs son dividende trimestriel régulier en espèces de 0,30 \$ par action. Dans le présent prospectus, nous appelons «placement» le dividende spécial et le dividende trimestriel régulier en espèces qui seront versés simultanément. Si vous êtes un porteur inscrit d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna ou d'actions de catégorie B de Magna à la date de clôture des registres, vous recevrez automatiquement un certain nombre d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de MEC ou d'actions échangeables détenues par Magna à la date du placement. Vous n'avez à entreprendre aucune démarche. Si vous êtes un propriétaire véritable d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna ou d'actions de catégorie B de Magna, vous deviendrez automatiquement un propriétaire véritable des actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de MEC ou des actions échangeables reçues par le porteur inscrit de vos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna ou de vos actions de catégorie B de Magna à la date du placement, sauf si vous en avez convenu autrement de façon spécifique avec le porteur inscrit. Si vous êtes le propriétaire véritable d'actions de Magna et que vous êtes un résident du Canada, vous devriez aviser le porteur inscrit de vos actions avant le 6 mars 2000 si vous ne souhaitez pas recevoir d'actions échangeables au lieu des actions avec droit de vote subalterne de catégorie A.

Le capital-actions de MEC se compose de deux catégories d'actions : les actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et les actions de catégorie B. Les porteurs d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de MEC ont droit à un vote par action; les porteurs d'actions de catégorie B de MEC ont droit à 20 votes par action et tous les porteurs votent ensemble comme une seule et même catégorie, sauf lorsque les catégories sont tenues de voter séparément en vertu de la loi ou du certificat de constitution de MEC. Une fois le placement terminé, Magna sera propriétaire d'un certain nombre d'actions échangeables et de la totalité des actions de catégorie B de MEC, mais d'aucune des actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de MEC, ce qui signifie que Magna sera habilitée à exercer environ 99 % de tous les droits de vote rattachés à l'ensemble des actions de MEC en circulation. Par conséquent, Magna continuera d'être en mesure d'élire tous les administrateurs de MEC et d'exercer son emprise sur elle.

The Nasdaq Stock Market, Inc. a approuvé aux fins de cotation et de négociations les actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de MEC au marché national Nasdaq sous le symbole «MIEC». La Bourse de Toronto a approuvé sous condition l'inscription des actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de MEC et des actions échangeables sous les symboles «MIE.A» et «MEH», respectivement, sous réserve de l'observation par MEC des exigences de la Bourse de Toronto le ou avant le 8 mai 2000.

LORSQUE VOUS EXAMINEREZ LE PRÉSENT PROSPECTUS, VOUS DEVRIEZ PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SUR LES QUESTIONS TOUCHANT LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE MEC AINSI QUE LA VALEUR DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE SUBALTERNE DE CATÉGORIE A DE MEC QUE LE PRÉSENT PROSPECTUS DÉCRIT EN DÉTAIL À LA RUBRIQUE «FACTEURS DE RISQUE» À LA PAGE 14.

L'APPROBATION DES ACTIONNAIRES N'EST PAS NÉCESSAIRE POUR LE PLACEMENT NI POUR AUCUNE AUTRE OPÉRATION DÉCRITE AU PRÉSENT PROSPECTUS. NOUS NE VOUS DEMANDONS PAS UNE PROCURATION ET VOUS PRIONS DE NE PAS NOUS EN ENVOYER UNE.

Dans le présent prospectus, les termes «nous» et «notre» ou «nos» renvoient à MEC puisque les renseignements que contient le présent prospectus concernent principalement les activités et affaires de celle-ci.

TABLE DES MATIÈRES

<u>Titre</u>	<u>Page</u>
Note concernant les informations prospectives	3
Questions et réponses relativement au placement	4
Résumé	10
Facteurs de risque	14
Société effectuant le placement	22
Le dividende spécial	22
Nos activités	25
Notre stratégie	33
Aperçu de l'industrie	35
Principales informations financières et informations sur l'exploitation	40
Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation	42
Informations quantitatives et qualitatives sur les risques du marché	52
Structure du capital consolidé	53
Restructuration	54
Acquisitions récentes	57
Certaines considérations fiscales	58
Dirigeants	67
Propriété des titres de certains propriétaires véritables et de la direction	71
Certaines relations et opérations avec une personne reliée	72
Litiges en cours	74
Relevé des opérations et politique en matière de dividendes	75
Description de nos titres	75
Description des actions échangeables	79
Questions d'ordre juridique	86
Vérificateurs, agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	86
Promoteur	86
Force exécutoire de certaines responsabilités civiles	87
États financiers	F-1
Attestation de la Société et du promoteur	C-1
Attestation de MEC Holdings (Canada) Inc.	C-2

NOTE CONCERNANT LES INFORMATIONS PROSPECTIVES

Certains des états financiers aux présentes constituent des informations prospectives au sens de «forward-looking statements» dans la loi intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis. Ces informations financières prospectives sont fondées sur certaines hypothèses que nous avons émises et sur certaines analyses que nous avons faites à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture actuelle et des développements futurs anticipés ainsi que d'autres facteurs que nous croyons appropriés dans les circonstances. Toutefois, les résultats et développements réels pourront différer de nos attentes et de nos prédictions en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, y compris, entre autres, ceux décrits à la rubrique «Facteurs de risque». Par conséquent, toutes les informations financières prospectives données au présent prospectus sont données sous réserve entière de la présente note et rien ne garantit que les résultats ou les développements que nous anticipons se matérialiseront effectivement ou, même s'ils se matérialisaient, qu'ils auront sur nous les conséquences ou les effets anticipés. Voir «Facteurs de risque» plus loin.

QUESTIONS ET RÉPONSES RELATIVEMENT AU PLACEMENT

Q : QUEL EST LE BUT DU PLACEMENT?

R : Magna International Inc. procède, dans le cadre d'une série d'opérations, à la séparation de ses activités non liées à l'automobile par rapport à ses activités liées à l'automobile. Magna a complété une réorganisation aux termes de laquelle elle nous a transféré son actif non lié à l'automobile en Amérique du Nord et en Europe en échange de nos actions de catégorie B. Magna détient aussi des actions échangeables. Le 10 mars 2000, Magna distribuera aux porteurs de ses actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et de ses actions de catégorie B inscrites le 25 février 2000, au moyen d'un dividende spécial, environ 15,7 millions de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et de nos actions échangeables. Sous réserve des exigences de retenues fiscales fédérales canadiennes pour nos actionnaires qui ne sont pas des résidents du Canada, Magna distribuera en même temps à ses actionnaires inscrits le 25 février 2000 son dividende trimestriel régulier en espèces de 0,30 \$ l'action de Magna. Magna ne détiendra plus aucune de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, mais pourrait continuer à détenir des actions échangeables.

Dès que seront effectuées ces opérations, vous serez propriétaire d'actions dans deux sociétés distinctes cotées en bourse, soit Magna International Inc. (BNY : MGA; BT : MG.A, MG.B) et soit Magna Entertainment Corp. (NASDAQ : MIEC; BT : MIE.A) ou Exchangeco (BT : MEH).

Q : QUE VAIS-JE TOUCHER LORS DE LA DISTRIBUTION DU DIVIDENDE SPÉCIAL?

R : Sous réserve des exigences de retenues fiscales fédérales canadiennes pour nos actionnaires qui ne sont pas des résidents du Canada, vous toucherez un cinquième d'une de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A pour chaque action avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna et action de catégorie B de Magna dont vous êtes propriétaire inscrit le 25 février 2000, arrondi au nombre entier inférieur d'actions le plus près, ainsi qu'un montant en espèces correspondant à la valeur de toute fraction d'action. Si vous êtes un actionnaire de Magna résidant au Canada, vous recevrez, sauf si vous choisissez autrement, un cinquième d'une de nos actions échangeables pour chaque action avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna et action de catégorie B de Magna dont vous êtes le propriétaire inscrit au 25 février 2000, arrondi au nombre entier inférieur d'actions le plus près, ainsi qu'un montant en espèces correspondant à la valeur de toute fraction d'action. Le placement ne modifiera pas le nombre d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et d'actions de catégorie B de Magna dont vous êtes propriétaire.

Q : QUELLES SERONT VOS ACTIVITÉS APRÈS LE PLACEMENT?

R : Nous poursuivrons l'acquisition, la mise en valeur et l'exploitation d'hippodromes et des activités connexes de paris mutuels. En complément à nos activités de courses de chevaux, nous examinerons la mise en valeur des activités de paris mutuels sur les sports médiatiques, notamment les paris par compte téléphonique, par télévision interactive et sur Internet, ainsi que certains projets immobiliers axés sur les loisirs et les activités au détail sur les terrains autour de certains de nos hippodromes, possiblement de concert avec des associés en affaires et sous réserve des exigences réglementaires. En outre, nous continuerons d'être propriétaire d'un portefeuille de biens immobiliers qui comportent un centre domiciliaire clôturé actuellement en développement, un terrain de golf et des établissements récréatifs connexes, un terrain de golf en développement et d'autres biens immobiliers. Nous étudions présentement plusieurs possibilités concernant les terrains de golf, notamment l'exploitation directe ou la location à des tiers exploitants, de même que des opérations de vente et de cession-bail ou une vente ferme. Nous avons l'intention de vendre graduellement le solde de notre portefeuille de biens immobiliers afin d'injecter du capital dans nos activités; par conséquent, nous prendrons des mesures dont l'entretien de ces terrains et l'obtention des approbations de zonage afin d'augmenter la valeur des propriétés et d'accroître les recettes tirées de la revente.

Q : QUELLES SERONT LES ACTIVITÉS DE MAGNA APRÈS LE PLACEMENT?

R : Magna continuera d'être le plus important fournisseur indépendant de composantes automobiles, de systèmes et de modules complets techniquement avancés au Canada et l'un des plus importants au monde. Magna continuera de concevoir, de mettre au point et de fabriquer une gamme complète de ces systèmes de véhicules et de mettre au point et d'assembler des véhicules dans le créneau à faible volume principalement pour les constructeurs OEM nord-américains et européens.

Q : POURQUOI MAGNA PLACE-T-ELLE VOS ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE SUBALTERNE DE CATÉGORIE A?

R : Étant donné que nos activités ne constituent pas l'une des activités de base de Magna, le conseil d'administration et la direction de Magna ont décidé que nous-mêmes et Magna serions mieux en mesure de mettre en valeur et accroître nos activités respectives après notre transformation en société ouverte distincte.

Q : QUELLE SERA L'INCIDENCE DU PLACEMENT SUR LE COURS DE L'ACTION DE MAGNA?

R : Le cours des actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna et des actions de catégorie B de Magna peut fléchir à la clôture du placement dans la mesure où la valeur de nos actions avec droit de vote subalterne et des actions échangeables que Magna distribue à ses actionnaires n'a pas déjà été pondérée par le cours des actions de Magna. Toutefois, étant donné que la séparation permettra à Magna de se concentrer sur ses activités de base en automobile, Magna nous a avisés que sa direction prévoit que le cours des actions de Magna s'améliorera à la suite de la séparation.

Q : QUE DOIS-JE FAIRE POUR PARTICIPER AU PLACEMENT?

R : Si vous êtes un porteur inscrit ou un propriétaire véritable d'actions de Magna résidant aux États-Unis, vous ne devez rien faire pour participer au placement. Aucun vote ni procuration n'est nécessaire pour participer au placement. Vous n'êtes pas tenus, ni ne devez nous faire parvenir par la poste les certificats représentant les actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna ou les actions de catégorie B de Magna afin de recevoir nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A lors du placement. Si vous êtes un porteur inscrit ou un propriétaire véritable d'actions de Magna résidant au Canada et que vous souhaitez recevoir des actions échangeables, vous n'avez rien à faire pour participer au placement. Si vous êtes un actionnaire inscrit de Magna résidant au Canada et que vous préférez recevoir de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, veuillez en informer l'agent chargé du placement en suivant les instructions à cette fin qui sont jointes au présent prospectus et ce, au plus tard le 7 mars 2000. Si vous êtes un propriétaire véritable d'actions de Magna résidant au Canada et que vous préférez recevoir de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, vous devriez aviser le porteur inscrit de vos actions de Magna au plus tard le 6 mars 2000.

Q : DE QUELLE FAÇON MAGNA ME DISTRIBUERA-T-ELLE VOS ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE SUBALTERNE DE CATÉGORIE A?

R : Si vous êtes un porteur inscrit d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna ou d'actions de catégorie B de Magna à la fermeture des bureaux à la date d'inscription pour le placement, l'agent chargé du placement de Magna vous créditera automatiquement le nombre de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou d'actions échangeables auquel vous avez droit dans un compte du système d'inscription en compte prévu pour détenir les actions pour vous, sous réserve des exigences de retenues fiscales fédérales canadiennes pour les actionnaires qui ne sont pas des résidents du Canada. Ce crédit aura lieu à la date du placement. Après cette date, l'agent chargé du placement vous fera parvenir par le courrier un relevé attestant de votre propriété de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou des actions échangeables. À la suite du placement, vous pourrez conserver ces actions avec droit de vote

subalterne de catégorie A ou ces actions échangeables dans votre compte du système d'inscription en compte, les vendre ou les transférer à un compte de courtage ou dans un autre compte.

Vous ne recevrez aucun nouveau certificat d'actions à la suite du placement. Toutefois, si vous êtes un porteur inscrit, vous pouvez demander un certificat d'actions tangible après la réception de votre relevé de propriété de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou des actions échangeables provenant de l'agent chargé du placement. Le relevé de propriété comportera des instructions sur la façon de faire.

Q : QU'ADVIENT-IL SI JE DÉTIENS MES ACTIONS DE MAGNA PAR L'ENTREMISE DE MON COURTIER, D'UNE BANQUE OU D'UN AUTRE PRÊTE-NOM?

R : Si vous détenez vos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna ou vos actions de catégorie B de Magna par l'entremise d'un courtier, d'une banque ou d'un autre prête-nom, vous n'êtes probablement pas un actionnaire inscrit au registre et la façon de recevoir nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou les actions échangeables dépend des arrangements que vous avez pris avec le courtier, la banque ou autre prête-nom qui détient vos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna ou vos actions de catégorie B de Magna pour vous. Nous croyons que les courtiers et les banques vont généralement créditer les comptes de leurs clients avec nos actions à ou après la date du placement, mais vous devrez confirmer la chose avec votre courtier, votre banque ou autre prête-nom.

Après le placement, vous pouvez donner instruction à votre courtier, votre banque ou autre prête-nom, sous réserve d'arrangements que vous pouvez avoir pris avec cette personne, de transférer vos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou actions échangeables en votre nom pour être détenues sous la forme d'inscription en compte.

Q : QU'EN EST-IL DES FRACTIONS D' ACTIONS?

R : Si vous êtes le porteur inscrit d'un nombre d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna ou d'actions de catégorie B de Magna qui n'est pas un multiple de cinq, vous recevrez un montant en espèces correspondant à la juste valeur marchande (telle que déterminée par Magna) de la fraction de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou des actions échangeables que vous auriez par ailleurs eu droit de recevoir en plus de toutes les actions avec droit de vote subalterne de catégorie A entières ou les actions échangeables entières auxquelles vous avez droit. Magna déterminera la juste valeur marchande de ces fractions d'actions en fonction de la moyenne pondérée sur dix jours du cours de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A sur le marché qui sera créé avant la date de distribution, sous les réserves d'usage quant à leur émission.

Q : À QUELLE BOURSE SERONT NÉGOCIÉES VOS ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE SUBALTERNE DE CATÉGORIE A ET LES ACTIONS ÉCHANGEABLES?

R : Nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ont été approuvées aux fins de cotation et d'inscription sur le NASDAQ sous le symbole «MIEC». La Bourse de Toronto a approuvé sous condition l'inscription de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et des actions échangeables sous les symboles «MIE.A» et «MEH», respectivement, sous réserve de l'observation de notre part des exigences de la Bourse de Toronto le ou avant le 8 mai 2000.

Q : QUAND VAIS-JE POUVOIR VENDRE ET ACHETER VOS ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE SUBALTERNE DE CATÉGORIE A ET LES ACTIONS ÉCHANGEABLES?

R : Les opérations normales sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A devraient débiter au NASDAQ et à la Bourse de Toronto à la date du placement. Préalablement à cette date, nos actions

avec droit de vote subalterne de catégorie A devraient se négocier au NADASQ et à la Bourse de Toronto, sous les réserves d'usage quant à leur émission, sous les symboles «MIECV» et «MIE.W», respectivement, à partir de la date tombant deux jours de bourse avant la date de clôture des registres. Préalablement à cette date, les opérations normales sur les actions échangeables devraient débiter à la Bourse de Toronto à la date du placement. Auparavant, les actions échangeables devraient se négocier à la Bourse de Toronto, sous les réserves d'usage quant à leur émission sous le symbole «MEH.W», à partir de la date tombant deux jours de bourse avant la date de clôture des registres.

Q : COMMENT POURRAI-JE ACHETER ET VENDRE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE SUBALTERNE DE CATÉGORIE A AVANT LA DATE DU PLACEMENT?

R : Magna nous a informés que ses actions avec droit de vote subalterne de catégorie A continueront de se négocier à la Bourse de New York régulièrement pendant la date du placement et que ses actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et ses actions de catégorie B se négocieront à la Bourse de Toronto sur une base «ex-dividende» à compter de la date tombant deux jours ouvrables avant la date de clôture des registres. Toute action avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna vendue régulièrement à la Bourse de New York à partir de la date tombant deux jours de bourse avant la date d'inscription et se terminant à la date du placement comportera en annexe une «facture exigible» correspondant à vos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A devant être distribuées dans le cadre du placement.

Q : LE MONTANT DE MES DIVIDENDES SERA-T-IL MODIFIÉ EN RAISON DU PLACEMENT?

R : Avant le placement, Magna versait un dividende trimestriel de 0,25 \$ l'action avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna et l'action de catégorie B de Magna, ce qui correspond à un taux annuel de 1,00 \$ l'action avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna et l'action de catégorie B de Magna. Il incombe au conseil d'administration de Magna de fixer le taux de dividendes de Magna et d'en déterminer les règles après le placement, sous réserve des modalités de la constitution commerciale de Magna.

Nous ne prévoyons pas verser de dividendes avant notre exercice débutant le 1^{er} janvier 2004. Notre constitution commerciale qui figure dans notre certificat de constitution prévoit que les porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et de nos actions de catégorie B ont droit de toucher les dividendes correspondant au minimum à 10 % de nos bénéfices après impôt pour nos exercices débutant le 1^{er} janvier 2004 et 2005. En ce qui concerne chaque exercice par la suite, les porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et de nos actions de catégorie B auront droit de toucher des dividendes correspondant au minimum au plus élevé des deux montants suivants : (i) 10 % de nos bénéfices après impôt ou (ii) 20 % de la moyenne de nos bénéfices après impôt pour cet exercice et les deux exercices précédant immédiatement. Il incombe à notre conseil d'administration de fixer notre taux de dividende et d'en déterminer les règles après le placement, sous réserve des modalités de notre constitution commerciale.

Q : EST-CE QUE JE SERAI IMPOSÉ EN RAISON DU PLACEMENT?

R : Oui. Le placement d'actions provenant de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et des actions échangeables sera assimilé à un dividende imposable aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien et américain. Les actionnaires résidant au Canada seront assujettis à l'impôt sur la juste valeur marchande du placement (qui comprendra la juste valeur marchande de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou des actions échangeables, selon le cas, le montant en espèces au lieu des fractions d'actions et le montant du dividende trimestriel régulier en espèces simultanément de Magna). Par conséquent, les actionnaires résidant au Canada peuvent être tenus de payer de l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sans avoir reçu un montant en espèces suffisant pour satisfaire cette obligation fiscale.

La distribution versée à des non-résidents du Canada sera assujetti à une retenue d'impôt canadienne à sa juste valeur marchande au moment du versement du placement. Si vous êtes un actionnaire de Magna qui réside aux États-Unis, le taux de retenue d'impôt canadien devrait se situer, en règle générale, à 15 % lequel,

dans certaines circonstances, peut être réclamé comme crédit ou déduction sur votre déclaration de revenu des États-Unis. Cette retenue d'impôt sera effectuée par Magna sur son dividende trimestriel régulier en espèces simultanément et, si nécessaire, en retenant une partie de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A par ailleurs distribuables.

Q : QUELS SERONT LES LIENS ENTRE VOUS ET MAGNA APRÈS LE PLACEMENT?

R : Une fois complété le placement, Magna sera propriétaire de toutes nos actions de catégorie B et d'aucune de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Les porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ont droit à un vote par action, les porteurs de nos actions de catégorie B ont droit à 20 votes par action et tous les porteurs votent ensemble sous une même catégorie, sauf des votes de catégorie distincte qui sont obligatoires en vertu de la loi ou de notre certificat de constitution. Donc, Magna pourra exercer environ 99 % de la totalité des droits de vote conférés par l'ensemble de nos actions en circulation. Par conséquent, Magna continuera d'être en mesure d'élire l'ensemble de nos administrateurs et de nous contrôler. Magna nous a informés qu'elle a l'intention après le placement de convertir certaines de nos actions de catégorie B en actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et d'aliéner ces dernières lorsque la conjoncture du marché pour ce faire sera favorable, avec l'intention à la fin de ne garder qu'une position minoritaire en actions tout en continuant à maintenir le contrôle. Cela pourrait se produire au moyen d'une combinaison de : (i) ventes secondaires par Magna de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A qu'elle détient; et(ou) (ii) dilution de sa participation au moyen de l'émission par nous d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A dans le cadre d'opérations sur le marché financier, d'acquisitions et(ou) d'autres placements dans notre société par des associés en affaires.

Magna a pris l'engagement auprès de ses actionnaires pour une durée de sept ans se terminant le 31 mai 2006 de ne pas, sans le consentement préalable des porteurs d'une majorité des actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna : (i) contracter d'autres dettes ni effectuer de placements en actions à l'égard de notre entreprise ou l'une de nos filiales; ou (ii) investir dans des activités ou éléments d'actif non liés au secteur automobile, sauf par le biais de son placement au sein de notre entreprise.

Magna nous paie actuellement des droits d'accès lui permettant de fréquenter notre terrain de golf Fontana Sports et les installations récréatives connexes en Autriche pour des activités de bienfaisance ou des activités parrainées par Magna et aux fins de développement des affaires. Une fois complété notre terrain de golf à Aurora en Ontario, Magna nous versera des droits d'accès annuels à des fins semblables. Nous avons également accordé à Magna un droit de préemption sur l'achat de ces deux terrains de golf si jamais nous décidions de les vendre.

Q : POURQUOI OFFREZ-VOUS AUX ACTIONNAIRES CANADIENS LA POSSIBILITÉ DE RECEVOIR DES ACTIONS ÉCHANGEABLES DE VOTRE FILIALE CANADIENNE?

R : Certains actionnaires résidents canadiens de Magna peuvent faire l'objet de restrictions quant à leur capacité de détenir des biens étrangers en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et pourraient ne pas souhaiter recevoir de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A dans le cadre du placement. En ayant la possibilité de recevoir des actions échangeables émises par Exchangeco au lieu de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, les porteurs canadiens pourront recevoir des actions d'un émetteur canadien qui ne constituent pas des biens étrangers en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), à condition que les actions échangeables soient inscrites à la cote d'une bourse visée par règlement au Canada, ce qui comprend la Bourse de Toronto. Les actions échangeables, ainsi que leurs droits accessoires, constituent un équivalent économique à nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Si elles n'ont pas auparavant été converties par leurs porteurs, les actions échangeables peuvent être rachetées par Exchangeco contre un nombre équivalent de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A le ou après le 1^{er} octobre 2001.

Q : POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATION CONCERNANT LE PLACEMENT, OÙ DOIS-JE ME RENSEIGNER?

R : Pour toute question concernant le placement ou si vous souhaitez obtenir d'autres exemplaires du présent prospectus ou de tout autre document qui se rattache au présent prospectus, veuillez joindre le secrétaire de Magna au 337, Magna Drive, Aurora (Ontario) Canada L4G 7K1, téléphone : (905) 726-7022. On peut également se procurer le présent prospectus par l'entremise d'Internet sur le système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) dont l'adresse électronique est la suivante : www.sedar.com ou, pour les actionnaires américains, la version en anglais du présent prospectus sur le site du *Electronic Data Gathering, Analysis and Retrieval (EDGAR) System* dont l'adresse électronique est www.sec.gov/edgarhp.htm.

RÉSUMÉ

Les renseignements qui suivent ne constituent qu'un résumé et sont donnés sous réserve entière de l'information plus détaillée et des états financiers apparaissant ailleurs au présent prospectus et ce résumé doit être lu conjointement à ces informations et états financiers.

La Société

Nous faisons l'acquisition d'hippodromes et d'activités de paris mutuels connexes que nous mettons en valeur et exploitons. En plus de nos activités de courses de chevaux, nous examinons la possibilité de mettre en valeur l'exploitation de paris sur les sports médiatiques, de même que certains projets de loisirs et immobiliers sur les terrains autour de certains de nos hippodromes. En outre, nous sommes propriétaires d'un portefeuille de biens immobiliers qui comprend un projet résidentiel clôturé en voie de développement à Oberwaltersdorf, en Autriche, le terrain de golf de Fontana Sports et les établissements récréatifs connexes, un terrain de golf actuellement en développement à Aurora en Ontario et d'autres biens immobiliers. Il est possible que nous vendions le solde de notre portefeuille de biens immobiliers afin d'injecter du capital dans nos activités.

Nous exploitons cinq hippodromes, soit Santa Anita Park, Gulfstream Park, Golden Gate Fields, Thistledown Racetrack et Remington Park, et avons conclu une entente en vue d'en acquérir un autre, soit Great Lakes Downs. Chacun de ces hippodromes comprend une installation qui accepte les paris sur les courses qui ont lieu à d'autres hippodromes, la transmission en direct par télévision ou diffusion simultanée de courses à nos installations. Nous diffusons également ou exportons la diffusion simultanée de nos courses à un nombre d'établissements aux États-Unis, au Canada, au Mexique, dans la région des Caraïbes et en Australie. Nous conservons un pourcentage des paris mutuels effectués sur ces courses.

Nous sommes propriétaires et assumons l'exploitation de certains des principaux hippodromes en Amérique du Nord et offrons l'un des meilleurs produits de diffusion simultanée de l'industrie des courses de chevaux. En se fondant sur les normes de l'industrie, y compris les paris globaux, la moyenne de la fréquentation quotidienne, la moyenne quotidienne des paris, la moyenne quotidienne des paris à l'hippodrome et la moyenne quotidienne des paris hors-hippodrome, nous croyons que Santa Anita Park, Gulfstream Park et Golden Fields comptent parmi la liste des trois meilleurs hippodromes en Amérique du Nord. Voir «Nos activités» pour une description plus détaillée de nos activités et de nos éléments d'actif.

Notre stratégie

Notre stratégie d'entreprise comporte quatre éléments apparentés : (1) la poursuite du regroupement des hippodromes et de leur amélioration; (2) le regroupement de nos produits de courses de chevaux en diffusion simultanée et la commercialisation du signal sous notre propre nom commercial; (3) l'utilisation de notre position concurrentielle dans l'industrie des courses de chevaux et de notre nom commercial en développant nos canaux de distribution et la gamme de produits de paris sur les sports; (4) la mise en valeur globale des destinations de divertissement axées sur certains de nos hippodromes.

Voir «Notre stratégie» ci-après pour un exposé plus détaillé de notre stratégie. On compte un nombre de risques inhérents à notre stratégie dont la mise en place intégrale prendra au moins quelques années. Voir «Facteurs de risques» pour une discussion de ces risques et d'autres risques.

Le placement

Le texte qui suit décrit brièvement les principales modalités du placement.

Société effectuant le

placement..... Magna effectuera le placement de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et des actions échangeables aux porteurs de ses actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et actions de catégorie B.

Titres et espèces à

placer Magna remettra aux porteurs de ses actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et de ses actions de catégorie B inscrits à la date de clôture des registres, environ 15,7 millions d'actions composées de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et des actions échangeables. Sous réserve des exigences de retenues fiscales fédérales canadiennes pour les actionnaires qui ne sont pas des résidents du Canada, Magna distribuera simultanément son dividende en espèces trimestriel régulier de 0,30 \$ par action de Magna. Les actionnaires de Magna qui sont des résidents du Canada seront habilités, à moins d'un autre choix, à recevoir des actions échangeables en règlement de leur droit de recevoir nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A.

Ratio du placement Vous recevrez un cinquième d'une de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou d'une action échangeable pour chaque action avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna ou action de catégorie B de Magna dont vous êtes le propriétaire inscrit à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres.

Date de clôture des

registres Le 25 février 2000 (17 h 00, heure de New York).

Date du placement Le 10 mars 2000 (16 h 59, heure de New York).

**Marché pour la
négociation des titres et**

symbole Il n'y a pas de marché pour la négociation de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou pour les actions échangeables. Le NASDAQ a approuvé aux fins de cotation et de négociations nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A sous le symbole «MIEC». La Bourse de Toronto a approuvé sous condition l'inscription de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A (symbole «MIE.A») et des actions échangeables (symbole «MEH»), sous réserve de l'observation de notre part des exigences de la Bourse de Toronto le ou avant le 8 mai 2000.

Certaines considérations

fiscales Vous devriez lire attentivement l'information contenue à la rubrique «Certaines considérations fiscales» sous réserve de laquelle est donné le texte qui suit.

Résidents du Canada : Aux fins de l'impôt canadien, le placement sera assimilé à un dividende imposable reçu d'une société canadienne imposable. Par conséquent, les actionnaires résidents du Canada pourraient être tenus de payer de l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sans avoir reçu de paiement en espèces suffisant pour satisfaire cette obligation fiscale.

Non résidents du Canada : La distribution sera assimilée à un dividende aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien et américain. Un non-résident du Canada qui reçoit la distribution sera assujéti à une retenue d'impôt canadien.

Facteurs de risque Vous devriez porter une attention particulière aux éléments dont il est question à la rubriques «Facteurs de risque» commençant à la page 14 du présent prospectus.

Principales informations financières et informations sur l'exploitation

Le tableau qui suit présente certaines de nos principales données financières consolidées et consolidées pro forma aux dates indiquées et pour les périodes terminées à ces dates. Les principales données financières consolidées au 30 septembre 1999 et pour les neuf mois terminés à cette date sont tirés de nos états financiers consolidés non vérifiés au 30 septembre 1999 et pour les neuf mois terminés à cette date, lesquels, de l'avis de la direction, incluent tous les redressements (consistant en charges récurrentes normales) nécessaires pour présenter fidèlement les informations décrites dans ceux-ci. Les résultats pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1999 ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats que l'on peut attendre d'un exercice entier. Les principales données financières consolidées au 31 juillet 1998 et pour la période de trois ans terminée à cette date et au 31 décembre 1998 et pour la période de cinq mois terminée à cette date sont tirées des états financiers consolidés vérifiés de la période de trois ans terminée le 31 juillet 1998 et de la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998 et doivent être lues avec ceux-ci. Les principales données financières consolidées pro forma de l'exercice terminé le 31 décembre 1998 et des neuf mois terminés le 30 septembre 1999 sont tirées de nos états financiers consolidés pro forma au 30 septembre 1999 et pour les neuf mois terminés à cette date et de l'exercice terminé le 31 décembre 1998 et doivent être lues avec ceux-ci. Les principales informations financières et informations sur l'exploitation doivent aussi être lues avec l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation figurant dans le présent prospectus.

Données tirées des états des résultats⁽¹⁾

	Pro forma Neuf mois terminés le 30 septembre 1999	Pro forma Exercice terminé le 31 déc. 1998	Neuf mois terminés le 30 septembre 1999	Cinq mois terminés le 31 déc. 1998	Exercices terminés les 31 juillet				
					1998	1997	1996	1995	1994
(en milliers de dollars US, sauf les montants par action)									
Produits									
Hippodromes	127 584 \$	149 585 \$	58 954 \$	3 952 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Immobilier	12 167	21 239	12 167	6 597	20 486	15 276	2 460	1 166	121
Total des produits	139 751	170 824	71 121	10 549	20 486	15 276	2 460	1 166	121
Frais et charges									
Frais et charges des hippodromes	98 451	126 278	46 292	3 625	—	—	—	—	—
Frais et charges des activités immobilières	12 496	27 355	12 496	8 462	25 864	13 879	4 613	2 713	277
Amortissement	12 912	18 852	4 676	1 649	1 852	1 824	330	21	22
Intérêts débiteurs (crédeurs), montant net	717	1 615	264	1 221	1 380	955	(59)	(26)	156
Bénéfice (perte) avant impôts sur le revenu	15 175	(3 276)	7 393	(4 408)	(8 610)	(1 382)	(2 424)	(1 542)	(334)
Bénéfice net (perte nette)	7 621 \$	(5 739) \$	3 000 \$	(4 231) \$	(8 610) \$	(1 382) \$	(2 424) \$	(1 542) \$	(334) \$
Bénéfice (perte) par action avec droit de vote subalterne de catégorie A, par action de catégorie B et par action échangeable En circulation et dilué(e) ⁽²⁾ . . .	0,10 \$	(0,07) \$	0,04 \$	(0,05) \$	(0,11) \$	(0,02) \$	(0,03) \$	(0,02) \$	(0,00) \$
Nombre moyen d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'actions échangeables en circulation durant la période (en milliers) :									
En circulation et dilué(e) ⁽²⁾	80 198	80 198	78 535	78 535	78 535	78 535	78 535	78 535	78 535

1) Nous préparons nos états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis ou PCGR américains, lesquels diffèrent à certains égards des principes comptables généralement reconnus au Canada ou PCGR canadiens. Pour une discussion des principales divergences entre les PCGR américains et les PCGR canadiens, se reporter à la note 15 «Principes comptables généralement reconnus au Canada», afférente à nos états financiers consolidés vérifiés.

- 2) Le 5 novembre 1999, Magna a terminé la restructuration décrite dans le présent prospectus. Dans le cadre de la restructuration, notre structure du capital a été établie en créant les actions avec droit de vote subalterne de catégorie A assorties d'un vote par action et les actions de catégorie B assorties de 20 votes par action. En date du 5 novembre 1999, 78 535 328 de nos actions de catégorie B et 1 662 890 de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A étaient émises et en circulation. Le 30 décembre 1999, 14 823 187 actions de nos actions de catégorie B détenues par Magna ont été rachetées par nous pour 110 000 000 \$. Le même jour, 110 000 000 \$ ont été investis par Magna dans Exchangeco en contrepartie de 14 823 187 actions échangeables. Notre bénéfice (perte) par action en circulation et dilué(e) historique a été calculé(e) en supposant que 78 535 328 de nos actions de catégorie B et actions échangeables et aucune de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A étaient émises et en circulation au début des périodes visées. Notre bénéfice (perte) par action en circulation et dilué(e) pro forma a été calculé(e) en supposant que 63 712 141 de nos actions de catégorie B plus 14 823 187 actions échangeables pouvant être échangées contre 14 823 187 de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et 1 662 890 de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A émises en rapport avec les acquisitions des hippodromes Thistledown et Golden Gate Fields étaient émises et en circulation au début des périodes visées.

Données tirées des bilans⁽¹⁾

	Pro forma	30 septembre 1999	31 décembre 1998	31 juillet				
	30 septembre 1999			1998	1997	1996	1995	1994
	(en milliers de dollars US)							
Espèces et quasi-espèces	63 158 \$	23 544 \$	17 503 \$	295 \$	220 \$	133 \$	521 \$	1 338 \$
Effet à recevoir de Magna	—	146 862	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif	736 716	693 455	364 142	184 802	113 175	76 219	51 636	28 770
Dette totale ⁽²⁾	47 423	65 333	32 335	19 495	18 938	22 614	12	—
Placement net de Magna/capitaux propres	553 570	545 888	302 502	158 275	87 917	49 985	48 166	27 226

- 1) Nous préparons nos états financiers conformément aux PCGR américains qui diffèrent à certains égards des PCGR canadiens. Pour une discussion des principales divergences entre les PCGR américains et les PCGR canadiens, se reporter à la note 15 «Principes comptables généralement reconnus au Canada», afférente à nos états financiers consolidés vérifiés.
- 2) La dette totale comprend la dette bancaire, la dette à long terme (y compris la dette à long terme échéant à moins d'un an) et l'effet à payer à Magna.

Les points abordés à la rubrique «Restructuration» ci-après peuvent influencer considérablement sur la comparabilité de certaines des principales données financières susmentionnées. Par conséquent, veuillez consulter la rubrique en question pour des détails sur les conditions entourant la restructuration.

FACTEURS DE RISQUE

Lorsque vous examinerez le présent prospectus, vous devriez porter une attention particulière aux facteurs suivants. Les plus importants risques et incertitudes auxquels nous faisons face sont décrits ci-dessous, mais il existe d'autres risques et incertitudes que nous ignorons ou auxquels, à l'heure actuelle, nous n'attribuons pas d'importance ou qui sont semblables à ceux auxquels sont confrontées les autres sociétés dans notre industrie et qui pourraient aussi avoir des conséquences défavorables importantes sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

Si des risques décrits ci-dessous devaient se matérialiser, nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient en être touchés de façon importante et défavorable. Dans un tel cas, le cours de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et des actions échangeables pourrait connaître une baisse importante et vous pourriez perdre la totalité ou une partie de la valeur de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou des actions échangeables qui vous sont distribuées.

Risques généraux concernant nos activités

Nous avons des antécédents de perte et nous prévoyons subir des pertes à l'avenir à certains de nos hippodromes

Nous venons à peine de nous constituer et nous avons très peu d'antécédents sur l'exploitation et les revenus; par conséquent, nous avons peu de renseignements sur lesquels nous pouvons faire des prévisions. Nous avons subi des pertes nettes consolidées cumulatives depuis notre création qui totalisent environ 14,8 millions de dollars pour les périodes terminées au 30 septembre 1999. Les hippodromes Santa Anita Park, Golden Gate Fields, Remington Park et Thistledown ont par le passé été exploités à perte et nous prévoyons qu'il pourrait en être ainsi à l'avenir.

Nous ne prévoyons pas verser de dividendes avant 2004, si jamais nous en versons

Nous n'avons à ce jour versé aucun dividende et ne prévoyons pas le faire avant notre exercice commençant le 1^{er} janvier 2004; nous ne pouvons pas garantir que nous serons en mesure de verser des dividendes à ce moment-là, ni par la suite. Voir «Description de nos titres – Constitution commerciale» pour une description plus détaillée de notre politique de dividende.

Nos activités et nos projets de développement pourraient être perturbées de manière appréciable si nous ne conservons pas notre personnel clé

Nous serons fortement dépendants des services des membres de notre haute direction que, pour la plupart, nous venons d'engager et qui, par conséquent, n'ont pas pu établir qu'ils fonctionnaient bien ensemble. Nous dépendons également des dirigeants locaux de nos hippodromes et autres unités d'exploitation. La perte des services de l'une de ces personnes pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur notre direction, ce que peut nuire à la mise en oeuvre de notre stratégie.

Le cours de nos actions pourrait être volatil

Nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et les actions échangeables n'ont pas, par le passé, été négociées en bourse. Le cours de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et des actions échangeables pourrait être volatil à l'avenir, surtout peu de temps après le placement, si certains des actionnaires institutionnels de Magna vendent leur participation dans nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou des actions échangeables parce que :

- il leur est interdit d'investir dans une société dont la capitalisation boursière est beaucoup plus petite;
- ils ne peuvent détenir les actions d'une société oeuvrant dans l'industrie du jeu; ou
- ils ne veulent pas détenir nos actions pour quelque autre raison que ce soit.

En outre, les facteurs suivants pourraient avoir un effet important sur le cours de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et sur les actions échangeables : la fluctuation de nos bénéfices d'exploitation, l'annonce de nouvelles possibilités de jeux de hasard et de paris par nous ou nos concurrents, l'adoption de lois touchant les courses de chevaux ou le jeu de hasard, les événements généraux concernant l'industrie des courses de chevaux ou du jeu de hasard en général, les ventes de quantités importantes de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou d'actions échangeables, et des ventes par Magna de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A qu'elle détient en raison de son intention déclarée de réduire sa participation majoritaire en nous. Qui plus est, les titres de sociétés ouvertes de courses de chevaux et de jeux de hasard ont connu des fluctuations de leur cours et de leur volume d'opérations qui sont souvent sans rapport avec la situation financière et les résultats d'exploitation de ces sociétés. Le désintéressement des investisseurs dans les sociétés de jeux de hasard en général pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur le cours de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et des actions échangeables, peu importe notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous pourrions ne pas être en mesure d'obtenir du financement ou nous pourrions en obtenir uniquement selon des modalités défavorables ce qui pourrait mettre en cause la viabilité de nos projets d'expansion ou faire augmenter les coûts de ceux-ci

Nous pourrions avoir besoin de financement additionnel afin d'élargir nos activités. Il est possible que nous ne soyons pas en mesure d'obtenir un tel financement ou, si nous le pouvions, ses modalités pourraient ne pas nous être favorables. En outre, Magna s'est engagée envers ses actionnaires à ne pas, pour une période de sept ans prenant fin le 31 mai 2006, sans le consentement préalable des porteurs de la majorité de ses actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, investir davantage en nous ou en nos filiales par voie de prêts ou de participations à notre capital. Voir «Certaines relations et opérations avec une personne reliée – Relation avec Magna» pour une description plus détaillée de notre relation avec Magna.

Si nous sommes incapables de négocier une convention collective satisfaisante, certains de nos employés pourraient entreprendre une grève ce qui pourrait entraîner une perte de bénéfices et avoir des conséquences défavorables importantes sur nos activités

Au 31 décembre 1999, nous comptons environ 1 500 employés, dont environ 800 sont représentés par un syndicat. Notre convention avec le *Service Employees International Union, Local 280*, qui représente environ 400 employés travaillant au pari mutuel à Santa Anita Park au cours de notre saison de courses arrivera à échéance le 24 juillet 2000. Même si nous prévoyons être capables de négocier une nouvelle convention collective avec le syndicat *Local 280* au moyen du processus de négociation collective, nous ne pouvons garantir que nous serons capables de négocier une convention satisfaisante. Si tel était le cas, certains de nos employés pourraient entreprendre une grève, et toute grève, si elle est entreprise, peut mener à une perte de bénéfices et par conséquent, pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous ne traitons pas avec Magna sans lien de dépendance et par conséquent Magna peut nous influencer à prendre des décisions qui ne correspondent pas à l'intérêt véritable de nos autres actionnaires

Notre relation avec Magna n'est pas sans lien de dépendance. Après le placement, Magna sera propriétaire de la totalité de nos actions de catégorie B et de certaines actions échangeables, mais aucune de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, ce qui signifie que Magna sera habilitée à exercer environ 99 % de tous les droits de vote rattachés à l'ensemble de nos actions en circulation. Par conséquent, Magna continuera d'être en mesure d'élire la totalité de nos administrateurs et d'exercer son emprise sur nous. Magna continuera donc à pouvoir nous faire faire certaines opérations commerciales sans notre consentement, sous réserve des lois applicables. En outre, Magna continuera d'être en mesure de provoquer ou d'empêcher un changement de notre contrôle. Dans certains cas, les intérêts de Magna pourraient ne pas être les mêmes que ceux de nos autres actionnaires et des conflits d'intérêt pourraient survenir après le parachèvement du placement, lesquels pourraient ne pas être résolus en notre faveur.

Par exemple, Magna a passé une entente avec nous de façon à s'assurer d'avoir accès au terrain de golf et installations récréatives connexes de Fontana Sports moyennant des frais convenus. Magna passera une entente semblable concernant le terrain de golf et les installations récréatives connexes d'Aurora. Ces ententes d'accès arrivent à échéance cinq ans après leur date d'entrée en vigueur mais Magna pourrait les résilier prématurément ou les modifier. La résiliation prématurée, la modification ou le non-renouvellement de ces ententes d'accès pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Nous avons également consenti à Magna un droit de préemption pour l'achat de ces terrains de golf si nous décidions de les vendre. Nous étudions actuellement diverses possibilités qui s'offrent à nous au sujet de ces terrains de golf, y compris leur exploitation directe ou leur location à des tiers exploitants, ainsi que des opérations de cession-bail ce qui exigerait de Magna qu'elle n'exerce pas son droit de préemption ou leur vente ferme.

Risques associés aux jeux de hasard

Nos activités liées aux jeux de hasard reposent sur des approbations gouvernementales qui, si elles ne sont pas accordées, pourraient avoir des conséquences défavorables sur nos activités existantes et notre croissance

Nos activités actuelles de course en direct, de pari mutuel et autres sont conditionnelles à ce que le gouvernement continue d'approuver de telles activités en tant que forme de jeux de hasard légalisée. Toutes nos activités actuelles ou envisagées sont assujetties à une réglementation importante qui est décrite plus en détail à la rubrique «Aperçu de l'industrie – Principales caractéristiques de l'industrie – Réglementation gouvernementale», et pourraient être assujetties en tout temps à des règlements additionnels ou plus stricts, voire même être totalement interdites.

En date du présent prospectus, nous avons obtenu l'ensemble des licences, inscriptions, permis et approbations du gouvernement nécessaires à l'exploitation de nos installations de jeux de hasard. Cependant, nous pourrions nous avérer incapables de conserver ou de renouveler nos licences actuelles. La perte de nos licences, inscriptions, permis ou approbations pourrait restreindre de façon importante le nombre de courses que nous présentons et pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. De plus, nous consacrons actuellement d'importantes ressources financières et de gestion au respect des divers règlements gouvernementaux auxquels sont assujetties nos activités. Toute augmentation importante de la réglementation gouvernementale pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

En outre, tout élargissement de nos activités de jeux de hasard exigera vraisemblablement des licences, inscriptions, permis et approbations additionnels. Le processus d'obtention d'une licence peut s'avérer à la fois long et coûteux et rien ne garantit son succès. Par exemple, nous avons récemment conclu un contrat en vue d'acquérir les éléments d'actif de l'hippodrome de Great Lakes Downs. Cette acquisition est assujettie à plusieurs procédures réglementaires, y compris l'obtention des permis auprès du Bureau du commissaire aux courses du ministère de l'Agriculture du Michigan. Même si nous prévoyons obtenir toutes ces approbations réglementaires nécessaires d'ici la mi-février 2000, nous ne pouvons garantir que l'ensemble de ces approbations réglementaires seront obtenues et, par conséquent, que nous réussirons à parachever cette acquisition.

Le degré poussé de réglementation dans l'industrie des jeux de hasard constitue un obstacle important à notre stratégie de croissance, particulièrement en ce qui concerne les comptes téléphoniques, la télévision interactive et le pari sportif sur Internet. Le pari par compte téléphonique et télévision interactive depuis la maison ne peut, actuellement, se faire autrement que par l'entremise de carrefours ou de centres situés dans huit États. Le procureur du comté de Los Angeles a récemment contesté la capacité des résidents de la Californie de parier par l'entremise de ces carrefours ou bases. Nos possibilités d'expansion dans ce secteur pourraient être limitées, sauf si d'autres États changent leurs lois afin de permettre le pari par compte téléphonique et télévision interactive. Le pari sur Internet fait également l'objet d'importantes restrictions légales. Le Congrès des États-Unis évalue actuellement la possibilité d'adopter une loi, la *Internet Gambling Prohibition Act*, aussi connue sous

le nom de «Kyl Bill», qui modifierait la *Interstate Wire Act* afin que les personnes exerçant aux États-Unis des activités de pari sur Internet ainsi que les joueurs occasionnels qui utilisent sciemment des installations de communication pour parier ou jouer sur Internet soient clairement passibles d'amendes ou d'emprisonnement. Les fournisseurs d'accès Internet seraient tenus de bloquer les sites de jeux de hasard et seraient assujettis aux autorités étatiques et fédérales. Le Kyl Bill autoriserait le pari par compte téléphonique, par télévision interactive et par compte Internet sur les courses de chevaux, mais non sur les autres sports. Un projet de loi semblable a récemment été présenté à la Chambre des représentants par le représentant Bob Goodlatte (Virginie). Nous ne pouvons prédire ce qu'il adviendra de ces projets de loi.

La mise en oeuvre de certaines des recommandations de la National Gambling Impact Study Commission pourrait nuire à nos perspectives de croissance

En août 1996, le Congrès des États-Unis a mis sur pied la *National Gambling Impact Study Commission* afin d'étudier en profondeur les conséquences sociales et économiques de l'industrie des jeux de hasard aux États-Unis. La Commission a passé en revue les politiques et pratiques fédérales, étatiques et locales concernant la légalisation ou l'interdiction des activités de jeux de hasard en vue de proposer et de formuler des changements à ces politiques et pratiques et de recommander les lois et mesures administratives à adopter pour mettre en oeuvre ces propositions de changements. La Commission a délivré, le 18 juin 1999, un rapport contenant ses constatations et conclusions ainsi que des recommandations de mesures législatives et administratives. Voici quelques-unes de ces recommandations :

- interdire les jeux de hasard sur Internet qui ne sont pas déjà autorisés aux États-Unis ou entre des parties situées aux États-Unis et dans un pays étranger;
- limiter la croissance des jeux de hasard à domicile grâce à des moyens comme les comptes de pari;
- interdire le pari sur tous les événements sportifs collégiaux et amateurs; et
- refuser l'introduction, dans les installations de pari mutuel, de jeux de hasard tels que l'on en retrouve dans les casinos en vue de sauver de telles installations lorsque le marché a déterminé qu'elles ne servent plus la communauté ou aux fins de faire concurrence à d'autres formes de jeux de hasard.

Les recommandations faites par la *National Gambling Impact Study Commission* pourraient se traduire par l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements qui pourraient avoir des conséquences défavorables importantes sur l'industrie du jeu de hasard en général et, par conséquent, sur nos perspectives de croissance. Nous sommes incapables, à l'heure actuelle, de déterminer ce qui adviendra ultimement des recommandations de la Commission.

Nous affrontons une très forte concurrence de la part d'exploitants d'autres hippodromes et d'autres formes de jeux de hasard ce qui pourrait faire baisser les sommes pariées à nos installations et nuire à notre rentabilité

Nous faisons face à une forte concurrence dans chacun des territoires où nous possédons des activités de jeux de hasard et nous prévoyons que cette concurrence s'intensifiera au fur et à mesure que de nouveaux exploitants de jeux de hasard font leur entrée sur nos marchés et que des concurrents actuels élargissent leurs activités et consolident leur gestion de multiples hippodromes. L'un de nos concurrents, Churchill Downs Inc., pourrait avoir une plus grande notoriété et des ressources financières plus importantes que nous. Pour attirer des clients, nous luttons également contre d'autres exploitants d'activités sportives, de divertissements et de jeux de hasard, y compris des concurrents tels que Caesars World, Inc., qui exploite plusieurs casinos, ainsi que des gouvernements étatiques et des groupes d'autochtones. On prévoit que la concurrence dans l'industrie du jeu s'intensifiera en raison des possibilités restreintes de croissance dans de nouveaux marchés. Si nous perdons des clients pour quelque raison que ce soit, y compris les facteurs dont il est question ci-dessous, notre rentabilité pourrait en souffrir de façon importante.

De plus, les lois fiscales de la Floride découragent actuellement les trois hippodromes de la région de Miami, soit Gulfstream Park, Hialeah Park et Calder Race Course, d'ajouter à leur programme des courses ayant lieu en même temps. Nous prévoyons qu'une nouvelle structure fiscale éliminera cet élément dissuasif en 2001. Par conséquent, l'hippodrome de Gulfstream Park pourrait subir la concurrence directe d'autres hippodromes de la région de Miami dans l'avenir. Cette concurrence pourrait nuire à la rentabilité de Gulfstream Park, ce qui pourrait réduire notre rentabilité globale.

Les loteries étatiques et provinciales bénéficient de nombreux circuits de distribution, y compris les supermarchés et les dépanneurs, ainsi que de campagnes publicitaires nombreuses et intenses. Nous ne possédons pas le même accès à ce public de joueurs ni les mêmes ressources publicitaires dont bénéficient les loteries étatiques et provinciales.

La diminution de la fréquentation des hippodromes et l'augmentation de la concurrence dans le domaine de la diffusion simultanée pourraient avoir des conséquences défavorables sur nos résultats financiers

Il y a eu une baisse générale du nombre de personnes qui assistent et parient à des courses de chevaux en direct dans les hippodromes nord-américains en raison d'un certain nombre de facteurs, dont l'augmentation de la concurrence que livrent les autres formes de jeux de hasard, le refus des clients de parcourir de grandes distances pour se rendre aux hippodromes et la plus grande disponibilité du pari hors-hippodrome. La baisse de l'assistance lors de courses de chevaux en direct a forcé les hippodromes à compter de plus en plus sur les revenus tirés de la diffusion simultanée et du pari hors-hippodrome. L'attention portée par toute l'industrie sur la diffusion simultanée et le pari hors-hippodrome a fait augmenter la concurrence entre les hippodromes en vue de trouver des débouchés à la diffusion simultanée de leurs courses en direct. Une diminution de l'intérêt des consommateurs dans les courses de chevaux, une baisse de l'assistance et du pari à l'hippodrome de même qu'une augmentation de la concurrence dans le marché du pari sur courses en diffusion simultanée pourraient mener à une diminution des montants pariés à nos installations et pourraient avoir des conséquences défavorables importantes sur la rentabilité globale de notre exploitation de courses de chevaux.

Nous faisons actuellement face à la forte concurrence d'Internet et du pari en ligne qui peut faire réduire notre rentabilité

Même si à l'heure actuelle, nous n'exploitons aucun service Internet ou service de jeux de hasard en ligne, nous faisons face à une importante concurrence de la part d'exploitants de tels services. Internet et les services de jeux en ligne permettent à leurs clients de parier depuis la maison sur un large éventail d'événements sportifs. Contrairement à Internet et aux exploitants de jeux en ligne, notre entreprise nécessite des dépenses en immobilisations importantes et constantes pour pouvoir poursuivre son exploitation et élargir ses activités. À l'heure actuelle, nous ne pouvons pas offrir les diverses possibilités de jeux qu'offrent Internet et les exploitants de jeux en ligne et nous devons assumer des coûts beaucoup plus élevés pour exploiter notre entreprise. Notre incapacité de faire concurrence efficacement à ces exploitants pourrait restreindre notre part du marché et notre croissance et avoir des conséquences défavorables importantes sur notre rentabilité.

Le développement des activités de jeux de hasard par les autochtones de la Californie débouchera sur une concurrence accrue dans notre industrie ce qui pourrait avoir une incidence négative sur notre croissance et notre rentabilité

En novembre 1998, l'électorat californien a adopté la Proposition 5, une initiative proposée par scrutin qui aurait permis aux tribus autochtones américaines d'exercer diverses activités de jeux, y compris le pari mutuel, les jeux de hasard, certains types de jeux de cartes et les loteries. Le 23 août 1999, la Cour suprême de Californie a renversé la Proposition 5 au motif que cette initiative violait la constitution de l'État. Le gouvernement de l'État de Californie a récemment conclu des ententes avec des tribus autochtones américaines de la Californie pour leur permettre de doubler le nombre de machines de jeux qu'elles exploitent actuellement et d'introduire les machines à sous et les tables de poker et de blackjack dans les réserves autochtones de la Californie. Le

gouverneur de la Californie, l'Assemblée législative et ces tribus autochtones américaines parraineront conjointement une modification constitutionnelle sur laquelle les électeurs californiens se prononceront en mars 2000. L'élargissement des activités de jeux par les tribus autochtones américaines de la Californie débouchera sur une concurrence accrue et pourrait nuire à la rentabilité de Santa Anita Park, Golden Gate Fields et sur notre croissance future en Californie.

Si une taxe fédérale américaine sur les jeux de hasard était introduite, nos résultats financiers pourraient en être défavorablement touchés

De temps à autre, les législateurs américains ont proposé l'imposition d'une taxe fédérale américaine sur les revenus bruts tirés du jeu. L'imposition de ce genre de taxe pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur notre bénéfice net et par conséquent, sur notre situation financière globale.

Notre rentabilité pourrait être touchée de façon défavorable si nous étions incapables de fusionner les activités des hippodromes récemment acquis, qui composent toutes nos activités reliées aux courses de chevaux, et de parachever les acquisitions futures

Nos exploitations d'hippodromes ont été acquises très récemment. L'acquisition de Santa Anita Park a été parachevée en décembre 1998 et l'acquisition de Gulfstream Park en septembre 1999. L'acquisition de Remington Park et de Thistledown Racetrack ont été parachevées en novembre 1999 et l'acquisition de Golden Gate Fields a été parachevée en décembre 1999. En outre, nous prévoyons parachever l'acquisition de Great Lakes Downs à la mi-février 2000. Ces installations ont, par le passé, été exploitées indépendamment par des gestionnaires différents. Intégrer ces entreprises récemment acquises à nos activités obligera la direction à y consacrer d'importantes ressources et nous obligera à élargir nos systèmes d'information. Ces obligations pourraient nous distraire de nos activités quotidiennes, ce qui pourrait se traduire par une gestion moins efficace et plus coûteuse et pourrait empêcher nos dirigeants de se concentrer sur d'autres questions importantes.

Nous prévoyons aussi continuer d'examiner les possibilités d'acquisitions et nous pourrions émettre de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A à titre de contrepartie intégrale ou partielle dans le cadre de ces acquisitions. Notre rentabilité future dépendra dans une certaine mesure de la capacité de nos dirigeants d'identifier, de compléter et d'intégrer des acquisitions commercialement viables. Nous ne pouvons vous garantir que tel sera le cas. En outre, dans la mesure où nous émettons de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A dans le cadre de ces acquisitions, le pourcentage de nos titres que vous détiendrez diminuera.

Si nous ne menons pas à bien l'intégration des nouvelles ou futures acquisitions, ou si cette intégration entraîne une dépense importante d'énergie de la part de notre direction, ces acquisitions pourraient avoir une incidence négative sur notre efficacité et, par conséquent, sur notre rentabilité.

Nos résultats d'exploitation pourraient être affectés par une météo peu clémente et pourraient fluctuer de façon saisonnière

Nous connaissons d'importantes fluctuations dans nos résultats d'exploitation trimestriels et annuels en raison de facteurs saisonniers. Nous ne comptons qu'un nombre limité de jours de courses en direct à chacun de nos hippodromes et ce nombre de jours varie d'année en année. Ce nombre affecte directement nos résultats d'exploitation. Toute diminution de ce nombre de jours pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Le calendrier de nos courses en direct est tel que nous réalisons une partie importante de nos bénéfices nets au cours du premier trimestre de chaque exercice, soit lorsque surviennent la rencontre de Santa Anita et la rencontre annuelle de Gulfstream Park, ainsi qu'au quatrième trimestre de chaque exercice, soit lorsqu'a lieu la rencontre de Oak Tree et l'une des deux rencontres annuelles de Golden Gate Fields.

Comme les courses de chevaux ont lieu à l'extérieur, des conditions météo défavorables, y compris une chaleur excessive, le froid ou la pluie, pourraient entraîner l'annulation de courses ou réduire l'assistance. Étant

donné qu'une partie importante de nos dépenses reliées aux jeux de hasard est fixe, la perte de jours de courses au calendrier pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur la rentabilité de l'exploitation de nos courses de chevaux.

Un tremblement de terre en Californie pourrait nuire à nos exploitations à Santa Anita Park et Golden Gate Fields ce qui pourrait avoir une incidence négative sur le flux de trésorerie provenant de ces hippodromes

Deux de nos principaux éléments d'actif, soit Santa Anita Park et Golden Gate Fields, sont situés en Californie et seront par conséquent assujettis aux risques de tremblements de terre. Étant donné que nos hippodromes californiens sont des édifices peu élevés, le risque de dommages en raison d'un tremblement de terre est considéré faible et, par conséquent, nous ne maintenons pas présentement de police d'assurance contre les tremblements de terre pour ces structures. Nous maintenons une assurance incendie couvrant les risques d'incendie, y compris ceux découlant de tremblements de terre, sous réserve des limites de la police et des franchises. Rien ne garantit que les tremblements de terre ou le feu qu'entraînent souvent les tremblements de terre ne causeront pas de dommages sérieux à nos hippodromes californiens et aux propriétés connexes ni que le montant recouvrable de l'assurance sera suffisant pour couvrir les coûts de reconstruction et les autres pertes subies. Si nous subissions une perte, qu'elle soit assurée ou non, nous pourrions perdre des revenus anticipés et des rentrées nettes de fonds de nos hippodromes de la Californie.

Risques liés à la propriété et au développement immobilier

La propriété et le développement d'éléments d'actif immobiliers pourraient comporter des dépenses ou des pertes permanentes importantes qui pourraient avoir des conséquences défavorables sur nos résultats d'exploitation

Tous les investissements immobiliers sont assujettis à des risques tels que ceux liés à la conjoncture économique en général dont la disponibilité et le coût du financement, les conditions immobilières locales comme une offre excédentaire d'espace résidentiel, de bureau, de détail ou d'entreposage ou une diminution de la demande en immobilier dans le secteur, la réglementation gouvernementale, y compris les impôts fonciers et les lois environnementales et le caractère attrayant des propriétés pour les acquéreurs ou locataires éventuels. Chaque segment de l'industrie immobilière nécessite un apport en capital important et est sensible aux taux d'intérêts. D'autres dépenses importantes, comme les impôts fonciers, les paiements hypothécaires, les frais d'entretien, les frais d'assurance et les frais connexes, doivent être faites tout au long de la période au cours de laquelle on est propriétaire d'un immeuble et de la période au cours de laquelle on y apporte des améliorations. En outre, les gouvernements peuvent, en vertu de certaines lois sur les pouvoirs d'expropriation, s'approprier des immeubles pour moins qu'un propriétaire aurait accepté.

En cas d'escalade des taux d'intérêt ou des autres droits associés à l'immobilier, notre capacité de financer nos projets d'expansion et également notre rentabilité pourrait être touchée.

Nous pourrions ne pas être capables de vendre certains de nos immeubles en temps opportun ou au prix voulu, ce qui pourrait porter atteinte à notre situation financière

Parfois, nous pourrions éprouver de la difficulté à aliéner certains types d'immeubles. Les coûts de détention de biens immobiliers sont élevés et, pendant une récession, nous pourrions être forcés d'effectuer des dépenses continues tout en ayant peu de chances de gagner un revenu sur nos immeubles. Si nos réserves de liquidités sont insuffisantes, nous pourrions devoir aliéner des propriétés à des prix substantiellement inférieurs à ceux que nous souhaiterions obtenir et, dans certains cas, à des prix inférieurs à celui que nous avons initialement payé pour l'immeuble.

Nous devons obtenir des autorisations gouvernementales pour certaines de nos propriétés, ce qui pourrait être long ou pourrait nous être refusé, dont l'une ou l'autre des situations pourrait porter atteinte de façon négative à nos activités existantes et notre croissance

Certaines de nos propriétés nécessiteront des approbations de zonage et autres de la part d'organismes gouvernementaux locaux. Par exemple, nos demandes de changement de zonage à Aurora, au Canada, et à Ebreichsdorf, en Autriche, sont actuellement sous étude. Le processus d'obtention de ces approbations pourrait prendre plusieurs mois et rien ne garantit que nous obtiendrons les approbations nécessaires pour ces terrains ni aucun autre terrain. De plus, dans le cas du terrain que nous détenons à Aurora, au Canada, son transfert en notre faveur est conditionnel à l'obtention de certaines approbations de séparation et d'autres approbations. Nous ne pouvons garantir que nous obtiendrons ces approbations et nous ne pouvons garantir que nous acquerrons ultimement ce terrain. Les frais de détention s'accumulent alors que les approbations réglementaires sont attendues et les délais peuvent rendre un projet économiquement irréalisable. Si nous sommes incapables d'obtenir l'une ou l'autre de ces approbations, cela pourrait nuire à nos projets, notre croissance et notre rentabilité.

Nous pourrions ne pas être capables de réussir à mener à bien nos projets d'expansion, ce qui pourrait nuire de façon importante à notre croissance et à nos résultats d'exploitation

Nous avons l'intention de développer davantage nos hippodromes et éventuellement d'élargir nos activités liées aux jeux de hasard. De nombreux facteurs, dont des contraintes réglementaires et financières, pourraient nous forcer à modifier, retarder ou abandonner nos plans actuels. Si nous développons de nouvelles installations ou améliorons nos installations actuelles, nous serons confrontés à de nombreux risques qui pourraient nous forcer à apporter des changements importants à nos plans, y compris les échéanciers et le budget projeté. Ces risques comprennent l'incapacité de garantir tous les permis requis et le défaut de résoudre tout problème relié à l'utilisation d'un terrain, ainsi que les risques habituellement associés à tout projet de construction, dont les pénuries possibles de matériaux ou d'employés qualifiés, des problèmes environnementaux ou d'ingénierie imprévus, des retards et des interruptions de travaux, la météo défavorable et des dépassements de coûts non prévus. Par exemple, certaines améliorations des installations de Santa Anita Park ont récemment été achevées et l'on envisage y apporter d'autres améliorations à l'avenir. Voir «Nos activités – Courses de chevaux et paris mutuels – Santa Anita Park» pour une description de ces améliorations. Les interruptions entraînées par ces travaux ont réduit le montant global des paris aux installations de paris simultanés de Santa Anita Park ainsi que l'assistance lors de la rencontre 1999 de Oak Tree. Même s'ils étaient parachevés, nos projets d'expansion pourraient ne pas avoir de succès, ce qui nuirait à notre croissance et pourrait avoir des conséquences défavorables sur nos projections financières à long terme.

Nous devons composer avec une réglementation environnementale stricte et pourrions engager notre responsabilité pour des dommages environnementaux que nous n'avons pas causés, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur nos résultats d'exploitation

Diverses lois et divers règlements environnementaux aux États-Unis, au Canada et en Europe nous imposent des obligations en tant que propriétaires et gestionnaires actuels ou passés d'immeubles pour les frais d'entretien, d'enlèvement et de remise en état de certaines matières dangereuses libérées ou déposées sur des propriétés ou dans des propriétés dont nous sommes ou avons été les propriétaires ou les gestionnaires, ou en raison de certaines matières dangereuses éliminées dans d'autres endroits. Notre capacité de vendre des propriétés qui sont contaminées ou qui présentent des substances toxiques ou dangereuses, ou notre capacité d'emprunter en utilisant ces propriétés comme biens affectés en garantie pourrait également être touchée de façon défavorable. Nous ne pouvons vous garantir que nous sommes au courant de tous les événements pouvant entraîner notre responsabilité en vertu des lois environnementales. Des changements aux lois et règlements environnementaux découlant d'obligations de respect plus strictes pourraient nous exposer à des obligations supplémentaires et des dépenses permanentes.

SOCIÉTÉ EFFECTUANT LE PLACEMENT

Magna, notre société mère, est l'un des fournisseurs automobiles les plus diversifiés dans le monde et elle conçoit, met au point et fabrique des systèmes automobiles, des ensembles et des composants et elle conçoit et assemble des véhicules complets, principalement en vue d'être vendus aux équipementiers de voitures et de camions légers en Amérique du Nord, en Europe, au Mexique, en Amérique du Sud et en Asie. Les produits de Magna comprennent ceux qui suivent :

- des ensembles décoratifs extérieurs;
- des produits d'habitacle, dont des systèmes complets de sièges, de tableaux de bord et de panneaux latéraux ainsi que l'insonorisation;
- des pièces et des assemblages emboutis ou soudés;
- des toits ouvrants;
- des rétroviseurs;
- des systèmes de verrouillage et des mécanismes de commande des glaces;
- des appareils et ensembles électromécaniques;
- une large gamme de pièces en plastique, y compris des panneaux de carrosserie et des carénages frontaux par l'entremise de Decoma International Inc.;
- divers composants du moteurs, du groupe motopropulseur et autres composants d'alimentation et de refroidissement par l'entremise de Tesma International Inc.; et
- la conception et l'assemblage de véhicules complets.

Magna compte plus de 58 000 employés répartis dans 164 usines et 30 centres de développement et conception situés dans 19 pays.

LE DIVIDENDE SPÉCIAL

Antécédents concernant le dividende spécial et les motifs pour celui-ci

Le conseil d'administration et la direction de notre société-mère, Magna, ont décidé qu'il était dans l'intérêt véritable de ses actionnaires de séparer l'exploitation et l'actif non lié à l'automobile de l'exploitation et de l'actif du secteur automobile de Magna en distribuant nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et les actions échangeables aux actionnaires de Magna au moyen d'un dividende spécial. Magna nous a informés qu'en prenant cette décision, son conseil d'administration et sa direction ont examiné un nombre de facteurs, notamment :

- la séparation permettra à Magna de se concentrer sur le secteur automobile qui constitue son activité de base;
- la séparation permettra aux investisseurs de choisir d'investir dans le secteur automobile en conservant ou en achetant des actions de Magna, d'investir dans l'industrie du sport et des jeux de hasard en conservant ou en achetant nos actions, ou en faisant les deux;
- en concentrant nos activités dans une société distincte cotée en bourse dotée d'une équipe de gestion dévouée et expérimentée, cela nous permettra de mieux faire face aux possibilités et défis de l'industrie du sport et des jeux de hasard.
- compte tenu de l'engagement de Magna envers ses actionnaires de ne pas contracter d'autres dettes ni effectuer de placements en actions à l'égard de notre entreprise ou l'une de nos filiales pendant un délai de sept ans se terminant le 31 mai 2006, la transformation de notre entreprise à titre de société distincte cotée en bourse nous facilitera à l'avenir l'accès au capital et nous permettra de faire l'acquisition d'autres hippodromes au moyen de l'émission de nos actions cotées en bourse; et
- en tant que société ouverte, nous serons mieux en mesure de mettre en valeur les programmes de rémunération fondés sur les profits pour notre direction et nos employés.

Description du dividende spécial

Magna a fait savoir publiquement à ses actionnaires qu'elle distribuerait une partie de nos actions à ses actionnaires. Magna a l'intention de verser le 10 mars 2000 aux porteurs des actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna et des actions de catégorie B de Magna inscrits le 25 février 2000, un dividende spécial payable sur nos actions avec actions de droit de vote subalterne de catégorie A ou les actions échangeables, calculé au cinquième d'une de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou d'une action échangeable pour chaque action avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna ou action de catégorie B de Magna détenue. Magna prévoit distribuer environ 15,7 millions d'actions composées de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et d'actions échangeables. Sous réserve de certaines exigences de retenue fiscales fédérales canadiennes à l'égard des actionnaires qui ne sont pas des résidents du Canada, Magna distribuera en même temps à ces porteurs son dividende régulier trimestriel en espèces de 0,30 \$ l'action de Magna.

Dans le cadre du placement, nous adopterons un transfert d'actions par inscription en compte et un système d'inscription pour nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et les actions échangeables. L'agent chargé du placement de Magna créditera nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et les actions échangeables distribuées à la date du placement aux comptes du système d'inscription en compte établis pour tous les porteurs inscrits de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et des actions échangeables. À la suite du placement, l'agent chargé du placement transmettra par la voie du courrier un relevé de compte à chacun des porteurs d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou d'actions de catégorie B de Magna, dans lequel il sera énoncé le nombre d'actions provenant de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et des actions échangeables distribuées à ce porteur dans le cadre du placement. Après le placement, les porteurs inscrits de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et des actions échangeables pourront demander un transfert de leurs actions à un courtier ou dans un autre compte ou des certificats d'actions tangibles pour ceux-ci, lesquelles ne seront plus conservées dans un compte d'inscription en compte.

Si vous détenez vos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna ou vos actions de catégorie B de Magna par l'intermédiaire d'un courtier, d'une banque ou autre prête-nom, l'agent chargé du placement transférera nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou les actions échangeables aux porteurs inscrits avec qui nous espérons prendre des arrangements pour créditer votre compte avec nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou les actions échangeables. Magna prévoit que les courtiers et les banques créditeront généralement les comptes de leurs clients avec nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou les actions échangeables à la date du placement.

Sous réserve de certaines exigences de retenue fiscales fédérales canadiennes à l'égard des non-résidents du Canada, vous recevrez la cinquième d'une de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou d'une action échangeable pour chaque action avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna ou action de catégorie B de Magna dont vous êtes propriétaire inscrit à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres, étant entendu qu'aucune fraction d'action ne sera distribuée aux actionnaires inscrits. Si vous êtes le porteur inscrit d'un nombre d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna ou d'actions de catégorie B de Magna qui n'est pas divisible par 5, vous recevrez un montant en espèces correspondant à la juste valeur marchande (fixée par Magna) de la fraction d'action de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A que vous auriez eu droit de recevoir par ailleurs en sus de toute action entière des actions avec droit de vote subalterne de catégorie A que vous êtes admissible à recevoir. Magna déterminera la juste valeur marchande des fractions d'actions en fonction du cours de la moyenne pondérée sur dix jours de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A sur le marché «pour les réserves d'usage» avant la date du placement.

Les actionnaires de Magna résidant au Canada peuvent choisir de recevoir des actions échangeables de Exchangeco. en règlement de leur droit de recevoir de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Chaque action échangeable peut être échangée par son porteur en tout temps et, de concert avec certaines droits accessoires, est l'équivalent économique d'une de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Pour

comprendre comment échanger les actions échangeables, voir «Description des actions échangeables». L'actionnaire inscrit de Magna résidant au Canada qui préfère recevoir de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A doit informer l'agent chargé du placement avant le 7 mars 2000 en suivant les instructions jointes au présent prospectus. Le propriétaire véritable de Magna résidant au Canada qui préfère recevoir de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A devrait aviser le porteur inscrit de ses actions de Magna au plus tard le 6 mars 2000.

Nous ne recevons aucun produit du présent placement.

Obligation de retenue d'impôt pour les non-résidents du Canada

Aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), un non-résident du Canada sera assujéti à la retenue d'impôt canadien à la juste valeur marchande du placement. Voir «Certaines considérations fiscales – Considérations fiscales fédérales canadiennes» pour une discussion plus approfondie de la retenue d'impôt. La juste valeur marchande du placement comprendra la juste valeur marchande de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, le montant en espèces en remplacement des fractions d'actions et le montant du dividende régulier trimestriel simultané en espèces. Magna déterminera la juste valeur marchande de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A au moment du placement en fonction du cours de la moyenne pondérée sur dix jours sur le marché «sous les réserves d'usage» avant la date de placement. Afin de respecter cette obligation de retenue d'impôt, Magna procédera à l'égard des non-résidents du Canada à une retenue du montant appropriée du dividende trimestriel régulier en espèces autrement payable qu'elle a l'intention de verser simultanément au dividende spécial et, si nécessaire, retiendra aussi une partie de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A autrement distribuables. Magna retiendra le nombre d'actions ayant une juste valeur marchande au moment du versement du placement déterminé par Magna de la manière décrite ci-haut, correspondant à tout manque à gagner du montant que Magna doit remettre à Revenu Canada à l'égard de son obligation de retenue d'impôt relativement au placement, après avoir tenu compte du montant en espèces retenu du dividende régulier trimestriel simultané en espèces autrement payable. Dans tous les cas, le nombre d'actions retenues ne pourra dépasser 25% de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A qui seraient autrement distribuées à un porteur non-résident. Magna remettra à Revenu Canada, au nom de ce porteur non-résident, le montant approprié retenu en espèces du dividende régulier trimestriel simultané en espèces de concert avec un montant en espèces égal à la juste valeur marchande de toutes actions retenues.

NOS ACTIVITÉS

Nous faisons l'acquisition d'hippodromes et d'activités de paris mutuels connexes que nous mettons en valeur et exploitons. En plus de nos activités de courses de chevaux, nous examinons la possibilité de mettre en valeur l'exploitation de paris sur les sports médiatiques, notamment le pari par compte téléphonique, par télévision interactive et sur Internet, de même que des projets de loisirs et immobiliers sur les terrains autour de certains de nos hippodromes, possiblement de concert avec des associés en affaires et sous réserve des exigences réglementaires. En outre, nous sommes propriétaires d'un portefeuille de biens immobiliers qui comprend un projet résidentiel clôturé en développement, un terrain de golf et des établissements récréatifs connexes, un autre terrain de golf en développement et d'autres biens immobiliers. Nous examinons présentement une gamme d'options relativement aux terrains de golf, notamment l'exploitation directe ou la location à des tiers exploitants, de même que des opérations de vente et de cession-bail (ce qui exigerait que Magna n'exerce pas son droit de préemption) ou des ventes fermes. Nous avons l'intention de vendre graduellement le solde de notre portefeuille de biens immobiliers afin d'injecter du capital dans nos activités de courses de chevaux. Par conséquent, nous prendrons des mesures notamment quant à l'entretien de nos terrains et l'obtention des approbations de zonage afin d'accroître la valeur de la propriété et d'accroître les recettes tirées de la revente. Vous trouverez plus loin une brève description de nos activités de courses de chevaux et du portefeuille de biens immobiliers. De plus, veuillez vous reporter aux états financiers consolidés pro forma et aux états financiers consolidés ainsi qu'aux notes afférentes figurant ci-après dans le présent prospectus.

Le pari mutuel sur les courses de chevaux consiste en un pool de paris dans lequel des particuliers parient un contre l'autre sur le résultat d'une course de chevaux. L'exploitant d'un hippodrome ne possède aucun intérêt dans l'ordre d'arrivée d'une course donnée et par conséquent ne subit aucun risque quant aux résultats. Un pourcentage des paris en commun est conservé par l'exploitant de l'établissement de paris, une partie est versée aux compétences réglementaires ou fiscales et une partie est versée aux écuers participant à la course sous la forme de bourses, ce qui encourage les propriétaires et les entraîneurs à inscrire leurs chevaux à ces courses de chevaux en direct. Le solde des paris en commun est versé en gains aux parieurs. Le pari mutuel sur les courses de chevaux a lieu aux hippodromes sur les courses qui s'y déroulent ainsi qu'aux hippodromes sur les signaux de courses télévisées ou en diffusion simultanée reçues ou importées par les installations de paris en diffusion simultanée situés aux champs de courses. Ces paris sont appelés des paris à l'hippodrome. Le pari mutuel sur les courses de chevaux a lieu également dans des établissements de paris sur des courses de chevaux qui se déroulent à des hippodromes ailleurs. Cette forme de pari est appelée paris hors-hippodrome. Les hippodromes possèdent généralement des installations de paris en diffusion simultanée qui s'ajoutent à leurs courses de chevaux en direct, permettant ainsi à leurs usagers de parier sur des courses de chevaux qui se déroulent dans d'autres hippodromes.

Course de chevaux et pari mutuel

Nous exploitons cinq hippodromes et avons conclu une entente en vue d'acquérir un autre hippodrome. Chacun de ces hippodromes comprend une installation qui accepte les paris sur les courses qui ont lieu à d'autres hippodromes, la transmission en direct par télévision ou diffusion simultanée de courses à nos installations. Nous diffusons également ou exportons la diffusion simultanée de nos courses à un nombre d'établissements aux États-Unis, au Canada, au Mexique, dans la région des Caraïbes et en Australie. Nos courses de chevaux et l'exploitation connexe des paris comprennent Santa Anita Park, près de Los Angeles en Californie, Gulfstream Park, près de Miami en Floride, Golden Gate Fields, près de San Francisco en Californie, Thistledown Racetrack, près de Cleveland en Ohio, et Remington Park à Oklahoma City, en Oklahoma. Nous sommes également propriétaires de San Luis Rey Downs, un champs de courses d'entraînement situé à l'extérieur de San Diego en Californie. Nous avons fait l'acquisition de tous ces hippodromes depuis décembre 1998. Nous avons également conclu une entente visant l'achat des éléments d'actif et la prise en charge pour une somme d'environ 9,3 M\$ de certaines obligations de Great Lakes Downs, Inc. et de Great Lakes Downs Café, Inc. qui exploitent l'hippodrome Great Lakes Downs à Muskegon, au Michigan, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires et autres approbations nécessaires. Nous prévoyons compléter cette acquisition à la mi-février 2000.

Nous sommes propriétaires et assumons l'exploitation de certains des principaux hippodromes en Amérique du Nord et de l'un des meilleurs produits de diffusion simultanée de l'industrie des courses de chevaux. Par exemple, Santa Anita Park a accueilli deux fois le Breeders' Cup depuis sa création en 1984 et Gulfstream Park l'a accueilli trois fois, dont la plus récente le 6 novembre 1999. De plus, selon plusieurs normes de l'industrie tel que les paris globaux ou le montant global parié, la moyenne de la fréquentation quotidienne, la moyenne quotidienne des paris, la moyenne quotidienne des paris à l'hippodrome et la moyenne quotidienne des paris hors-hippodromes, nous croyons que Santa Anita Park, Gulfstream Park et Golden Gate Fields comptent parmi la liste des trois meilleurs hippodromes en Amérique du Nord.

Santa Anita Park

Santa Anita Park est un des principaux hippodromes en Amérique du Nord. Santa Anita Park a accueilli le Breeders' Cup en 1986 et en 1993 et couvre une superficie d'environ 300 acres de terrain situé dans la ville d'Arcadia en Californie, soit environ 14 milles au nord-est de Los Angeles. On compte plus de 10 millions de personnes dans un rayon de 30 milles de Santa Anita Park, nous procurant ainsi un des plus larges bassins de population en Amérique du Nord pour les courses de chevaux en direct et en diffusion simultanée. Santa Anita Park a été ouvert en 1934 pour les courses de pur sang et le Santa Anita Meet a eu lieu chaque année à Santa Anita Park depuis sa fondation, sauf pendant trois ans durant le deuxième guerre mondiale. Le Santa Anita Meet entreprend la saison de courses au début de l'hiver, avec son envol le 26 décembre et se poursuit jusqu'à la fin d'avril de chaque année. En outre, nous louons Santa Anita Park à Oak Tree Racing Association qui accueille le The Oak Tree Meet de la fin de septembre jusqu'au début de novembre de chaque année. En raison de ce qui précède, Santa Anita Park possède un des calendriers de courses les plus longs parmi les plus importants hippodromes nord-américains, totalisant environ 115 jours chaque année. En règle générale, on compte un calendrier de huit courses en direct tous les jours de la semaine et de neuf ou dix courses en direct les jours de fin de semaine. La moyenne quotidienne de fréquentation à Santa Anita Park en 1998 était d'environ 12 000 usagers par jour de course en direct, constituant une des moyennes quotidiennes de fréquentation les plus élevées de tous les hippodromes en Amérique du Nord pendant cette année.

Santa Anita Park possède un des paris globaux les plus élevés des hippodromes en Amérique du Nord en 1998, procurant environ 1,1 milliards de dollars en paris cette année. En outre, le programme de diffusion simultanée de Santa Anita Park produit une demande importante des autres hippodromes et établissements de paris hors-hippodrome, dégageant ainsi une moyenne d'environ 7,0 millions de dollars de paris hors-hippodrome au cours de chaque jour de course en 1998. Santa Anita Park exporte son signal de diffusion simultanée à environ 1 000 installations de paris hors-hippodrome dans 23 pays, dont les États-Unis, le Canada et le Mexique. Au cours des périodes où il n'y a pas de courses en direct, Santa Anita Park exploite une installation de paris hors-hippodrome que les clients peuvent fréquenter et où ils peuvent parier sur des courses via la télévision provenant d'autres hippodromes de Californie ainsi que deux programmes de courses provenant soit de New York, de la Floride, du Kentucky ou de la Nouvelle-Orléans.

Actuellement, les installations de Santa Anita Park comprennent une grande estrade de style art déco qui peut accueillir environ 19 000 usagers assis ainsi que de l'espace debout pour des usagers supplémentaires, une piste en cendrée ovale d'un mille, de même qu'un champs en gazon naturel, des stalles pour environ 2 000 chevaux et des aires de stationnement suffisants pour accommoder environ 20 000 voitures. Les installations de l'estrade comprennent un club house, un secteur pour l'admission générale et des installations où l'on sert de la nourriture et des boissons qui vont des comptoirs de restauration rapide à des restaurants, les deux avec des tables de terrasse à l'extérieur et des salles à manger à l'intérieur. Les terrains entourant l'estrade sont bien aménagés en espace vert et comprennent un paddock de style européen et des accommodations d'entrepiste, notamment des installations de pique-nique pour des groupes particuliers et le public en général.

En décembre 1999, nous avons complété un programme important de rénovation à Santa Anita Park afin d'améliorer le secteur des divertissements pour nos usagers. On compte parmi les améliorations à Santa Anita

Park : la construction d'un restaurant entièrement fermé de 750 sièges et un bar qui sera utilisé lors des courses et pour des activités de groupe tout au long de l'année; l'installation d'un écran géant au diode électroluminescente ou écran DEL dans le secteur de l'entrepriste pour les usagers des courses et du restaurant et du bar dans le but de faire la promotion des événements non reliés aux courses, tel que le Super Bowl, le World Cup et d'autres événements semblables. Des améliorations au cercle du vainqueur et au tablier latéral afin de procurer aux usagers une meilleure vue de la piste; des améliorations à l'estrade afin de se conformer aux exigences actuelles du code de séismicité; le parachèvement de cinq installations de sécurité contre les incendies exigées par le commissaire aux incendies; et la mise au point d'améliorations à la voie d'entrée et à l'aire de stationnement de l'hippodrome. Ces rénovations se chiffrent à environ 45,0 millions de dollars. Nous étudions également d'autres améliorations visant à accroître la capacité de Santa Anita Park à attirer les chevaux, les entraîneurs et les jockeys les plus réputés et afin de nous permettre d'accroître la part de marché pour le signal de diffusion simultanée de Santa Anita Park.

Nous étudions également actuellement plusieurs divertissements à thème et propositions de développement axées sur le commerce au détail pour environ 85 acres de terrains disponibles à Santa Anita Park, dont certains pourraient être mis en valeur de concert avec des associés en affaires. Un tel développement aurait pour objectif d'améliorer le secteur global lié au divertissement à Santa Anita Park, d'attirer de nouveaux usagers provenant de divers profils démographiques et d'affermir la fidélité des usagers actuels. Ces propositions en sont uniquement à l'étape préliminaire étant donné qu'un développement de cette nature exige la préparation d'études détaillées de faisabilité et de plans d'entreprises et d'une étude approfondie de la part de notre direction de toutes les questions pertinentes. Si une des propositions se révèle viable du point de vue commercial après une étude détaillée, des délais supplémentaires seront nécessaires afin d'obtenir les approbations réglementaires nécessaires, de négocier avec les associés en affaires éventuels et d'obtenir le financement nécessaire.

Gulfstream Park

Gulfstream Park est également un des principaux hippodromes et une des premières installations de paris mutuels en Amérique du Nord. Gulfstream Park couvre une superficie d'environ 255 acres de terrain dans les villes de Hallandale et Aventura entre Miami et Fort Lauderdale en Floride. Environ 3,3 millions de personnes vivent dans le secteur de Miami/Fort Lauderdale, constituant ainsi pour Gulfstream Park un marché de choix assez considérable pour le pari de courses en direct et de courses hors-hippodrome. Gulfstream Park a ouvert ses portes en février 1939 et est exploité dès lors sans interruption sauf pendant quatre années de 1940 à 1943. La rencontre annuelle à Gulfstream Park dure environ 63 jours et a lieu entre le début de janvier et la mi-mars de chaque année. En outre, le Breeders' Cup a eu lieu trois fois à Gulfstream Park, soit en 1989, 1992 et tout dernièrement le 6 novembre 1999. En règle générale, le calendrier de courses comporte 11 courses chaque jour de course durant la semaine et 11 ou 12 courses chaque jour de course de fin de semaine. En 1998, la moyenne quotidienne de fréquentation de Gulfstream Park était d'environ 8 400 usagers par jour de courses en direct.

Gulfstream Park est classé parmi les cinq plus importants hippodromes en Amérique du Nord en ce qui concerne la moyenne quotidienne de paris hors-hippodrome en 1998, produisant ainsi une moyenne quotidienne de paris hors-hippodrome d'environ 8,4 millions de dollars par jour de courses en direct en 1998. Gulfstream Park possède également un des plus hauts totaux de paris de tous les hippodromes en Amérique du Nord en 1998, procurant des revenus d'environ 660 millions de dollars en paris au cours de cette année. Gulfstream Park exporte son programme de diffusion simultanée à environ 11 millions de personnes dans quelque 800 installations de paris hors-hippodrome aux États-Unis, au Canada, dans la région des Caraïbes et au Mexique. Nous estimons qu'environ 55 millions de téléspectateurs regardent chaque semaine les épreuves majeures de courses de Gulfstream Park, y compris par l'entremise d'émissions diffusées sur le câble et de l'alimentation par satellite.

Les installations de Gulfstream Park comprennent actuellement une estrade pouvant accueillir environ 14 500 usagers assis, un club house pouvant accueillir en plus 5 800 usagers assis, une piste principale d'un mille, une piste en gazon de 7/8 de mille, des stalles pouvant contenir environ 1 450 chevaux et un aire de stationnement pouvant accueillir environ 14 000 voitures. L'estrade est composée de trois niveaux de sièges, d'un

restaurant panoramique, de restaurants d'appoint, de casse-croutes et de bars. On compte également trois salles à manger gastronomiques dans le club house. Gulfstream Park comporte également 50 acres de terrain que nous considérons mettre en valeur.

Golden Gate Fields

L'hippodrome Golden Gate Fields est un des principaux hippodromes et établissements de paris mutuels en Amérique du Nord en ce qui concerne l'ensemble des paris. Golden Gate Fields couvre une superficie d'environ 181 acres de terrain dans les villes d'Albany et de Berkeley en Californie et est situé à environ 8 milles d'Oakland et à environ 11 milles de San Francisco. La saison de Golden Gate Fields comprend deux rencontres, une qui s'échelonne sur 60 jours de la fin mars à la mi-juin de chaque année et l'autre qui s'échelonne sur environ 45 jours de la mi-novembre de chaque année à la mi-janvier de l'année suivante. Ce calendrier de courses complète le calendrier de courses de Santa Anita Park par l'ajout de jours de courses entre la fin de la rencontre de Oak Tree Meet et le début de la rencontre de Santa Anita Meet. Golden Gate Fields possède un des dix paris totaux les plus élevés de tous les hippodromes en Amérique du Nord en 1998, en procurant des recettes d'environ 610 millions de dollars en paris en 1998. Le programme de diffusion simultanée de Golden Gate Fields génère également une forte demande des autres hippodromes et installations de paris hors-hippodrome, en procurant ainsi environ 360 millions de dollars de paris hors-hippodrome en 1998. Golden Gate Fields exporte son programme de diffusion simultanée dans environ 559 sites aux États-Unis, au Canada, au Mexique, en Jamaïque et à Panama. En outre, nous avons entrepris récemment l'exportation du programme de diffusion simultanée de Golden Gate Fields en Australie et en République Dominicaine. On compte plus de 2,5 millions de personnes dans un rayon de 30 milles de Golden Gate Fields, nous procurant ainsi un vaste marché-cible pour les courses de chevaux en direct et en diffusion simultanée.

Les installations de Golden Gate Fields comprennent actuellement une piste principale d'un mille et une piste en cendrée de 1/4 de mille, des stalles pouvant accueillir plus de 1400 chevaux, une estrade principale pouvant accueillir environ 8 000 usagers assis, un club house pouvant accueillir environ 5 250 usagers assis et un club d'hippodrome pouvant accueillir environ 1 500 usagers assis et une aire de stationnement pouvant accommoder plus de 8 500 autos. Golden Gate Fields possède également plus de 700 moniteurs en circuit fermé pour diffuser les courses, les cotes, les gains probables, les résultats et les courses du jour précédent.

Hippodrome Thistledown

L'hippodrome Thistledown couvre une superficie d'environ 125 acres à North Randall en Ohio, à environ 10 milles au sud-est du centre-ville de Cleveland. Thistledown possède une des plus longues saisons de courses de tous les hippodromes de l'Amérique du Nord, soit 187 jours de courses chaque année entre la mi-mars et le début de décembre, comprenant les rencontres de Summit, Thistledown, Randall et Cranwood. En 1998, Thistledown a produit des paris totalisant environ 230 millions de dollars. Les diffusions simultanées de Thistledown sont exportées dans environ 45 autres hippodromes aux États-Unis et une course chaque année est diffusée simultanément au Canada. À tous les ans, Thistledown accueille le Ohio Derby qui est la première course stake classée en Ohio et une des courses majeures des chevaux âgés de trois ans aux États-Unis. Préalablement à notre acquisition de Thistledown Racetrack, le produit de diffusion simultanée de Thistledown n'avait pas bénéficié de la couverture publicitaire nécessaire pour lui permettre de générer une croissance de fréquentation et des paris à Thistledown. Nous avons l'intention de regrouper le signal de Thistledown avec les signaux de nos autres hippodromes et de commercialiser ce service groupé sous notre propre nom commercial. Nous prévoyons que cela rehaussera la qualité des courses de chevaux présentées à Thistledown et fera augmenter le nombre de sites hors-hippodrome auxquels le signal de course de Thistledown est acheminé et contribuera à la croissance soutenue des paris de Thistledown, surtout à mesure que nous augmentons nos canaux de distribution. Les installations de Thistledown comportent une estrade pouvant accueillir quelque 16 000 usagers assis, une loge luxueuse pour les entreprises et les groupes, une piste ovale d'un mille, des stalles pouvant accommoder environ 1 500 chevaux et une aire de stationnement pouvant accueillir environ 6 000 autos.

Thistledown est également propriétaire de droits permettant d'offrir 57 jours de courses supplémentaires auxquels s'ajoutent 30 jours de courses en hiver qui sont utilisés entièrement pour offrir la diffusion simultanée provenant d'autres hippodromes en Ohio en échange d'un pourcentage des paris sur ces courses.

Hippodrome Remington Park

L'hippodrome de Remington Park couvre une superficie d'environ 370 acres à Oklahoma City en Oklahoma. Remington Park présente un total de 122 jours de courses en direct chaque année. Le calendrier de courses est composé de deux rencontres: une rencontre de 40 jours intitulée Quarter Horse qui se déroule du mois d'avril jusqu'à la mi-juin et une rencontre de pur sang durant 82 jours s'échelonnant sur quatre ou cinq jours par semaine, du mois d'août à décembre. En 1998, Remington Park a produit des paris totalisant environ 178 millions de dollars. Les diffusions simultanées de Remington Park sont exportées dans environ 35 autres hippodromes aux États-Unis. Tout comme Thistledown Racetrack, le produit de diffusion simultanée de Remington Park n'a pas obtenu la couverture publicitaire nécessaire pour lui permettre de générer la croissance de la fréquentation et des paris à Remington Park. Nous espérons que par le regroupement du signal de Remington Park avec les signaux de nos autres hippodromes, nous serons en mesure d'accroître le nombre de sites hors-hippodrome auxquels le signal de course de Remington Park est exporté et les paris de Remington Park, d'autant plus que nous augmentons nos canaux de distribution, et de rehausser la qualité de nos courses de chevaux présentées à Remington Park. Les installations de Remington Park comportent une estrade pouvant accueillir quelque 20 000 usagers assis, 21 loges luxueuses pour les entreprises et les groupes, une piste en cendrée d'un mille, une piste de course en gazon de $\frac{7}{8}$ de mille, des stalles pouvant contenir environ 1 300 chevaux et des aires de stationnement suffisants pour accommoder environ 8 000 autos. L'Oklahoma Zoological Trust loue à Remington Park la propriété sur laquelle elle est située en vertu d'un bail qui se prolonge jusqu'en 2013, avec des options de renouvellement pour cinq périodes de dix ans.

San Luis Rey Downs

Nous sommes propriétaires de San Luis Rey Downs, un centre d'hébergement et d'entraînement pour les chevaux, couvrant environ une superficie de 200 acres de terrain situés près de San Diego en Californie. En raison de sa proximité de Santa Anita Park, San Luis Rey Downs accommode les installations de Santa Anita Park en fournissant de la stabulation de pur sang et des équipements d'entraînement qui, à notre avis, nous permettront de continuer à attirer certains des meilleurs chevaux en Amérique du Nord. San Luis Rey Downs peut également fournir de l'espace supplémentaire pour les chevaux de Santa Anita Park en cas de rénovations des étables de Santa Anita Park, ce qui occasionnerait un dérangement minime pour nos épreuves de courses en direct à Santa Anita Park.

Acquisition de Great Lakes Downs

Nous avons conclu un contrat d'achat d'actif en date du 24 décembre 1999 en vue d'acquérir de Great Lakes Downs, Inc. et de Great Lakes Downs Café, Inc. les éléments d'actif et de prendre en charge pour une somme d'environ 9,3 M\$ de certaines obligations de l'hippodrome Great Lakes Downs situé à Muskegon, au Michigan, moyennant un prix d'achat d'environ 1,7 millions de dollars, payable au moyen de l'émission de 267 416 de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A.

Great Lakes Downs est situé sur un terrain d'environ 85 acres à Muskegon, au Michigan, à environ 35 milles de Grand Rapids. Great Lake Downs, dont l'exploitation a débuté en janvier 1999, offre au total 134 jours de course en direct qui commencent à la fin avril et se terminent au début novembre de chaque année. En 1999, Great Lake Downs a engendré des paris totaux d'environ 55 millions de dollars. Les diffusions simultanées de Great Lake Downs sont exportées vers environ 45 autres hippodromes aux États-Unis. Nous prévoyons qu'en regroupant le signal de diffusion simultanée de Great Lakes Downs à ceux de nos autres hippodromes, Great Lakes Downs deviendra un bon hippodrome régional en termes de paris. Les installations de Great Lakes Downs comprennent une tribune pouvant accueillir environ 7 500 clients, une piste en cendrée de $\frac{5}{8}$ de mille, des stalles pouvant accueillir environ 920 chevaux et un stationnement suffisant pour garer environ 2 000 voitures.

Pari sur les sports médiatiques

Le pari sur les sports médiatiques sont des paris sur des événements sportifs effectués par l'entremise de plusieurs média, notamment le pari par compte téléphonique, par télévision interactive et sur Internet. Nous étudions présentement les possibilités d'expansion dans chacun de ces domaines, possiblement de concert avec des associés en affaires et sous réserve des approbations réglementaires, afin d'accroître la part de marché pour notre produit de courses de chevaux en diffusion simultanée. À l'avenir, nous pourrions capitaliser sur l'expérience acquise dans les courses de chevaux par l'expansion de notre opération en développant nos activités par l'introduction d'autres sports dans le pari sur les sports. Voir «Facteurs de risque – Risques associés aux jeux de hasard – *Nos activités liées aux jeux de hasard reposent sur des approbations gouvernementales qui, si elles ne sont pas accordées, pourraient avoir des conséquences défavorables sur nos activités existantes et notre croissance*» pour une discussion des risques inhérents à l'expansion dans le domaine des paris sur les sports médiatiques.

Pari par compte téléphonique

Nous étudions actuellement la mise en place d'un système de pari par compte téléphonique, possiblement de concert avec des associés en affaires et sous réserve des approbations réglementaires. Un tel système, une fois établi, amènerait les usagers à ouvrir un compte avec nous ou notre associé stratégique et à déposer des fonds dans ce compte au moyen des cartes de débit ou de crédit. Les usagers effectueraient par la suite des paris par l'entremise du téléphone sur les courses de chevaux présentées à nos hippodromes et sur les courses de chevaux diffusées simultanément par d'autres hippodromes à nos installations de paris en diffusion simultanée. Les paris effectués par les usagers ne pourraient pas dépasser les montants déposés dans leurs comptes et les gains seraient crédités dans leurs comptes et seraient disponibles pour les paris futurs. Nous tirerions des recettes de notre quote-part des paris placés ainsi que des frais chargés aux usagers pour le service.

Nous nous attendons à ce que le pari par compte téléphonique rende le pari sur les courses de chevaux plus pratique pour nos usagers et accroisse la part du marché pour notre produit de diffusion simultanée nous permettant ainsi d'utiliser pleinement un important canal de distribution pour notre produit de courses de chevaux. Un exploitant du compte téléphonique doit obtenir un permis et le carrefour ou centre de paris par compte téléphonique doit être établi dans un des huit États américains autorisant le pari par compte téléphonique, soit le Connecticut, le Kentucky, le Maryland, le Nevada, l'État de New York, l'Ohio, l'Oregon et la Pennsylvanie. Dès l'obtention des permis exigés par l'exploitant et l'établissement d'un centre, l'exploitant peut accepter les paris des usagers vivant dans ces huit États américains ainsi que des autres États.

Pari par télévision interactive et sur Internet

Nous examinons présentement les possibilités qu'offre le pari sur les courses de chevaux par télévision interactive et sur Internet et possiblement d'autres épreuves sportives, possiblement de concert éventuellement avec des associés en affaires et sous réserve des approbations réglementaires. Le pari par télévision interactive nécessite la transmission au moyen du câble ou du satellite d'une programmation de télévision sur les courses de chevaux dans les foyers des abonnés. Ces abonnés sont en mesure d'utiliser la technologie de la télévision interactive en temps réel, généralement au moyen d'un coffret de commande à distance branché à une télévision, permettant de parier en direct sur les courses de chevaux présentées au programme. Pour leur permettre d'effectuer des paris, les usagers doivent déposer de l'argent auprès de l'hippodrome promoteur au moyen d'une carte de débit ou de crédit. Nous tirerions des recettes des abonnements de nos usagers et de notre part des paris effectués sur les courses diffusées.

Le pari par télévision interactive nous permettrait d'accroître le marché pour notre produit de diffusion simultanée grâce à l'utilisation d'un important canal de distribution pour ce produit. Nous détenons actuellement le droit non exclusif de diffuser les courses de Santa Anita Park et de Golden Gate Fields. Les courses provenant de Gulfstream Park sont soumises à un contrat exclusif avec TV Games Network jusqu'en 2003. À compter de 2003, nous détiendrons le droit exclusif de diffuser les courses tant de Santa Anita Park que de Gulfstream Park et de Golden Gate Fields, trois des signaux pour les courses les plus recherchés en Amérique du Nord. Le pari

par télévision interactive nous permettrait d'augmenter de façon importante notre capacité de faire de l'autopublicité intermédia de nos courses de chevaux en direct et nous espérons que cela nous permettra d'attirer de nouveaux usagers pour nos courses de chevaux et de consolider leur fidélité. Nous aurions pour objectif de présenter des programmes de courses complets et de développer une formule attrayante, pratique et facile d'utilisation, ce qui projetterait un nouveau style rajeuni aux courses de chevaux. De plus, nous aurions pour objectif de diffuser la programmation que nous développons pour le pari par télévision interactive au moyen de plusieurs sources, notamment la télévision par satellite, le câble et Internet. Et avec l'expansion de nos activités, nous appliquerions à d'autres sports l'expérience acquise dans le pari par télévision interactive sur les courses de chevaux.

En raison de la croissance d'Internet comme médium de communication et de commerce, nous étudions la possibilité de créer un service de pari sur Internet, possiblement de concert avec un associé stratégique et sous réserve des approbations réglementaires. Avec un tel service, nous serions en mesure d'accroître la part de marché pour notre produit de diffusion simultanée en maximisant les possibilités offertes sur Internet comme canal de distribution pour notre produit de courses de chevaux en direct. Cela nous permettrait également de produire des économies d'échelle étant donné que la programmation que nous aurions pour objectif de diffuser sur Internet serait la même que celle produite pour le pari par télévision interactive. Tout comme le pari par télévision interactive, nous espérons développer notre position concurrentielle grâce à la vigueur de notre produit sur les courses de chevaux en direct et nous espérons renforcer cette position concurrentielle d'ici l'an 2003 lorsque nous détiendrons les droits exclusifs de diffuser les courses tant de Santa Anita Park que de Gulfstream Park et de Golden Gate Fields. Avec l'expansion de nos activités, nous serions vraisemblablement en mesure d'appliquer à d'autres sports l'expérience acquise dans le pari sur Internet des courses de chevaux.

Portefeuille de biens immobiliers

Nous sommes présentement propriétaires d'un portefeuille de biens immobiliers en Amérique du Nord et en Europe, notamment d'un centre domiciliaire clôturé actuellement en développement, d'un terrain de golf et d'équipements récréatifs connexes, d'un autre terrain de golf en développement et d'autres biens immobiliers. Nous avons l'intention graduellement de vendre le solde de notre portefeuille de biens immobiliers afin d'injecter du capital dans nos activités de courses de chevaux; par conséquent, nous prendrons des mesures notamment quant à l'entretien des terrains et l'obtention des approbations de zonage en vue d'accroître la valeur des propriétés et d'augmenter les recettes de la revente.

Notre portefeuille de biens immobiliers comprend actuellement des terrains en développement en Autriche et des terrains non développés et partiellement développés en Autriche et au Canada. Nous développons présentement un projet de centre domiciliaire clôturé, appelé Fontana, qui fait partie du terrain de golf Fontana Sports et des installations récréatives connexes dont nous sommes propriétaires et assumons l'exploitation. Cet ensemble résidentiel couvre une superficie d'environ 50 acres et est situé à Oberwaltersdorf, en Autriche, 15 milles environ au sud de Vienne. Le développement de l'ensemble résidentiel Fontana se fait présentement en deux phases dans le cadre d'un centre domiciliaire de luxe composé de 250 appartements et de 100 maisons unifamiliales. Nous espérons terminer la deuxième phase du projet résidentiel Fontana d'ici 2006. Nous sommes également propriétaires à Ebreichsdorf en Autriche, à environ 15 milles au sud de Vienne, de 1 000 acres de terrain non développé, qui comprend un terrain de golf loué à un tiers. En outre, notre portefeuille de biens immobiliers comprend environ 270 acres de terrain à usage polyvalent à proximité du siège social de Magna à Aurora au Canada, qui est situé à environ 30 milles au nord de Toronto. Une partie de la propriété d'Aurora pourrait être vendue à un promoteur d'un terrain de golf et d'un centre domiciliaire clôturé, alors que les autres parties pourraient être vendues à des promoteurs d'immeubles d'industries légères, d'immeubles commerciaux, à bureaux et d'immeubles de commerces de détail et pour d'autres fins de développement. Nous nous occupons actuellement de l'entretien, de l'amélioration et des obtentions de zonage relativement à ces propriétés en vue d'améliorer leurs valeurs de revente.

Notre portefeuille de biens immobiliers comporte également deux terrains de golf, Fontana Sports qui est en exploitation et qui est situé à Oberwaltersdorf en Autriche et d'un deuxième terrain de golf qui est en voie d'être terminé et qui est situé à Aurora au Canada. Fontana Sports est une installation de sports semi-privée à

proximité du centre domiciliaire Fontana. Les installations de Fontana Sports comprennent un terrain de golf de 18 trous, un club de tennis, des installations de conditionnement physique et un restaurant. Une fois complété, le terrain de golf Aurora sera un terrain de golf privé à 18 trous en développement contigu à des terrains que nous possédons à Aurora au Canada. Doug Carrick, un des meilleurs architectes au Canada de terrains de golf, a conçu Fontana Sports et le terrain de golf Aurora. Le terrain de golf Aurora devrait ouvrir officiellement en mai 2001. Nous prévoyons que les équipements comprendront un club house avec un restaurant, un salon pour les membres, un établissement thermal et un atelier du pro. Notre société-mère, Magna, nous verse actuellement des frais annuels d'accès de 2,7 M\$ aux termes d'une entente en vigueur depuis le 1^{er} mars 1999 portant sur l'accès à l'établissement Fontana Sports pour les activités de bienfaisance et celles commanditées par Magna de même qu'à des fins de promotion des affaires. Dès le parachèvement du terrain de golf Aurora, Magna nous versera des frais annuels d'accès relativement au terrain de golf Aurora pour des activités de bienfaisance et des activités commanditées par Magna ainsi qu'à des fins de promotion des affaires. Ces arrangements relatifs à l'accès doivent prendre fin cinq ans après leur date d'entrée en vigueur. Nous avons également accordé à Magna un droit de préemption sur l'achat de ces terrains de golf, dans le cas où nous déciderions de les vendre. Nous étudions présentement plusieurs options quant à nos terrains de golf, notamment l'exploitation directe ou la location à des exploitants tiers, de même que la vente et les opérations de cession-bail ce qui nécessiterait que Magna n'exerce pas son droit de préemption ou des ventes fermes. Pour de plus amples renseignements au sujet de ces arrangements avec Magna, voir «Certaines relations et opérations avec une personne reliée».

Nous détenons également certains terrains contigus et avoisinants des deux terrains de golf décrits précédemment et nous espérons que la valeur de revente définitive de ces terrains contigus et avoisinants augmentera de façon importante en raison de la présence de ces terrains de golf.

Finalement, nous sommes propriétaires d'un portefeuille d'autres biens immobiliers en Autriche, au Canada et aux États-Unis. Nous nous occupons présentement de l'entretien, de l'amélioration et des obtentions de zonage relativement à certaines de ces propriétés afin d'accroître leur valeur de revente. Nous avons l'intention d'aliéner ces propriétés graduellement lorsque les conditions du marché le permettront.

Vous trouverez des informations financières sur nos données d'exploitation à la note 10 des états financiers consolidés.

NOTRE STRATÉGIE

Notre stratégie comporte quatre éléments apparentés : (1) la poursuite du regroupement et de l'amélioration des hippodromes; (2) le regroupement de nos produits de courses de chevaux en diffusion simultanée et la commercialisation du signal sous notre propre nom commercial; (3) l'utilisation de notre position concurrentielle dans l'industrie des courses de chevaux et de notre nom commercial en développant nos canaux de distribution et la gamme de produits de paris sur les sports; (4) la mise en valeur de destinations de divertissement total axées sur certains de nos hippodromes.

1. Poursuite de notre regroupement et de l'amélioration des hippodromes

Grâce à nos acquisitions de Santa Anita Park, Gulfstream Park, Golden Gate Fields, Thistledown Racetrack et Remington Park et l'acquisition de Great Lakes Downs actuellement en cours, nous sommes devenues une des chefs de file en regroupement des hippodromes majeurs en Amérique du Nord. En tant qu'entreprise de regroupement, nous avons acquis plusieurs hippodromes avec l'objectif de maximiser les économies de coûts et d'administration à ces hippodromes. Nous comptons acquérir d'autres hippodromes de qualité supérieure répartis géographiquement augmentant ainsi le nombre de jours de courses que nous présentons, répartir les courses que nous présentons sur une plus longue période au cours de chaque année, accroître notre contenu de diffusion simultanée et augmenter la valeur de notre produit de diffusion simultanée. Grâce à nos nombreux hippodromes, nous espérons être en mesure de produire des économies de coûts dans l'administration, l'achat et d'autres secteurs, ce qui aura une incidence positive sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation. En outre, nous espérons être en mesure d'offrir à nos annonceurs et commanditaires des possibilités de publicité à plus haute valeur et de commercialisation intermédia croisée, des droits de signalisation à nos hippodromes et, finalement de publicité électronique et d'espaces publicitaires sur un site web, un canal de distribution Internet et un canal de télévision interactive.

De plus, nous avons apporté des améliorations aux installations de Santa Anita Park, y compris la construction d'un restaurant et d'un bar de 750 places, l'installation d'un écran à DEL grand format à l'intérieur de la piste, des améliorations à la tribune et à l'aire entourant la piste, ainsi que des améliorations au cercle des vainqueurs. Nous étudions aussi la possibilité d'autres améliorations à certains de nos autres hippodromes afin d'augmenter la fréquentation sur place, d'accroître notre capacité d'attirer constamment certains des meilleurs chevaux, entraîneurs et jockeys de l'Amérique du Nord, accroître la part de marché pour notre produit de diffusion simultanée, améliorer les conditions de courses et aider à produire des recettes additionnelles.

2. Regroupement des produits de courses de chevaux en diffusion simultanée et commercialisation du signal sous notre propre nom commercial

Grâce à notre stratégie de regroupement de nos hippodromes, nous croyons que nous présentons un des meilleurs produits de diffusion simultanée de courses de chevaux et nous comptons renforcer notre position grâce à d'autres acquisitions. Le calendrier de courses à nos hippodromes pour 1999 était constitué de 293 jours de courses, et celui de 2000 en comptera environ 326, diffusées à partir de six hippodromes, dont trois des dix meilleurs aux États-Unis, en ce qui a trait à l'ensemble des paris. Au cours des prochaines années, nous avons l'intention de regrouper les signaux de nos hippodromes et possiblement d'autres signaux provenant d'hippodromes dont nous ne sommes pas propriétaires et de commercialiser ce produit regroupé de diffusion simultanée grâce à un signal unique commercialisé sous notre propre nom commercial. Ce regroupement offrirait aux installations de paris hors-hippodrome qui offrent nos signaux un service plus pratique avec des coûts d'exploitation moindres et offrirait à nos usagers de paris un accès plus pratique à notre produit complet de diffusion simultanée. Nous espérons que cela accroîtra également la couverture publicitaire de nos petits hippodromes ainsi que les paris effectués à ceux-ci augmentant de cette façon les recettes qui nous sont disponibles afin d'améliorer la qualité des courses de chevaux que nous présentons à ces hippodromes grâce à des bourses plus intéressantes et des installations améliorées.

Le regroupement de ces signaux rehausserait également notre identité à titre de propriétaire de certains des meilleurs hippodromes en Amérique du Nord et de fournisseur de l'un des meilleurs produits de l'industrie de

diffusion simultanée. Ceci nous permettrait également d'entretenir un bassin de clients fidèles tant pour nos courses en direct que le produit de diffusion simultanée.

3. Utilisation de notre position concurrentielle dans l'industrie des courses de chevaux et finalement de notre nom commercial pour développer nos canaux de distribution et la gamme de produits de paris sur les sports

Nous avons l'intention d'utiliser notre position concurrentielle dans l'industrie des courses des chevaux et de capitaliser sur la notoriété de notre nom commercial que nous comptons mettre en valeur, afin d'accroître les canaux de distribution pour notre produit de diffusion simultanée et, finalement, d'accroître la gamme de produits de paris sur les sports offerts par nous, possiblement de concert avec des associés en affaires et sous réserve des exigences réglementaires. Dans le cadre de notre stratégie, nous avons l'intention d'accroître la part de marché pour notre produit de diffusion simultanée en mettant en place l'exploitation du pari par compte téléphonique, par télévision interactive et sur Internet à titre de canaux de distribution pour notre produit de diffusion simultanée. Nous avons également l'intention d'examiner l'expansion de nos produits de paris sur les sports à des sports autres que la course de chevaux, tant en Amérique du Nord qu'en Europe, par l'entremise de divers canaux de distribution, notamment le pari par compte téléphonique, par télévision interactive et sur Internet, sous réserve des exigences réglementaires. Si nous procédons à cette expansion, nous prévoyons être en mesure de vendre de nouveaux produits de paris sur les sports à nos usagers actuels. Nous pensons que notre stratégie de marque de commerce créerait des possibilités de marchandisage, de concession de permis et de commercialisation qui feraient augmenter nos recettes. Et encore plus important, nous pensons que notre stratégie renforcerait notre capacité d'offrir à nos commanditaires et publicitaires de meilleures possibilités de publicité, de commercialisation et de signalisation.

4. Mise en valeur globale des destinations de divertissement axées sur certains de nos hippodromes

Nous étudions la possibilité de mettre en valeur des projets de loisirs et de biens immobiliers axés sur le commerce de détail sur les terrains autour de certains de nos hippodromes, possiblement de concert avec des associés en affaires. Ces développements comprendraient des salles de cinéma multiples, des centres commerciaux, des restaurants, des hôtels et des projets de développement axés sur le divertissement. Sous réserve des approbations réglementaires, ces développements pourraient également comprendre l'intégration d'autres options de jeux de hasard, notamment les terminaux de loterie vidéo ou des dispositifs semblables de jeux de hasard qui, prévoyons-nous, permettront d'accroître la fréquence des clients à nos hippodromes. Ces développements auraient pour objectif de créer des destinations de divertissement complet intégrées à nos hippodromes et pourraient accroître le statut de ceux-ci, élargir la diversité démographique de nos usagers, attirer de nouveaux clients de paris mutuels et fournir des sources de revenus supplémentaires de notre bassin actuel de clients.

On compte un nombre de risques inhérents à notre stratégie, dont la mise en place intégrale prendra au moins quelques années. Voir «Facteurs de risques» pour une discussion de ses risques et d'autres risques.

APERÇU DE L'INDUSTRIE

Courses de chevaux et paris mutuel

Antécédents

Le pari mutuel sur les courses de chevaux est la forme de pari mutuel la plus répandue et constitue un élément important de l'industrie du jeu de hasard en général. Le pari mutuel est actuellement autorisé dans 43 États des États-Unis, dans toutes les provinces du Canada et dans environ 100 autres pays dans le monde. Selon le rapport de la *National Gambling Impact Study Commission* émis le 18 juin 1999, le montant global des paris sur les courses de chevaux en 1997 aux États-Unis se chiffrait à environ 15 milliards de dollars, dont environ 11,8 milliards de dollars ou environ 79 %, provenait des paris hors-hippodrome. Nous prévoyons que le pari hors-hippodrome connaîtra une croissance continue en raison de l'augmentation des possibilités de pari offertes par la création d'installations supplémentaires de diffusion simultanée, de même que la croissance prévue du pari par compte téléphonique, par télévision interactive et sur Internet.

Au cours des 20 dernières années, la fréquentation sur place des courses de chevaux aux hippodromes et les paris aux hippodromes aux États-Unis a diminué en raison de nombreux facteurs, notamment la concurrence accrue des autres formes de jeu de hasard et le souhait des usagers d'avoir un accès plus pratique aux courses de chevaux. Cette diminution de la fréquentation sur place a entraîné une diminution des montants pariés, et a eu pour conséquence que des propriétaires d'hippodromes offrent de plus petites bourses pour les courses de chevaux. Comme les bourses devenaient moins intéressantes, les chevaux participant aux courses de chevaux étaient de moins bonne qualité et la fréquentation sur place a diminué encore plus. Au cours des années 1980, les progrès techniques et les modifications législatives ont facilité la croissance du pari en diffusion simultanée et hors-hippodrome. Ces modifications ont augmenté de façon significative la part de marché pour les produits de courses de chevaux. La croissance du pari hors-hippodrome a donné lieu à des pools de parieurs plus importants sur les courses de chevaux et a plus que compensé la diminution des paris à l'hippodrome qui résultait de la diminution de la fréquentation sur place. En retour, il en découle que les bourses offertes sont plus importantes, les chevaux de meilleure qualité participent aux courses et on note un intérêt accru pour les courses de chevaux et les paris mutuels.

Les sociétés qui participent aux paris mutuels sur les courses de chevaux tirent leurs revenus des paris effectués sur : (1) des courses en direct qui ont lieu à leur propre hippodrome; (2) des courses en diffusion simultanée importée grâce à des installations de paris en diffusion simultanée à l'hippodrome; et (3) des diffusions simultanées exportées à d'autres hippodromes. D'autres recettes connexes proviennent de frais imputés à d'autres hippodromes relativement à l'exportation des diffusions simultanées à ces hippodromes, la vente des dates de courses à d'autres hippodromes à l'intérieur du même État, les frais imposés pour les paris par compte téléphonique et les services de pari par télévision interactive. Des recettes non liées au jeu proviennent des frais d'admission et de stationnement, des concessions, de la vente des programmes de courses, du merchandising, des ventes de groupe et des activités d'entreprise.

Principales caractéristiques de l'industrie

L'industrie des courses de chevaux est actuellement caractérisée par quatre éléments importants : (i) le regroupement de l'industrie, (ii) l'expansion du pari en diffusion simultanée et hors-hippodrome, (iii) la concurrence provenant d'autres formes de jeux de hasard et de divertissement, et (iv) la réglementation gouvernementale.

Regroupement de l'industrie

L'industrie des courses de chevaux est une industrie fortement fragmentée avec relativement peu d'hippodromes de qualité supérieure et relativement peu d'exploitants qui possèdent plus de deux établissements. Le bassin restreint d'hippodromes de qualité supérieure en Amérique du Nord est dû principalement aux coûts élevés de construction de nouveaux hippodromes et à la difficulté d'obtenir du financement. En conséquence,

relativement peu d'hippodromes ont été construits au cours des trente dernières années. Cette tendance devrait se poursuivre alors que les exploitants d'hippodromes de petites et de moyennes tailles continueront probablement de connaître de la difficulté à obtenir du financement pour ces développements.

Comme la fréquentation des hippodromes a diminué en Amérique du Nord au cours des dernières années, les exploitants d'hippodromes ont dû être plus efficace dans la gestion de leurs hippodromes et maximiser les recettes tirées de l'exploitation des paris en diffusion simultanée et des paris hors-hippodrome. Ces facteurs ont contribué à un regroupement de la propriété et de la gestion de certains des premiers hippodromes aux États-Unis. Nous sommes propriétaires et assumons l'exploitation de Santa Anita Park, Gulfstream Park, Golden Gate Fields, Thistledown Racetrack et Remington Park et nous avons conclu une entente visant l'acquisition des éléments d'actif et la prise en charge pour une somme d'environ 9,3 M\$ de certaines obligations de Great Lakes Downs. De même, notre principal concurrent, Churchill Downs Inc., exploite un nombre d'hippodromes, dont Churchill Downs Racetrack à Louisville au Kentucky, site du Kentucky Derby, ainsi que Hollywood Park à Inglewood en Californie, Calder Race Course à Miami en Floride, Ellis Park à Henderson au Kentucky et Hoosier Park à Anderson en Indiana. Churchill Downs a annoncé publiquement son intention de poursuivre l'acquisition d'autres hippodromes et des droits à des courses en diffusion simultanée présentées à d'autres hippodromes.

Expansion de la diffusion simultanée et du pari hors-hippodrome

La diffusion simultanée consiste à importer un signal télévisé d'une épreuve de course de chevaux en direct pour le transmettre à une installation de paris en diffusion simultanée à un autre hippodrome, de même que l'exportation d'un signal télévisé d'une épreuve de courses de chevaux en direct vers une installation de paris hors-hippodrome en échange de droits. Les installations hors-hippodrome qui importent de la diffusion simultanée choisissent des produits de diffusion simultanée d'une gamme d'hippodromes afin de produire un programme de courses de chevaux pour ses usagers. Ces installations de paris hors-hippodrome reçoivent un pourcentage de chaque pari effectué et doivent verser un droit de diffusion simultanée composé d'un pourcentage de chaque pari effectué à titre de rémunération à l'hippodrome d'où est importé le signal de diffusion simultanée. Les installations de paris hors-hippodrome doivent importer des diffusions simultanées de courses de qualité supérieure afin de maximiser leurs recettes et, de ce fait, les exploitants des principaux hippodromes qui exportent leurs signaux de courses connaissent une forte demande pour les diffusions simultanées de leurs courses. Les hippodromes qui exportent leurs signaux négocient leurs droits de diffusion simultanée en fonction du niveau de la demande pour les courses de diffusion simultanée.

La croissance des paris en diffusion simultanée et des paris hors-hippodrome a été particulièrement avantageuse pour les exploitants des principaux hippodromes qui ont plusieurs courses et des bourses importantes, mais ne l'a pas été pour les petits et moyens hippodromes. Les exploitants de plusieurs hippodromes sont en mesure de regrouper les signaux provenant des courses à leurs nombreux hippodromes et vendre ainsi ces signaux regroupés en achat groupé aux installations de paris hors-hippodrome, générant ainsi des recettes plus importantes pour ces hippodromes, et permettant des bourses plus importantes et la présentation de courses de qualité supérieure, même aux hippodromes plus petits appartenant à ces exploitants. Il est prévu que les exploitants des principaux hippodromes continueront d'accroître leurs recettes aux dépens des petits et moyens exploitants.

Concurrence provenant d'autres formes de jeux de hasard et de divertissement

Les jeux de hasard dans les casinos, sur les bateaux à aube et dans les salles de bingo, de même que les loteries des états américains et des provinces ont connu un essor au cours des dernières années, réduisant ainsi des recettes qui appartenaient auparavant aux courses de chevaux. De même, d'autres modes de divertissement, tel que la fréquentation d'épreuves de sports professionnels ou de paris sur de tels épreuves, ont créé également une concurrence en déviant des recettes des jeux de hasard vers ces autres formes d'activités.

Réglementation gouvernementale

Les courses de chevaux constituent une industrie fortement réglementée. Les États américains, de façon individuelle, contrôlent l'exploitation des hippodromes situés dans les limites de leurs États avec l'objectif de protéger le public des pratiques de jeux injustes et illégales, de générer des taxes, d'octroyer les permis aux hippodromes et aux exploitants et d'empêcher le crime organisé de s'impliquer dans l'industrie. Bien que les modalités peuvent varier d'un État à l'autre, tous les États qui réglementent les courses de chevaux le font sous la juridiction d'une commission sur les courses de chevaux ou d'une autre compétence réglementaire étatique sur les jeux de hasard. Les organismes de réglementation procèdent à des vérifications sur les antécédents de tous les propriétaires d'hippodromes avant de leur accorder les permis d'exploitation nécessaires. Les propriétaires de chevaux, les entraîneurs, les jockeys, les conducteurs, les commissaires, les juges et le personnel de l'hippodrome sont également assujettis à l'obtention de permis par les compétences étatiques. La réglementation de l'État sur les courses de chevaux s'étend virtuellement à chaque aspect des courses et s'étend habituellement à des détails comme à la présence et l'emplacement des officiels particuliers de la course, tels les chronométreurs, les juges à l'arrivée, les départeurs et les juges de piste.

En sus de la réglementation des États sur les courses de chevaux, le gouvernement des États-Unis réglemente les courses de chevaux en vertu de la *Interstate Horse Wagering Act of 1978* et la *Interstate Wire Act of 1961*. En raison de ces deux lois, les hippodromes peuvent confondre les paris de différents hippodromes et d'installations de paris et d'épreuves de courses de chevaux diffusées à d'autres établissements munis d'un permis. De plus, en vertu des pouvoirs prévus par ces lois, huit États, soit le Connecticut, le Kentucky, le Maryland, le Nevada, l'État de New York, l'Ohio, l'Oregon et la Pennsylvanie ont autorisé à l'industrie du pari mutuel de diffuser des courses dans les maisons et ont autorisé le pari sur compte.

Nous devons observer les exigences relatives aux permis accordés par différentes compétences réglementaires de chaque État où nous maintenons des hippodromes et exerçons des activités. Parmi ces compétences réglementaires, on compte *The California Horse Racing Board*, le *Nevada Gaming Commission*, la *Florida Department of Business and Professional Regulation Division of Pari-Mutuel Wagering*, la *Oklahoma Horse Racing Commission*, la *Ohio State Racing Commission* et, une fois l'acquisition des éléments d'actif de Great Lakes Downs parachevée, le bureau du commissaire aux courses du *Michigan Department of Agriculture*. Ces règlements prévoient l'obtention tous les ans de permis pour présenter des courses de chevaux en direct et participer à des paris en diffusion simultanée et rien ne garantit que ces permis seront accordés.

En Californie, il incombe à *The California Horse Racing Board* de réglementer les modalités des paris, la durée et la présentation des rencontres et la distribution des paris mutuels dans les limites fixées par la législature de la Californie. *The California Horse Racing Board* a accordé tous les ans des permis à une de nos filiales, Los Angeles Turf Club, Incorporated, et à Oak Tree Racing Association qui les autorisent à présenter des rencontres de courses à Santa Anita Park. Jusqu'à présent, *The California Horse Racing Board* n'a pas accordé de permis à d'autres hippodromes de pur sang dans le sud de la Californie autorisant la présentation de courses au cours de ces rencontres. Toutefois, les rencontres de courses sous harnais la nuit et de quarter-horse la nuit sont présentées à d'autres hippodromes dans le sud de la Californie au cours de certaines périodes de ces rencontres. *The California Horse Racing Board* accorde également des permis pour l'exploitation du Golden Gate Fields. Notre situation financière et les données d'exploitation peuvent être touchées de façon importante par des modifications législatives ou des mesures prises par *The California Horse Racing Board* qui auraient pour effet d'augmenter le nombre de jours de courses soumis à la concurrence, réduire le nombre de jours de courses qui nous est alloué et est alloué à Oak Tree Racing Association, ou autoriser d'autres formes de paris.

En Floride, la *Division of Pari-Mutuel Wagering* examine les demandes de permis annuels pour les courses de pur sang, de standardbred et de quarter-horse. Les lois fiscales de la Floride dissuadent actuellement les trois hippodromes de la région de Miami, soit Gulfstream Park, Hialeah Park et Calder Race Course, à présenter des demandes pour des dates de courses en dehors de la saison traditionnelle de courses. Actuellement, les dates de courses pour ces hippodromes de la région de Miami ne se chevauchent pas. À compter du 1^{er} juillet 2001, il est prévu qu'une nouvelle structure fiscale éliminera ce moyen de dissuasion. De ce fait, l'hippodrome Gulfstream

Park pourrait être en concurrence directe avec les autres hippodromes de la région de Miami dans le futur. Une telle concurrence pourrait avoir un effet négatif important sur notre situation financière et nos données d'exploitation.

En Ohio, la *Ohio State Racing Commission* approuve des permis annuels pour les courses de pur sang, de standardbred et de quarter-horse. La *Ohio State Racing Commission* n'a pas accordé de permis à d'autres exploitants d'hippodromes de pur sang dans la région de Cleveland pour présenter des courses au cours des rencontres de Thistledown Racetrack. Toutefois, la *Ohio State Racing Commission* a accordé un permis à un exploitant d'une piste de course sous harnais la nuit dans la région de Cleveland lui permettant de présenter des courses sous harnais la nuit.

En Oklahoma, la *Oklahoma Horse Racing Commission* approuve les permis annuels pour les courses de pur sang, de standardbred et de quarter-horse. À l'exception de Remington Park, on ne compte aucun autre hippodrome dans l'État d'Oklahoma.

Au Michigan, il incombe au *Office of the Racing Commissioner* de délivrer les permis annuels pour les courses de pur sang, de standardbred et de quarter-horse. Great Lakes Downs est actuellement le seul hippodrome de courses de pur sang au Michigan. Toutefois, le *Office of the Racing Commissioner* délivre des permis d'exploitation de pistes de courses attelées au Michigan.

Pari sur les sports médiatiques

Pari par compte téléphonique

Le pari par compte téléphonique consiste à effectuer des paris sur des épreuves de courses de chevaux en direct grâce au téléphone. Actuellement, uniquement huit États autorisent le pari par compte téléphonique : le Connecticut, le Kentucky, le Maryland, le Nevada, l'État de New York, l'Ohio, l'Oregon et la Pennsylvanie. Selon le rapport de la *National Gambling Impact Study Commission* publié en juin 1999, les montants pariés au moyen des systèmes de paris par compte téléphonique aux États-Unis en 1998 se chiffraient à environ 550 millions de dollars.

Les exploitants munis d'un permis de pari par compte téléphonique doivent ouvrir un carrefour ou centre dans un des huit États où ce genre de pari est autorisé, ouvrir des comptes pour les usagers qui paient leurs paris au moyen des cartes débit ou de crédit et recevoir les paris de ces usagers. Les États qui autorisent le pari par compte téléphonique permettent aux installations de pari par compte téléphonique d'accepter les paris effectués par les usagers résidant dans ces États de même que dans les États où le pari par compte téléphonique n'est pas autorisé.

Pari par télévision interactive

Le pari par télévision interactive consiste à la transmission d'un programme de télévision sur les courses de chevaux au moyen du câble et du satellite dans les maisons des abonnés. Ces abonnés sont en mesure d'utiliser la technologie fondée sur la télévision en temps réel pour parier sur les courses de chevaux en direct prévues au programme. Afin d'effectuer des paris, les usagers doivent déposer une somme d'argent auprès de l'hippodrome promoteur au moyen des cartes de débit ou de crédit. Actuellement, les mêmes huit États qui autorisent le pari par compte téléphonique autorisent également le pari par télévision interactive. Les hippodromes qui exportent leur signal de courses en direct touchent des droits de diffusion simultanée en fonction des paris effectués à la maison sur ses courses. Il y a des risques associés à la sollicitation de paris par télévision interactive, dont ceux décrits ci-après dans la rubrique «Facteurs de risque – *Risques associés aux jeux de hasard – Nos activités liées aux jeux de hasard reposent sur des approbations gouvernementales qui, si elles ne sont pas accordées, pourraient avoir des conséquences défavorables sur nos activités existantes et notre croissance.*

Pari sur Internet

La prolifération des ordinateurs personnels à la maison et la confiance accrue dans les opérations commerciales en ligne, jumelée à la croissance des possibilités de jeu de hasard sur Internet, a créé un environnement qui, nous croyons, est propice à une croissance rapide du pari sur Internet. Le rapport de la *National Gambling Impact Study Commission* publié en juin 1999 estime qu'il y a plus de 250 casinos en ligne, 64 loteries, 20 jeux de bingo et 139 services de paris sur les sports offrant des jeux de hasard sur Internet. Il est estimé que le marché des jeux de hasard sur Internet aurait doublé d'environ 445 millions de dollars en 1997 à plus de 900 millions de dollars en 1998, selon la *Interactive Gaming News*, publication de jeux de hasard sur Internet.

Les possibilités de jeux de hasard sur Internet sont considérables pour plusieurs motifs. D'abord, l'Internet est exploité à l'échelle mondiale et convient parfaitement aux jeux de hasard, qui sont également reconnus mondialement comme une source de divertissement. Ensuite, les jeux de hasard sur Internet sont accessibles à une population plus jeune et plus instruite. Troisièmement, les jeux de hasard sur Internet sont très pratiques pour les usagers, en ce qui a trait à la facilité pour ceux-ci d'avoir accès aux courses, à la présentation audiovisuelle des courses et à la facilité et sécurité relatives d'effectuer des paris sur des lignes de données sécuritaires. Finalement, les jeux de hasard sur Internet occasionnent des placements et des frais d'exploitation moindres que les formes traditionnelles de jeux. Toutefois, il y a des risques associés à la sollicitation de paris sur Internet, notamment décrits ci-après dans «Facteurs de risque – *Risques associés aux jeux de hasard – Nos activités liées aux jeux de hasard reposent sur des approbations gouvernementales qui, si elles ne sont pas accordées, pourraient avoir des conséquences défavorables sur nos activités existantes et notre croissance*».

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET INFORMATIONS SUR L'EXPLOITATION

Le tableau qui suit présente certaines de nos principales données financières consolidées et consolidées pro forma aux dates indiquées et pour les périodes terminées à ces dates. Les principales données financières consolidées au 30 septembre 1999 et pour les neuf mois terminés à cette date sont tirés de nos états financiers consolidés non vérifiés au 30 septembre 1999 et pour les neuf mois terminés à cette date, lesquels, de l'avis de la direction, incluent tous les redressements (consistant en charges récurrentes normales) nécessaires pour présenter fidèlement les informations décrites dans ceux-ci. Les résultats pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1999 ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats que l'on peut attendre d'un exercice entier. Les principales données financières consolidées au 31 juillet 1998 et pour la période de trois ans terminée à cette date et au 31 décembre 1998 et pour la période de cinq mois terminée à cette date sont tirées des états financiers consolidés vérifiés de la période de trois ans terminée le 31 juillet 1998 et de la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998 et doivent être lues avec ceux-ci. Les principales données financières consolidées pro forma de l'exercice terminé le 31 décembre 1998 et des neuf mois terminés le 30 septembre 1999 sont tirées de nos états financiers consolidés pro forma au 30 septembre 1999 et pour les neuf mois terminés à cette date et de l'exercice terminé le 31 décembre 1998 et doivent être lues avec ceux-ci. Les principales informations financières et informations sur l'exploitation doivent aussi être lues avec l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation figurant dans le présent prospectus.

Données tirées des états des résultats⁽¹⁾

	Pro forma Neuf mois terminés le 30 septembre 1999	Pro forma Exercice terminé le 31 déc. 1998	Neuf mois terminés le 30 septembre 1999	Cinq mois terminés le 31 déc. 1998	Exercices terminés les 31 juillet				
					1998	1997	1996	1995	1994
(en milliers de dollars US, sauf les montants par action)									
Produits									
Hippodromes	127 584 \$	149 585 \$	58 954 \$	3 952 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Immobilier	12 167	21 239	12 167	6 597	20 486	15 276	2 460	1 166	121
Total des produits	139 751	170 824	71 121	10 549	20 486	15 276	2 460	1 166	121
Frais et charges									
Frais et charges des hippodromes	98 451	126 278	46 292	3 625	—	—	—	—	—
Frais et charges des activités immobilières	12 496	27 355	12 496	8 462	25 864	13 879	4 613	2 713	277
Amortissement	12 912	18 852	4 676	1 649	1 852	1 824	330	21	22
Intérêts débiteurs (crédateurs), montant net	717	1 615	264	1 221	1 380	955	(59)	(26)	156
Bénéfice (perte) avant impôts sur le revenu	15 175	(3 276)	7 393	(4 408)	(8 610)	(1 382)	(2 424)	(1 542)	(334)
Bénéfice net (perte nette)	7 621 \$	(5 739) \$	3 000 \$	(4 231) \$	(8 610) \$	(1 382) \$	(2 424) \$	(1 542) \$	(334) \$
Bénéfice (perte) par action avec droit de vote subalterne de catégorie A, par action de catégorie B et par action échangeable									
En circulation et dilué(e) ⁽²⁾ . . .	0,10 \$	(0,07) \$	0,04 \$	(0,05) \$	(0,11) \$	(0,02) \$	(0,03) \$	(0,02) \$	(0,00) \$
Nombre moyen d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'actions échangeables en circulation durant la période (en milliers) :									
En circulation et dilué ⁽²⁾	80 198	80 198	78 535	78 535	78 535	78 535	78 535	78 535	78 535

1) Nous préparons nos états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis ou PCGR américains, lesquels diffèrent à certains égards des principes comptables généralement reconnus au Canada ou PCGR canadiens. Pour une discussion des principales divergences entre les PCGR américains et les PCGR canadiens, se reporter à la note 15 «Principes comptables généralement reconnus au Canada», afférente à nos états financiers consolidés vérifiés.

- 2) Le 5 novembre 1999, Magna a terminé la restructuration décrite dans le présent prospectus. Dans le cadre de la restructuration, notre structure du capital a été établie en créant les actions avec droit de vote subalterne de catégorie A assorties d'un vote par action et les actions de catégorie B assorties de 20 votes par action. En date du 5 novembre 1999, 78 535 328 de nos actions de catégorie B et 1 662 890 de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A étaient émises et en circulation. Le 30 décembre 1999, 14 823 187 actions de nos actions de catégorie B détenues par Magna ont été rachetées par nous pour 110 000 000 \$. Le même jour, 110 000 000 \$ ont été investis par Magna dans Exchangeco en contrepartie de 14 823 187 actions échangeables. Notre bénéfice (perte) par action en circulation et dilué(e) historique a été calculé(e) en supposant que 78 535 328 de nos actions de catégorie B et actions échangeables et aucune de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A étaient émises et en circulation au début des périodes visées. Notre bénéfice (perte) par action en circulation et dilué(e) pro forma a été calculé(e) en supposant que 63 712 141 de nos actions de catégorie B plus 14 823 187 actions échangeables pouvant être échangées contre 14 823 187 de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et 1 662 890 de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A émises en rapport avec les acquisitions des hippodromes Thistledown et Golden Gate Fields étaient émises et en circulation au début des périodes visées.

Données tirées des bilans⁽¹⁾

	Pro forma	30 septembre 1999	31 décembre 1998	31 juillet				
	30 septembre 1999			1998	1997	1996	1995	1994
				(en milliers de dollars US)				
Espèces et quasi-espèces	63 158 \$	23 544 \$	17 503 \$	295 \$	220 \$	133 \$	521 \$	1 338 \$
Effet à recevoir de Magna	—	146 862	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif	736 716	693 455	364 142	184 802	113 175	76 219	51 636	28 770
Dette totale ⁽²⁾	43 423	65 333	32 335	19 495	18 938	22 614	12	—
Placement net de Magna/capitaux propres	553 570	545 888	302 502	158 275	87 917	49 985	48 166	27 226

- 1) Nous préparons nos états financiers conformément aux PCGR américains qui diffèrent à certains égards des PCGR canadiens. Pour une discussion des principales divergences entre les PCGR américains et les PCGR canadiens, se reporter à la note 15 «Principes comptables généralement reconnus au Canada», afférente à nos états financiers consolidés vérifiés.
- 2) La dette totale comprend la dette bancaire, la dette à long terme (y compris la dette à long terme échéant à moins d'un an) et l'effet à payer à Magna.

Les points abordés à la rubrique «Restructuration» ci-après peuvent influencer considérablement sur la comparabilité de certaines des principales données financières susmentionnées. Par conséquent, veuillez consulter la rubrique en question pour des détails sur les conditions entourant la restructuration.

ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

L'analyse suivante de notre situation financière et des résultats d'exploitation doit être lue avec les états financiers consolidés pro forma, les états financiers consolidés non vérifiés et les états financiers consolidés vérifiés figurant ailleurs dans le présent prospectus. Cette analyse contient des déclarations prospectives qui entraînent des risques et des incertitudes importantes. Nos résultats réels pourraient différer considérablement des résultats projetés ou envisagés dans les déclarations prospectives en raison de certains facteurs, y compris, sans s'y limiter, les facteurs décrits à la rubrique «Facteurs de risque» du présent prospectus.

Aperçu

Nous exploitons des hippodromes, des activités de pari mutuel y afférentes et des activités de pari mutuel pour épreuves sportives médiatisées, et nous envisageons présentement de développer les paris par téléphone, télévision interactive et Internet, ainsi que des projets immobiliers de nature récréative ou autre sur le terrain entourant certains de nos hippodromes. Nous détenons aussi un portefeuille immobilier qui comprend un centre domiciliaire privé en cours d'aménagement, un terrain de golf et les installations récréatives connexes, un autre terrain de golf en cours d'aménagement et d'autres biens immobiliers. Nous envisageons un certain nombre d'options quant aux deux terrains de golf, dont l'exploitation directe ou la location à des exploitants non apparentés, ainsi que des opérations de cession-bail ou de ventes fermes. Nous avons l'intention de vendre progressivement le reste de notre portefeuille immobilier afin de mobiliser les capitaux nécessaires à nos affaires.

Activités aux hippodromes

Nous avons acquis Santa Anita Park situé à Arcadia, en Californie, à approximativement 14 milles au nord-est de Los Angeles, l'un des plus importants hippodromes en Amérique du Nord, en décembre 1998. Santa Anita Park est ouvert pendant la saison de pointe des courses de l'hiver commençant le 26 décembre et se terminant vers la fin avril chaque année. En outre, nous avons loué Santa Anita Park à la Oak Tree Racing Association qui tient la rencontre Oak Tree de la fin de septembre jusqu'au début de novembre chaque année.

Le 1^{er} septembre 1999, nous avons acquis Gulfstream Park, également l'un des plus importants hippodromes et établissements de paris mutuels en Amérique du Nord, qui accueillait la Breeders' Cup (coupe des éleveurs) le 6 novembre 1999. Gulfstream Park est situé dans les villes de Hallandale et Aventura, en Floride, entre Miami et Fort Lauderdale. Il est ouvert du début de janvier à la mi-mars, chaque année.

Le 12 novembre 1999, nous avons acquis les hippodromes Thistledown et Remington Park situés respectivement à North Randall, en Ohio, et à Oklahoma City, en Oklahoma. Thistledown a l'une des plus longues saisons de courses de tous les hippodromes en Amérique du Nord, comportant 187 jours de courses chaque année, de la mi-mars au début décembre. Remington Park tient une rencontre hippique pour quarterhorses durant 40 jours, de la mi-avril à la mi-juin, et une rencontre hippique pour pur-sang durant 82 jours, de la mi-août au début décembre de chaque année.

Le 10 décembre 1999, nous avons acquis l'hippodrome Golden Gate Fields à Albany et Berkeley, en Californie, à environ 8 milles du centre-ville de Oakland et environ 11 milles de San Francisco. La saison des courses de Golden Gate Field comprend deux rencontres, la première allant de la fin de mars à la mi-juin et la seconde de la mi-novembre à la mi-janvier de chaque année.

Enfin, nous avons conclu une entente avec Great Lakes Downs, Inc. et Great Lakes Downs Café Inc. en vue d'acquérir les biens et de prendre en charge environ 9,3 millions de dollars de dettes de l'hippodrome Great Lakes Downs à Muskegon, au Michigan pour un prix d'achat de 1,7 million de dollars payable par l'émission de 267 416 de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Great Lakes Downs, qui a démarré ses activités en janvier 1999, offre un total de 134 jours de courses en direct d'avril à novembre de chaque année. Nous prévoyons conclure cette acquisition au milieu de février 2000.

Nous vous invitons à consulter les états financiers consolidés pro forma qui consolident de manière pro forma les acquisitions de Santa Anita Park, Gulfstream Park, Thistledown, Remington Park et Golden Gate Fields avec nos activités au 30 septembre 1999 et pour les neuf mois terminés à cette date et au 31 décembre 1998 et pour l'exercice terminé à cette date. De manière pro forma, nos produits se sont accrus de 68,6 millions de dollars et notre bénéfice net, de 4,6 millions de dollars pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1999, entraînant des produits consolidés pro forma totaux de 139,8 millions de dollars et un bénéfice net de 7,6 millions de dollars. De manière pro forma, nos produits se sont élevés de 145,6 millions de dollars et notre perte nette a chuté de 4,7 millions de dollars pour les douze mois terminés le 31 décembre 1998, entraînant des produits consolidés pro forma totaux de 170,8 millions de dollars et une perte nette de 5,7 millions de dollars.

En raison de la nature saisonnière de notre entreprise d'hippodromes, les produits et les résultats d'exploitation de tout trimestre intermédiaire ne sont guère représentatifs des produits et des résultats d'exploitation de l'exercice. Notre calendrier des courses en direct fait également en sorte que nous réalisons une tranche importante de notre bénéfice net au premier trimestre de chaque exercice, où ont lieu la rencontre à Santa Anita et la rencontre annuelle à Gulfstream Park ainsi que durant le quatrième trimestre de chaque exercice, où se déroulent la rencontre de The Oak Tree et l'une des deux rencontres annuelles à Golden Gate Fields.

Nos produits tirés des hippodromes proviennent surtout des commissions réalisées sur le pari mutuel. Le pari mutuel sur courses hippiques consiste pour les particuliers à parier les uns contre les autres quant à l'issue d'une course de chevaux. Nous n'avons aucun intérêt dans l'ordre au fil d'arrivée de n'importe quelle course et nous ne courons donc aucun risque peu importe l'issue. Nous retenons un certain pourcentage sur les mises effectuées. Notre part des produits tirés du pari mutuel repose sur des pourcentages prédéterminés des diverses catégories des paris mutuels à nos champs de courses; ces pourcentages sont fixés par les organismes de réglementation des États. Le pari mutuel sur les courses hippiques s'effectue aux hippodromes où ont lieu les courses ainsi qu'aux hippodromes offrant des transmissions de courses télévisées en diffusion simultanée offertes ou importées par les installations de pari mutuel en diffusion simultanée situées à ces hippodromes. Le pari mutuel sur courses de chevaux s'effectue également à des établissements de pari sur les courses de chevaux effectuées sur des pistes situées ailleurs. Nos hippodromes comportent des installations de pari à diffusion simultanée s'ajoutant aux courses de chevaux en direct et permettant à nos amateurs de courses de miser sur des courses hippiques se tenant à d'autres hippodromes lorsqu'il n'y a pas de courses en direct à nos hippodromes. Nous réalisons également des produits étrangers aux paris sur les dépenses alimentaires, les programmes, les droits d'entrée, les frais de stationnement et d'autres dépenses des amateurs de courses.

Activités immobilières

Nous aménageons présentement un centre domiciliaire privé, appelé Fontana, entouré d'un terrain de golf et d'installations récréatives qui nous appartiennent et que nous exploitons. Ce projet domiciliaire comprend environ 50 acres et est situé à Oberwaltersdorf, en Autriche, à environ 15 milles de Vienne. Ce projet domiciliaire aménagé en deux phases constituera un centre domiciliaire luxueux comprenant 250 appartements et 100 maisons unifamiliales. Nous prévoyons achever la phase II du projet domiciliaire Fontana d'ici 2006. Nous possédons deux terrains de golf, soit Fontana Sports, qui fait partie du terrain à aménagement domiciliaire et est présentement ouvert, et un second terrain de golf à Aurora au Canada, dont la construction est en cours. Nous envisageons présentement diverses options à l'égard de ces terrains de golf, dont l'exploitation directe ou la location à des exploitants non apparentés, ainsi que des opérations de cession-bail, qui exigeraient que Magna n'exerce pas son droit de préemption, ou de ventes fermes. Nous avons l'intention de vendre progressivement le reste de notre portefeuille immobilier, sauf les terrains adjacents à nos hippodromes, afin de mobiliser des capitaux que nous utiliserons pour nos affaires ; par conséquent, nous viabilisons et améliorons certaines de ces propriétés et cherchons à obtenir le zonage pour celles-ci afin d'améliorer leur valeur en vue de la revente.

Résultats d'exploitation

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 1999 et 1998

Activités aux hippodromes

Les produits réalisés à nos hippodromes se sont établis à 59,0 millions de dollars pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999. Santa Anita Park et San Luis Rey Downs ont représenté un apport respectif de 58,5 millions de dollars et de 0,5 million de dollars. Aucun produit n'a été réalisé à Gulfstream Park durant la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999, étant donné que les activités de cet hippodrome sont reflétées dans nos résultats consolidés uniquement à partir de la date d'acquisition, soit le 1^{er} septembre 1999, et qu'aucune course n'a eu lieu au mois de septembre 1999. Nous n'avons tiré aucun produit des activités hippiques dans la période correspondante de 1998 parce que Santa Anita Park, San Luis Rey Downs et Gulfstream Park ont été acquis respectivement en décembre 1998, en mai 1999 et en septembre 1999.

Dans la période en cours, notre part des produits tirés du pari mutuel pour Santa Anita Park a totalisé 40,2 millions de dollars et les produits étrangers au pari mutuel à Santa Anita Park ont atteint 18,3 millions de dollars.

Nos produits tirés du pari mutuel à Santa Anita Park proviennent des sources suivantes :

a) Jours de courses en direct

- les paris effectués par les amateurs de courses à Santa Anita Park sur les courses s'y déroulant;
- les paris effectués par les amateurs de courses à Santa Anita Park sur les transmissions en diffusion simultanée importées de courses se déroulant à d'autres hippodromes dans le sud de la Californie, dans le nord de la Californie et à des hippodromes dans un autre État;
- les paris effectués par les amateurs de courses aux établissements de Southern California Off-track Wagering, Inc. («SCOTWINC») sur les transmissions simultanées exportées des courses se déroulant à Santa Anita Park et des courses se déroulant à des hippodromes dans le nord de la Californie et en dehors de l'État lorsqu'ont lieu les rencontres de Santa Anita Park et de Oak Tree; et
- les paris effectués par les amateurs de courses à un établissement en dehors de l'État sur les transmissions simultanées exportées de courses se déroulant à Santa Anita Park.

b) Jours sans courses en direct

- Nous participons aux produits des établissements de SCOTWINC – SCOTWINC est un organisme formé par les représentants des associations hippiques, des foires et des installations de pari par satellite du sud de la Californie en vue de promouvoir les paris hors hippodrome et de répartir équitablement les dépenses associées aux paris hors hippodrome. Nous touchons également un pourcentage du profit net de SCOTWINC – qui permet de couvrir les coûts liés aux paris hors hippodrome, dont les services de pari mutuel, les frais de télévision et de satellite, et les fournitures. L'excédent des fonds de SCOTWINC qui n'est pas distribué est partagé à parts égales entre l'hippodrome et les «horsemen». Santa Anita possède 27 % des actions de SCOTWINC.

La distribution des mises du pari mutuel pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1999 est résumée ci-dessous (en millions, sauf le nombre de jours de courses en direct) :

	Neuf mois terminés le 30 septembre 1999
Total des paris enregistrés lors des jours de courses en direct	<u>857,2 \$</u>
Nombre de jours de courses en direct	<u>81</u>
Notre part des paris enregistrés lors des jours de courses en direct	35,9 \$
Notre part des paris enregistrés lors des jours sans courses en direct et autres	<u>4,3</u>
Total des produits tirés des mises du pari mutuel	<u>40,2 \$</u>

Le total des paris a profité du développement de SCOTWINC et des paris effectués à Santa Anita Park sur les courses en dehors de l'État. En excluant 1997, le total des paris a affiché une progression constante depuis 1994.

Notre part des mises du pari mutuel s'est améliorée en 1999 surtout à cause des récentes modifications apportées à la répartition du total des paris. Le 11 août 1998, le sénat de la Californie a adopté le projet de loi n° SB27, qui accordait aux hippodromes de Californie une réduction des frais de permis d'État à verser à même les paris et la permission d'importer jusqu'à 20 courses par jour se déroulant en dehors de l'État. La diminution du montant des paris attribué à l'État a entraîné une augmentation de la somme qui nous est attribuée ainsi que des bourses. La permission d'importer des courses se déroulant en dehors de l'État est de la plus haute importance, parce qu'auparavant, les seules courses importées sur lesquelles les amateurs de courses pouvaient parier en Californie provenaient de l'étranger, surtout de Hong Kong et d'Australie.

Les frais et charges des hippodromes ont totalisé 46,3 millions de dollars. Santa Anita Park, Gulfstream et San Luis Rey Downs ont engagé des frais et charges respectifs de 45,3 millions de dollars, 0,5 million de dollars et de 0,5 million de dollars. Les frais et charges de Santa Anita Park comprennent principalement les éléments suivants : les salaires (27,2 millions de dollars) et les frais de marketing et de publicité (5,0 millions de dollars), représentant environ 70 % de nos coûts totaux. Les frais et charges de Gulfstream Park ont été minimes durant la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999, étant donné que les frais de l'hippodrome sont reflétés uniquement à partir de la date d'acquisition, soit le 1^{er} septembre 1999, et qu'aucune course n'a eu lieu au mois de septembre 1999. Avec l'acquisition de Gulfstream Park, Thistledown, Remington Park et Golden Gate Fields, nous désirons continuer de déployer notre stratégie qui comprend le regroupement des hippodromes que nous acquérons en vue de maximiser les économies en matière de frais d'administration et d'autres frais à nos hippodromes.

Activités immobilières

Les produits provenant de nos activités immobilières se sont élevés à 12,2 millions de dollars pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999 en regard de 17,2 millions de dollars pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1998. Ce recul est surtout imputable à une réduction des activités au projet domiciliaire Fontana où la phase I d'un plan d'aménagement en deux phases achève. L'augmentation des produits tirés des droits d'adhésion et des autres revenus d'utilisation relatifs à Fontana Sports, dont 1,6 million de dollars liés à un contrat sur les redevances d'accès entre Magna et Fontana Sports qui est entré en vigueur le 1^{er} mars 1999. Nous avons également réalisé des produits de location accrus sur certaines propriétés acquises durant la période correspondante. Les produits provenant de nos autres activités immobilières ont peu varié dans l'ensemble.

Les frais et charges de nos activités immobilières se sont établis à 12,5 millions de dollars pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999 en regard de 21,9 millions de dollars pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1998. Cette diminution est attribuable à une baisse des activités au projet domiciliaire

Fontana. En outre, nous avons engagé des coûts durant la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1998 relativement à l'aménagement éventuel d'un jardin thématique d'environ 670 acres sur notre terrain de Ebreichsdorf près de Vienne, en Autriche, que nous avons acquis durant l'exercice terminé le 31 juillet 1997. Les frais comprenaient les honoraires de conseillers associés aux études de faisabilité, aux concepts de jardin thématique de remplacement, à l'analyse du marché, aux brochures de présentation, aux modèles de sites, et aux études des divers sites possibles. En mai 1999, nous avons annoncé que nous ne pouvions obtenir les divers permis et autorisations nécessaires pour aménager éventuellement cette propriété en jardin thématique. Par conséquent, nous avons réexaminé les utilisations possibles de la propriété. Les frais engagés durant la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999 ont été considérablement réduits.

Les frais et charges engagés dans le cadre du reste de nos activités immobilières ont peu varié dans l'ensemble.

Amortissement

L'amortissement s'est accru de 2,9 millions de dollars pour atteindre 4,7 millions de dollars pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999, surtout à cause de l'amortissement lié à nos acquisitions de Santa Anita Park le 10 décembre 1998, de San Luis Rey Downs le 1^{er} mai 1999 et de Gulfstream Park le 1^{er} septembre 1999 et neuf mois complets d'amortissement des propriétés acquises au cours de l'année civile 1998. En date du 30 septembre 1999, certaines propriétés ont été classées comme prêtes à être vendues et l'amortissement ne se fait plus sur ces propriétés.

Intérêts débiteurs nets

Nos intérêts débiteurs nets ont diminué de 0,9 million de dollars pour s'arrêter à 0,3 million de dollars pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999 comparativement à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1998, principalement en raison d'intérêts créditeurs plus élevés. Cette augmentation des intérêts créditeurs est attribuable à l'intérêt intersociétés gagné sur notre effet à recevoir de Magna.

Provision pour impôts sur le revenu

Nous avons comptabilisé une provision pour impôts sur le revenu de 4,4 millions de dollars sur le bénéfice avant impôts de 7,4 millions de dollars pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999 comparativement à zéro sur une perte avant impôts de 7,6 millions de dollars pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1998. Notre provision pour impôts sur le revenu a trait uniquement au bénéfice de nos activités aux hippodromes. Les pertes de nos autres activités n'ont donné lieu à aucun avantage fiscal aux fins comptables.

Périodes de cinq mois terminées les 31 décembre 1998 et 1997

Activités aux hippodromes

Les produits réalisés à nos hippodromes ont totalisé 4,0 millions de dollars pour la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998, et avaient tous trait aux activités de Santa Anita Park. Il n'y a eu que cinq jours de courses durant la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998 parce que la rencontre de Santa Anita n'a débuté que le 26 décembre 1998. Nous n'avons enregistré aucun produit pour nos activités aux hippodromes à la période correspondante de 1997 parce que Santa Anita Park n'a été acquis qu'en décembre 1998.

Notre part des produits tirés du pari mutuel a totalisé 2,5 millions de dollars et les produits étrangers au pari mutuel, 1,4 million de dollars. La distribution des mises du pari mutuel des cinq derniers jours de courses de 1998 est résumée ci-dessous (en millions, sauf le nombre de jours de courses en direct) :

	Cinq jours de courses terminés le 31 décembre 1998
Total des paris enregistrés lors des jours de courses en direct	61,4 \$
Nombre de jours de courses en direct	5
Notre part des paris enregistrés lors des jours de courses en direct	2,2 \$
Notre part des paris enregistrés lors des jours sans courses en direct et autres	0,3
Total des produits tirés des mises du pari mutuel	2,5 \$

Les frais et charges des hippodromes ont totalisé 3,6 millions de dollars et avaient tous trait à notre exploitation de Santa Anita Park. Ils comprenaient principalement les éléments suivants : les salaires (1,8 million de dollars) et les frais de marketing et de publicité (0,3 million de dollars), représentant environ 58 % de nos coûts totaux.

Activités immobilières

Les produits provenant de nos activités immobilières se sont élevés à 6,6 millions de dollars pour la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998 en regard de 5,8 millions de dollars pour la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1997. Cette augmentation des produits est surtout attribuable aux produits de location enregistrés sur nos propriétés acquises récemment. Les produits du projet domiciliaire Fontana, Fontana Sports et des autres activités immobilières ont peu varié entre les périodes.

Les frais et charges des activités immobilières se sont établis à 8,5 millions de dollars pour la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998 contre 7,0 millions de dollars pour la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1997. L'augmentation des frais et charges est attribuable à un changement dans les proportions entre les ventes d'appartements et celles de maisons au projet domiciliaire Fontana. Les frais et charges des activités immobilières qui restent ont peu varié d'une période à l'autre.

Amortissement

L'amortissement s'est accru de 0,9 million de dollars pour atteindre 1,6 million de dollars pour la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998, surtout à cause de l'amortissement lié à notre acquisition de Santa Anita Park le 10 décembre 1998 et cinq mois complets d'amortissement des propriétés acquises au cours de l'année civile 1998.

Intérêts débiteurs nets

Nos intérêts débiteurs nets se sont élevés de 0,7 million de dollars pour s'établir à 1,2 million de dollars pour la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998 comparativement à la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1997. L'accroissement des intérêts débiteurs est surtout imputable à une augmentation des emprunts portant intérêt auprès de Magna en vue de financer l'acquisition de Santa Anita Park. Ces emprunts ont été convertis en capitaux propres en 1999.

Récupération d'impôts sur le revenu

Nous avons comptabilisé une récupération d'impôts sur le revenu de 0,2 million de dollars sur une perte avant impôts de 4,4 millions de dollars pour la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998 comparativement à zéro sur une perte avant impôts de 2,4 millions de dollars pour la période de cinq mois

terminée le 31 décembre 1997. Notre récupération d'impôts a trait uniquement aux pertes de Santa Anita Park de la date d'acquisition au 31 décembre 1998. Les pertes de nos autres activités n'ont pas entraîné d'avantages fiscaux aux fins comptables. Les avantages fiscaux de certaines de ces pertes ont été utilisés par Magna et ne sont plus disponibles pour nous et les provisions pour moins-value ont été portées en diminution des avantages des reports prospectifs de pertes qui restent.

Exercices terminés les 31 juillet 1998 et 1997

Activités immobilières

Les produits provenant de nos activités immobilières se sont élevés à 20,5 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 1998 contre 15,3 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 1997. La quasi-totalité de l'augmentation résulte d'une hausse des activités au projet domiciliaire Fontana et des droits d'adhésion et des frais d'utilisation chez Fontana Sports. Les produits provenant des autres activités immobilières n'ont pratiquement pas varié.

Les frais et charges des activités immobilières se sont établis à 25,9 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 1998 en regard de 13,9 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 1997. Cette augmentation a trait aux frais et charges du projet domiciliaire Fontana et de Fontana Sports. De plus, nous avons engagé des frais durant l'exercice terminé le 31 juillet 1998 en ce qui a trait à l'aménagement éventuel d'un jardin thématique d'environ 670 acres sur notre terrain à Ebreichsdorf, en Autriche. Nous avons acquis cette propriété durant l'exercice terminé le 31 juillet 1997. Les frais dans l'exercice d'acquisition ont été négligeables.

Amortissement

L'amortissement n'a pratiquement pas changé entre les exercices terminés les 31 juillet 1998 et 1997.

Intérêts débiteurs nets

Nos intérêts débiteurs nets se sont élevés de 0,4 million de dollars pour s'établir à 1,4 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 1998 comparativement à l'exercice terminé le 31 juillet 1997. Cette hausse est due à une augmentation de la dette externe et de la dette portant intérêt due à Magna relativement aux propriétés acquises au cours des exercices terminés les 31 juillet 1998 et 1997.

Récupération d'impôts sur le revenu

Nous n'avons pas comptabilisé d'avantage fiscal sur les pertes avant impôts de 8,6 millions de dollars et de 1,4 million de dollars pour les exercices terminés respectivement les 31 juillet 1998 et 1997. Les avantages fiscaux de certaines de ces pertes ont été utilisés par Magna et ne sont pas disponibles pour nous et les provisions pour moins-value ont été portées en diminution des avantages des reports prospectifs de pertes qui restent.

Exercices terminés les 31 juillet 1997 et 1996

Activités immobilières

Les produits provenant de nos activités immobilières se sont élevés à 15,3 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 1997 contre 2,5 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 1996. L'exercice terminé le 31 juillet 1997 a été le premier exercice de ventes importantes au projet domiciliaire Fontana et chez Fontana Sports.

Les frais et charges des activités immobilières se sont établis à 13,9 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 1997 en regard de 4,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 1996. Cette augmentation des frais et charges a surtout trait aux activités de construction au projet domiciliaire Fontana et à l'ouverture de Fontana Sports.

Amortissement

L'amortissement s'est accru de 1,5 million de dollars pour s'élever à 1,8 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 1997 par rapport à l'exercice terminé le 31 juillet 1996, surtout à cause de l'ouverture de Fontana Sports.

Intérêts débiteurs nets

Nous avons enregistré des intérêts débiteurs nets de 1,0 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 1997 comparativement à des intérêts créditeurs nets de 0,1 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 1996. Cette hausse de 1,1 million de dollars est due à la dette externe associée au projet domiciliaire Fontana et à Fontana Sports, dette qui a été contractée à la fin de l'exercice terminé le 31 juillet 1996, et à une hausse de la dette portant intérêt due à Magna.

Récupération d'impôts sur le revenu

Nous n'avons pas comptabilisé d'avantage fiscal sur les pertes avant impôts de 1,4 million de dollars et de 2,4 millions de dollars pour les exercices terminés respectivement les 31 juillet 1997 et 1996. Les avantages fiscaux de certaines de ces pertes ont été utilisés par Magna et ne sont pas disponibles pour nous et des provisions pour moins-value ont été portées en diminution des avantages des reports prospectifs de pertes qui restent.

Situation de trésorerie et sources de financement

Exception faite de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999, nous avons enregistré des sorties nettes liées aux activités d'exploitation depuis la création de la Société. Nous avons financé nos activités surtout au moyen des apports effectués par notre seul actionnaire, Magna. Magna a pris l'engagement vis-à-vis de ses actionnaires, pour une période de sept ans se terminant le 31 mai 2006 et sans le consentement préalable des porteurs d'une majorité des actions de catégorie A à droit de vote subalterne de Magna, de ne pas :

- i) contracter de dette additionnelle ou effectuer de placements en actions dans notre entreprise ou l'une de nos filiales; ou
- ii) investir dans des entreprises ou des actifs en dehors du secteur automobile autrement que par notre entreprise.

Étant donné l'engagement susmentionné de Magna à l'égard de ses actionnaires, nous devons financer nos propres activités.

Au 30 septembre 1999, nous avions des espèces et quasi-espèces (y compris notre effet à recevoir de Magna moins notre effet à payer à Magna), déduction faite de la dette, de 105,1 millions de dollars et des capitaux propres totaux de 545,9 millions de dollars.

Le 12 novembre 1999, nous avons acquis les hippodromes Thistledown et Remington Park pour un prix d'acquisition total de 24,0 millions de dollars. De ce montant, 19,5 millions de dollars ont été payés au comptant et 4,5 millions de dollars, par l'émission de 650 695 de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A.

Le 10 décembre 1999, nous avons acquis l'hippodrome Golden Gate Fields pour un prix d'achat total de 87,0 millions de dollars. De ce montant, 60,0 millions de dollars ont été payés au comptant, 7,0 millions de dollars, par l'émission de 1 012 195 de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et 20,0 millions de dollars, au moyen d'un effet sans intérêt, dont 10,0 millions de dollars viennent à échéance au premier anniversaire de la date de clôture et 5,0 millions de dollars arrivent à échéance respectivement aux deuxième et troisième anniversaires.

Compte tenu de l'effet pro forma, en date du 30 septembre 1999, des diverses opérations décrites ci-dessus et dans les notes afférentes aux états financiers consolidés pro forma, nous avions des espèces et quasi-espèces, déduction faite de la dette, de 15,7 millions de dollars et des capitaux propres totaux de 553,6 millions de dollars.

Le 22 décembre 1999, nous avons conclu avec succès la négociation de deux facilités de crédit pour deux de nos filiales, The Santa Anita Companies, Inc. et The Los Angeles Turf Club, Inc. Ces facilités de crédit comprennent une facilité d'emprunt à terme de trois ans de 63,0 millions de dollars et une ligne de crédit d'exploitation renouvelable de 10,0 millions de dollars, toutes deux portant intérêt à des taux allant du taux préférentiel aux États-Unis au TIOL majoré de 2,2 % par année.

Au 30 septembre 1999, notre portefeuille immobilier totalisait 441,8 millions de dollars. Ce montant comprend des propriétés prêtes à être vendues totalisant 81,2 millions de dollars et des propriétés en cours d'aménagement ou détenues en vue d'être aménagées totalisant 173,3 millions de dollars, dont les composantes peuvent être prêtes à être vendues. De plus, les biens productifs de revenus totalisent 168,1 millions de dollars et incluent les installations de Fontana Sports et les hippodromes de Santa Anita Park, Gulfstream Park et San Luis Rey Downs. Nous envisageons actuellement diverses options pour nos terrains de golf, dont l'exploitation directe ou la location à des exploitants non apparentés, ainsi que la vente et des opérations de cession-bail (qui exigeraient que Magna n'exerce pas son droit de préemption) ou des ventes fermes.

Exclusion faite des coûts des acquisitions décrites précédemment, nous prévoyons actuellement des dépenses en immobilisations d'environ 20,0 millions de dollars au cours des trois mois qui restent de 1999. La plupart des dépenses en immobilisations se rapportent à l'achèvement du programme de rénovation des immobilisations à Santa Anita Park et à l'achèvement du terrain de golf de Aurora.

Nous sommes d'avis que nos liquidités actuelles, ainsi que nos flux de trésorerie liés à l'exploitation des hippodromes, les liquidités disponibles en vertu des facilités de crédit décrites ci-dessus et le produit au comptant à réaliser à la vente d'une partie de notre portefeuille immobilier suffiront à financer nos dépenses en capital et le programme d'acquisitions durant l'exercice qui vient. Cependant, nous ne pouvons offrir aucune assurance que nous n'aurons pas à chercher des capitaux additionnels à une date plus rapprochée. Nous pouvons, de temps à autre, chercher un financement additionnel par emprunts ou par actions auprès de sources publiques ou privées. Si des fonds additionnels sont recueillis ou des acquisitions futures sont effectuées en émettant nos actions, les actionnaires assisteront à une dilution de leur participation. Rien ne garantit que nous aurons accès à un financement par emprunts ou par actions suffisant ou, s'il est disponible, à des conditions qui nous sont acceptables. Si le financement approprié n'est pas disponible, nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient en souffrir considérablement.

Activités d'exploitation

Les rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation ont totalisé 1,2 million de dollars, (1,3) million de dollars, (7,9) millions de dollars, (3,9) millions de dollars et (3,6) millions de dollars respectivement pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999, la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998, et les exercices terminés les 31 juillet 1998, 1997 et 1996. Les rentrées nettes liées aux activités d'exploitation au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999 découlent des produits enregistrés par notre exploitation de Santa Anita Park de 6,1 millions de dollars, compensés par les sorties nettes à nos autres exploitations. Pour toutes les périodes avant le 1^{er} janvier 1999, nous avons subi des pertes résultant des sorties nettes liées aux activités d'exploitation.

Activités d'investissement

Les sorties nettes liées aux activités d'investissement totalisaient 269,0 millions de dollars, 136,7 millions de dollars, 72,6 millions de dollars, 43,6 millions de dollars et 25,1 millions de dollars respectivement pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999, la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998 et les exercices terminés les 31 juillet 1998, 1997 et 1996.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999, 87,6 millions de dollars ont été utilisés pour l'acquisition d'entreprises, dont 81,2 millions de dollars pour acquérir Gulfstream Park et 6,4 millions de dollars pour acquérir les avoirs immobiliers de San Luis Rey Downs et 33,7 millions de dollars ont été consacrés

à l'ajout de biens immobiliers qui incluent les dépenses liées au programme de rénovation des immobilisations à Santa Anita Park. De plus, 146,9 millions de dollars ont été prêtés à Magna et sont reflétés à titre d'effet à recevoir le 30 septembre 1999. Cet effet est payable à vue et porte intérêt au taux préférentiel aux États-Unis minoré de 1% par année. Au cours de la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998, 118,6 millions de dollars ont servi à acquérir Santa Anita Park et les biens immobiliers connexes et 17,9 millions de dollars ont été dépensés pour l'acquisition de propriétés immobilières qui incluent les dépenses pour les terrains et leur aménagement en rapport avec le terrain de golf de Aurora. Pendant l'exercice terminé le 31 juillet 1998, 72,5 millions de dollars ont été dépensés pour l'ajout de propriétés immobilières surtout en Autriche et au Canada. Pendant l'exercice terminé le 31 juillet 1997, les ajouts de propriétés immobilières ont totalisé 41,5 millions de dollars, y compris les achats d'un terrain de 250 hectares près de Vienne, en Autriche, et diverses autres propriétés immobilières au Canada. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 1996, 24,2 millions de dollars ont été dépensés pour l'ajout de propriétés immobilières, dont les coûts d'aménagement de Fontana Sports.

Activités de financement

Les rentrées nettes liées aux activités de financement ont totalisé 273,8 millions de dollars, 155,2 millions de dollars, 80,6 millions de dollars, 47,6 millions de dollars et 28,4 millions de dollars respectivement pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999, la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998 et les exercices terminés les 31 juillet 1998, 1997 et 1996. Les rentrées nettes liées aux activités de financement proviennent surtout des apports de Magna. Le 1^{er} septembre 1999, Magna a investi un montant au comptant additionnel de 250,0 millions de dollars, au moyen d'un apport de capital, dans la Société. De ce montant, 146,9 millions de dollars ont été prêtés à Magna comme décrit ci-dessus. De même, au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999, Magna a offert un financement de 35,2 millions de dollars par l'entremise d'un effet à court terme. Les autres sources de liquidités comprennent une ligne de crédit bancaire à terme de 240 millions de schillings autrichiens (18,8 millions de dollars), une dette à court terme de 6,8 millions de dollars prise en charge à l'acquisition de Gulfstream Park et des hypothèques auprès de diverses banques autrichiennes et de divers gouvernements locaux totalisant 5,9 millions de dollars au 30 septembre 1999. La ligne de crédit bancaire à terme a servi au financement du projet domiciliaire Fontana et de Fontana Sports, et est remboursable en six versements annuels de 40 millions de schillings autrichiens, qui ont commencé le 31 juillet 1997. La dette à court terme prise en charge à l'acquisition de Gulfstream Park est remboursable le 16 février 2000. Les hypothèques ont été contractées durant l'exercice terminé le 31 juillet 1998 et sont remboursables sur diverses périodes jusqu'à l'exercice 2037.

Perspectives

En appliquant notre stratégie, nous sommes devenus l'un des plus importants regroupements d'hippodromes de premier ordre en Amérique du Nord. Nous espérons que le fait d'être propriétaire de plusieurs hippodromes entraînera des économies de coûts en matière d'administration et d'approvisionnement et dans d'autres secteurs. Nous anticipons une croissance des produits de nos hippodromes en raison d'une augmentation des transmissions de courses de chevaux en diffusion simultanée durant l'exercice et du regroupement des transmissions de diffusion simultanée provenant de tous nos hippodromes. Ce regroupement fera monter les risques et les paris à nos hippodromes plus petits, rehaussant ainsi les produits qui nous sont disponibles pour améliorer la qualité des courses hippiques que nous offrons à ces pistes.

Nous avons l'intention de commercialiser notre produit groupé de transmissions en diffusion simultanée sous forme de transmission unique commercialisée sous la bannière Magna Entertainment Corp. En outre, nous avons l'intention d'étendre nos produits de paris sportifs à d'autres sports que l'hippisme au fur et à mesure que nous accroîtrons notre participation au pari mutuel par téléphone, par télévision interactive et par Internet, probablement de concert avec des partenaires stratégiques et sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation. Enfin, nous espérons que notre rôle comme regroupement dans le secteur des courses hippiques et notre stratégie distinctive nous offriront des possibilités lucratives en matière de techniques marchandes, d'octroi de permis et de commercialisation qui rehausseront nos produits.

Nous détenons actuellement un portefeuille diversifié de propriétés immobilières en Amérique du Nord et en Europe. Nous voulons compléter la phase II du projet domiciliaire Fontana d'ici 2006 et compléter le terrain de golf de Aurora d'ici mai 2001. Nous nous attendons à ce que le terrain de golf de Aurora et l'installation Fontana Sports amélioreront considérablement la valeur de revente des terrains adjacents à ces deux installations. Nous avons l'intention de vendre certaines de nos propriétés immobilières si la conjoncture le permet et nous prenons des mesures en vue de maximiser les produits provenant de la revente future de ces propriétés. Notre capacité de vendre ces propriétés sera améliorée par un certain nombre de facteurs, dont le climat économique positif actuel qui entraîne des niveaux élevés d'activité économique et la création d'emplois et une baisse des taux d'intérêt en général et dans les régions où nous détenons ces avoirs immobiliers. En outre, nous pensons que l'emplacement de ces avoirs immobiliers facilitera nos ventes. Cependant, malgré tous ces facteurs positifs, rien ne garantit que nous parviendrons à vendre ces propriétés.

Pour de plus amples renseignements sur nos perspectives commerciales, se reporter à la rubrique «Notre stratégie» dans le présent prospectus.

Problème lié au passage à l'an 2000

Certains logiciels informatiques et microprocesseurs utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Tous les programmes informatiques qui font appel à des logiciels et microprocesseurs sensibles à la date peuvent reconnaître une date utilisant «00» comme une année autre que l'an 2000. Ce phénomène, appelé «problème de l'an 2000», pourrait causer une interruption de nos activités, y compris, entre autres, des interruptions du pari mutuel dans le futur même si le 1^{er} janvier 2000 est déjà passé.

Le coût total de nos mesures correctrices visant à régler le problème de l'an 2000 est présentement estimé être de 1,388 million de dollars, dont 1,338 million de dollars ont été capitalisés et le reste sera passé en charges. De ces montants, 1,142 million de dollars ont été engagés jusqu'au 30 septembre 1999, dont 1,122 million de dollars ont été capitalisés et le reste a été passé en charges. La quasi-totalité des dépenses qui restent ont été effectuées avant le 31 décembre 1999. De plus, du montant total, 0,5 million de dollars ont été engagés par certaines exploitations avant que nous ne les ayons achetées.

Nous pensons que tous les efforts raisonnables ont été déployés afin de résoudre le problème de l'an 2000 et d'atténuer ses effets éventuels sur nos activités. D'après notre estimation actuelle, nous croyons que le problème de l'an 2000 n'a pas et n'aura pas d'effet néfaste important sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière, mais, étant donné les complexités inhérentes à cette question, nous n'en sommes pas entièrement certains.

Faits nouveaux en comptabilité

En juin 1998, le Financial Accounting Standards Board a publié sa norme n° 133, intitulée *Accounting for Derivative Instruments*, appelée «SFAS n° 133». Le SFAS n° 133 s'applique à tous les trimestres des exercices commençant après le 15 juin 2000. Cette norme établit les normes de comptabilité et de présentation de l'information financière pour les instruments dérivés et pour les activités de couverture. Le SFAS n° 133 exige que nous constations tous les instruments dérivés à titre d'éléments d'actif ou de passif et que nous évaluions ces instruments à leur juste valeur marchande. Nous n'avons pu déterminer l'incidence, le cas échéant, de cette prise de position sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

INFORMATIONS QUANTITATIVES ET QUALITATIVES SUR LES RISQUES DU MARCHÉ

Notre principale exposition aux risques du marché (soit les risques de perte découlant de changements défavorables dans les taux et les prix du marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change des devises étrangères et le prix des marchandises) concerne nos placements dans des sociétés dont la monnaie d'exploitation n'est pas le dollar des États-Unis. Les fluctuations du taux de change du dollar US par rapport au dollar canadien et à l'Euro entraîneront des fluctuations dans les capitaux propres et les revenus globaux. Nous n'utilisons pas de titres dérivés à des fins de couverture ou de négociation.

STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ

Le tableau suivant présente notre structure du capital consolidé pro forma et consolidé non vérifié au 30 septembre 1999 et au 15 janvier 2000. Le tableau doit être lu avec les états financiers consolidés non vérifiés et les états financiers consolidés pro forma et les notes y afférentes figurant ailleurs dans le présent prospectus.

	Résultats 30 septembre 1999	Pro forma 30 septembre 1999	Résultats 15 janvier 2000
	(en milliers de dollars US)		
Dette à court terme			
Dette bancaire	7 774 \$	7 774 \$	7 360 \$
Effet à payer à Magna	35 240	—	—
Dette à long terme échéant à moins d'un an	10 157 ⁽¹⁾	10 157	19 119 ⁽¹⁾⁽²⁾
Dette à long terme	12 162 ⁽¹⁾	29 492 ⁽²⁾	19 506 ⁽¹⁾⁽²⁾
Capitaux propres			
Placement net de Magna	545 888	—	—
Capital social	—	553 570	553 570 ⁽³⁾
Total de la structure du capital	611 221 \$	600 993 \$	599 555 \$

- 1) Notre dette à long terme réelle, y compris les montants échéant à moins d'un an, comprend : i) une ligne de crédit libellé en schillings autrichiens portant intérêt au taux interbancaire offert à Vienne majoré de 0,625 % par année, dont 9 346 000 \$ et 8 735 000 \$ étaient prélevés respectivement au 30 septembre 1999 et au 15 janvier 2000; ii) une ligne de crédit bancaire à terme portant intérêt au TIOL majoré de 1,25 % par année, dont un montant de 6 800 000 \$ était exigible au 30 septembre 1999 et au 15 janvier 2000; iii) des hypothèques en souffrance auprès de diverses banques autrichiennes et de divers gouvernements locaux portant intérêt à des taux allant de 0,5 % à 6,75 % par année, à l'égard desquelles 5 896 000 \$ et 5 491 000 \$ respectivement étaient dus au 30 septembre 1999 et au 15 janvier 2000; et iv) un prêt à terme portant intérêt à un taux fixe de 4 % par année, à l'égard duquel 277 000 \$ et 228 000 \$ étaient dus respectivement au 30 septembre 1999 et au 15 janvier 2000.
- 2) Notre dette à long terme pro forma (y compris les montants échéant à moins d'un an) comprend les montants mentionnés à la note 1) ci-dessus plus 17 330 000 \$ représentant la valeur actualisée de l'effet sans intérêt de 20 000 000 \$ émis à l'acquisition de Golden Gate Fields à un taux d'actualisation de 8,7 %.
- 3) Exclusion faite du bénéfice net réalisé ou des pertes subies ou d'une variation du redressement pour conversion de devises, tous depuis le 30 septembre 1999.

RESTRUCTURATION

Le 5 novembre 1999, Magna a terminé une restructuration de notre entreprise en vertu de laquelle les activités nord-américaines et européennes de Magna non reliées à l'automobile et ses éléments d'actif immobiliers nous ont été cédés, notamment ceux qui suivent :

1. L'ensemble des actions en circulation de The Santa Anita Companies, Inc., qui est propriétaire de toutes les actions en circulation de Los Angeles Turf Club, Inc., l'exploitant de l'hippodrome de Santa Anita Park en Californie, et environ 305 acres de terrain connexe.
2. La totalité des actions en circulation de Magna Vierte Beteiligungs AG, qui exploite le terrain de golf et les installations récréatives connexes de Fontana Sports et qui développe l'ensemble résidentiel adjacent de Fontana à Oberwaltgersdorf, en Autriche.
3. La totalité des actions en circulation de Magna Projektentwicklungs AG qui, par l'entremise d'une filiale, est propriétaire d'un terrain détenu en vue de son développement à Ebreichsdorf, en Autriche.
4. Les droits d'acquérir environ 160 acres de terrain et d'améliorations à Aurora, en Ontario, en vertu d'un contrat de vente conditionnelle passé avec Magna qui est assujéti à la disjonction des propriétés concernées. Une superficie de 200 acres additionnels qui forment le terrain de golf de 18 trous actuellement en construction, est également assujéti à un contrat de vente conditionnelle passé avec une société liée aux membres de la famille de Frank Stronach, notre président du conseil et chef de la direction.
5. Divers autres terrains et améliorations et d'autres éléments d'actif non reliés à l'automobile situés en Amérique du Nord et en Europe.

Dans le cadre de la restructuration, Magna a transféré des éléments d'actif et a annulé certains prêts inter-sociétés moyennant l'émission d'environ 300 M\$ de nos actions. Magna a également souscrit de nos actions au moyen d'un paiement comptant de 250 millions de dollars. Notre certificat de constitution a alors été modifié afin d'y ajouter les dispositions concernant nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et nos actions de catégorie B; nos actions en circulation ont alors été reclassées et sous-divisées à nouveau en actions de catégorie B. Le 30 décembre 1999, 14 823 187 de nos actions de catégorie B détenues par Magna ont été rachetées par nous moyennant une somme de 110 000 000 \$. À cette date, les 110 000 000 \$ ont été investis par Magna dans Exchangeco moyennant 14 823 187 actions échangeables.

Le 30 décembre 1999, nous avons en circulation 63 712 141 actions de catégorie B et 1 662 890 actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et 14 823 187 actions échangeables. Dans le cadre de notre entente visant l'acquisition des éléments d'actif de l'hippodrome de Great Lakes Downs et la prise en charge pour une somme d'environ 9,3 M\$ de ses dettes, nous avons convenu d'émettre au total 267 416 actions avec droit de vote subalterne de catégorie A additionnelles.

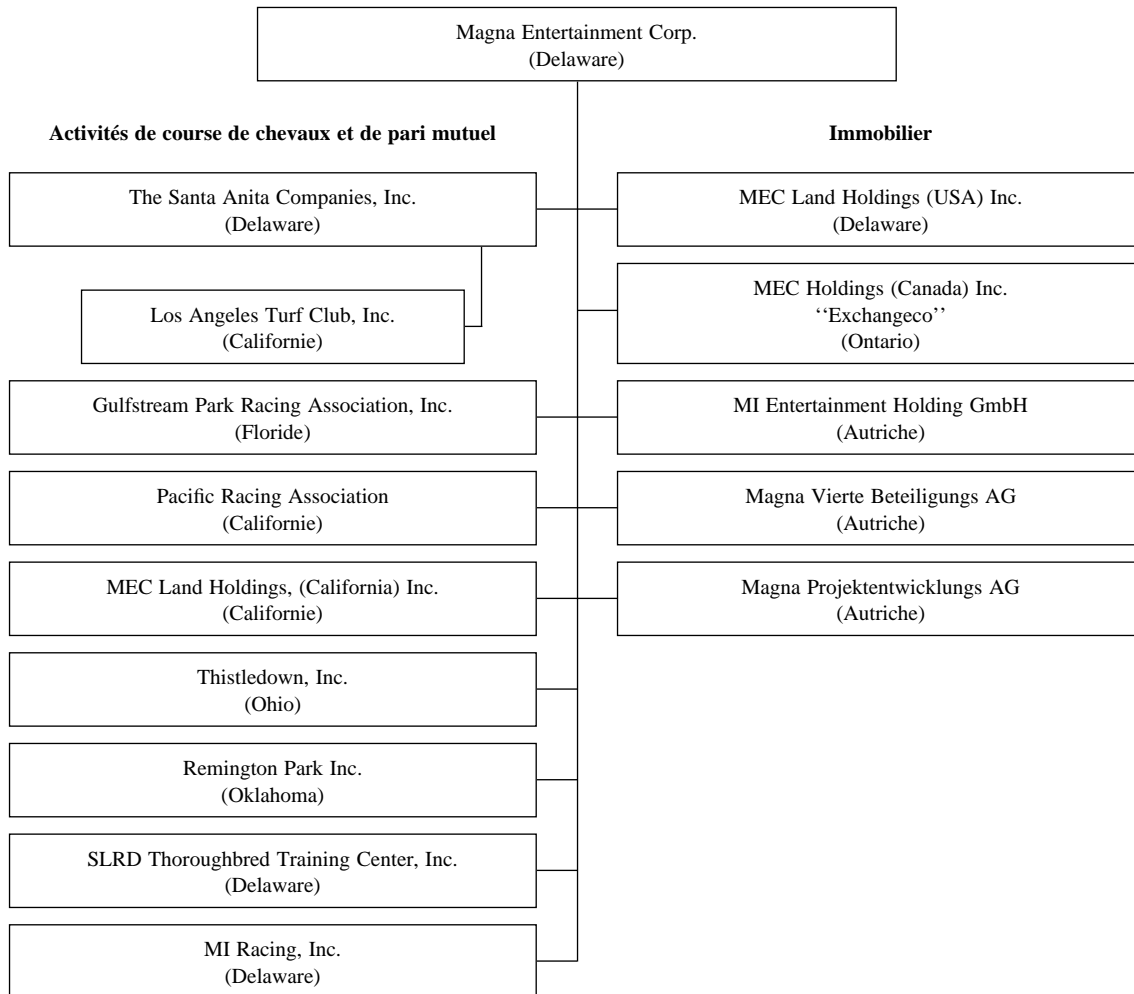
Une fois le placement terminé, Magna sera propriétaire de la totalité de nos actions de catégorie B, ce qui signifie que Magna pourra exercer environ 99 % de tous les droits de vote rattachés à nos actions en circulation. Par conséquent, Magna demeurera capable d'élire la totalité de nos administrateurs et continuera d'exercer son emprise sur nous. La rubrique «Structure de l'entreprise» contient un organigramme illustrant notre structure d'entreprise compte tenu de la restructuration.

Structure de l'entreprise

Nous avons été constitués le 4 mars 1999 en vertu des lois de l'État du Delaware sous la dénomination «MI Venture Inc.». Notre certificat de constitution a été modifié par un certificat de modification le 30 août 1999 afin de recatégoriser nos actions ordinaires en actions ordinaires de catégorie A et d'ajouter une nouvelle catégorie d'actions appelées les actions ordinaires de catégorie C. Notre certificat de constitution a été à nouveau modifié le 4 novembre 1999 afin de changer notre dénomination sociale pour «MI Entertainment Corp.», d'ajouter de nouvelles dispositions visant nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et nos actions

de catégorie B et de reclasser et fractionner à nouveau nos actions en circulation en actions de catégorie B. Notre certificat de constitution a été à nouveau modifié le 26 janvier 2000 afin de changer notre dénomination sociale pour Magna Entertainment Corp. Notre siège social est situé au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 et nos principaux bureaux administratifs sont situés au 285 West Huntington Drive, Arcadia, Californie 91007.

L'organigramme ci-dessous illustre la structure de notre entreprise et de nos principales filiales en date du 11 février 2000, chacune étant en propriété exclusive directe ou indirecte, et indique également le territoire de constitution de chacune des entités mentionnées.



Questions environnementales

Nous sommes assujettis à un large éventail de lois et de règlements environnementaux imposés par des autorités gouvernementales au sujet de l'évaluation des eaux usées, de la gestion des déchets et de l'entreposage des substances dangereuses. Une fois le placement terminé, nous adopterons une politique en matière de santé, sécurité et environnement en vertu de laquelle nous nous engagerons à ce qui suit :

- exercer nos activités d'une façon qui respecte ou dépasse les exigences légales concernant la santé, la sécurité et l'environnement;
- évaluer et surveiller régulièrement nos activités commerciales antérieures et actuelles qui touchent la santé, la sécurité et l'environnement;

- nous assurer qu'un programme d'évaluation systématique en matière de santé, de sécurité et d'environnement soit mis en oeuvre et suivi en tout temps pour chacune de nos activités dans le but d'améliorer constamment notre rendement en matière de santé, de sécurité et d'environnement; et
- nous assurer que des rapports adéquats sur les questions de santé, de sécurité et d'environnement soient présentés à notre conseil d'administration, au minimum une fois l'an.

Nous sommes actuellement assujettis à la politique en matière de santé, de sécurité et d'environnement de Magna qui est, dans l'ensemble, semblable à la politique que nous avons l'intention d'adopter.

À ce jour, le respect des lois et des règlements environnementaux n'a pas eu de conséquence défavorable importante sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation; toutefois, ces lois et règlements gouvernementaux sont continuellement modifiés, ce qui pourrait rendre plus coûteux le respect des questions environnementales. Nous ne pouvons pas prédire les frais futurs que nous pourrions devoir engager pour faire face à nos obligations environnementales.

Une filiale de Magna a convenu de nous indemniser des coûts entraînés par la réparation des dommages causés à l'environnement et des frais relatifs à l'état actuel de certains de nos biens immobiliers en Autriche.

Employés

En date du 31 décembre 1999, nous comptons environ 1 500 employés, dont environ 800 sont représentés par un syndicat. Depuis notre création, nous n'avons pas connu d'interruption de travail. Nous jugeons que nous entretenons de bonnes relations avec nos employés. Nous croyons également que notre succès futur sera tributaire en partie de notre capacité de toujours attirer, intégrer, conserver et motiver des employés techniques et de direction hautement qualifiés; nous croyons aussi que notre succès sera tributaire du maintien en place des membres de notre haute direction.

Notre convention avec le *Service Employees International Union, Local 280*, qui représente environ 400 employés du pari mutuel à Santa Anita Park au cours de la saison de courses arrivera à échéance le 24 juillet 2000. Nous prévoyons être en mesure de négocier une nouvelle convention collective avec le Local 280 au moyen du processus de négociation collective.

Concurrence

En général, pour attirer la clientèle, nous ne sommes pas en concurrence directe avec d'autres hippodromes ni d'autres installations de pari hors-hippodrome étant donné la distance géographique qui sépare les installations et étant donné l'étalement des rencontres tout au long de la saison. Dans certains cas, l'étalement des rencontres au cours de la saison découle du cadre réglementaire régissant les hippodromes. En Californie, le *California Horse Racing Board* nous a octroyé annuellement, ainsi qu'à la *Oak Tree Racing Association*, un permis pour l'organisation de courses à Santa Anita Park et n'a pas consenti de permis à d'autres hippodromes dans le sud de la Californie pour l'organisation de courses de pur sang en même temps que ces rencontres. Cependant, les courses nocturnes sous harnais et les courses de quarter-horse nocturnes ont lieu à d'autres hippodromes dans le sud de la Californie en même temps que certaines parties de ces rencontres. En Floride, les lois fiscales découragent actuellement les trois hippodromes de la région de Miami de demander des dates de course en-dehors de leur saison de course traditionnelle. À l'heure actuelle, les dates de courses pour les trois hippodromes de la région de Miami ne se chevauchent pas. Cependant, à compter du 1^{er} juillet 2001, une nouvelle structure fiscale touchant les hippodromes de la Floride devrait éliminer cet effet dissuasif. Par conséquent, l'hippodrome de Gulfstream Park pourrait faire face à la concurrence directe des autres hippodromes de la région de Miami dans le futur. Actuellement, nous faisons face à la concurrence, en vue d'attirer la clientèle, à d'autres types de jeux de hasard et de divertissement et nous tentons d'attirer des clients en offrant des courses de haute qualité dans des installations attirantes, en assurant à la clientèle un service de qualité et en faisant en sorte que le client en ait pour son argent.

Si nous mettons en oeuvre notre stratégie d'élargissement de la gamme des produits connexes à la diffusion simultanée de courses de chevaux en introduisant le compte téléphonique, la télévision interactive et le pari sur Internet, nous ferons probablement face à des concurrents possédant une plus vaste expérience et une plus grande présence sur ce marché, y compris TV Games Network, qui est la propriété de TV Guide, Inc., et The Racing Network. À l'heure actuelle, TV Games Network commercialise les signaux d'environ 45 hippodromes, dont dix sont sous contrat exclusif, y compris le signal de l'hippodrome de Churchill Downs et les signaux de Gulfstream Park et de The Oak Tree Meet. Le droit exclusif de TV Games Network de commercialiser les signaux de Gulfstream Park et de The Oak Tree Meet arrive à échéance en décembre 2003. Nous prévoyons que l'avantage concurrentiel initial de TV Games Network soit contrebalancé par le fait qu'en 2003, nous aurons les droits exclusifs de commercialiser le signal pour Santa Anita Park, Gulfstream Park et Golden Gate Fields. En outre, nous pourrions être en mesure d'éliminer ce désavantage concurrentiel en nous engageant dans cette partie de notre stratégie avec un partenaire stratégique expérimenté.

ACQUISITIONS RÉCENTES

Une partie importante de nos éléments d'actif ont été acquis de notre société mère, Magna, et ses filiales dans le cadre d'opérations avec lien de dépendance aux termes de la restructuration. Les détails de l'acquisition de Santa Anita Park par certaines filiales de Magna sont donnés ci-dessous. En outre, les détails d'acquisitions importantes que nous avons effectuées sont également donnés plus bas.

En vertu d'un contrat d'achat d'actif daté du 13 novembre 1998 et conclu avec Meditrust Corporation, Meditrust Operating Company, The Santa Anita Companies, Inc. et Santa Anita Enterprises, Inc., appelées collectivement Meditrust, les éléments d'actif de Santa Anita Park et les actions de Los Angeles Turf Club, Inc. ont été acquis par l'une des filiales de Magna, The Santa Anita Companies, Inc., en date du 10 décembre 1998, et la clôture de l'opération a eu lieu le 11 décembre 1998. Le prix d'achat des éléments d'actif acquis était d'environ 119 millions de dollars, et celui-ci a été payé entièrement au comptant. Nous avons acquis les actions de The Santa Anita Companies auprès de Magna dans le cadre de la restructuration.

En vertu d'un contrat d'achat d'actif daté du 8 mars 1999, l'une de nos filiales indirectes en propriété exclusive, SLRD Thoroughbred Training Centre, Inc. a convenu d'acquérir de San Luis Rey Downs Enterprises LLC les éléments d'actif de San Luis Rey Downs moyennant un prix d'achat d'environ 6,4 millions de dollars, entièrement payé comptant. Cette opération a été parachevée le 1^{er} mai 1999.

Conformément à un contrat d'achat d'actions en date du 30 juin 1999 et intervenu entre nous et Gulfstream Holdings, Inc. de l'Illinois et Gulfstream Park Racing Association Inc., nous avons convenu d'acquérir de Gulfstream Holdings Inc. de l'Illinois la totalité des actions émises et en circulation de Gulfstream Park Racing Association Inc. moyennant un prix d'achat de 88,2 M\$. Gulfstream Park est propriétaire de la totalité des éléments d'actif de l'hippodrome de Gulfstream Park Racing Association Inc. à Hallandale, en Floride. Nous avons parachevé l'acquisition le 1^{er} septembre 1999.

En vertu d'un contrat d'achat d'actions en date du 21 octobre 1999, nous avons convenu d'acquérir de The Edward J. DeBartolo Corporation et Oklahoma Racing LLC la totalité des actions émises et en circulation de Thistledown, Inc. et de Remington Park, Inc. moyennant un prix d'achat total de 24,0 millions de dollars. Thistledown, Inc. est propriétaire de la totalité des éléments d'actif de l'hippodrome de Thistledown à North Randall, en Ohio. Remington Park, Inc. est propriétaire de la totalité des éléments d'actif de l'hippodrome de Remington Park à Oklahoma City, en Oklahoma. Du prix d'achat total de 24,0 millions de dollars, les actions de Thistledown ont coûté 14,0 millions de dollars, dont 9,5 millions de dollars ont été payés comptant et le solde par l'émission de 650 695 de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Les actions de Remington Park, Inc. ont coûté 10,0 millions de dollars et ont été entièrement payées comptant. Nous avons parachevé cette acquisition le 12 novembre 1999.

En vertu d'un contrat d'achat d'actions daté du 5 novembre 1999, nous avons convenu d'acquérir de Ladbroke Racing Corporation la totalité des actions émises et en circulation de Ladbroke Land Holdings Inc. et Pacific Racing Association. Ces sociétés sont ensemble les propriétaires et exploitantes de l'hippodrome de Golden Gate Fields à Albany, en Californie. Le prix d'achat des actions de ces sociétés était de 87,0 millions de dollars, dont 60,0 millions de dollars ont été payés comptant, 7,0 millions de dollars ont été payés par l'émission de 1 012 195 de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et 20,0 millions de dollars ont été payés au moyen d'un billet sans intérêt, dont 10,0 millions de dollars arrivent à échéance au premier anniversaire de la clôture et 5,0 millions de dollars arrivent à échéance aux deuxième et troisième anniversaires. Nous avons parachevé cette acquisition le 10 décembre 1999 et avons par la suite changé la dénomination de Ladbroke Land Holdings Inc. en celle de MEC Land Holdings (California) Inc.

En vertu d'un contrat d'achat d'actif daté du 24 décembre 1999 et conclu avec Great Lakes Downs, Inc. et Great Lakes Downs Café, Inc., nous avons convenu d'acquérir les éléments d'actif de l'hippodrome de Great Lakes Downs à Muskegon (Michigan) et d'assumer pour une somme d'environ 9,3 M\$ de dettes moyennant un prix d'achat de 1,7 M\$ payable grâce à l'émission de 267 416 de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Nous prévoyons parachever cette opération à la mi-février 2000.

CERTAINES CONSIDÉRATIONS FISCALES

Certaines considérations fiscales fédérales canadiennes

Le présent résumé se fonde sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (ci-après appelée la Loi de l'impôt), sur ses règlements d'application et sur les pratiques administratives publiées actuelles de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ou Revenu Canada), ainsi que sur les dispositions actuelles de la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis (appelée la Convention fiscale). Le présent résumé tient également compte des propositions spécifiques de modification de la Loi de l'impôt et des règlements annoncées publiquement avant la date des présentes et suppose que les projets de modification seront adoptés dans l'ensemble tels que proposés, même si rien ne garantit que tel sera le cas. Par ailleurs, le présent résumé ne tient pas compte des changements à la loi, ni n'en prévoit-il, qu'ils découlent d'une décision ou d'une interprétation législative, judiciaire ou gouvernementale; le présent résumé ne parle pas non plus des considérations fiscales provinciales ou étrangères.

Le présent résumé est de nature générale seulement et n'est pas destiné à constituer, ni ne devrait-il être interprété comme constituant, un conseil juridique ou fiscal pour un porteur en particulier. Par conséquent, les actionnaires sont priés de consulter leurs propres conseillers fiscaux au sujet des conséquences fiscales qu'aura pour eux le placement.

Résidents du Canada

Cette partie du résumé concerne les actionnaires de Magna qui reçoivent la distribution de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou des actions échangeables, selon le cas, et qui, aux fins de la Loi de l'impôt et en tout temps lorsque cela est pertinent, sont des résidents, ou sont réputés être des résidents, du Canada, détiendront nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou les actions échangeables, selon le cas, à titre d'immobilisation et traitent sans lien de dépendance avec Magna, avec nous et avec Exchangeco. Le présent résumé ne s'applique pas aux actionnaires à l'égard desquels nous sommes ou seront une société étrangère affiliée au sens de la Loi de l'impôt. Nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et les actions échangeables seront habituellement considérées comme des immobilisations pour un porteur sauf si ces actions sont détenues dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise d'opérations sur valeurs ou par ailleurs dans le cadre d'une entreprise d'achat et de vente de titres ou si elles ont été acquises dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations considérées comme un projet comportant un risque de caractère commercial. Les actionnaires résidant au Canada et dont les actions échangeables pourraient par ailleurs ne pas être admissibles en tant qu'immobilisation pourraient avoir le droit de faire le choix irrévocable prévu par le paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt. Nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et les actions échangeables détenues

par certaines institutions financières, y compris des banques, des sociétés de fiducie, des caisses populaires, des sociétés d'assurances, des courtiers inscrits et des sociétés contrôlées par l'une ou plusieurs des institutions financières sus-mentionnées, ne seront habituellement pas détenues comme immobilisation et seront assujetties aux règles particulières d'évaluation à la valeur marchande prévues à la Loi de l'impôt et ne seront pas visées par le présent résumé. **Les actionnaires qui sont des institutions financières devraient consulter leurs propres conseillers fiscaux afin de déterminer les conséquences fiscales qu'aura pour eux l'application des règles d'évaluation à la valeur marchande.**

Aux fins de la Loi de l'impôt, tous les montants relatifs à l'acquisition, à la détention ou à la disposition de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A doivent être exprimés en dollars canadiens, y compris les dividendes, le prix de base rajusté et le produit de disposition; les montants libellés en dollars des États-Unis doivent être convertis en dollars canadiens en fonction du taux du change du dollars US en vigueur, généralement au moment où surviennent ces montants.

Distribution

Aux fins de la Loi de l'impôt, la distribution sera traitée comme un dividende imposable reçu d'une société canadienne imposable. Le montant de la distribution pour les porteurs qui choisissent de recevoir nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A correspondra au total de la juste valeur marchande de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A au moment où la distribution est versée, du montant en espèces versé au lieu des fractions d'actions et du montant du dividende simultané trimestriel régulier en espèces. Le montant de la distribution aux porteurs qui choisissent de recevoir des actions échangeables correspondra au total de la juste valeur marchande des actions échangeables et du droit d'échange automatique, du droit d'échange et des droits de vote (le tout étant décrit avec plus de détails plus loin à la rubrique «Description des actions échangeables» et appelés collectivement, les droits accessoires) au moment de la distribution, de tout montant en espèces reçu au lieu des fractions d'actions et du montant du dividende simultané trimestriel régulier en espèces. Magna déterminera cette valeur aux fins de la préparation d'une déclaration de renseignements fiscaux portant sur la distribution et qui doit, en vertu de la Loi de l'impôt, être envoyée par Magna aux actionnaires. Magna établira la juste valeur marchande de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et des actions échangeables en fonction de la moyenne pondérée sur dix jours du cours de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A sur le marché «sous les réserves d'usage» avant la date du placement. Magna est d'avis que les droits accessoires n'ont qu'une valeur nominale. Revenu Canada ne sera pas lié par toute valeur établie par Magna.

Pour les particuliers, le montant de la distribution sera inclus dans leur revenu et sera habituellement assujetti aux règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes, habituellement applicables aux dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables.

La distribution reçue par un actionnaire qui est une société sera habituellement incluse dans le calcul de son revenu. Toutefois, cet actionnaire sera habituellement habilité à déduire le montant de la distribution dans le calcul de son revenu imposable. Certaines sociétés peuvent être tenues, en vertu de la Partie IV de la Loi de l'impôt, de payer un impôt remboursable de 33 $\frac{1}{3}$ % sur le dividende spécial dans la mesure où le dividende est déductible dans le calcul du revenu imposable de cette société.

Comme la distribution spécial sera traitée, aux fins de la Loi de l'impôt, comme un dividende imposable, les actionnaires peuvent être tenus de payer de l'impôt en vertu de la Loi de l'impôt sans avoir reçu un montant comptant suffisant pour satisfaire cette obligation. Si l'actionnaire vend nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou des actions échangeables, selon le cas, afin de satisfaire cette obligation, rien ne garantit qu'il obtiendra le prix par action auquel nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou les actions échangeables sont évaluées en vue du calcul du montant de la distribution aux fins de l'impôt. Cependant, si l'actionnaire ne réalise pas un produit de disposition au moment de la vente qui correspond au moins au montant auquel les actions ont été évaluées aux fins du calcul du montant du dividende, l'actionnaire réaliserait une perte en capital lors de la disposition des actions puisque le coût de chacune des actions pour l'actionnaire sera égal à

sa juste valeur marchande au moment de la distribution. Le traitement fiscal général des gains et des pertes en capital est expliqué ci-dessous à la rubrique «Imposition des gains ou des pertes en capital».

Nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A

Acquisition et disposition de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A

Le coût de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A acquises lors de la distribution sera égal à leur juste valeur marchande au moment du placement. La disposition ou disposition réputée d'une de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A par un porteur se traduira généralement par un gain en capital (ou une perte en capital) dans la mesure où le produit de la disposition, diminué des frais raisonnables de disposition, est supérieur (ou est inférieur) au prix de base rajusté, pour le porteur, de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A immédiatement avant la disposition. Le traitement fiscal général des gains et des pertes en capital est expliqué ci-dessous à la rubrique «Imposition des gains ou des pertes en capital».

Dividendes sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A

Les dividendes versés sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, le cas échéant, devront être inclus dans le calcul du revenu du récipiendaire aux fins de la Loi de l'impôt. Le montant du dividende sera diminué de toute retenue d'impôts pour non résidents des États-Unis prélevée sur ces dividendes. Les dividendes reçus par un actionnaire qui est un particulier ne seront pas assujettis aux règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes généralement applicables aux dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables. L'actionnaire qui est une société devra inclure ces dividendes dans le calcul de son revenu et, habituellement, ne sera pas habilité à déduire le montant de ces dividendes dans le calcul de son revenu imposable. L'actionnaire qui est une société privée sous contrôle canadien (au sens de la Loi de l'impôt) peut être tenu de payer un impôt additionnel remboursable de 6 $\frac{2}{3}$ % sur ces dividendes. Les non-résidents des États-Unis pour qui de l'impôt est retenu sur ces dividendes seront habituellement admissibles au crédit d'impôt étranger ou à des déductions lorsque la Loi de l'impôt le prévoit. Voir le commentaire ci-dessous à la rubrique «Certaines considérations fiscales fédérales des États-Unis».

Actions échangeables

Acquisition et disposition des actions échangeables

Le coût des actions échangeables et des droits accessoires acquis lors de la distribution correspondra à leur juste valeur marchande au moment du placement. Une disposition ou disposition réputée d'actions échangeables par un porteur se traduira habituellement en un gain en capital (ou une perte en capital) dans la mesure où le produit de la disposition, net des frais de disposition raisonnables, est supérieur (ou est inférieur) au prix de base rajusté, pour le porteur, des actions échangeables immédiatement avant la disposition. Le traitement fiscal général des gains et des pertes en capital est expliqué ci-dessous à la rubrique «Imposition des gains ou des pertes en capital».

Dividendes sur les actions échangeables

Les dividendes sur les actions échangeables, le cas échéant, reçus ou réputés reçus par un porteur qui est un particulier devront être inclus dans le calcul de son revenu et seront assujettis aux règles de majoration et de crédit d'impôts pour dividendes généralement applicables aux dividendes imposables reçus d'une société résidant au Canada.

Sous réserve de ce qui est mentionné ci-dessous à l'égard de l'interdiction de déduire le dividende, dans le cas d'un porteur qui est une société, autre qu'une institution financière désignée au sens de la Loi de l'impôt, les dividendes reçus ou réputés reçus sur les actions échangeables seront inclus dans le calcul du revenu de la société et seront habituellement déductibles dans le calcul de son revenu imposable. Dans le cas d'un porteur qui est une

institution financière désignée, ce genre de dividende sera déductible dans le calcul de son revenu imposable uniquement si : (i) l'institution financière désignée n'a pas acquis les actions échangeables dans le cours normal des activités exercées par cette institution; ou (ii) au moment de la réception du dividende par l'institution financière désignée, les actions échangeables sont inscrites à la cote d'une bourse prévue par règlement au Canada (ce qui comprend présentement la Bourse de Toronto) et l'institution financière désignée, soit seul, soit conjointement avec d'autres personnes ne traitant pas sans lien de dépendance avec elle, ne reçoit pas (ou n'est pas réputée recevoir) de dividende à l'égard de de 10 % des actions échangeables émises et en circulation. Une société est une institution financière désignée aux fins de la Loi de l'impôt si elle est une banque, une société de fiducie, une caisse populaire, une société d'assurances ou une société dont la principale activité consiste à prêter de l'argent à des personnes avec qui elle traite sans lien de dépendance ou à acheter des titres de créance émis par ces personnes, ou une combinaison de ce qui précède, et les sociétés contrôlées par de telles entités ou apparentées à celles-ci.

Si nous ou toute autre personne avec qui nous ne traitons pas sans lien de dépendance est une institution financière désignée à un moment donné alors qu'un dividende est versé sur des actions échangeables, alors, sous réserve de l'exemption décrite ci-dessous, les dividendes reçus ou réputés reçus par un porteur d'actions échangeables qui est une société ne seront pas déductibles dans le calcul de son revenu imposable mais devront être inclus entièrement dans le revenu imposable en vertu de la Partie I de la Loi de l'impôt. Nous sommes d'avis que ni nous ni aucune autre personne avec qui nous ne traitons pas sans lien de dépendance ni aucune société de personnes ou fiducie dont nous-mêmes ou la personne sommes membres ou bénéficiaires, respectivement, est une institution financière désignée à l'heure actuelle, mais rien ne garantit que cette situation ne changera pas avant que tout dividende ne soit reçu ou réputé reçu par un actionnaire qui est une société. Cette interdiction de déduire le dividende pour un porteur des actions échangeables qui est une société ne s'appliquera pas si, au moment où le dividende est reçu ou réputé reçu, les actions échangeables sont inscrites à la cote d'une bourse prévue par règlement (ce qui comprend présentement la Bourse de Toronto), nous sommes liés à Exchangeco aux fins de la Loi de l'impôt et si le récipiendaire (ainsi que toute autre personne avec qui le récipiendaire ne traite pas sans lien de dépendance ou toute société de personnes ou fiducie dont le récipiendaire ou la personne est un membre ou le bénéficiaire, respectivement) ne reçoit pas les dividendes sur plus de 10 % des actions échangeables émises et en circulation.

Le porteur des actions échangeables qui est une société privée (au sens de la Loi de l'impôt) ou toute autre société résidant au Canada et qui est contrôlée ou réputée contrôlée par ou pour le compte d'un particulier ou d'un groupe lié de particuliers peut être tenu, en vertu de la Partie IV de la Loi de l'impôt, de payer un impôt remboursable de 33 $\frac{1}{3}$ % sur les dividendes reçus ou réputés reçus sur les actions échangeables, dans la mesure où ces dividendes sont déductibles dans le calcul du revenu imposable du porteur. Un porteur des actions échangeables qui est une société privée sous contrôle canadien (au sens de la Loi de l'impôt) peut être tenu de payer un impôt remboursable additionnel de 6 $\frac{2}{3}$ % sur les dividendes ou dividendes réputés qui ne sont pas déductibles dans le calcul du revenu imposable.

Les actions échangeables constitueront des actions privilégiées imposables et des actions privilégiées à court terme au sens de la Loi de l'impôt. Par conséquent, Exchangeco sera assujettie à un impôt de 66 $\frac{2}{3}$ % en vertu de la Partie VI.I de la Loi de l'impôt sur les dividendes versés ou réputés versés sur les actions échangeables et sera habilitée à déduire $\frac{1}{4}$ de l'impôt payable dans le calcul de son revenu imposable en vertu de la Partie I de la Loi de l'impôt. Les dividendes reçus ou réputés reçus sur les actions échangeables ne seront pas assujettis à l'impôt de 10 % prévu par la Partie IV.I de la Loi de l'impôt.

Rachat ou échange d'actions échangeables

Lors du rachat (y compris un rachat au gré du porteur) d'actions échangeables par Exchangeco, le porteur d'une action échangeable sera réputé avoir reçu un dividende correspondant au montant, s'il en est, par lequel le produit du rachat (la juste valeur marchande au moment où nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A sont reçues par l'actionnaire de la part d'Exchangeco lors du rachat, majorée du montant total de tous les dividendes déclarés mais non versés, le cas échéant) est supérieur au capital versé (aux fins de la Loi de l'impôt) des actions échangeables au moment où l'action échangeable est ainsi rachetée. Le montant de ce

dividende réputé sera assujéti au traitement fiscal décrit ci-dessus à la rubrique «Dividendes sur les actions échangeables». Lors du rachat, le porteur d'une action échangeable sera également considéré avoir disposé de l'action échangeable moyennant un produit de disposition correspondant au produit du rachat diminué du montant de ce dividende réputé. En général, un porteur réalisera un gain en capital (ou subira une perte en capital) correspondant au montant par lequel le prix de base rajusté, pour le porteur, des actions échangeables est inférieur (ou est supérieur) à ce produit de disposition. Le traitement fiscal des gains et des pertes en capital est exposé de façon générale à la rubrique «Imposition des gains ou des pertes en capital» ci-dessous. Dans le cas d'un porteur d'actions échangeables qui est une société, dans certains cas, le montant de ce dividende réputé pourrait être assimilé à un produit de disposition et non à un dividende.

En échangeant avec nous une action échangeable contre une de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, le porteur réalisera en général un gain en capital (ou subira une perte en capital) dans la mesure où le produit de disposition de l'action échangeable, net des frais raisonnables de disposition, est supérieur (ou est inférieur) au prix de base rajusté, pour le porteur, de l'action échangeable. À cette fin, le produit de disposition correspondra au total de la juste valeur marchande, au moment de l'échange, de notre action avec droit de vote subalterne de catégorie A reçue lors de l'échange, du montant du dividende reçu par le porteur dans le cadre de la contrepartie de l'échange, et de tout montant en espèces reçu au lieu d'une fraction d'action. Pour un exposé plus détaillé, voir «Imposition des gains ou des pertes en capital» ci-dessous.

Acquisition et disposition de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A

Le coût de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A reçues lors du rachat au gré du porteur, du rachat au gré de l'émetteur ou de l'échange d'une action échangeable correspondra à la juste valeur marchande de notre action avec droit de vote subalterne de catégorie A au moment de cet événement, et ce coût sera rendu égal à la moyenne du prix de base rajusté de toute autre de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A détenue à ce moment par le porteur à titre d'immobilisation. Pour le traitement fiscal d'une disposition ou d'un dividende sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, voir «Nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A—Acquisition et disposition de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A» et «—Dividende sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A».

Imposition des gains ou des pertes en capital

Les $\frac{3}{4}$ de tout gain en capital (le gain en capital imposable) réalisé par un porteur seront inclus dans le calcul de son revenu pour l'année de disposition. Les $\frac{3}{4}$ de toute perte en capital ainsi subie (la perte en capital admissible) peuvent être déduits par le porteur de tout gain en capital imposable pour l'année de disposition. Tout excédent de pertes en capital admissibles par rapport aux gains en capital imposables du porteur pour l'année de disposition peut être utilisé rétroactivement jusqu'à concurrence de trois années d'imposition antérieures ou reporté indéfiniment et déduit des gains en capital imposable net réalisés au cours de ces années d'imposition, dans la mesure et selon les circonstances prescrites par la Loi de l'impôt.

Les gains en capital réalisés par un particulier ou une fiducie, à l'exception de certaines fiducies, peuvent donner lieu à un impôt minimum de remplacement en vertu de la Loi de l'impôt. Un porteur qui est une société privée sous contrôle canadien (au sens de la Loi de l'impôt) peut être tenu de payer un impôt remboursable additionnel de $6\frac{2}{3}$ % sur les gains en capital imposables.

Si le porteur d'une action échangeable est une société, le montant de toute perte en capital découlant de la disposition ou disposition réputée de cette action peut être réduit du montant des dividendes reçus ou réputés reçus par lui sur cette action, dans la mesure et selon les circonstances prescrites par la Loi de l'impôt. Des règles semblables peuvent s'appliquer lorsqu'une société est membre d'une société de personnes ou le bénéficiaire d'une fiducie qui est propriétaire d'actions échangeables, ou lorsqu'une fiducie ou une société de personnes dont la société est un bénéficiaire ou un membre est le membre d'une société de personnes ou le bénéficiaire d'une fiducie qui est propriétaire de ces actions.

Admissibilité comme placement au Canada

À condition que les actions échangeables soient inscrites à la cote d'une bourse prévue par règlement au Canada (ce qui comprend présentement la Bourse de Toronto), les actions échangeables constitueront des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne retraite («REER»), des fonds enregistrés de revenus de retraite («FERR»), des régimes de participation différée aux bénéficiaires («RPDB») et des régimes enregistrés d'épargne-études («REEE»). Les droits accessoires ne constitueront pas des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt. Cependant, Magna est d'avis que la juste valeur marchande de ces droits est nominale. En fonction de cet avis, il ne devrait y avoir aucune conséquence importante en vertu de la Loi de l'impôt pour les REER, FERR et RPDB qui détiennent de tels placements non admissibles. Les REEE qui détiennent de tels placements non admissibles peuvent, toutefois, subir des conséquences défavorables peu importe la juste valeur marchande de ces placements non-admissibles. Dans la mesure où les actions échangeables sont inscrites à la cote d'une bourse prévue par règlement au Canada (ce qui comprend présentement la Bourse de Toronto), les actions échangeables ne constitueront pas des biens étrangers en vertu de la Loi de l'impôt pour les fiducies régies par de tels régimes ou pour certaines autres personnes auxquelles la Partie XI de la Loi de l'impôt s'applique. Les droits accessoires constitueront des biens étrangers en vertu de la Loi de l'impôt. Cependant, Magna est d'avis que la juste valeur marchande de ces droits est nominale.

Dans la mesure où nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A sont inscrites à la cote d'une bourse prévue par règlement au Canada (ce qui comprend présentement la Bourse de Toronto), nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A constitueront des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt pour les fiducies régies par des REER, FERR, RPDB et REEE. Nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A constitueront des biens étrangers en vertu de la Loi de l'impôt.

Non résidents du Canada

La partie suivante du résumé s'applique aux personnes qui reçoivent le dividende spécial, qui, aux fins de la Loi de l'impôt et chaque fois que cela est pertinent, traitent sans lien de dépendance avec Magna, ne sont pas et ne seront pas des résidents du Canada, ni ne sont ou ne seront réputés être des résidents du Canada, et n'utilisent ni n'utiliseront, ni ne seront réputés utiliser, leurs actions avec droit de vote subalterne de catégorie A dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise au Canada (chacun de ces porteurs étant appelé un porteur non résident). Certaines règles spéciales, qui ne sont pas examinées au présent résumé, peuvent s'appliquer à un non résident qui est un assureur exerçant des activités au Canada et ailleurs.

Dividende spécial

Le porteur non résident qui reçoit la distribution sera assujéti à une retenue d'impôt canadien au taux de 25 % sur la juste valeur marchande de cette distribution au moment où elle lui est versée ou créditée, sous réserve de réductions en vertu d'une convention fiscale applicable. En vertu des dispositions de la Convention fiscale, la retenue d'impôt pour non résidents est habituellement abaissée au taux de 15 % si le propriétaire véritable du dividende est un résident des États-Unis. Aussi, les dividendes versés ou crédités à un porteur non résident qui est une société exonérée d'impôts en vertu de l'article XXI de la Convention fiscale ne seront pas assujétis à la retenue d'impôt.

Magna établira la juste valeur marchande de la distribution afin de déterminer le montant de la retenue d'impôt et afin de préparer les déclarations de renseignements concernant la distribution qui doivent être envoyées par la poste par Magna aux porteurs non résidents. La juste valeur marchande de la distribution comprendra la juste valeur marchande de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, le montant en espèces au lieu des fractions d'actions ainsi que le montant du dividende trimestriel régulier en espèces, y compris toute action ou tout montant en espèces retenu pour satisfaire toute obligation de retenue fiscale pour non résidents. Magna établira la juste valeur marchande de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A au moment de la distribution en fonction de la moyenne pondérée sur dix jours du cours des actions

sur le marché «sous les réserves d'usage» qui se formera avant la date de distribution. Revenu Canada n'est pas lié par la juste valeur marchande des actions qu'établira Magna. Magna s'acquittera de l'obligation de retenue fiscale en retenant le montant approprié à même le montant du dividende trimestriel régulier en espèces par ailleurs payable aux actionnaires et, si nécessaire, en retenant une partie de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A par ailleurs distribuables. Pour plus de détails sur les retenues sous forme de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, voir «Le dividende spécial—Obligation de retenue d'impôt pour les non résidents du Canada».

Certaines considérations fiscales fédérales des États-Unis

Le texte qui suit décrit certaines considérations fiscales fédérales des États-Unis au sujet (i) du placement de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A à une personne qui est un citoyen ou un résident des États-Unis ou une société américaine ou qui est par ailleurs assujetti à la loi de l'impôt fédérale des États-Unis en fonction de son revenu net (un porteur des États-Unis) et (ii) de la propriété et de la disposition de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A par un porteur qui n'est pas un porteur des États-Unis (un porteur non américain). Le présent résumé se fonde sur le *Internal Revenue Code of 1986* des États-Unis, tel que modifié (le Code), sur les décisions administratives et judiciaires et les *Treasury Regulations* actuelles et proposées; tout changement à ce qui précède pourrait modifier les conséquences fiscales décrites aux présentes. Le présent résumé ne porte que sur les principales conséquences fiscales fédérales des États-Unis pour les propriétaires véritables détenant nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A en tant qu'immobilisations au sens de «capital assets» de l'article 1221 du Code.

Traitement fiscal du placement de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A pour les porteurs des États-Unis

Le porteur des États-Unis qui réalise, dans la mesure des bénéfices et profits actuels et accumulés de Magna, un revenu ordinaire de source étrangère à la réception de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A pour un montant correspondant à la juste valeur marchande de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A distribuées (la valeur de ce dividende étant calculée avant toute réduction pour tenir compte de toute retenue d'impôt canadienne). Sous réserve des exigences et limites imposées par le Code, un porteur des États-Unis peut choisir de réclamer l'impôt canadien retenu ou payé à l'égard du placement de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A en tant que crédit d'impôt étranger et de déduire de l'impôt sur le revenu fédéral des États-Unis dont il est redevable. Le crédit pour impôt étranger sera admis à l'égard du placement de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A uniquement si le porteur des États-Unis a détenu des actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna pendant au moins 16 jours au cours de la période de 30 jours commençant 15 jours avant la date ex-dividende pour le dividende de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Le placement de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A constituera habituellement un revenu passif (au sens de *passive income*) ou, dans le cas de certains porteurs des États-Unis, un revenu de services financiers (au sens de *financial services income*) aux fins du crédit pour impôt étranger des États-Unis. Les porteurs des États-Unis qui choisissent de ne pas réclamer de crédit pour impôt étranger peuvent réclamer une déduction pour l'impôt sur le revenu canadien retenu.

Traitement fiscal de la propriété de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A pour les porteurs non américains

Dividendes. En général, si nous procédions à des distributions sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, ces distributions seraient traitées comme dividendes dans la mesure de nos bénéfices et profits actuels et accumulés, tel que déterminé en vertu du Code. Toute distribution qui n'est pas un dividende sera imputée à la réduction de l'assiette des actions avec droit de vote subalterne de catégorie A pour le porteur non américain. Dans la mesure où la distribution est supérieure à cette assiette, l'excédent sera traité comme un gain réalisé à la disposition de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A.

Les dividendes versés à un porteur non américain de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A seront habituellement assujettis à une retenue d'impôt sur le revenu fédéral américain au taux de 30 % ou à un taux inférieur pouvant être prévu par une convention fiscale entre les États-Unis et le pays dont le porteur non américain est un résident aux fins de l'impôt, sauf (i) si les dividendes sont effectivement reliés à l'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise du porteur non américain aux États-Unis, ou (ii) lorsqu'une convention s'applique, si les dividendes sont effectivement reliés à l'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise du porteur non américain aux États-Unis et sont imputables à un établissement permanent aux États-Unis (ou une base fixe par l'entremise de laquelle certains services personnels sont fournis) que maintient le porteur non américain. Dans le cas de dividendes versés avant la date d'entrée en vigueur de certains règlements du Trésor des États-Unis à venir, qui est actuellement prévue pour le 1^{er} janvier 2001, un porteur non américain peut déposer le formulaire de l'IRS n° 4224 ou le formulaire qui lui succède, afin d'éviter les retenues sur les dividendes qui sont effectivement reliés à l'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise par ce porteur non américain aux États-Unis. Toutefois, pour déterminer si l'impôt doit être retenu au taux de 30 % par rapport au montant brut de tels dividendes ou à un taux réduit selon ce que prévoit une convention fiscale applicable, nous présumerons normalement que les dividendes versés à un porteur dont l'adresse est située dans un pays étranger sont versés à un résident de ce pays, sauf si nous apprenons que cette présomption n'est pas fondée, et les dividendes versés à un porteur dont l'adresse se situe aux États-Unis seront généralement présumés être versés à un porteur qui est une personne des États-Unis et ne seront pas assujettis à de telles retenues sauf si nous apprenons que ce porteur est un porteur non américain. Dans certains cas, un porteur non américain peut être tenu de remplir le formulaire de l'IRS n° 1001, ou le formulaire qui le remplace, afin de pouvoir réclamer le taux de retenue réduit prévu par une convention fiscale applicable.

Les dividendes reçus par un porteur non américain qui sont effectivement reliés à l'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise aux États-Unis ou, lorsqu'une convention fiscale s'applique, qui sont effectivement reliés à l'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise aux États-Unis et sont imputables à un établissement permanent aux États-Unis (ou une base fixe par l'entremise de laquelle certains services personnels sont fournis), sont assujettis à l'impôt sur le revenu fédéral américain en fonction du revenu net (c'est-à-dire, après avoir tenu compte des déductions applicables) aux taux des sociétés ou des particuliers graduels applicables. De tels dividendes reçus par un porteur non américain qui est une société peuvent, dans certains cas, être assujettis à un impôt additionnel sur les profits de succursale (au sens de *branch profits tax*) au taux de 30 % ou au taux inférieur pouvant être spécifié par une convention fiscale applicable.

Un porteur non américain admissible au taux de retenue réduit de l'impôt sur le revenu fédéral américain peut obtenir un remboursement de tout montant retenu en excédent en déposant dans les délais une demande de remboursement appropriée auprès du *Internal Revenue Service* des États-Unis.

Gain réalisé à la disposition de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Un porteur non américain ne sera habituellement pas assujetti à l'impôt sur le revenu fédéral américain à l'égard d'un gain réalisé à la vente, à l'échange ou autre disposition de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A (y compris un rachat de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A traité comme une vente aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral), sauf (i) si le gain est effectivement relié à l'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise aux États-Unis par un porteur non américain, (ii) si le porteur non américain est un particulier qui détient de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A à titre d'immobilisations, est présent aux États-Unis pendant 183 jours ou plus au cours de l'année d'imposition durant laquelle la vente ou autre disposition a eu lieu, et soit le particulier possède une résidence fiscale (au sens de *tax home*) aux États-Unis, soit la vente est imputable à un bureau ou autre établissement d'affaires fixe maintenu par le particulier aux États-Unis, ou (iii) nous sommes ou nous avons été une société de portefeuille immobilière américaine au sens de *United States Real Property Holding Corporation* de l'article 897(c)(2) du Code en tout temps au cours de la plus courte des deux périodes suivantes : la période de cinq ans terminée à la date de disposition ou la période de détention du porteur non américain, et si certaines autres conditions sont respectées. En supposant que nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A se transigent régulièrement à une bourse de valeurs mobilières établie, ces conditions comprennent votre propriété de plus de 5 % des actions avec droit de vote subalterne de catégorie A

en circulation en tout temps au cours de la période de cinq ans se terminant à la date à laquelle vous vendez de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A.

Retenue de réserve et déclaration. En général, nous devons déclarer à l'IRS le montant des dividendes versés, le nom et l'adresse du récipiendaire et le montant, s'il en est, de l'impôt retenu. Une déclaration semblable est envoyée au porteur. En vertu de conventions fiscales ou autres ententes, l'IRS peut mettre ses déclarations à la disposition des autorités fiscales du pays de résidence du récipiendaire. Une retenue de réserve au taux de 31 % peut être prélevée sur les paiements assujettis aux obligations de déclaration (y compris les dividendes et le produit d'une vente) versés à des personnes qui omettent de fournir certaines informations d'identification conformément aux exigences de déclaration américaines.

Les retenues de réserve et les obligations de déclaration ne s'appliquent pas aux dividendes versés sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou sur le produit brut de la vente de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A si (i) le propriétaire véritable de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A atteste sous peine de parjure qu'il est un porteur non américain (par exemple, en fournissant au payeur le formulaire W-8 de l'IRS), (ii) le paiement est versé à un récipiendaire exempté (au sens de *exempt recipient*) (ce terme incluant les sociétés), ou (iii) une dispense est par ailleurs établie.

Les retenues de réserve ne sont pas un impôt additionnel. L'obligation fiscale d'une personne assujettie à la retenue de réserve de 31 % sera plutôt réduite du montant de l'impôt retenu. Si la retenue entraîne un paiement d'impôt excédentaire, un remboursement pourra être obtenu, à condition que l'information requise soit fournie à l'IRS.

DIRIGEANTS

Nos administrateurs actuels sont MM. J. Brian Colburn, Vincent J. Galifi, James Nicol et Frank Stronach. Avant le parachèvement du placement MM. Colburn et Galifi ont l'intention de démissionner de leurs postes d'administrateurs et, nous avons l'intention de nommer les personnes suivantes à des postes d'administrateurs.

Administrateurs

<u>Nom et adresse</u>	<u>Âge</u>	<u>Occupation principale</u>
Jerry D. Campbell Jackson (Michigan)	59	Président et chef de la direction de la Société
William G. Davis ¹⁾ Brampton (Ontario)	69	Avocat-conseil, Torys
Peter M. George Watford (Angleterre)	56	Vice-président du conseil et chef de la direction de Hilton Group plc (anciennement Ladbroke Group plc)
Joseph W. Harper Del Mar (Californié)	56	Président et directeur général du Del Mar Thoroughbred Club
J. Terrence Lanni Pasadena (Californie)	56	Président du conseil et président du comité directeur de MGM Grand Inc.
Edward C. Lumley ¹⁾ South Lancaster (Ontario)	59	Vice-président du conseil, Nesbitt Burns Inc.
Earle I. Mack Rochelle Park, New Jersey	61	Associé principal et chef de la direction financière de The Mack Company
James Nicol ¹⁾ Toronto (Ontario)	45	Vice-président du Conseil de la Société et vice-président du conseil de Magna International Inc.
Gino Roncelli Arcadia (Californie)	64	Chef de la direction de Roncelli Plastics Inc. et conseiller de la ville de Arcadia, en Californie
Andrew Stronach ²⁾ Aurora (Ontario)	31	Vice-président directeur, Expansion des activités de la Société
Frank Stronach ¹⁾²⁾ Oberwaltersdorf (Autriche)	67	Associé, Frank Stronach & Co., président du conseil de Magna International Inc. et président du conseil de la Société
Ronald J. Volkman San Bruno (Californie)	61	Président du conseil et président de ATX, Inc.
John C. York II Youngstown (Ohio)	50	Vice-président directeur et premier vice-président, Exploitation des courses de The Edward J. DeBartolo Corporation

1) Ces personnes sont présentement administrateurs de Magna.

2) M. Andrew Stronach est le fils de M. Frank Stronach.

Le mandat de chaque administrateur prend fin à la conclusion de l'assemblée annuelle de nos actionnaires suivante.

Tous nos administrateurs ont exercé l'occupation principale identifiée ci-dessus ou un autre poste auprès du même employeur pendant au moins cinq ans. M. Campbell a siégé comme président du conseil et chef de la direction de Republic Bancorp Inc. de avril 1986 à février 2000. M. Lanni a été chef de la direction de MGM Grand Inc. de juin 1995 à décembre 1999 et a été président et chef de l'exploitation de Caesars World, Inc. entre avril 1991 et février 1995. M. Nicol était le vice-président du conseil de Magna depuis 1998 et auparavant, il occupait le poste de président du conseil et chef de la direction de TRIAM Automotive Inc. depuis février

1994. Avant novembre 1992, M. Nicol occupait divers postes de hauts dirigeants au sein de Magna et de ses filiales. M. Andrew Stronach a été président de Adena Springs Farm et de Stronach Stables depuis 1998 et a occupé divers postes de dirigeant auprès de ces deux sociétés depuis 1995.

Nous avons d'intention de procéder à la nomination d'un administrateur indépendant additionnel qui prendrait effet une fois complété le placement. Celui-ci n'aura aucune participation, activité ou autre relation importante avec nous ou Magna. Lors de la nomination de tous nos candidats administrateurs additionnels, nous formerons un comité de vérification et un comité de régie d'entreprise, des ressources humaines et de la rémunération. Chacun de ces comités sera composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

Hauts dirigeants

Nos dirigeants actuels sont MM. Frank Stronach, président du conseil, James Nicol, président et vice-président du conseil, Graham Orr, vice-président directeur et chef de la direction financière, Vincent Galifi, vice-président directeur, Finances, J. Brian Colburn, vice-président directeur et secrétaire, Lonny Powell, vice-président directeur, Exploitation des hippodromes, et Frank De Marco Jr., vice-président, Affaires réglementaires. Avant le parachèvement du placement, MM. Colburn, Galifi, Nicol et Orr ont l'intention de démissionner de leurs postes de dirigeants et nous avons l'intention de nommer les personnes suivantes à des postes de dirigeants :

<u>Nom et adresse</u>	<u>Âge</u>	<u>Poste auprès de la Société et occupation principale</u>
Jerry D. Campbell Jackson (Michigan)	59	Président et chef de la direction de la Société
David A. Mitchell Las Vegas (Nevada)	46	Vice-président directeur et chef de la direction financière de la Société
James Nicol Toronto (Ontario)	45	Vice-président du conseil de la Société et vice-président du conseil de Magna (depuis mai 1998)
Lonny T. Powell Glendora (Californie)	40	Vice-président directeur, Exploitation des hippodromes, de la Société et président et chef de la direction de Los Angeles Turf Club, Inc. (depuis juillet 1999)
Andrew Stronach Aurora (Ontario)	31	Vice-président, Expansion des activités de la Société
Frank Stronach Oberwaltersdorf (Autriche)	67	Président du conseil de la Société (depuis mars 1999) et président du conseil de Magna International Inc.
Frank De Marco, Jr. Studio City (Californie)	74	Vice-président, Affaires réglementaires de la Société et directeur administratif, secrétaire et avocat général de Los Angeles Turf Club, Inc. (depuis avril 1998)

Tous nos dirigeants ont exercé l'occupation principale indiquée ci-dessus ou un autre poste auprès du même employeur au cours des cinq dernières années, à l'exception de M. Campbell, M. Powell, M. A. Stronach, et M. DeMarco.

M. Campbell a occupé le poste de président du conseil et chef de la direction de Republic Bancorp Inc. depuis sa création en avril 1986 à décembre 1999. M. Campbell possède plus de 32 ans d'expérience au niveau de la direction, dont 30 ans à titre de chef de la direction. En outre, M. Campbell possède environ 25 ans d'expérience dans l'industrie des courses de chevaux en raison de son engagement dans la reproduction et les courses de chevaux. M. Campbell est également président et chef de la direction de Great Lakes Downs, Inc. qui est propriétaire et assume l'exploitation de l'hippodrome Great Lakes Downs à Muskegan au Michigan.

M. Mitchell a occupé le poste de vice-président principal de Caesars World, Inc. de septembre 1994 à décembre 1999. Les principales attributions de M. Mitchell visaient la mise en valeur de sites importants de jeux de hasard, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle internationale, notamment des sites en Argentine, en Égypte, en France, en Irlande, au Liban, à Macau, au Mexique, au Maroc, aux Philippines, en Afrique du Sud, en Espagne et au Venezuela. M. Mitchell compte également plusieurs années d'expérience en gestion dans l'industrie des courses de chevaux.

M. Powell a été président de l'hippodrome Turf Paradise de 1994 à 1999, président de Multnomah Greyhound Park de 1992 à 1994, vice-président directeur et chef de la direction de Longacres Park de 1990 à 1992, directeur général de Woodlands en 1990, coordinateur et administrateur du programme sur l'industrie des hippodromes de l'université de l'Arizona de 1986 à 1990 et directeur général adjoint de Longacres Park de 1982 à 1986.

M. Andrew Stronach occupe le poste de président de Adena Springs Farm et Stronach Stables et détient plusieurs postes d'administration de niveau supérieur depuis 1995 auprès de ces sociétés.

M. De Marco pratique le droit comme avocat dans le comté de Los Angeles depuis 1951 et occupe le poste de directeur administratif, chef du contentieux et secrétaire du Los Angeles Turf Club, Inc. depuis avril 1998.

Avant la date du présent prospectus, aucun de nos administrateurs ou dirigeants n'était propriétaire véritable de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou de nos actions de catégorie B. Après le placement, tous nos administrateurs et hauts dirigeants, en tant que groupe (16 personnes), seront propriétaires véritables de 157 529 de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou des actions échangeables, ce qui représente moins de 1 % de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A (compte tenu de l'échange de toutes les actions échangeables), et d'aucune de nos actions de catégorie B.

Contrats d'emploi

Avant que ne soit parachevé le placement, nous concluons un contrat d'emploi avec M. Campbell relativement à son accord d'occuper le poste de président et chef de la direction avec effet au 1^{er} janvier 2000. Le contrat de M. Campbell prévoit un salaire de base de 300 000 \$ par année, une prime annuelle en fonction d'un pourcentage de nos bénéfices avant impôts une prime discrétionnaire qui repose sur son rendement personnel, des obligations de confidentialité, des engagements de non-concurrence et une disposition de cessation d'emploi nous permettant de mettre fin à ses services en lui remettant un préavis écrit minimum, ou au lieu d'un tel avis, en lui versant une indemnité de départ. Le contrat de M. Campbell prévoit également l'émission d'options d'achat d'actions lui permettant d'acheter 1 000 000 de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A à un prix de levée correspondant à la juste valeur marchande de ces actions une fois complété le placement de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A auprès des actionnaires de Magna. L'émission de ces options est assujettie à l'approbation de notre conseil d'administration et également à l'approbation réglementaire.

Nous avons conclu ou concluons des contrats d'emploi avec les autres membres de la haute direction qui entreront en vigueur au plus tard à la date du placement. Ces contrats d'emploi prévoient généralement un salaire de base et des primes annuelles (dans la plupart des cas, en fonction d'un pourcentage spécifique de nos bénéfices avant impôt et avant partage des bénéfices), des obligations de confidentialité et des engagements de non-concurrence. Ces contrats d'emploi prévoient chacun que nous pourrions mettre fin aux services des membres de la haute direction en leur remettant un préavis minimum ou, au lieu d'un tel préavis, en leur versant une indemnité de départ. Sous réserve de l'approbation de notre conseil d'administration, certains des membres de la haute direction peuvent recevoir des options leur permettant d'acquérir de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A à la juste valeur marchande au moment de l'émission.

Une fois adoptée, notre constitution commerciale prévoira que les primes incitatives totales (pouvant être payées au comptant ou dont le paiement peut être différé au cours des années à venir ou pouvant être payées au moyen de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A) payées ou payables aux membres de la haute direction à l'égard de tout exercice ne seront pas supérieures à 6 % de nos bénéfices avant impôt et avant partage des bénéfices pour cet exercice. Voir «Description des titres – Constitution commerciale» ci-dessous pour une discussion plus approfondie de notre politique de prime de rendement.

En cas de changement de contrôle, nous ne sommes tenus à verser aucune somme en vertu de contrats d'emploi conclus avec nos hauts dirigeants.

Régime d'options d'achat d'actions

Nous avons l'intention d'adopter un régime d'options d'achat d'actions, appelé ci-après le «Régime», afin de fournir à nos hauts dirigeants et employés admissibles des options d'achat d'actions et des droits à la plus-value des actions à l'égard de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Certaines personnes dont nous retenons les services de gestion ou de conseil pour nous-même ou notre bénéficiaire pourraient aussi avoir droit aux options d'achat d'actions et aux droits à la plus-value des actions en vertu du Régime. Aux termes du Régime, les administrateurs qui ne sont pas nos dirigeants ou des dirigeants de Magna seraient admissibles à recevoir des options d'achat d'actions pour 10 000 de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, une fois élus administrateurs pour la première fois. Ces administrateurs admissibles recevraient une option d'achat d'actions supplémentaire pour 10 000 de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A dès que l'administrateur admissible a occupé son poste pendant cinq années consécutives.

Selon le Régime, des options d'achat d'actions et des droits à la plus-value des actions pourraient être octroyés à l'égard d'un nombre maximum de 8 000 000 d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, sous réserve des ajustements habituels en vue d'empêcher la dilution. Le prix de toute option octroyée en vertu du Régime sera établi au moment de l'octroi, mais doit être au moins égal au plus élevé des montants suivants : (i) le cours de clôture du dernier lot de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A le jour de bourse précédant immédiatement la date de l'octroi et (ii) la juste valeur marchande de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A à la date de l'octroi. Chaque option est levable de la manière établie à la date de l'octroi et aucune option ne sera octroyée pour une durée supérieure à dix ans. Le Régime prévoira que :

- a) le nombre de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A réservé pour émission en vertu des options d'achat d'actions octroyées aux initiés ne peut être supérieur à 10 % du nombre de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et actions de catégorie B alors en circulation;
- b) le nombre de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A émissibles à des initiés au cours d'une période d'un an ne peut être supérieur à 10 % du nombre de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et actions de catégorie B alors en circulation; et
- c) le nombre de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A émissibles à tout initié et aux personnes avec qui il a des liens au cours d'une période d'un an ne peut être supérieur à 5 % du nombre de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et actions de catégorie B alors en circulation.

Le Régime sera administré par le comité de la régie d'entreprise, des ressources humaines et de la rémunération qui relève de notre conseil d'administration. Le prix de l'option sera payable en espèces au moment de la levée ou, au gré du comité de la régie d'entreprise, des ressources humaines et de la rémunération, par la remise de titres ou d'une autre contrepartie.

Notre comité de la régie d'entreprise, des ressources humaines et de la rémunération peut également consentir un droit à la plus-value des actions qui peut être accordé soit au moment où une option d'achat d'actions est consentie, soit indépendamment d'une option d'achat d'actions. Le nombre de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A visées par un droit à la plus-value des actions ne peut être supérieur au nombre

de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A visées par cette option. En général, les droits à la plus-value des actions seront exerçables uniquement lorsque les options à l'égard desquelles ils sont consentis sont elles-mêmes levables. Le montant payable à l'exercice d'un droit à la plus-value des actions peut, au gré de notre comité de la régie d'entreprise, des ressources humaines et de la rémunération, être réglé sous forme de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, en espèces, ou une combinaison des deux.

Nulle option ni droit à la plus-value des actions octroyé en vertu du Régime ne sera cessible autrement que par testament, transmission héréditaire ou distribution successorale et chaque option ou droit à la plus-value des actions sera levable ou exerçable du vivant du titulaire uniquement par lui.

Sous réserve d'approbation réglementaire et, lorsque requis, de l'approbation des actionnaires, notre conseil d'administration peut modifier, réviser, suspendre ou annuler le Régime en tout ou en partie. Cependant, cette modification, révision, suspension ou annulation ne peut, sans le consentement du participant, modifier ou affaiblir les droits du participant qui lui ont été antérieurement octroyés en vertu du Régime.

PROPRIÉTÉ DES TITRES DE CERTAINS PROPRIÉTAIRES VÉRITABLES ET DE LA DIRECTION

Le tableau ci-dessous donne des renseignements, en date du 11 février 2000, au sujet de chaque personne qui, à notre connaissance, est propriétaire véritable de plus de 5 % de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et de nos actions de catégorie B émises et en circulation.

Le nombre et le pourcentage d'actions détenues en propriété véritable sont fondés sur ce qui suit :

- 1 662 890 de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A étaient en circulation au 11 février 2000.
- 63 712 141 actions de catégorie B étaient en circulation au 11 février 2000.

<u>Catégorie de titres</u>	<u>Nom et adresse du propriétaire véritable</u>	<u>Montant et nature de la propriété véritable</u>	<u>Pourcentage de la catégorie</u>
Action de catégorie B	Magna International Inc. ¹⁾²⁾ 337 Magna Drive Aurora (Ontario) L4G 7K1	63 712 141	100 %
Actions avec droit de vote subalterne de catégorie A	The Edward J. DeBartolo Corporation 7620 rue Market Youngstown (Ohio) 44512	650 695 ³⁾	39 %
Actions avec droit de vote subalterne de catégorie A	Ladbroker Racing Corporation a/s Hilton Group plc Maple Court Central Park Reeds Crescent Watford, Hertfordshire WD1 IH2	1 012 195 ⁴⁾	61 %

1) Magna est directement propriétaire de 58 499 149 ou 91,81 % de nos actions de catégorie B et est également propriétaire de 14 823 187 actions échangeables qui sont échangeables pour le même nombre de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Le reste des actions de catégorie B sont détenues par l'entremise de filiales en propriété exclusive directe ou indirecte de Magna. Dans l'hypothèse de l'exercice des actions échangeables, Magna aurait droit de vote sur environ 99% des votes rattachés à nos actions.

- 2) La fiducie Stronach est propriétaire véritable d'environ 66 % des actions de catégorie B de Magna, lesquelles constituent environ 50 % de la participation avec droit de vote de Magna au 11 février 2000. (compte tenu de l'échange de toutes les actions échangeables)
- 3) Constitue environ 0,04 % de notre participation avec droit de vote au 11 février 2000. (compte tenu de l'échange de toutes les actions échangeables)
- 4) Constitue environ 0,06 % de notre participation avec droit de vote au 11 février 2000. (compte tenu de l'échange de toutes les actions échangeables)

Au 11 février 2000, aucun de nos administrateurs et dirigeants actuels ou proposés n'était propriétaire de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, d'actions de catégorie B, ni d'actions échangeables.

CERTAINES RELATIONS ET OPÉRATIONS AVEC UNE PERSONNE RELIÉE

Relation avec Magna

Magna a été constituée en vertu des lois de l'Ontario (Canada). Les actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna sont inscrites à la cote de la Bourse de New York et de la Bourse de Toronto. Les actions de catégorie B de Magna sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto. À l'heure actuelle, Magna est le seul actionnaire de nos actions de catégorie B et des actions échangeables et The Edward J. DeBartolo Corporation et Ladbroke Racing Corporation sont à l'heure actuelle les seuls porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Après le parachèvement du placement, Magna sera propriétaire de la totalité de nos actions de catégorie B (et d'aucune de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A), ce qui signifie que Magna sera habilitée à exercer environ 99 % de tous les droits de vote rattachés à nos actions en circulation. Par conséquent, Magna continuera d'être en mesure d'élire tous nos administrateurs et d'exercer son emprise sur nous.

Une fois mise en oeuvre avant le placement, notre constitution commerciale exigera qu'au minimum deux administrateurs soient des particuliers qui ne font pas partie de nos dirigeants ou employés, qui ne font pas partie des dirigeants ou employés de l'un des membres de notre groupe, y compris Magna, des administrateurs des membres de notre groupe, y compris Magna, ou des personnes apparentées à de tels dirigeants, employés ou administrateurs. Notre constitution commerciale exigera également que la majorité de nos administrateurs soient des particuliers qui ne sont pas des dirigeants ou employés de telles personnes ou des particuliers apparentés à ces personnes. Voir «Description des titres – Constitution commerciale – Conseil d'administration» pour une discussion plus approfondie. Les politiques des autorités réglementaires en valeurs mobilières applicables recommandent également que les émetteurs engagés dans une «opération avec une personne reliée» fassent approuver cette opération par un comité spécial formé uniquement d'administrateurs qui sont indépendants de la partie intéressée et, dans certains cas, qu'ils fassent faire une évaluation indépendante et qu'ils fassent approuver cette opération par la majorité des porteurs de titres n'ayant pas d'intérêt dans l'opération. Nous avons l'intention de mettre sur pied un comité spécial d'administrateurs lorsque les circonstances s'y prêteront et de respecter toutes les autres exigences pouvant être imposées en vertu des lois applicables.

Magna s'est engagée envers ses actionnaires à ne pas, pour une période de sept ans se terminant le 31 mai 2006, sans le consentement au préalable des porteurs de la majorité des actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de Magna : (i) investir davantage en nous ou en nos filiales au moyen de prêts ou de participations au capital ou en nous octroyant autrement une aide financière; (ii) investir dans des activités ou des éléments d'actif non reliés à l'automobile autrement que par ses investissements en nous. Un engagement de Magna se retrouve dans un accord d'abstention daté du 8 février 2000 conclu entre nous et Magna et aux termes duquel les actionnaires de Magna sont des tiers bénéficiaires exprès. Magna a également déclaré à ses actionnaires qu'elle avait l'intention de convertir certaines de nos actions de catégorie B en nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et d'aliéner d'autres de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A lorsque les conditions du marché seront favorables, dans le but ultime de ne conserver qu'une participation minoritaire. Ceci pourrait se faire selon l'un des scénarios suivants ou une combinaison des deux : (i) des placements secondaires par Magna de nos actions qu'elle détient; ou (ii) la dilution de sa participation au moyen de l'émission, par nous, d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A dans le cadre d'opérations sur le marché des capitaux, d'acquisitions ou d'autres investissements en nous par des partenaires commerciaux. Magna nous a informé qu'elle a l'intention de garder le contrôle sur nous même si elle y détient une participation minoritaire.

Contrôle de la Société

Après avoir donné effet au placement, Magna continuera d'être en mesure d'élire la totalité de nos administrateurs et d'exercer son emprise sur nous. Par conséquent, Magna continuera d'être en mesure de nous faire procéder à certaines opérations commerciales sans le consentement de nos porteurs minoritaires, sous réserve des lois applicables. En outre, Magna demeurera capable de provoquer ou d'empêcher un changement de notre contrôle. La fiducie Stronach contrôle Magna grâce au droit d'exercer les votes rattachés aux actions de catégorie B de Magna, lesquelles comportent la majorité des votes rattachés aux actions délibératives en circulation de Magna. M. Frank Stronach, président de notre conseil et l'un de nos administrateurs et qui est le fondateur, un administrateur et le président du conseil d'administration de Magna, ainsi que trois autres membres de sa famille, sont les fiduciaires de la fiducie Stronach. M. Stronach est également membre de la catégorie des bénéficiaires potentiels de la fiducie Stronach.

Achat d'un terrain à Aurora (Canada)

Au cours de la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998, Magna a conclu un contrat d'achat avec une société ayant des liens avec les membres de la famille de M. Frank Stronach, président de notre conseil et l'un de nos administrateurs et président du conseil de Magna, visant un terrain d'environ 200 acres et ses améliorations à Aurora, en Ontario, moyennant un prix d'achat d'environ 11,0 M\$. Ce terrain est adjacent à un terrain qui appartient actuellement à Magna et à d'autres terrains visés par un contrat de vente conditionnelle de la part de Magna en notre faveur. Au 30 septembre 1999, Magna avait payé 9,0 millions de dollars au vendeur dans le cadre de cette opération qui a été approuvée par le conseil de Magna au moment de la conclusion initiale du contrat d'achat. Les droits d'acquisition de ce terrain et des améliorations, ainsi que la construction d'un terrain de golf actuellement en chantier et financée par Magna nous ont été cédés par celle-ci dans le cadre de la restructuration décrite plus haut.

Opérations avec Magna

Aux termes d'un contrat de vente conditionnelle, Magna nous a transféré des terrains à Aurora (Canada) d'une valeur de 20,6 M\$ correspondant à la valeur comptable de ces terrains. Le contrat de vente conditionnelle est assujéti à la séparation réussie des propriétés visées. Si la séparation n'est pas complétée dans un délai précisé faisant en sorte que Magna demeure propriétaire des terrains à Aurora, dès lors Magna doit nous rembourser 20,6 M\$, auxquels s'ajoutent les intérêts. Tant que la vente conditionnelle n'est pas parachevée, nous louons de Magna la propriété pour un montant nominal.

Aux termes de deux contrats de vente conditionnelle, Magna nous a transféré un terrain vacant d'une valeur de 4,6 M\$ correspondant à la valeur comptable de ces terrains. Les contrats de vente conditionnelle sont assujéti à la séparation réussie des propriétés visées. Si la séparation n'est pas complétée dans un délai précisé faisant en sorte que Magna demeure propriétaire des propriétés, Magna doit nous rembourser 4,6 M\$, auxquels s'ajoutent les intérêts.

Nous avons accordé une option avec durée limitée à Magna afin de faire la réacquisition d'un bien immobilier pour un prix fixe correspondant à sa valeur comptable de 50 millions de schillings autrichiens (environ 3,9 M\$).

Au 30 septembre 1999, nous détenions un billet en cours exigible de Magna d'un montant de 35,2 M\$. Le 1^{er} septembre 1999, Magna a investi auprès de nous un montant supplémentaire en espèces de 250,0 M\$ au moyen d'un apport en capital. De ce montant, 146,9 M\$ ont été prêtés à Magna. Le billet à recevoir de Magna pour cette obligation est exigible sur demande et porte intérêt au taux préférentiel américain moins 1 % par an. Les notes payables et à recevoir avec Magna ont été conclues après le 30 septembre 1999.

Nous avons accordé à Magna un droit de premier refus pour l'achat de nos deux terrains de golf.

Dans le cadre de la restructuration, nous avons acquis les actions d'une filiale qui a été nommée défenderesse dans le cadre d'un recours collectif intenté devant une cour de district des États-Unis par Gutwillig, et al. Une filiale autrichienne de Magna a convenu d'indemniser cette filiale de tous les dommages ou frais associés à cette réclamation. Pour plus de détails au sujet de notre acquisition de cette filiale, voir «Restructuration». De plus, pour des détails au sujet au litige, voir «Litiges en cours».

Une filiale de Magna a convenu de nous indemniser pour les frais et dépenses de mesures correctives environnementales se rapportant aux conditions existantes dans certaines de nos propriétés immobilières autrichiennes.

Frais d'accès

Aux termes d'un accord d'accès daté du 1^{er} mars 1999, Magna nous verse actuellement des frais d'accès annuels de 2,7 M\$ pour pouvoir bénéficier du terrain de golf et des installations récréatives connexes de Fontana Sports dans le cadre des événements commerciaux ou d'activités de bienfaisance qu'elle commandite ainsi qu'à des fins de prospection de clientèle. Au cours des neuf mois terminés le 30 septembre 1999, Magna nous a versé 1,6 M\$ en frais d'accès. Les frais d'accès à Fontana Sports sont payables jusqu'au 1^{er} mars 2004. Après le parachèvement du terrain de golf Aurora, Magna conclura un contrat prévoyant qu'elle nous versera des frais d'accès annuels afin de pouvoir utiliser le terrain de golf Aurora dans le cadre de ses événements commerciaux ou de ses activités de bienfaisance ou à des fins de prospection de clientèle. Le contrat de frais d'accès pour le terrain de golf Aurora expirera cinq ans après sa date de prise d'effet. Nous avons également consenti à Magna un droit de préemption sur l'achat de ces deux terrains, si nous décidons de les vendre.

Achat de Great Lakes Downs

Aux termes d'un accord d'achat daté du 24 décembre 1999 avec Great Lakes Downs, Inc. et Great Lakes Downs Café, Inc., nous avons convenu de faire l'acquisition des éléments d'actif et de prendre en charge pour environ 9,3 M\$ d'obligations de l'hippodrome Great Lakes Downs pour un prix d'achat d'environ 1,7 M\$ payables en émettant 267 416 actions de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. M. Jerry Campbell, un des administrateurs que nous proposons et le président et chef de la direction que nous proposons, est le principal actionnaire de Great Lakes Downs, Inc.

LITIGES EN COURS

L'une de nos filiales a été désignée défenderesse dans un recours collectif intenté devant une cour de district aux États-Unis par Gutwillig et al. Les demandeurs dans ce recours collectif réclament des dommages-intérêts compensatoires et exemplaires non précisés, pour restitution et compensation pour les profits, le tout en rapport avec le travail d'esclave ou forcé exécuté par les demandeurs pour cette filiale et certaines autres sociétés autrichiennes et allemandes défenderesses à leurs installations en Europe au cours de la deuxième guerre mondiale. Dans le cadre des opérations décrites à la rubrique «Restructuration» ci-dessus, nous avons acquis les actions de cette filiale. En vertu du droit autrichien, cette filiale serait responsable solidairement pour les dommages-intérêts octroyés dans le cadre de ce recours collectif. Nous ne pouvons prédire l'issue définitive de ces poursuites en recours collectif ni établir une évaluation raisonnable des dommages possibles ou de l'étendue des dommages possibles qui peuvent être accordés aux demandeurs s'ils ont gain de cause. Cependant, une filiale autrichienne de Magna a convenu d'indemniser cette filiale de tous les dommages ou frais associés à cette réclamation.

De temps à autre, diverses réclamations d'ordre courant et connexes à nos activités sont portées contre nous. Aucune de ces réclamations n'a eu d'incidence défavorable importante sur nous et nous croyons qu'aucune des réclamations actuellement en cours n'en aura, si elles sont couronnées de succès.

RELEVÉ DES OPÉRATIONS ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Il n'y a pas de marché pour la négociation de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, de nos actions de catégorie B, ou des actions échangeables.

Les porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, de nos actions de catégorie B et des actions échangeables ont droit de recevoir leur quote-part des dividendes pouvant être déclarés par notre conseil d'administration, sous réserve des droits antérieurs rattachés à toute autre catégorie d'actions dont le rang est prioritaire par rapport à nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, nos actions de catégorie B, et les actions échangeables.

Sous réserve des lois applicables, nous avons l'intention de verser des dividendes à compter de l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2004 pour le trimestre débutant à cette date et pour chacun des trimestres suivants sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et nos actions de catégorie B. Nous déclarerons les dividendes futurs sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et nos actions de catégorie B conformément à nos statuts constitutifs et à notre constitution commerciale. Voir «Description de nos titres – Constitution commerciale – Dividendes».

Nous avons été constitués le 4 mars 1999 et n'avons déclaré aucun dividende à ce jour.

DESCRIPTION DE NOS TITRES

Notre capital social autorisé est constitué de 310 000 000 d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, dont la valeur nominale est de 0,01 \$ et de 90 000 000 d'actions de catégorie B dont la valeur nominale est de 0,01 \$.

Ni les lois du Delaware ni nos statuts constitutifs ou nos règlements ne restreignent le droit d'un propriétaire de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou de nos actions de catégorie B non résident ou étranger de détenir ces actions ou d'en exercer les droits de vote.

Actions avec droit de vote subalterne de catégorie A

Les porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A sont habilités :

- à exercer un vote pour chaque action avec droit de vote subalterne de catégorie A qu'ils détiennent lors de toutes les assemblées de nos actionnaires, à l'exclusion des assemblées des porteurs d'une autre catégorie ou série de nos actions; les porteurs de nos actions de catégorie B ont droit de voter lors de ces assemblées à raison de 20 votes pour chaque action de catégorie B qu'ils détiennent;
- à recevoir leur quote-part des dividendes pouvant être déclarés par notre conseil d'administration, à l'exception des dividendes en actions décrits ci-dessous, et sous réserve des droits antérieurs des porteurs d'actions dont le rang est supérieur à nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou à nos actions de catégorie B; et
- de recevoir leur quote-part du produit de la vente de nos biens et de nos éléments d'actif nets pouvant être distribués si survenait notre liquidation ou dissolution ou toute autre distribution de nos éléments d'actif entre nos actionnaires aux fins de liquider nos activités.

En vertu de nos statuts constitutifs, notre conseil d'administration peut déclarer simultanément un dividende sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A payable sous forme de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et sur nos actions de catégorie B payable sous forme de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou de nos actions de catégorie B ce qui entraînerait une dilution additionnelle des droits de vote pour les porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Aucun dividende payable sous forme de nos actions de catégorie B ne peut être déclaré sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A.

Les porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A bénéficient de droits de vote additionnels en vertu de notre constitution commerciale. Pour plus de renseignements à l'égard de ces droits, voir «Description des titres – Constitution commerciale» plus bas.

Lorsque, en vertu de nos statuts constitutifs, y compris notre constitution commerciale, nous devons obtenir l'approbation des porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, ceux-ci votant en tant que catégorie distincte, cela signifie l'approbation donnée par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée de ces porteurs sans tenir compte des voix rattachées à nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A qui sont la propriété véritable, directement ou indirectement, de Magna ou de toute autre personne qui, par contrat, agit conjointement avec Magna ou sur lesquelles Magna ou une telle personne exerce une emprise directe ou indirecte. De telles restrictions ne s'appliquent pas aux autres porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A.

Actions de catégorie B

Les porteurs de nos actions de catégorie B sont habilités :

- à exercer 20 votes pour chaque action de catégorie B qu'ils détiennent lors de toutes les assemblées de nos actionnaires, à l'exception des assemblées des porteurs d'une autre catégorie ou série de nos actions; les porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A sont habilités à voter lors de telles assemblées à raison d'un vote par action détenue;
- à recevoir leur quote-part de tout dividende pouvant être déclaré par notre conseil d'administration, à l'exception des dividendes en actions décrits ci-dessus, et sous réserve des droits antérieurs des porteurs d'actions dont le rang est supérieur à nos actions de catégorie B et à nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A;
- à recevoir leur quote-part du produit de la vente de nos biens et de nos éléments d'actif nets pouvant être distribués si survenait notre liquidation ou dissolution ou toute autre distribution de nos éléments d'actif entre nos actionnaires aux fins de liquider nos activités; et
- de temps à autre, de convertir les actions de catégorie B en nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A à raison d'une pour une. Nos actions de catégorie B ne peuvent être émises sans l'approbation, au moyen d'une résolution ordinaire, de nos porteurs d'actions de catégorie B votant séparément en tant que catégorie, sauf dans le cadre d'un dividende en actions.

Protection contre le changement de contrôle

En vertu du droit canadien applicable, une offre d'achat de nos actions de catégorie B ne donnerait pas nécessairement lieu à une offre d'achat de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie B. Magna, à titre de porteur de la totalité de nos actions de catégorie B émises et en circulation, a l'intention de conclure un contrat de fiducie avant le parachèvement du placement avec la Compagnie Montréal Trust du Canada et nous. Ce contrat de fiducie prévoit que les porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ne seront pas privés, dans les cas d'une offre publique d'achat, d'aucun des droits prévus par les lois applicables sur les offres publiques d'achat auxquels ils auraient droit en cas d'une offre publique d'achat (qui peut comporter une offre privée d'achat) si nos actions de catégorie B et les actions avec droit de vote subalterne de catégorie A constituaient une seule catégorie d'actions.

Aux termes du contrat de fiducie, Magna ne vendra aucune action de catégorie B aux termes d'une offre publique d'achat, au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), à un prix par action dépassant 115 % du cours de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Cette interdiction ne s'applique pas si : (i) la vente est effectuée aux termes d'une offre d'achat d'une partie uniquement des actions de catégorie B faite à tous les porteurs de nos actions de catégorie B et qu'une offre identique dans tous les aspects importants est faite en même temps en vue d'acheter nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, laquelle offre identique ne comporte aucune condition autre que le droit de ne pas prendre livraison, contre paiement, des actions offertes

si aucune action n'est achetée aux termes de l'offre pour les actions de catégorie B; ou (ii) il y a une offre inconditionnelle d'achat concurrente visant la totalité de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A à un prix par action au moins aussi élevé que le prix le plus élevé par action payé aux termes de l'offre publique d'achat pour les actions de catégorie B.

Le contrat de fiducie comporte des dispositions sur l'autorisation pour le fiduciaire de prendre des mesures afin de faire appliquer les droits des porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Le fiduciaire ne peut que faire appliquer ces droits si nous ou les porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A consentons à payer les frais du fiduciaire et à l'indemniser. Un porteur d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ne peut prendre de mesures, à moins que le fiduciaire refuse d'agir suite à une demande à cet effet par les porteurs d'au moins 10 % de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A en circulation.

Le contrat de fiducie interdira à Magna de disposer de nos actions de catégorie B, à moins que la disposition soit conditionnelle à ce que la personne qui fait l'acquisition de ces actions devienne partie au contrat de fiducie. La conversion des actions de catégorie B en actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et la vente par la suite de ces actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ne font pas partie de cette interdiction.

Le contrat de fiducie prévoira qu'il ne pourra être modifié et qu'il ne pourra être renoncé à aucune disposition importante sans l'approbation de la Bourse de Toronto et d'au moins les deux tiers des votes exprimés par les porteurs des actions avec droit de vote subalterne catégorie A. La majorité des deux tiers doit comprendre une majorité simple des votes exprimés par les porteurs des actions avec droit de vote de catégorie A à l'exclusion de nos actionnaires principaux et des membres du même groupe qu'eux et de toute personne qui possède une entente portant sur l'achat d'actions de catégorie B selon des modalités qui constitueraient une vente aux fins du contrat de fiducie.

Le contrat de fiducie n'interdira par au porteur de nos actions de catégorie B :

- (i) d'accorder une sûreté sous forme de nos actions de catégorie B relativement à un emprunt de bonne foi, à la condition que le créancier garanti accepte simultanément par écrit à devenir partie au contrat de fiducie;
- (ii) de vendre, transférer ou autrement disposer de l'ensemble ou une partie de nos actions de catégorie B que le porteur porte au crédit d'une société contrôlée par lui-même ou sous contrôle commun avec lui-même, à la condition de plus que le cessionnaire consente simultanément par écrit à devenir partie au contrat de fiducie.

Aucune disposition du contrat de fiducie ne restreindra les droits d'un porteur des actions avec droit de vote subalterne de catégorie A en vertu d'une loi applicable sur les valeurs mobilières.

Constitution commerciale

Nous avons adopté des politiques et principes d'exploitation et d'organisation, dont quelques-uns seront inclus dans notre constitution commerciale. Notre constitution commerciale, qui fera partie de nos documents constitutifs, établit les droits des employés et des investisseurs de participer à nos profits et à notre croissance et impose une discipline à nos dirigeants. Le texte qui suit décrit sommairement les principales modalités et dispositions de notre constitution commerciale. Ces caractéristiques ne peuvent être modifiées ni changées sans l'approbation préalable des porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, à l'exception de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A détenues par Magna ou toute personne qui, par contrat, agit conjointement avec Magna ou sur lesquelles Magna ou une telle personne exerce, directement ou indirectement, une emprise et de nos actions de catégorie B, les porteurs de chaque catégorie votant de façon distincte.

Conseil d'administration

Notre constitution commerciale prévoit que, à moins d'approbation par les porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou de nos actions de catégorie B, les porteurs de chaque catégorie votant de façon distincte, la majorité des membres de notre conseil d'administration sera composée de particuliers qui ne font pas partie de nos dirigeants ou employés et qui ne sont pas des particuliers apparentés à ces personnes et qu'au minimum deux administrateurs doivent être des personnes qui ne font pas partie de nos dirigeants ou de nos employés ni de ceux des membres de notre groupe y compris Magna, ni ne sont des administrateurs des membres de notre groupe, y compris Magna, ni des personnes apparentées à de tels dirigeants, employés ou administrateurs.

Régime de participation aux bénéfices pour employés

Nous examinons présentement l'instauration d'un régime de participation aux bénéfices pour employés qui prévoit qu'un pourcentage de nos bénéfices avant impôt et avant partage des bénéfices pour chaque exercice, à compter de celui débutant le 1^{er} janvier 2004, soient attribués à notre régime de participation aux bénéfices pour employés ou par ailleurs distribués à nos employés ou aux employés des membres de notre groupe qui ne participent pas à un régime semblable et ne reçoivent pas de primes incitatives pour la direction, au cours de cet exercice ou de l'exercice qui suit. Pour une description plus détaillée, voir «Primes incitatives».

Dividendes

Notre constitution commerciale prévoit que, à compter de notre exercice débutant le 1^{er} janvier 2004, sauf approbation contraire au moyen d'une résolution ordinaire des porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et des porteurs de nos actions de catégorie B, les porteurs de chaque catégorie votant de façon distincte, les porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et de nos actions de catégorie B seront habilités à recevoir, et nous leur verserons, tels qu'ils seront déclarés par notre conseil d'administration et à même les fonds pouvant être dûment affectés au paiement de dividendes, des dividendes non cumulatifs pour l'exercice en question de telle sorte que le montant total des dividendes payés ou payables pour cet exercice corresponde à au moins 10 % de nos bénéfices après impôt pour les exercices commençant les 1^{er} janvier 2004 et 2005. Pour chaque exercice qui suit, les porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et de catégorie B seront habilités à recevoir des dividendes, relativement à ces exercices, de telle sorte que le montant total des dividendes payés ou payables pour cet exercice (i) corresponde à au moins 10 % de nos bénéfices après impôt; et (ii) corresponde, en moyenne, à au moins 20 % de nos bénéfices après impôt pour cet exercice et les deux exercices immédiatement précédents.

Capital autorisé

Sauf tel que par ailleurs approuvé par les porteurs d'au moins la majorité de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et de nos actions de catégorie B, les porteurs de chaque catégorie votant de façon distincte, notre constitution commerciale interdit : (i) de hausser le nombre maximum d'actions autorisées de toute catégorie; et (ii) de créer de nouvelles catégories ou séries d'actions comportant des droits de vote, sauf lors du défaut de payer des dividendes, ou comportant des droits de participer à nos profits, à l'exception de titres convertibles en des actions de catégories ou séries existantes ou des actions de catégories ou séries comportant des dividendes fixes ou des dividendes établis sans égard aux bénéfices.

Objectifs sociaux

À compter de notre exercice commençant le 1^{er} janvier 2004, conformément à notre constitution commerciale, 2 % de nos bénéfices avant impôt, au maximum, pour tout exercice seront alloués à la promotion de certains objectifs sociaux au cours de cet exercice ou de l'exercice qui suit immédiatement. L'expression «objectifs sociaux» s'entend des objectifs qui, du seul avis de notre haute direction, sont de nature politique,

patriotique, philanthropique, charitable, éducative, scientifique, artistique, sociale ou d'une autre nature utile pour les communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités.

Primes incitatives

Notre constitution commerciale prévoit que, à compter de notre exercice commençant le 1^{er} janvier 2004, les primes incitatives, pouvant être payées en espèces ou sous forme de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, payées ou payables à notre chef de la direction, chef de l'exploitation, chef de la direction financière et tout autre employé désigné par ces personnes pour chaque exercice ne pourront être supérieures à 6 % de nos bénéfices avant impôt et avant partage des bénéfices pour cet exercice et que les salaires de base payables à ces personnes seront comparables à ceux offerts dans l'industrie en général.

DESCRIPTION DES ACTIONS ÉCHANGEABLES

Le texte qui suit résume les droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant aux actions échangeables de notre filiale ontarienne, MEC Holdings (Canada) inc. ainsi que les modalités de la convention d'appui des actions échangeables et de la convention d'échange et de vote, deux conventions ayant trait aux actions échangeables et auxquelles nous sommes partie, chacune étant daté du 30 décembre 1999.

Généralités

Les actions échangeables seront émises par notre filiale MEC Holdings (Canada) inc., que nous appelons «Exchangeco» tout au long du présent prospectus. Les actions échangeables, avec certains droits accessoires, sont l'équivalent économique de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Elles sont échangeables en tout temps, au gré du porteur, à raison d'une action échangeable contre une de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. En donnant des directives à Magna aux termes de la convention d'échange et de vote, les porteurs d'actions échangeables pourront exercer essentiellement les mêmes droits de vote à notre égard que s'ils avaient échangé leurs actions échangeables contre nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Les porteurs d'actions échangeables auront également le droit de recevoir d'Exchangeco des dividendes équivalents, du point de vue économique, à tout dividende payé sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Les actions échangeables sont susceptibles de rajustements ou de modifications dans l'éventualité d'une division d'actions, d'un dividende en actions ou autre changement à notre structure du capital afin de maintenir l'équilibre initial d'une action échangeable pour chacune de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A.

Droits de vote, droits aux dividendes et droits en cas de liquidation

Droits de vote à l'égard de Exchangeco

Sauf dans la mesure requise par la loi ou aux termes de la convention de soutien des actions échangeables, aux termes des modalités des actions échangeables portant sur les modifications à cette convention ou aux termes de la convention d'échange et de vote, les porteurs d'actions échangeables n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation aux assemblées des actionnaires d'Exchangeco ni d'y assister ou d'y voter.

Droits de vote à notre égard

En vertu de la convention d'échange et de vote, chaque porteur d'une action échangeable, autre que nous ou nos filiales, à la date de clôture des registres de toute assemblée à laquelle nos actionnaires ont droit de vote, aura le droit de donner instruction à Magna, et Magna a accepté, d'exercer un des droits de vote rattachés à nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou à nos actions de catégorie B pour chaque action échangeable détenue par ce porteur. En vertu de ce contrat, Magna a convenu que, tant que des actions échangeables sont en circulation, elle conservera en tout temps le pouvoir d'exercer un nombre identique de votes

se rattachant à nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ou nos actions de catégorie B. Si nous sommes tenus de tenir un vote pour nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A en tant que catégorie, Magna ne peut utiliser les droits de vote rattachés à nos actions de catégorie B qu'elle détient afin de remplir son obligation de voter selon les instructions des porteurs d'actions échangeables, mais elle peut uniquement exercer les droits de vote rattachés à nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A qu'elle détient à cette fin. Si nécessaire, Magna convertira de nos actions de catégories B en nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A afin de détenir suffisamment d'actions de cette catégorie pour pouvoir remplir toutes les instructions de vote qu'elle reçoit. Si Magna ne reçoit pas d'instructions de vote à l'égard de la totalité des actions échangeables en circulation, elle s'abstiendra d'exercer un certain nombre de droits de vote se rattachant à nos actions qu'elle détient qui correspond au nombre d'actions échangeables pour lesquelles aucune instruction de vote n'a été reçue. Un porteur d'actions échangeables peut, sur demande à Magna, obtenir de celle-ci une procuration l'habilitant à exercer directement lors de l'assemblée en question les droits de vote rattachés à nos actions qui sont détenues par Magna et pour lesquelles le porteur d'actions échangeables est habilité à donner à Magna des instructions de vote.

Nous enverrons aux porteurs d'actions échangeables, à nos frais, un avis de chacune des assemblées auxquelles nos actionnaires sont habilités à voter, ainsi que les documents concernant l'assemblée et un énoncé de la façon dont le porteur peut instruire Magna d'exercer des droits de vote ou de lui remettre une procuration. Cet envoi postal débutera le même jour que celui auquel nous envoyons l'avis et les documents à nos actionnaires. Nous enverrons également aux porteurs d'actions échangeables des exemplaires de tous les documents, états financiers intermédiaires et annuels, rapports et autres documents fournis à nos actionnaires en même temps que nous les leur envoyons. Dans la mesure où ils nous sont fournis, nous enverrons également aux porteurs d'actions échangeables tous les documents envoyés par des tiers à nos actionnaires, y compris les circulaires de sollicitations de procuration d'actionnaires dissidents et les circulaires relatives à une offre publique d'achat ou d'échange et ce, aussitôt que possible après qu'ils nous aient été livrés.

Tous les droits d'un porteur d'une action échangeable de donner instruction à Magna d'exercer les droits de vote rattachés à une de nos actions détenues par Magna cesseront dès l'échange, que ce soit par voie de rachat au gré de l'émetteur, rachat au gré du porteur ou liquidation ou au moyen de l'exercice de l'un des droits décrits ci-dessous, de l'action échangeable de ce porteur contre une de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A.

Conformément aux modalités de la convention de soutien des actions échangeables, nous-mêmes et nos filiales n'exercerons aucun des droits de vote afférents aux actions échangeables que nous détenons ou que détiennent nos filiales, mais nous nommerons des fondés de pouvoir à l'égard de ces actions échangeables dans le seul but d'être présents aux assemblées des porteurs d'actions échangeables afin d'être partie au quorum de ces assemblées.

Droits aux dividendes

Sous réserve des lois applicables et du paragraphe qui suit, les porteurs d'actions échangeables auront le droit de recevoir des dividendes : i) dans le cas où des dividendes en espèces sont déclarés sur les actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, d'un montant en espèces pour chaque action échangeable correspondant au dividende en espèces déclaré sur chaque action avec droit de vote subalterne de catégorie A; ii) dans le cas où un dividende en actions est déclaré sur les actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et doit être payé en actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, de ce nombre d'actions échangeables sur chaque action échangeable équivalant au nombre de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A devant être payé sur chaque action avec droit de vote subalterne de catégorie A en circulation; ou iii) dans le cas où un dividende est déclaré sur les actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et payé sous forme de biens autres que des espèces ou de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, des biens dont le montant et le type sont l'équivalent, du point de vue économique, au montant et au type de biens déclarés à titre de dividende sur chacune de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Les dividendes en espèces déclarés sur les actions échangeables sont payables en dollars US ou en un montant équivalent en dollars canadiens, au gré de

Exchangeco. La date de déclaration, la date de clôture des registres et la date de paiement des dividendes sur les actions échangeables seront la même que la date en question des dividendes correspondants sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Voir «Relevé des opérations et politique en matière de dividendes».

Dans le cas d'un dividende en actions déclaré sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et devant être payé sous forme de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, au lieu de déclarer un dividende en actions correspondant sur les actions échangeables, le conseil d'administration d'Exchangeco peut, à sa discrétion, et sous réserve des lois applicables, subdiviser, rediviser ou changer (appelé collectivement une subdivision) chaque action échangeable selon le principe suivant, soit que chaque action échangeable avant la subdivision devienne un nombre d'actions échangeables égal à la somme de i) une de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et ii) le nombre de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A devant être versé à titre de dividendes en actions sur chacune de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Dans un tel cas, la subdivision entrera en vigueur à la date d'entrée en vigueur du dividende déclaré sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A sans autre mesure ou formalité de la part du conseil d'administration d'Exchangeco ou des porteurs d'actions échangeables. Pour que la subdivision produise ses effets, les porteurs d'actions échangeables n'ont pas à approuver de modification aux statuts d'Exchangeco. La date de clôture des registres pour déterminer ceux des porteurs d'actions échangeables ayant le droit de recevoir des actions échangeables en rapport avec toute subdivision d'actions échangeables et la date d'entrée en vigueur de la subdivision seront la même date que la date de clôture des registres et la date de paiement, respectivement, pour le dividende en actions correspondant déclaré sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A.

Droits lors d'un acte d'insolvabilité

Lorsque survient, et tant que dure, un acte d'insolvabilité d'Exchangeco, chaque porteur d'actions échangeables, autre que nous et nos filiales, sera habilité à exercer un droit d'échange à l'égard de toute partie ou de la totalité des actions échangeables détenue par ce porteur, nous obligeant ainsi à acheter chacune de actions échangeables auprès du porteur de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, le prix d'achat pour chacune étant satisfait par la remise d'une de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Aussitôt que possible après que soit survenu un acte d'insolvabilité d'Exchangeco, ou tout événement qui pourrait, avec le passage du temps ou sur remise d'un avis, devenir un tel acte, nous-mêmes ou Exchangeco en aviserons chaque porteur d'actions échangeables, cet avis informant le porteur des droits décrits au présent alinéa. Le prix d'achat payable par nous pour chaque action échangeable acquise en vertu de ce droit d'échange correspondra au montant qu'Exchangeco paierait aux porteurs d'actions échangeables lors d'une liquidation.

Droits en cas de liquidation en regard d'Exchangeco

Dans l'éventualité de la liquidation ou de la dissolution d'Exchangeco ou de toute autre distribution des éléments d'actif de celle-ci entre ses actionnaires aux fins de liquider ses activités, les porteurs d'actions échangeables auront, sous réserve des lois applicables, des droits privilégiés pour recevoir d'Exchangeco un montant de liquidation spécifique, soit le cours à ce moment de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, pour chaque action échangeable détenue, ce montant étant payable en actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés. Advenant une liquidation ou dissolution, nous aurons un droit de rachat prépondérant permettant d'acheter toutes les actions échangeables en circulation, autres que les actions échangeables détenues par nous ou nos filiales, auprès des porteurs de celles-ci, à la date de liquidation, moyennant un prix d'achat par action égal au montant de liquidation spécifique.

Droits de liquidation en regard de nous

Afin que les porteurs d'actions échangeables puissent partager proportionnellement avec les porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, le cinquième jour ouvrable précédant la date d'entrée en vigueur de notre liquidation ou dissolution, volontaire ou involontaire, chaque action échangeable, autre que les actions échangeables détenues par nous ou nos filiales, sera, en vertu du droit d'échange automatique prévu par la convention d'échange et de vote, échangée automatiquement contre une de nos actions avec droit de vote

subalterne de catégorie A ainsi qu'un montant en espèces correspondant à tout dividende déclaré mais impayé sur les actions échangeables. Les certificats qui attestaient auparavant les actions échangeables sont automatiquement réputés attester un nombre correspondant de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Sur demande du porteur et remise des certificats d'actions échangeables, nous livrerons au porteur des certificats attestant un nombre équivalent de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Pour une description de certaines de nos obligations touchant les dividendes et les droits de liquidation des porteurs d'actions échangeables, voir la rubrique «Description des actions échangeables – Obligation de soutien».

Rachat au gré du porteur

Sous réserve de l'exercice de notre droit de rachat au gré du porteur, les porteurs d'actions échangeables auront le droit, en tout temps après l'heure d'entrée en vigueur du rachat au gré du porteur, de faire racheter à leur gré, c.-à-d. exiger d'Exchangeco qu'elle rachète la totalité ou une partie des actions échangeables qu'ils détiennent moyennant un prix de rachat par action égal au cours à ce moment d'une action avec droit de vote subalterne de catégorie A, ce prix de rachat étant réglé par la remise d'une de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A ainsi que le montant des dividendes déclarés et impayés. Les porteurs d'actions échangeables peuvent effectuer ce rachat en présentant i) à Exchangeco un ou des certificats représentant le nombre d'actions échangeables que le porteur souhaite faire racheter; ii) une demande de rachat au gré du porteur dûment signée indiquant le nombre d'actions échangeables que le porteur souhaite faire racheter, de même que la date de ce rachat et confirmant le droit de rachat au gré du porteur décrit au paragraphe ci-dessous; et iii) tout autre document pouvant être exigé pour que s'effectue le rachat au gré du porteur des actions échangeables.

Lorsqu'un porteur fait racheter des actions rachetables, nous aurons un droit d'achat prépondérant nous permettant d'acheter, à la date de rachat au gré du porteur, la totalité et non moins de la totalité des actions rachetées, à un prix d'achat par action égal au prix de rachat au gré du porteur, ce prix d'achat étant réglé par la remise d'une de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A pour chaque action échangeable ainsi achetée. Dès qu'elle reçoit une demande de rachat au gré du porteur, Exchangeco nous en avise immédiatement. Nous devons alors aviser Exchangeco dans les cinq jours ouvrables si nous voulons exercer notre droit de d'achat. Si nous n'avisons pas Exchangeco, cette dernière avisera dès que possible par la suite le porteur que nous n'exercerons pas notre droit d'achat. Si nous avisons Exchangeco que nous exercerons notre droit d'achat dans ce délai de cinq jours ouvrables, alors, pourvu que la demande de rachat au gré du porteur ne soit pas révoquée par le porteur de la manière prévue ci-dessous, la demande de rachat au gré du porteur sera dès lors considérée n'être qu'une offre du porteur de nous vendre les actions rachetées en conformité avec notre droit d'achat.

Un porteur peut révoquer sa demande de rachat au gré du porteur, en tout temps avant la fermeture des bureaux le jour ouvrable précédant la date de rachat au gré du porteur et, dans un tel cas, les actions déposées ne seront ni achetées par nous ni rachetées par Exchangeco. Si un porteur ne révoque pas sa demande de rachat au gré du porteur, alors, à la date de rachat au gré du porteur, les actions rachetables au gré du porteur seront achetées par nous ou rachetées par Exchangeco, selon le cas.

Si, en raison des exigences de solvabilité ou des lois applicables, Exchangeco n'est pas autorisée à racheter la totalité des actions déposées par un porteur, elle ne rachètera que les actions déposées par le porteur, arrondies à un nombre entier inférieur d'actions, afin de ne pas agir contrairement aux dispositions des lois applicables. Nous serons tenus d'acheter les actions déposées n'ayant pas été rachetées à la date de rachat au gré du porteur.

Rachat au gré de l'émetteur

Sous réserve des lois applicables et du droit d'achat décrit au paragraphe suivant, à une date de rachat au gré de l'émetteur, Exchangeco rachètera la totalité et non moins de la totalité des actions échangeables alors en circulation moyennant un prix de rachat par action égal au cours à ce moment-là de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, ce prix de rachat étant réglé au moyen de la remise d'une de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et de tous les dividendes déclarés mais impayés pour chaque action

échangeable ainsi achetée. Au moins 60 jours avant la date de rachat au gré de l'émetteur, ou tout autre nombre de jours que le conseil d'administration d'Exchangeco peut juger raisonnable dans les circonstances relativement à une date de rachat au gré de l'émetteur survenant dans le cadre, entre autres, d'un changement de notre contrôle ou d'un événement pour lequel l'approbation des porteurs d'actions échangeables est requis, Exchangeco fournira aux porteurs inscrits d'actions échangeables un avis écrit les informant du rachat au gré de l'émetteur proposé des actions échangeables par Exchangeco ou de l'achat des actions échangeables par nous conformément à notre droit d'achat.

Nous bénéficierons d'un droit d'achat prépondérant nous permettant d'acheter, à la date de rachat au gré de l'émetteur, la totalité et non moins de la totalité des actions échangeables alors en circulation, autres que les actions échangeables détenues par nous et nos filiales, moyennant un prix d'achat par action égal au prix de rachat au gré de l'émetteur, ce prix d'achat étant réglé par la remise d'une de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A pour chaque action échangeable ainsi achetée. Lors de l'exercice de notre droit d'achat prépondérant, les porteurs seront obligés de nous vendre leurs actions échangeables. Si nous exerçons le droit d'achat prépondérant, le droit et l'obligation d'Exchangeco de racheter les actions échangeables à la date de rachat au gré de l'émetteur cesseront.

Date de rachat au gré de l'émetteur

Exchangeco a le droit de racheter à son gré la totalité des actions échangeables à compter du 1^{er} octobre 2001, ou de toute autre date après le 1^{er} octobre 2001 mais avant le 1^{er} avril 2003 que le conseil d'administration d'Exchangeco peut déterminer à condition d'en aviser par écrit les porteurs des actions échangeables au moins 60 jours avant le 1^{er} octobre 2001.

Dans certains cas, Exchangeco a le droit d'exiger le rachat des actions échangeables avant la date mentionnée à l'alinéa précédent. Sous réserve des modalités et conditions de la convention d'appui des actions échangeables, et sous réserve du droit d'achat prépondérant, un rachat anticipé au gré de l'émetteur peut survenir dans les cas suivants :

- a) le nombre d'actions échangeables alors en circulation, autres que les actions échangeables détenues par nous et nos filiales, représente moins de 5 % du nombre total de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A alors en circulation et le nombre total d'actions échangeables alors en circulation, y compris toutes les actions échangeables détenues par nous et nos filiales;
- b) il survient un changement de notre contrôle, à condition que le conseil d'administration d'Exchangeco détermine (i) qu'il n'est pas raisonnablement possible de reproduire dans l'ensemble les modalités et conditions des actions échangeables relativement à l'opération de changement de contrôle, et (ii) que le rachat au gré de l'émetteur des actions échangeables est nécessaire pour permettre le parachèvement de l'opération de changement de contrôle;
- c) une proposition est faite à l'égard de toute question concernant Exchangeco et qui exige l'approbation des porteurs des actions échangeables, à condition que le conseil d'administration d'Exchangeco détermine qu'il n'est pas raisonnablement possible d'accomplir l'objectif commercial visé par la question, lequel doit être de bonne foi et ne doit pas avoir comme but premier d'entraîner un rachat anticipé au gré de l'émetteur, d'une manière commercialement raisonnable; ou
- d) le défaut des porteurs d'actions échangeables d'approuver ou de ne pas approuver, selon le cas, une question concernant Exchangeco et qui exige l'approbation des porteurs d'actions échangeables aux fins de maintenir l'équilibre entre les actions échangeables et nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A.

Rang

Les actions échangeables sont de rang supérieur par rapport aux actions ordinaires d'Exchangeco et par rapport à toutes les autres actions dont le rang est inférieur aux actions échangeables en ce qui a trait au paiement

de dividendes et à la distribution des éléments d'actif en cas de liquidation ou de dissolution d'Exchangeco, volontaire ou involontaire, ou en cas de toute autre distribution des éléments d'actif d'Exchangeco entre ses actionnaires aux fins de liquider ses activités.

Certaines restrictions

Exchangeco ne prendra aucune des mesures suivantes sans l'approbation des porteurs des actions échangeables de la façon décrite à la rubrique «Description des actions échangeables – Modification et approbation» :

- a) verser des dividendes sur les actions ordinaires d'Exchangeco, ou toutes autres actions dont le rang est inférieur à celui des actions échangeables, autres qu'un dividende en actions payable en actions ordinaires d'Exchangeco, ou payable en toutes autres actions dont le rang est inférieur à celui des actions échangeables, selon le cas;
- b) racheter au gré de l'émetteur ou acheter des actions ordinaires d'Exchangeco ou toutes autres actions dont le rang est inférieur à celui des actions échangeables ou procéder à toute distribution du capital à l'égard de telles actions ordinaires ou autres actions de rang inférieur;
- c) racheter au gré de l'émetteur ou acheter toutes autres actions d'Exchangeco dont le rang est égal à celui des actions échangeables relativement au paiement de dividendes ou à toute distribution en cas de liquidation;
- d) émettre des actions échangeables autrement : (i) qu'en vertu de tout régime de droit des actionnaires adopté par Exchangeco; (ii) qu'au moyen de dividendes en actions versés aux porteurs d'actions échangeables, ou (iii) qu'au moyen de toute subdivision décrite plus haut à la rubrique «Description des actions échangeables – Droits aux dividendes»; ou
- e) émettre des actions d'Exchangeco dont le rang est égal ou supérieur à celui des actions échangeables autrement qu'au moyen d'un dividende en actions versé aux porteurs des actions échangeables.

Les restrictions prévues aux alinéas a), b), c) et d) ci-dessus seront inapplicables lorsque les dividendes sur les actions échangeables en circulation correspondant aux dividendes déclarés et versés sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A entre la date à laquelle elles ont été émises pour la première fois et la date à laquelle ils ont été déclarés et payés intégralement.

Modification et approbation

Les droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant aux actions échangeables peuvent être complétés, modifiés ou supprimés uniquement avec l'approbation des porteurs de ces actions. Une telle approbation, ou toute autre approbation ou tout autre consentement, devant être donné par les porteurs d'actions échangeables sera réputé avoir été donné adéquatement s'il l'a été conformément aux lois applicables, sous réserve de l'exigence minimale que cette approbation ou ce consentement soit attesté par une résolution adoptée par non moins des deux tiers des voix exprimées à l'égard de cette résolution lors d'une assemblée des porteurs d'actions échangeables dûment convoquée et tenue et à laquelle les porteurs d'au moins 25 % des actions échangeables en circulation sont présents en personne ou par procuration. Si ce quorum n'est pas atteint lors de cette assemblée dans la demi-heure qui suit l'heure à laquelle elle doit débiter, alors l'assemblée sera reprise à l'endroit et à l'heure, non moins de cinq jours plus tard, pouvant être désignés par le président de cette assemblée. Lors d'une reprise de séance, les porteurs d'actions échangeables présents en personne ou par procuration peuvent traiter des questions pour lesquelles l'assemblée avait été initialement convoquée et une résolution adoptée lors de cette assemblée par le vote affirmatif de non moins des deux tiers des voix exprimées à l'égard de cette résolution constituera l'approbation ou le consentement des porteurs des actions échangeables.

Obligations de soutien

En vertu du contrat de soutien des actions échangeables, tant que des actions échangeables, autres que celles détenues par nous ou nos filiales, demeureront en circulation :

- a) nous ne déclarerons ni ne paierons de dividendes sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A sauf si Exchangeco est en mesure x) de déclarer et de verser, et qu'elle déclare et verse simultanément, selon le cas, un dividende équivalent sur les actions échangeables ou y) de subdiviser, et qu'elle subdivise simultanément, les actions échangeables au lieu de déclarer un dividende en actions;
- b) nous aviserons Exchangeco à l'avance si nous déclarons tout dividende sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A afin de nous assurer que x) la date de déclaration, la date de clôture des registres et la date de paiement des dividendes sur les actions échangeables sont les mêmes que celles du dividende correspondant sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, ou y) la date de clôture des registres et la date d'entrée en vigueur d'une subdivision des actions échangeables au lieu de la déclaration d'un dividende en actions sont les mêmes que la date de clôture des registres et la date de paiement du dividende en actions correspondant sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A;
- c) nous nous assurerons que la date de clôture des registres à l'égard de tout dividende déclaré sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A tombe au moins dix jours ouvrables après la date de déclaration de ce dividende;
- d) nous prendrons toutes les mesures et ferons toutes les choses raisonnablement nécessaires ou souhaitables pour permettre à Exchangeco, conformément aux lois applicables, de verser aux porteurs des actions échangeables le montant de liquidation applicable, le prix de rachat au gré de l'émetteur et le prix de rachat au gré du porteur en cas de liquidation ou de dissolution d'Exchangeco, en cas de demande de rachat par un porteur d'actions échangeables ou en cas de rachat au gré de l'émetteur d'actions échangeables par Exchangeco; et
- e) nous prendrons toutes les mesures et ferons toutes choses raisonnablement nécessaires ou souhaitables pour nous permettre, conformément aux lois applicables, de nous acquitter de nos obligations découlant de notre exercice de nos droits d'achat, y compris la remise de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A conformément aux dispositions du droit d'achat applicable.

La convention d'appui des actions échangeables et les modalités des actions échangeables prévoient que, sans le consentement préalable d'Exchangeco et des porteurs des actions échangeables, celui-ci étant donné de la façon décrite ci-dessus à la rubrique «Description des actions échangeables – Modification et approbation», nous n'émettrons ni ne distribuerons d'autres actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, de titres échangeables contre de telles actions, convertibles en ces actions ou comportant le droit de les acquérir, droits, options ou bons permettant d'en souscrire, titres de créance ou autres éléments d'actif à la totalité ou quasi-totalité des porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et nous ne changerons pas nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A sauf si un tel changement ou une distribution équivalente sur le plan économique sont faits sur les actions échangeables (ou à l'égard des droits de leurs porteurs) simultanément. Le conseil d'administration d'Exchangeco a le pouvoir de déterminer de bonne foi et à son seul gré si une distribution correspondante ou un changement sur les actions échangeables est le même ou est un équivalent économique à toute distribution proposée ou tout changement proposé sur nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. En cas d'offre d'achat, d'offre d'échange, d'offre publique de rachat, d'offre publique d'achat ou autre opération semblable à l'égard de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A qui est recommandée par notre conseil d'administration et dans le cadre duquel ou de laquelle les actions échangeables ne sont pas rachetées par Exchangeco ni achetées par nous conformément aux droits d'achat prépondérant, nous déploierons des efforts raisonnables afin de prendre toutes les mesures nécessaires ou souhaitables pour permettre aux porteurs d'actions échangeables de participer à ce genre d'opération dans la

même mesure et selon une base économiquement équivalente que les porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A.

Pour nous aider à respecter nos obligations en vertu de la convention d'appui des actions échangeables et pour nous permettre d'exercer les droits d'achat prépondérant, Exchangeco est tenue de nous aviser lorsque surviennent certains événements, dont la liquidation ou la dissolution d'Exchangeco et la réception d'une demande de rachat de la part d'un porteur d'actions échangeables.

En vertu de la convention d'appui des actions échangeables, nous avons convenu de ne pas exercer les droits de vote rattachés aux actions échangeables dont nous ou nos filiales sommes propriétaires à l'égard de toute question envisagée lors d'une assemblée des porteurs d'actions échangeables. Nous avons également convenu de faire de notre mieux pour permettre à Exchangeco de maintenir l'inscription des actions échangeables à la cote d'une bourse canadienne.

À l'exception des changements administratifs afin d'ajouter des engagements liant l'une quelconque des parties ou chacune d'elles, afin d'apporter les changements nécessaires ou de corriger des ambiguïtés ou des erreurs d'écriture, dans chaque cas, à condition que notre conseil d'administration et que le conseil d'administration d'Exchangeco soient d'avis que de ces modifications ne portent pas atteinte aux intérêts des porteurs d'actions échangeables, la convention d'appui des actions échangeables ne peut être modifiée sans l'approbation des porteurs des actions échangeables donnée de la façon décrite plus haut à la rubrique «Description des actions échangeables – Modification et approbation».

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Certaines questions d'ordre juridique dans le cadre du placement de nos actions avec droit de vote subalterne feront l'objet d'un avis motivé de la part de Sidley & Austin, nos conseillers juridiques américains. Certaines questions d'ordre juridique relativement aux placements des actions échangeables feront l'objet d'un avis motivé de la part de Osler, Hoskin & Harcourt s.r.l., nos conseillers juridiques canadiens.

VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Nos vérificateurs sont Ernst & Young LLP, 2049 Century Park East, Suite 1700, Los Angeles, Californie 90067.

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A est American Securities Transfer and Trust, Incorporated à ses bureaux principaux de Denver au Colorado et le co-agent des transferts pour nos actions avec droit de vote subalterne de catégorie A est la Compagnie Montréal Trust du Canada à ses principaux bureaux de Toronto en Ontario. La Compagnie Montréal Trust du Canada à ses bureaux principaux de Toronto en Ontario est l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres des actions échangeables.

PROMOTEUR

Étant donné que Magna a pris l'initiative de restructurer de façon importante notre entreprise et nos capitaux, elle peut être considérée comme notre promoteur et un promoteur d'Exchangeco au sens des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces du Canada. Voir «Relation avec Magna», «Propriété de titres de certains propriétaires véritables et de la direction», «Certaines relations et opérations avec une personne liée» et «Restructuration».

FORCE EXÉCUTOIRE DE CERTAINES RESPONSABILITÉS CIVILES

Nous sommes constitués en personne morale en vertu des lois de l'État du Delaware et une partie importante de nos éléments d'actif sont situés dans des ressorts autres que le Canada et une partie importante de nos administrateurs et dirigeants sont des résidents de ressorts autres que le Canada. De ce fait, il peut être difficile pour les investisseurs canadiens d'assurer la signification au Canada auprès de ces administrateurs et dirigeants qui ne sont pas des résidents du Canada ou d'exécuter au Canada des jugements de tribunaux canadiens portant sur la responsabilité civile de ces administrateurs ou dirigeants en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. L'exécution aux États-Unis d'actions originales ou d'actions en exécution de jugements provenant de tribunaux canadiens portant sur des responsabilités reposant uniquement sur des lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières contre nous ou un de nos administrateurs, dirigeants ou les experts nommés aux présentes qui ne sont pas des résidents du Canada peut comporter des difficultés. Nous avons nommé Magna International Inc. en qualité d'agent de signification d'actes de procédure au Canada à l'égard de toute poursuite ou action civile intentée contre nous ou nous mettant en cause auprès d'un tribunal canadien relativement au placement de nos actions avec droit de votre subalterne de catégorie A et les actions échangeables aux termes du présent prospectus.

ÉTATS FINANCIERS

États financiers consolidés pro forma non vérifiés de Magna Entertainment Corp. au 30 septembre 1999 et pour les neuf mois terminés à cette date et au 31 décembre 1998 et pour l'exercice terminé à cette date	F-2
États financiers consolidés vérifiés de Magna Entertainment Corp. au 31 décembre 1998 et pour la période de cinq mois terminée à cette date et aux 31 juillet 1998 et 1997 et pour les exercices terminés les 31 juillet 1998, 1997 et 1996	F-13
États financiers vérifiés de Los Angeles Turf Club, Inc. au 10 décembre 1998 et au 31 décembre 1997 et pour les périodes du 1 ^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998, du 6 novembre 1997 au 31 décembre 1997, du 1 ^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997, et pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996.	F-47
États financiers consolidés vérifiés de Gulfstream Park Racing Association, Inc. et de sa filiale aux 31 décembre 1998 et 1997 et de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 1998	F-63
États financiers vérifiés de Remington Park, Inc. aux 31 décembre 1998 et 1997 et de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 1998	F-76
États financiers vérifiés de Thistledown, Inc. aux 31 décembre 1998 et 1997 et de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 1998	F-89
États financiers cumulés vérifiés de Golden Gate Fields (comprenant les activités de Pacific Racing Association assujetties aux dispositions d'agrément de California Horse Racing Board, Ladbroke Racing California, Inc. et Ladbroke Land Holdings, Inc. (filiales en propriété exclusive de Ladbroke Racing Corporation)) aux 31 décembre 1998 et 1997 et de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 1998	F-102

Des états financiers distincts pour les avoirs immobiliers acquis par The Santa Anita Companies, Inc. auprès de MediTrust Corporation n'ont pas été fournis parce qu'ils ne donneraient aucune information additionnelle utile dans le contexte de l'enregistrement par la Société de ses actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Ces avoirs immobiliers ont été loués par le propriétaire précédent de Los Angeles Turf Club, Inc. («LATC»). Étant donné les conditions du contrat de location intervenu entre l'ancien propriétaire de ces avoirs immobiliers, les états financiers de LATC comprennent tous les frais d'exploitation de ces avoirs. De plus, les loyers payés par LATC étaient les seuls produits provenant de ces avoirs. Les loyers payés par LATC ont été éliminés des états financiers consolidés pro forma de la Société et remplacés par le montant approprié de la dotation aux amortissements.

Des états financiers distincts pour les biens acquis et les dettes prises en charge de Great Lakes Downs, Inc. et les résultats d'exploitation y afférents, n'ont pas été fournis ou présentés avec un effet pro forma dans les états financiers consolidés pro forma de Magna Entertainment Corp. parce que l'effet de cette acquisition était et devrait être négligeable.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS PRO FORMA

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

**Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999 et
l'exercice terminé le 31 décembre 1998**

RAPPORT SUR LA COMPILATION

Aux administrateurs de
MAGNA ENTERTAINMENT CORP.,

Nous avons procédé à un examen portant uniquement sur la compilation du bilan consolidé pro forma de Magna Entertainment Corp. au 30 septembre 1999 et des états consolidés pro forma des résultats et du résultat global de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999 et de l'exercice terminé le 31 décembre 1998 conformément aux normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Ces états consolidés pro forma ont été préparés pour inclusion dans le prospectus relatif aux actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de la Société. À notre avis, le bilan consolidé pro forma non vérifié et les états consolidés pro forma des résultats et du résultat global non vérifiés ont été compilés correctement pour refléter les opérations prévues et les hypothèses décrites dans les notes complémentaires.

Los Angeles, Californie
le 14 janvier 2000

(signé) ERNST & YOUNG LLP
Comptables publics licenciés

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

ÉTAT CONSOLIDÉ PRO FORMA DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

[non vérifié]

[en milliers de dollars US, sauf les informations par action]

F-4

	Magna Entertainment Corp. Exercice terminé le 31 déc. 1998	LATC (note 2 a) i)	Immobilier Santa Anita (note 2 a) ii)	Redres- sements LATC (note 2 a) iii) à vi)	Gulfstream (note 2 b) i)	Redres- sements Gulfstream (note 2 b) iii)	Remington (note 2 c) i)	Redres- sements Remington (note 2 c) iii)	Thistledown (note 2 d) i)	Redres- sements Thistledown (note 2 d) iii)	Golden Gate (note 2 e) i)	Redres- sements Golden Gate (note 2 e) iii)	Autres redressements pro forma (note 2 j)	État consolidé pro forma des résultats
Produits														
Hippodromes														
Paris	2 513 \$	41 043 \$	\$	\$	20 919 \$	\$	11 502 \$	\$	14 211 \$	\$	17 363 \$	\$	\$	107 551 \$
Activités autres que paris	1 439	22 119			2 729		3 990		3 469		8 288			42 034
Immobilier	21 239													21 239
	<u>25 191</u>	<u>63 162</u>			<u>23 648</u>		<u>15 492</u>		<u>17 680</u>		<u>25 651</u>			<u>170 824</u>
Frais et charges														
Frais et charges des hippodromes	3 625	62 586	(10 184)	(303)	16 392		16 994		16 027		21 677	(536)		126 278
Frais et charges des activités immobilières	27 355													27 355
Moins-value des immobilisations							2 837	(2 837)						
Amortissement	2 759	1 200	695	982	1 860	3 600	2 707	91	1 465	207	3 621	(335)		18 852
Intérêts débiteurs (crédeurs), montant net	2 075	1 089		(924)	3 308	(3 231)	2 182	(2 308)	487	(576)	1 697	(359)	(1 825)	1 615
	<u>35 814</u>	<u>64 875</u>	<u>(9 489)</u>	<u>(245)</u>	<u>21 560</u>	<u>369</u>	<u>24 720</u>	<u>(5 054)</u>	<u>17 979</u>	<u>(369)</u>	<u>26 995</u>	<u>(1 230)</u>	<u>(1 825)</u>	<u>174 100</u>
Bénéfice (perte) avant impôts sur le revenu	(10 623)	(1 713)	9 489	245	2 088	(369)	(9 228)	5 054	(299)	369	(1 344)	1 230	1 825	(3 276)
Provision pour (récupération d') impôts sur le revenu	(177)			3 269	861	(152)		(1 461)	253	(228)	202	(104)		2 463
Bénéfice (perte) net(te)	<u>(10 446)</u>	<u>(1 713)</u>	<u>9 489</u>	<u>(3 024)</u>	<u>1 227</u>	<u>(217)</u>	<u>(9 228)</u>	<u>6 515</u>	<u>(552)</u>	<u>597</u>	<u>(1 546)</u>	<u>1 334</u>	<u>1 825</u>	<u>(5 739)</u>
Autre résultat global :														
Redressement pour conversion de devises	2 866													2 866
Résultat global	<u>(7 580)</u>	<u>(1 713)</u>	<u>9 489</u>	<u>(3 024)</u>	<u>1 227</u>	<u>(217)</u>	<u>(9 228)</u>	<u>6 515</u>	<u>(552)</u>	<u>597</u>	<u>(1 546)</u>	<u>1 334</u>	<u>1 825</u>	<u>(2 873)</u>
Bénéfice (perte) dilué(e) par action avec droit de vote subalterne de catégorie A, par action de catégorie B et par action échangeable en circulation														(0,07)\$
Nombre moyen d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'actions échangeables en circulation durant la période [en milliers] :														
En circulation et dilué	<u>78 535</u>									<u>651</u>		<u>1 012</u>		<u>80 198</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés pro forma.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

ÉTAT CONSOLIDÉ PRO FORMA DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL
des neuf mois terminés le 30 septembre 1999

[non vérifié]

[en milliers de dollars US, sauf les informations par action]

F-5

	Magna Entertainment Corp. Neuf mois terminés le 30 septembre 1999	Redressements Gulfstream (note 2 b) i)	Redressements Gulfstream (note 2 b) iii)	Redressements Remington (note 2 c) i)	Redressements Remington (note 2 c) iii)	Thistledown (note 2 d) i)	Redressements Thistledown (note 2 d) iii)	Golden Gate (note 2 e) i)	Redressements Golden Gate (note 2 e) iii)	Autres redressements pro forma (note 2 j)	État consolidé pro forma des résultats
Produits											
Hippodromes											
Paris	40 156 \$	21 477 \$	\$	8 071 \$	\$	10 784 \$	\$	14 202 \$	\$	\$	94 690 \$
Activités autres que paris	18 798	2 553		2 192		2 654		6 697			32 894
Immobilier	12 167										12 167
	<u>71 121</u>	<u>24 030</u>	<u>—</u>	<u>10 263</u>	<u>—</u>	<u>13 438</u>	<u>—</u>	<u>20 899</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>139 751</u>
Frais et charges											
Frais et charges des hippodromes	46 292	13 614		10 406		12 020		16 261	(142)		98 451
Frais et charges des activités immobilières	12 496										12 496
Amortissement	4 676	1 292	2 400	487	69	1 081	155	1 902	850		12 912
Intérêts débiteurs (crédateurs), montant net	264	2 041	(1 980)	(98)		304	(406)	1 833	(1 341)	100	717
	<u>63 728</u>	<u>16 947</u>	<u>420</u>	<u>10 795</u>	<u>69</u>	<u>13 405</u>	<u>(251)</u>	<u>19 996</u>	<u>(633)</u>	<u>100</u>	<u>124 576</u>
Bénéfice (perte) avant impôts sur le revenu	7 393	7 083	(420)	(532)	(69)	33	251	903	633	(100)	15 175
Provision pour (récupération d') impôts	4 393	2 810	(167)		(210)	9	105	2 336	(1 722)		7 554
Bénéfice (perte) net(te)	3 000	4 273	(253)	(532)	141	24	146	(1 433)	2 355	(100)	7 621
Autre résultat global :											
Redressement pour conversion de devises	(3 908)										(3 908)
Résultat global	<u>(908)</u>	<u>4 273</u>	<u>(253)</u>	<u>(532)</u>	<u>141</u>	<u>24</u>	<u>146</u>	<u>(1 433)</u>	<u>2 355</u>	<u>(100)</u>	<u>3 713</u>
Bénéfice dilué par action avec droit de vote subalterne de catégorie A, par action de catégorie B et par action échangeable en circulation ...											0,10 \$
Nombre moyen d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'actions échangeables en circulation durant la période [en milliers] :											
En circulation et dilué	<u>78 535</u>						<u>651</u>		<u>1 012</u>		<u>80 198</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés pro forma.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

BILAN CONSOLIDÉ PRO FORMA

au 30 septembre 1999

[non vérifié]

[en milliers de dollars US]

	<u>Magna Entertainment Corp.</u>	<u>Remington (note 2 c) ii)</u>	<u>Redressements Remington (note 2 c) iii)</u>	<u>Thistledown (note 2 d) ii)</u>	<u>Redressements Thistledown (note 2 d) iii)</u>	<u>Golden Gate (note 2 e) ii)</u>	<u>Redressements Golden Gate (note 2 e) iii)</u>	<u>Autres redressements pro forma (notes 2 f) à i)</u>	<u>Bilan consolidé pro forma</u>
ACTIF									
Actif à court terme :									
Espèces et quasi-espèces	23 544 \$	3 171 \$	(10 250)\$	4 624 \$	(9 750) \$	46 731 \$	(106 534) \$	111 622 \$	63 158 \$
Débiteurs	5 926	707		2 296		823			9 752
Stocks	527	160		164					851
Charges payées d'avance et autres éléments d'actif	3 028	222		208		127			3 585
Effet à recevoir de Magna	146 862							(146 862)	
	<u>179 887</u>	<u>4 260</u>	<u>(10 250)</u>	<u>7 292</u>	<u>(9 750)</u>	<u>47 681</u>	<u>(106 534)</u>	<u>(35 240)</u>	<u>77 346</u>
Biens immobiliers et autres immobilisations, montant net	451 329	8 757		9 691		48 533	36 328		554 638
Autres éléments d'actif	62 239	1 323	1 832	1 134	4 143	2 473	28 547		101 691
Impôts sur le revenu reportés								3 041	3 041
	<u>693 455</u>	<u>14 340</u>	<u>(8 418)</u>	<u>18 117</u>	<u>(5 607)</u>	<u>98 687</u>	<u>(41 659)</u>	<u>(32 199)</u>	<u>736 716</u>
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES									
Passif à court terme :									
Dette bancaire	7 774 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	7 774 \$
Créditeurs	4 373	1 886		3 579		21 361	(20 692)		10 507
Salaires à payer	1 474								1 474
Dépôts à rembourser	2 092								2 092
Autres charges à payer	8 957	3 499		1 500		3 482			17 438
Impôts sur le revenu à payer	4 878								4 878
Dette à long terme échéant à moins d'un an	10 157					2 594	(2 594)		10 157
Produits comptabilisés d'avance	4 699	518		12					5 229
Effet à payer à Magna	35 240							(35 240)	
	<u>79 644</u>	<u>5 903</u>		<u>5 091</u>		<u>27 437</u>	<u>(23 286)</u>	<u>(35 240)</u>	<u>59 549</u>
Dette à long terme	12 162			61 629	(61 629)	59 591	(42 261)		29 492
Autres éléments de passif à long terme	1 317	19							1 336
Impôts sur le revenu reportés	54 444			1 262	1 657		28 547	6 859	92 769
Placement net de Magna	545 888							(545 888)	
Capital social		48 149	(48 149)	100	4 400	14 854	(7 854)	542 070	553 570
Deficit		(39 731)	39 731	(49 965)	49 965	(3 195)	3 195		
	<u>545 888</u>	<u>8 418</u>	<u>(8 418)</u>	<u>(49 865)</u>	<u>54 365</u>	<u>11 659</u>	<u>(4 659)</u>	<u>(3 818)</u>	<u>553 570</u>
	<u>693 455</u>	<u>14 340</u>	<u>(8 418)</u>	<u>18 117</u>	<u>(5 607)</u>	<u>98 687</u>	<u>(41 659)</u>	<u>(32 199)</u>	<u>736 716</u>

F-6

Au nom du Conseil,

(signé) VINCENT GALIFI
Administrateur

(signé) JAMES NICOL
Administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés pro forma.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS PRO FORMA [non vérifié]

1) MODE DE PRÉSENTATION

Le bilan consolidé pro forma au 30 septembre 1999 a été préparé d'après le bilan consolidé non vérifié de Magna Entertainment Corp. (la «Société»), les bilans non vérifiés de Remington Park, Inc. («Remington») et Thistledown, Inc. («Thistledown») et le bilan cumulé non vérifié de Golden Gate Fields («Golden Gate»), chacun au 30 septembre 1999. L'état consolidé pro forma des résultats et du résultat global pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1999 a été préparé d'après l'état consolidé des résultats et du résultat global non vérifié de la Société, l'état des résultats d'exploitation et du déficit accumulé non vérifié de Remington et Thistledown et l'état cumulé des résultats d'exploitation non vérifié de Golden Gate pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1999 et l'état consolidé des résultats non vérifié de Gulfstream Park Racing Association, Inc. («Gulfstream») pour les huit mois terminés le 31 août 1999. L'état consolidé pro forma des résultats et du résultat global de l'exercice terminé le 31 décembre 1998 a été préparé d'après l'état consolidé des résultats et du résultat global vérifié de la Société pour les cinq mois terminés le 31 décembre 1998 et l'exercice terminé le 31 juillet 1998 et l'état consolidé des résultats et du résultat global non vérifié des cinq mois terminés le 31 décembre 1997 ainsi que l'état des résultats d'exploitation vérifié de Los Angeles Turf Club, Inc. («LATC») pour la période du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998 et l'état consolidé des résultats vérifié de Gulfstream, les états des résultats d'exploitation et du déficit accumulé vérifiés de Remington et de Thistledown et l'état cumulé des résultats d'exploitation vérifié de Golden Gate, chacun pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998. Les résultats d'exploitation de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 ont été calculés en ajoutant les résultats d'exploitation vérifiés des cinq mois terminés le 31 décembre 1998 et de l'exercice terminé le 31 juillet 1998 moins les résultats d'exploitation non vérifiés pour les cinq mois terminés le 31 décembre 1997. Les présents états financiers consolidés pro forma ont été préparés d'après les hypothèses et les redressements décrits à la note 2 ci-dessous et doivent être lus avec les états financiers historiques de la Société, de LATC, de Gulfstream, de Remington, de Thistledown et de Golden Gate, y compris les notes y afférentes présentées ailleurs dans le présent prospectus.

Les états financiers consolidés pro forma ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (les «PCGR américains») qui sont aussi conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus au Canada (les «PCGR canadiens»), sauf comme décrit à la note 3 afférente aux présents états financiers consolidés pro forma.

Les présents états financiers consolidés pro forma ne sont pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des résultats d'exploitation qui seraient survenus si les opérations pertinentes avaient eu lieu aux dates respectives mentionnées ci-dessous.

2) HYPOTHÈSES ET REDRESSEMENTS PRO FORMA

Les états financiers consolidés pro forma ont été présentés en supposant que la restructuration, comme décrit ailleurs dans les présentes, et les autres éléments, décrits ci-dessous, avaient été conclus en date du 1^{er} janvier 1998 pour les états consolidés pro forma des résultats et du résultat global et, en date du 30 septembre 1999, pour le bilan consolidé pro forma. Les états financiers consolidés pro forma tiennent compte des éléments suivants :

a) L'acquisition de l'hippodrome Santa Anita, qui comprend LATC et environ 305 acres de propriété immobilière connexe.

i) La Société a acquis l'hippodrome Santa Anita le 10 décembre 1998. Par conséquent, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société incluent l'hippodrome Santa Anita à partir du 10 décembre 1998. L'état consolidé pro forma des résultats et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 inclut les résultats d'exploitation de LATC du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS PRO FORMA—(suite) [non vérifié]

ii] Dans le passé, les biens immobiliers de l'hippodrome Santa Anita étaient loués par LATC. En vertu du contrat de location, LATC assumait tous les frais d'exploitation associés aux biens immobiliers, (dont les taxes foncières, les services publics, l'assurance, les réparations et l'entretien) et ces coûts sont inclus dans les états des résultats d'exploitation de LATC. Étant donné que la Société a acquis les biens immobiliers de Santa Anita, les loyers passés versés par LATC du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998 pour un montant de 10 184 000 \$ ont été contrepassés dans l'état consolidé pro forma des résultats et du résultat global et remplacés par une dotation aux amortissements de 695 000 \$ axée sur le prix d'achat payé par la Société pour les biens immobiliers de Santa Anita et l'affectation du prix d'achat au terrain et aux actifs immobiliers amortissables.

iii] L'état consolidé pro forma des résultats et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 inclut un redressement en vue d'éliminer 303 000 \$ liés aux charges comptabilisées à l'égard d'une obligation en vertu d'un régime de rémunération différée à prestations déterminées du propriétaire précédent de LATC. Cette obligation n'a pas été transférée à LATC ou à la Société.

iv] L'état consolidé pro forma des résultats et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 comprend une augmentation de la dotation aux amortissements de 982 000 \$ par suite de l'affectation du prix d'achat aux éléments d'actif de LATC.

v] L'état consolidé pro forma des résultats et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 inclut un redressement en vue d'éliminer 924 000 \$ en intérêts débiteurs des soldes qui étaient dus au précédent propriétaire de LATC. Ces soldes ont été éliminés dans le cadre de la convention d'acquisition et n'ont pas été remplacés par un autre financement portant intérêt.

vi] L'état consolidé pro forma des résultats et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 a été redressé de 3 269 000 \$ afin de refléter la charge fiscale, à un taux d'imposition fédéral et d'État combiné de 40 %, qui aurait été engagée sur le bénéfice de l'exercice de LATC après les redressements pro forma susmentionnés.

b] Le 1^{er} septembre 1999, la Société a acquis la totalité du capital social en circulation de Gulfstream pour un prix d'achat, y compris les frais d'opération estimatifs, de 89 200 000 \$ payables au comptant.

i] Les états consolidés pro forma des résultats et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 et les neuf mois terminés le 30 septembre 1999 incluent les résultats d'exploitation de Gulfstream pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 et les huit mois terminés le 31 août 1999, respectivement.

ii] Les états consolidés pro forma des résultats et du résultat global de l'exercice terminé le 31 décembre 1998 et des neuf mois terminés le 30 septembre 1999 comprennent les redressements découlant de l'acquisition de Gulfstream le 1^{er} septembre 1999 et de l'application de la méthode de l'achat pur et simple. Les redressements des résultats d'exploitation de Gulfstream pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 et les huit mois terminés le 31 août 1999 se présentent comme suit :

- la dotation additionnelle aux amortissements de 3 600 000 \$ et de 2 400 000 \$ respectivement par suite de la hausse de 19 355 000 \$ de la valeur comptable des bâtiments et de 62 527 000 \$ du permis de course d'après l'affectation du prix d'achat, et des conventions comptables pour amortir les bâtiments sur 40 ans et le permis de course sur 20 ans;
- la contrepassation des intérêts débiteurs de respectivement 3 156 000 \$ et 1 933 000 \$ par suite du remboursement de 48 000 000 \$ de la dette à long terme;
- la contrepassation des frais liés à la dette à long terme (reflétés dans les intérêts débiteurs (crédoeurs), montant net) de respectivement 75 000 \$ et 47 000 \$ versés à l'ancien propriétaire de Gulfstream; et

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS PRO FORMA—(suite)
[non vérifié]

—la réduction de la charge fiscale de respectivement 152 000 \$ et 167 000 \$ par suite des redressements susmentionnés à un taux d'imposition fédéral et d'État combiné de 40 %.

c] Le 12 novembre 1999, la Société a acquis la totalité du capital social en circulation de Remington pour un prix d'achat, incluant les frais d'opération estimatifs, de 10 250 000 \$ payé au comptant.

i] Les états consolidés pro forma des résultats et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 et les neuf mois terminés le 30 septembre 1999 incluent les résultats d'exploitation de Remington pour les mêmes périodes.

ii] Le bilan consolidé pro forma au 30 septembre 1999 inclut la situation financière de Remington à la même date.

iii] Le bilan consolidé pro forma au 30 septembre 1999 inclut un redressement pour appliquer la méthode de l'achat pur et simple au bilan de Remington au 30 septembre 1999. Les autres éléments d'actif (y compris le permis de course) sont élevés de 1 832 000 \$, les espèces et quasi-espèces sont réduites du prix d'achat de 10 250 000 \$ versé par la Société et le capital social et le déficit de Remington de respectivement 48 149 000 \$ et 39 731 000 \$ sont éliminés.

Les états consolidés pro forma des résultats et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 et les neuf mois terminés le 30 septembre 1999 comprennent les redressements résultant de l'acquisition de Remington et de l'application de la méthode de l'achat pur et simple. Les redressements pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 et les neuf mois terminés le 30 septembre 1999 se présentent comme suit :

—la contrepassation d'une moins-value des immobilisations d'un montant respectif de 2 837 000 \$ et de néant parce que ces éléments d'actif, aux fins de l'état consolidé pro forma des résultats et du résultat global, ont été comptabilisés à une valeur axée sur le prix d'achat versé par la Société pour l'acquisition de Remington le 1^{er} janvier 1998 et non pour la valeur comptable historique de Remington.

—la dotation additionnelle aux amortissements de respectivement 91 000 \$ et de 69 000 \$ par suite de l'augmentation de 1 832 000 \$ de la valeur comptable du permis de course, d'après l'affectation du prix d'achat et une convention comptable pour amortir le permis de course sur 20 ans;

—la contrepassation des intérêts débiteurs de respectivement 2 308 000 \$ et de néant par suite du remboursement de la dette à long terme de 30 000 000 \$ qui était due au propriétaire précédent de Remington et a été remboursée le 1^{er} décembre 1998 par un apport de capital;

—la récupération d'impôts additionnelle de respectivement 1 461 000 \$ et 210 000 \$, par suite des redressements susmentionnés et des pertes de Remington disponibles pour être portées en diminution des bénéfices de Santa Anita, de Gulfstream et de Golden Gate aux fins de la déclaration d'impôts sur le revenu fédérale, au taux d'imposition fédéral de 35 %.

d] Le 12 novembre 1999, la Société a acquis la totalité du capital social en circulation de Thistledown pour un prix d'achat, y compris les frais d'opération estimatifs, de 14 250 000 \$, dont 9 750 000 \$ ont été payés au comptant et 4 500 000 \$, par l'émission d'actions de la Société.

i] Les états consolidés pro forma des résultats et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 et les neuf mois terminés le 30 septembre 1999 incluent les résultats d'exploitation de Thistledown pour les mêmes périodes.

ii] Le bilan consolidé pro forma au 30 septembre 1999 inclut la situation financière de Thistledown à la même date.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS PRO FORMA—(suite)
[non vérifié]

iii] Le bilan consolidé pro forma au 30 septembre 1999 inclut un redressement pour appliquer la méthode de l'achat pur et simple au bilan du 30 septembre 1999. Les autres éléments d'actif (y compris le permis de course) sont élevés de 4 143 000 \$, les espèces et quasi-espèces sont réduites du prix d'achat de 9 750 000 \$ versé par la Société, les impôts sur le revenu reportés à payer sont haussés de 1 657 000 \$, la dette à long terme est réduite de 61 629 000 \$, le capital social et le déficit de Thistledown respectivement de 100 000 \$ et de 49 965 000 \$ sont éliminés et l'émission de capital social de la Société pour un montant de 4 500 000 \$ est comptabilisée.

Les états consolidés pro forma des résultats et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 et les neuf mois terminés le 30 septembre 1999 incluent les redressements résultant de l'acquisition de Thistledown et de l'application de la méthode de l'achat pur et simple. Les redressements pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 et les neuf mois terminés le 30 septembre 1999 se présentent comme suit :

- la dotation additionnelle aux amortissements de respectivement 207 000 \$ et 155 000 \$ par suite de la hausse de 4 143 000 \$ de la valeur comptable du permis de course, d'après l'affectation du prix d'acquisition, et une convention comptable en vue d'amortir le permis de licence sur 20 ans;
- la contrepassation des intérêts débiteurs de respectivement 576 000 \$ et 406 000 \$ par suite du remboursement de la dette à long terme de 61 629 000 \$;
- la récupération additionnelle d'impôts de 228 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 par suite des redressements susmentionnés au taux d'imposition fédéral de 35 % étant donné que l'impôt de l'État ne peut être inclus dans une entente de partage fiscal;
- la charge fiscale additionnelle de 105 000 \$ pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1999 par suite des redressements susmentionnés à un taux d'imposition fédéral et d'État combiné de 40 %.

e] Le 10 décembre 1999, la Société a acquis la totalité du capital social en circulation de Golden Gate pour un prix d'achat, y compris les frais d'opération estimatifs, de 88 000 000 \$, dont 61 000 000 \$ ont été payés au comptant, 7 000 000 \$, par l'émission d'actions de la Société et 20 000 000 \$, par l'émission d'un effet sans intérêt, dont 10 000 000 \$ viennent à échéance au premier anniversaire de la date de clôture et 5 000 000 \$ viennent à échéance respectivement aux deuxième et troisième anniversaires.

i] Les états consolidés pro forma des résultats et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 et les neuf mois terminés le 30 septembre 1999 incluent les résultats d'exploitation de Golden Gate pour les mêmes périodes.

ii] Le bilan consolidé pro forma au 30 septembre 1999 inclut la situation financière de Golden Gate à la même date.

iii] Le bilan consolidé pro forma au 30 septembre 1999 inclut un redressement pour appliquer la méthode de l'achat pur et simple au bilan de Golden Gate au 30 septembre 1999. Les propriétés immobilières (y compris le terrain) sont élevées de 36 328 000 \$, les autres éléments d'actif (y compris le permis de course) sont haussés de 28 547 000 \$, les espèces et quasi-espèces sont réduites du prix d'achat payé de 61 000 000 \$ et de 45 534 000 \$ à l'égard des liquidités non acquises, les impôts sur le revenu reportés à payer sont augmentés de 28 547 000 \$, le passif à court terme est diminué de 23 286 000 \$, la dette à long terme est réduite de 59 591 000 \$ moins 17 330 000 \$ (la valeur actualisée de l'effet sans intérêt de 20 000 000 \$ émis à l'acquisition de Golden Gate en utilisant un taux d'actualisation de 8,7 %), le capital social et le déficit de Golden Gate respectivement de 14 854 000 \$ et de 3 195 000 \$ sont éliminés et l'émission de capital social de la Société pour un montant de 7 000 000 \$ est comptabilisée.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS PRO FORMA—(suite) [non vérifié]

Les états consolidés pro forma des résultats et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 et les neuf mois terminés le 30 septembre 1999 incluent les redressements découlant de l'acquisition de Golden Gate et de l'application de la méthode de l'achat pur et simple. Les redressements de l'exercice terminé le 31 décembre 1998 et des neuf mois terminés le 30 septembre 1999 se présentent comme suit :

- la contrepassation des frais d'exploitation de l'hippodrome respectivement de 536 000 \$ et de 142 000 \$ ayant trait aux actifs non acquis;
- la dotation additionnelle aux amortissements respectivement de 1 427 000 \$ et de 850 000 \$ par suite de l'augmentation de 28 547 000 \$ de la valeur comptable du permis de course, d'après l'affectation du prix d'achat et des conventions comptables en vue d'amortir les bâtiments sur 40 ans et le permis de course sur 20 ans;
- la contrepassation de la dotation aux amortissements de 1 762 000 \$ et de néant, respectivement, sur un bail payé d'avance au propriétaire précédent de Golden Gate qui a été annulé et la valeur du bail a été ajoutée aux actifs non acquis en 1998;
- la contrepassation des intérêts débiteurs respectivement de 3 845 000 \$ et de 3 501 000 \$ par suite de l'élimination de la dette à long terme de 59 591 000 \$;
- la contrepassation des intérêts créditeurs respectivement de 1 983 000 \$ et de 1 585 000 \$ par suite du retrait des liquidités non acquises de 45 534 000 \$;
- les intérêts débiteurs additionnels courus respectivement de 1 503 000 \$ et 575 000 \$ sur l'effet sans intérêt actualisé émis de 20 000 000 \$;
- la récupération additionnelle d'impôts de 38 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 par suite des redressements susmentionnés au taux fédéral de 35 % étant donné que l'impôt d'État ne peut être inclus dans une entente de partage fiscal et la contrepassation de 66 000 \$ d'impôt d'État à payer relativement aux activités non acquises;
- l'impôt additionnel à payer de 614 000 \$ pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1999 par suite des redressements susmentionnés, à un taux d'imposition fédéral et d'État combiné de 40 %, moins 2 336 000 \$ de charge fiscale liée aux activités non acquises.

f] Les composantes du placement net de Magna dans le bilan consolidé de la Société au 30 septembre 1999 ont été présentées séparément à leurs lignes respectives de bilan d'après la restructuration comme défini dans les états financiers consolidés historiques de la Société.

g] Le bilan consolidé pro forma reflète l'utilisation de 81 000 000 \$ de liquidités en vue d'acquérir Remington, Thistledown et Golden Gate comme décrit dans les points c) iii], d) iii] et e) iii] ci-dessus.

h] Le remboursement de l'effet à payer à Magna de 35 240 000 \$ représentant le financement à court terme offert par Magna depuis mars 1999, remboursé par la Société après le 30 septembre 1999.

i] Le recouvrement de 146 862 000 \$ par la Société, après le 30 septembre 1999, de l'effet à recevoir dû par Magna.

j] Les intérêts débiteurs ont été redressés afin de refléter les composantes du placement net de Magna comme défini en vertu de la restructuration survenue le 1^{er} janvier 1998.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS PRO FORMA—(suite)
[non vérifié]

**3) RAPPROCHEMENT AUX PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS
AU CANADA**

Les conventions comptables de la Société reflétées dans les présents états financiers consolidés pro forma ne diffèrent guère des PCGR canadiens, sauf pour les points suivants :

a] Aux fins du rapprochement aux PCGR canadiens, la Société a adopté par anticipation de manière rétroactive les dispositions du chapitre 3461 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés intitulé «Avantages sociaux futurs». Par conséquent, la charge de retraite nette et les charges de retraite courues sont les mêmes que celles calculées en suivant les PCGR américains.

b] En vertu des PCGR canadiens, il n'est pas nécessaire de présenter le résultat global.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

**Pour la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998
et les exercices terminés les 31 juillet 1998, 1997 et 1996.**

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

À l'actionnaire et aux administrateurs de
Magna Entertainment Corp.,

Nous avons vérifié les bilans consolidés ci-joints de Magna Entertainment Corp. au 31 décembre 1998, et aux 31 juillet 1998 et 1997, et les états consolidés des résultats et du résultat global, de l'évolution du placement net de Magna et des flux de trésorerie correspondants de la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998 et de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 juillet 1998. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues aux États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos vérifications constituent une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière consolidée de Magna Entertainment Corp. au 31 décembre 1998, et aux 31 juillet 1998 et 1997 ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998 et pour chacun des exercices de la période de trois ans terminée le 31 juillet 1998 selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis.

Los Angeles, Californie
le 8 novembre 1999
(le 14 février 2000 pour la note 16)

(signé) ERNST & YOUNG LLP
Comptables publics licenciés

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.
PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés en dollars américains suivant les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (les «PCGR américains»). Les présentes conventions sont également conformes, à tous les égards importants, aux conventions comptables généralement reconnues au Canada, sauf comme décrit à la note 15 afférente aux états financiers consolidés.

Principes de consolidation

Magna Entertainment Corp. (la «Société») a été créée pour détenir et exploiter les actifs étrangers au secteur automobile (y compris les biens immobiliers étrangers au secteur automobile) appartenant actuellement à Magna International Inc. et à ses filiales («Magna»). Ces actifs ont été restructurés dans la Société en diverses étapes, et la structure du capital a été établie (voir la note 16 a]) sur une période allant jusqu'au 5 novembre 1999 (la «restructuration»). La Société est une filiale en propriété exclusive de Magna International Inc.

Les présents états financiers consolidés présentent la situation financière et les résultats d'exploitation historiques des éléments d'actif et de passif restructurés dans la Société par scission de Magna. Pour tenir compte de la continuité de la participation de Magna dans les éléments d'actif et de passif de la Société, tous les éléments d'actif et de passif ont été comptabilisés dans les bilans consolidés aux valeurs comptables de Magna et ont été inclus depuis la date de leur acquisition par Magna. Tous les soldes et opérations intersociétés importants ont été éliminés.

Les éléments d'actif et de passif restructurés dans la Société se présentent comme suit :

Activités aux hippodromes

- La totalité du capital social en circulation de The Santa Anita Companies, Inc. («SAC»). Le 10 décembre 1998, SAC (anciennement 234567 Development Inc., filiale inactive en propriété exclusive de Magna) a acquis la totalité du capital social en circulation de Los Angeles Turf Club, Inc. («LATC») qui exploite l'hippodrome Santa Anita en Californie. SAC a aussi acquis 305 acres de terrain connexe.
- La totalité du capital social en circulation de Gulfstream Park Racing Association, Inc. («Gulfstream»). Gulfstream qui exploite l'hippodrome Gulfstream Park, est située sur environ 255 acres de terrain dans les villes de Hallandale et Aventura, en Floride.
- Les actifs immobiliers de SLRD Thoroughbred Training Center, Inc. («SLRD»). SLRD, écurie et centre de dressage situé à San Diego, en Californie, détient environ 202 acres de terrain.

Activités immobilières

- La totalité du capital social en circulation de Magna Vierte Beteiligungs AG («MVB»). En date du 1^{er} janvier 1999, les éléments d'actif et de passif de Magna Liegenschaftsverwaltungs GmbH («MLV») ont été scindés en deux sociétés. Dans le cadre de cette scission, tous les éléments d'actif et de passif, toutes les activités et tous les employés de MLV ont été transférés à MVB, sauf deux propriétés immobilières et un montant équivalent de financement par emprunts dû à Magna. Les deux propriétés immobilières non transférées à MVB ont, depuis leur acquisition initiale par MLV, été relouées à Magna dans le cadre d'un bail à loyer hypernet de sorte que Magna était responsable des frais d'exploitation liés aux propriétés. Les actifs et les activités de MLV transférés à MVB comprennent un terrain de golf et le projet domiciliaire adjacent à Oberwaltersdorf, en Autriche.
- La totalité du capital social en circulation de Magna Projektentwicklungs AG qui possède la totalité du capital social en circulation de Magna Grundstücksentwicklungs GmbH (collectivement «MGE»).

L'actif principal de MGE est une parcelle de terrain détenue en vue d'un aménagement à Ebreichsdorf, en Autriche.

- Le terrain et les améliorations à Aurora, en Ontario (les «terrains de Aurora») qui font l'objet d'une convention de vente conditionnelle par Magna à la Société. Cette convention dépend de la séparation réussie des propriétés touchées.
- Diverses autres parcelles de terrain et améliorations (le «portefeuille de terrains libres») et les autres propriétés étrangères au secteur automobile, y compris toute activité accessoire associée à ces propriétés. Deux de ces propriétés font l'objet d'une convention conditionnelle de vente.
- Les droits d'acquérir, d'une société membre du groupe (voir la note 11 a)], environ 200 acres de terrain et d'améliorations à Aurora, en Ontario. Un terrain de golf de 18 trous est actuellement en cours de construction sur la propriété. La construction en cours a également été transférée à la Société. Par conséquent, tous ces travaux de construction sont reflétés dans les états financiers consolidés de la Société. Ce projet est désigné comme le terrain de golf Aurora Downs.

Les états consolidés des résultats et du résultat global comprennent ce qui suit : a) les produits et charges historiques de SAC et de LATC depuis le 10 décembre 1998, et de Gulfstream depuis le 1^{er} septembre 1999, représentant les dates des acquisitions de ces entités par Magna; b) les produits et charges historiques de MLV redressés afin d'exclure les produits de location réalisés, la dotation aux amortissements et l'intérêt sur la dette due à Magna qui ont tous trait aux deux propriétés de MLV non transférées à MVB; c) les produits et charges historiques de MGE; et d) les produits et charges historiques (qui se limitent aux frais accessoires de propriété, dont les plus importants sont les taxes foncières), déduction faite des montants capitalisés, relatifs au terrain de golf Aurora Downs, aux terrains de Aurora et au portefeuille de terrains libres et aux autres propriétés étrangères au secteur automobile transférées à la Société.

Les frais d'administration historiques associés à la gestion des terrains de Aurora, le portefeuille de terrains libres et les autres propriétés étrangères au secteur automobile étaient assumés par la division de la gestion immobilière de Magna International Inc. (la «Division»). Il incombe également à la Division de gérer le portefeuille de biens immobiliers industriels liés à l'automobile de Magna, dont aucun bien n'a été transféré à la Société. Les frais d'administration de la Division incluent les frais de personnel (salaires, avantages, voyages), les frais de bureau administratif et les autres frais indirects. De plus, la Société n'a versé aucuns frais à Magna International Inc. pour les services rendus (y compris les services comptables, fiscaux, juridiques et de trésorerie et autres frais accessoires associés à l'établissement de la Société et de ses activités). Une affectation de la Division et des frais d'administration historiques de Magna International Inc. ont été inclus dans les présents états financiers consolidés d'après une estimation des services offerts.

Les intérêts débiteurs présentés dans les états consolidés des résultats et du résultat global incluent les intérêts sur la dette externe et les montants dus à Magna (y compris dans le placement net de Magna) détenus par SAC, LATC, Gulfstream, MLV (redressés comme indiqué ci-dessus), et MGE. Aucun intérêt n'a été imputé au placement net de Magna dans le terrain de golf de Aurora, les terrains de Aurora et le portefeuille de terrains libres et les autres propriétés étrangères au secteur automobile transférées à la Société. Dans le cadre de la restructuration, le transfert de ces actifs par Magna à la Société se fait par un placement en actions.

Les impôts sur le revenu pour SAC, LATC, Gulfstream, MVB (depuis le 1^{er} janvier 1999), MGE et les autres entités juridiques distinctes payant de l'impôt au 30 septembre 1999 ont été enregistrés d'après leur statut fiscal distinct en utilisant la méthode du report d'impôts variable. Les impôts sur le revenu à l'égard des autres composantes des états consolidés des résultats et du résultat global ont été enregistrés aux taux prévus par la loi d'après le bénéfice avant impôts comme inclus dans les états consolidés des résultats et du résultat global comme si ces composantes étaient des entités payant leurs impôts séparément. Étant donné que les produits et charges de cette dernière composante des états consolidés des résultats et du résultat global ont été préparés en tenant compte de la scission de Magna, les impôts sur le revenu à payer résultants et les actifs et passifs d'impôts reportés ont été inclus dans le placement net de Magna.

Le placement net de Magna inclut aussi les placements en titres de créance à long terme nets de Magna (convertis par la suite en placements en actions dans le cadre de la restructuration) et les placements en actions dans la Société créée dans le cadre de la restructuration, le bénéfice net cumulé (la perte nette cumulée) de la Société, les apports de capital moins les distributions à Magna et le redressement pour conversion de devises.

En raison du mode de présentation décrit ci-dessus, les états consolidés des résultats et du résultat global peuvent ne pas être nécessairement représentatifs des produits et charges qui auraient été enregistrés si la Société avait fonctionné comme une entité autonome.

Au 14 janvier 2000, la Société et ses filiales comprennent les entités suivantes :

	<u>% inclus</u>
<i>États-Unis</i>	
Magna Entertainment Corp.	100
The Santa Anita Companies, Inc.	100
Los Angeles Turf Club, Inc.	100
SLRD Thoroughbred Training Center, Inc.	100
Gulfstream Park Racing Association, Inc.	100
Pacific Racing Association	100
MEC Land Holdings (California) Inc.	100
Remington Park, Inc.	100
Thistledown, Inc.	100
MI Racing, Inc.	100
MEC Land Holdings (USA) Inc.	100
DLR, Inc.	100
OTL, Inc.	100
Vista Hospitality, Inc.	100
<i>Canada</i>	
MEC Holdings (Canada) Inc.	100
1207032 Ontario Inc.	100
1180482 Ontario Inc.	100
<i>Europe</i>	
MI Entertainment Holding GmbH	100
Magna Ventures Management GmbH	100
SDP Landholding GmbH	100
Steyr-Barter Handels GmbH	100
Steyr-Industrie-Commerz und Handels GmbH	100
Gemeinnützige Wohnungs-Gesellschaft, «Steyr-Daimler-Puch» GmbH & Co. KG	100
MI Air Flugbetriebs GmbH	100
Magna Vierte Beteiligungs AG	100
Magna Projektentwicklungs AG	100
Magna Grundstücksentwicklungs GmbH	100

Magna a changé sa fin d'exercice du 31 juillet pour le 31 décembre, en date du 31 décembre 1998. Les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés sont conformes à celles présentées par Magna.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme ayant des échéances initiales de moins de trois mois et excluent les chèques en souffrance, qui sont classés comme créditeurs.

Moins-value des immobilisations

La prise de position SFAS n° 121 du Financial Accounting Standards Board (le «SFAS 121»), intitulée *Accounting for the Impairment of Long-Lived Assets to Be Disposed Of*, établit les normes comptables pour la moins-value des immobilisations, y compris les propriétés immobilières, les immobilisations corporelles et autres éléments d'actif. La Société évalue la moins-value chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un élément d'actif peut ne pas être recouvrable.

Pour les immobilisations non détenues en vue de la vente, la Société évalue la possibilité de les recouvrer en déterminant si la valeur comptable de ces éléments d'actif peut être recouvrée au moyen des flux de trésorerie non actualisés projetés. Si la somme des flux de trésorerie futurs prévus, non actualisés et sans frais d'intérêt, est inférieure à la valeur comptable nette, l'excédent de la valeur comptable nette sur la juste valeur estimative est imputé aux activités durant la période où cette moins-value est calculée par la direction.

Lorsque les immobilisations sont identifiées par la Société comme détenues en vue de la vente, la Société arrête d'amortir l'élément d'actif et la valeur comptable est réduite, si nécessaire, à la juste valeur estimative moins les frais de cession. La juste valeur est calculée d'après les flux de trésorerie actualisés des éléments d'actif à des taux réputés raisonnables pour le type de propriété et la conjoncture du marché en vigueur, les évaluations et, s'il y a lieu, le produit des ventes nettes estimatives des offres en suspens.

Propriétés immobilières

Stock du projet domiciliaire

Le stock du projet domiciliaire est évalué au coût qui inclut les frais d'acquisition et de construction. Les frais de construction incluent tous les frais de construction directs, l'intérêt capitalisé et les frais indirects attribuables entièrement à la construction.

Biens productifs de revenus

Les biens productifs de revenus sont évalués au coût qui inclut les frais d'acquisition et d'aménagement. Les frais d'aménagement comprennent tous les frais de construction directs, l'intérêt capitalisé et les frais indirects entièrement attribuables à l'aménagement. Les bâtiments sont amortis de manière linéaire sur 40 ans.

Propriétés en cours d'aménagement et détenues en vue d'être aménagées

Les propriétés en cours d'aménagement et détenues en vue d'être aménagées sont évaluées au coût qui inclut les frais d'acquisition et d'aménagement. Les frais d'aménagement comprennent tous les frais de construction directs, l'intérêt capitalisé et les frais indirects entièrement attribuables à l'aménagement.

Propriétés prêtes à être vendues

Les propriétés prêtes à être vendues sont évaluées au moindre du coût, qui inclut les frais d'acquisition et d'aménagement et la juste valeur moins les frais de cession (la «juste valeur»). La Société évalue le moindre du coût et de la juste valeur chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent une moins-value possible.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé.

La provision pour amortissement est établie de manière linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles à des taux annuels de 7 % à 20 % pour le matériel et l'outillage et de 15 % à 20 % pour le mobilier et les agencements.

Permis de course

Les permis de course sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur une durée de 20 ans, représentant la durée de vie utile estimative de ces permis de course.

Constatation des produits

Les produits tirés de la vente de stock du projet domiciliaire sont constatés lorsque le recouvrement du produit de la vente est raisonnablement certain et que toutes les autres conditions importantes sont satisfaites. Les propriétés qui ont été vendues, mais pour lesquelles ces critères n'ont pas été respectés, sont incluses dans le stock du projet domiciliaire.

La Société comptabilise les produits d'exploitation associés aux courses de chevaux sur une base quotidienne, sauf pour les abonnements saisonniers qui sont enregistrés au prorata de la saison des courses. Les produits provenant des paris sur les courses de chevaux et les frais d'exploitation directs sont présentés déduction faite des impôts et taxes de l'État et des taxes locales, des grands prix, des bourses, et des prix.

Les produits provenant des droits d'adhésion annuels au terrain de golf sont constatés comme des produits au prorata de la saison concernée. Les dépôts des membres reçus à l'admission comme membres au terrain de golf en Autriche sont à rembourser et ne sont donc pas constatés dans les produits mais comptabilisés comme des dépôts à rembourser.

Produits comptabilisés d'avance

Les produits comptabilisés d'avance associés aux activités des hippodromes ont trait aux billets d'entrée et au stationnement payés d'avance, lesquels sont constatés comme des produits au prorata sur la période de la rencontre de courses correspondante. De même, les produits comptabilisés d'avance comprennent le loyer payé d'avance par une autre association de courses de pur-sang, la Oak Tree Racing Association, qui utilise l'hippodrome de la Société une partie de l'année. Le loyer payé d'avance est constaté sur la durée résiduelle du bail.

Les produits comptabilisés d'avance des activités immobilières consistent en paiements d'avance reçus de l'acquéreur relativement aux mises en chantier.

Caractère saisonnier des produits

Le secteur des hippodromes est de nature saisonnière. En général, les produits des courses de chevaux sont plus élevés aux premier et quatrième trimestres qu'aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile. Ce caractère saisonnier entraînera de toute évidence des fluctuations trimestrielles des produits, des marges bénéficiaires et du bénéfice net.

Publicité

Les frais engagés pour produire et transmettre la publicité associée aux courses de chevaux sont généralement passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de publicité pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999 et la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998 ont été respectivement de 2,3 millions de dollars et de 0,2 million de dollars. Les frais engagés à l'égard des promotions de jours de courses en direct précis sont passés en charges le jour de la course en question.

Change

Les éléments d'actif et de passif des établissements étrangers autonomes sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de la période et les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les gains ou pertes de change à la conversion du placement en actions net de la Société dans ces

activités sont reportés dans le placement net de Magna. Les montants appropriés des gains ou pertes de change accumulés dans le placement net de Magna sont reflétés dans les résultats lorsqu'il y a vente ou vente partielle du placement de la Société dans ces activités ou à la liquidation complète ou quasi-complète du placement.

Impôts sur le revenu

La Société comptabilise ses impôts sur le revenu selon la méthode du report d'impôts variable. Suivant cette méthode, les actifs et passifs d'impôts reportés sont calculés d'après les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs et mesurés en utilisant les taux des lois adoptées et les lois qui seront en vigueur lorsque les écarts sont censés être contrepassés.

Utilisation des estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction effectue des estimations qui influent sur les montants indiqués et présentés dans les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

États financiers intermédiaires

De l'avis de la direction, les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés reflètent tous les redressements, qui consistent uniquement en redressements normaux et récurrents, nécessaires pour présenter fidèlement la situation financière au 30 septembre 1999 et les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 1999 et 1998, conformément aux PCGR américains.

Incidence des normes comptables émises récemment

En vertu du Staff Accounting Bulletin 74, la Société est tenue de présenter certaines informations relatives aux nouvelles normes comptables, qui n'ont pas encore été adoptées en raison du report des dates d'entrée en vigueur.

En juin 1998, le Financial Accounting Standards Board a publié sa prise de position n° 133 (le «SFAS 133») intitulée *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities*. Cette prise de position s'applique dès le premier trimestre terminé le 31 mars 2001. Le SFAS 133 exige qu'une entité comptabilise tous les instruments dérivés, qu'il s'agisse d'actifs ou de passifs, et qu'elle mesure ces instruments à leur juste valeur. La Société n'a pas déterminé l'incidence, le cas échéant, de cette prise de position sur ses états financiers consolidés.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.
BILANS CONSOLIDÉS
Constituée en vertu des lois de l'État du Delaware
[en milliers de dollars américains]

	Note	30 septembre 1999 [non vérifié]	31 décembre 1998	31 juillet	
				1998	1997
ACTIF					
Actif à court terme :					
Espèces et quasi-espèces		23 544 \$	17 503 \$	295 \$	220 \$
Débiteurs		5 926	8 979	1 088	788
Stocks		527	1 050	461	438
Charges payées d'avance et autres éléments d'actif ..		3 028	1 522	69	70
Effet à recevoir de Magna	11	146 862			
		<u>179 887</u>	<u>29 054</u>	<u>1 913</u>	<u>1 516</u>
Propriétés immobilières, montant net	3	441 797	326 690	181 003	109 500
Immobilisations, montant net	4	9 532	8 221	1 886	2 159
Autres éléments d'actif, montant net	5	62 239	—	—	—
Impôts sur le revenu reportés	6	—	177	—	—
		<u>693 455</u>	<u>364 142</u>	<u>184 802</u>	<u>113 175</u>
PASSIF ET PLACEMENT NET DE MAGNA					
Passif à court terme :					
Dette bancaire		7 774	11 889	165	4 277
Créditeurs		4 373	15 409	2 700	1 823
Salaires à payer		1 474	518	410	334
Dépôts à rembourser		2 092	2 008	1 695	989
Autres charges à payer		8 957	6 955	2 067	1 718
Impôts sur le revenu à payer	6	4 878	—	—	—
Dette à long terme échéant à moins d'un an	7	10 157	3 655	3 446	3 052
Produits comptabilisés d'avance		4 699	3 098	160	1 456
Effet à payer à Magna	11	35 240	—	—	—
		<u>79 644</u>	<u>43 532</u>	<u>10 643</u>	<u>13 649</u>
Dette à long terme	7	12 162	16 791	15 884	11 609
Autres éléments de passif à long terme	13	1 317	1 317	—	—
Impôts sur le revenu reportés	6	54 444	—	—	—
Placement net de Magna		545 888	302 502	158 275	87 917
		<u>693 455 \$</u>	<u>364 142 \$</u>	<u>184 802 \$</u>	<u>113 175 \$</u>

Engagements et éventualités [notes 7, 11 et 12]

Au nom du Conseil,

(signé) VINCENT GALIFI
Administrateur

(signé) JAMES NICOL
Administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'ÉVOLUTION DU PLACEMENT NET DE MAGNA
[en milliers de dollars américains]

	Note	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		Période de cinq mois terminée le	Exercices terminés les 31 juillet		
		1999	1998	31 décembre 1998	1998	1997	1996
		[non vérifié]					
Placement net de Magna au début de la période		302 502 \$	97 702 \$	158 275 \$	87 917 \$	49 985 \$	48 166 \$
Bénéfice net (perte nette)		3 000	(7 640)	(4 231)	(8 610)	(1 382)	(2 424)
Apport net de Magna		244 294	68 501	143 634	80 919	46 498	5 554
Variation du redressement pour conver- sion des devises	8	(3 908)	3 831	4 824	(1 951)	(7 184)	(1 311)
Placement net à la fin de la période . . .		<u>545 888 \$</u>	<u>162 394 \$</u>	<u>302 502 \$</u>	<u>158 275 \$</u>	<u>87 917 \$</u>	<u>49 985 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL
[en milliers de dollars américains]

	Note	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		Période de cinq mois terminée le 31 décembre	Exercices terminés les 31 juillet		
		1999	1998	1998	1998	1997	1996
		[non vérifié]					
Produits	10, 11, 14						
Hippodromes							
Paris		40 156	—	2 513	—	—	—
Activités autres que paris		18 798	—	1 439	—	—	—
Immobilier		12 167	17 196	6 597	20 486	15 276	2 460
		<u>71 121</u>	<u>17 196</u>	<u>10 549</u>	<u>20 486</u>	<u>15 276</u>	<u>2 460</u>
Frais et charges							
Hippodromes							
Frais d'exploitation		42 299	—	3 461	—	—	—
Charges générales et administratives		3 993	—	164	—	—	—
Immobilier							
Frais d'exploitation		11 197	20 968	7 293	24 778	13 232	4 084
Charges générales et administratives		1 299	978	1 169	1 086	647	529
Amortissement		4 676	1 737	1 649	1 852	1 824	330
Intérêts débiteurs	7	1 259	1 177	1 236	1 399	955	116
Intérêts créditeurs	7	(995)	(24)	(15)	(19)	—	(175)
		<u>63 728</u>	<u>24 836</u>	<u>14 957</u>	<u>29 096</u>	<u>16 658</u>	<u>4 884</u>
Bénéfice (perte) avant impôts sur le revenu	10	7 393	(7 640)	(4 408)	(8 610)	(1 382)	(2 424)
Provision pour (récupération d') impôts sur le revenu	6	4 393	—	(177)	—	—	—
Bénéfice net (perte nette)		3 000	(7 640)	(4 231)	(8 610)	(1 382)	(2 424)
Autre élément du résultat global :							
Redressement pour conversion de devises		(3 908)	3 831	4 824	(1 951)	(7 184)	(1 311)
Résultat global		<u>(908) \$</u>	<u>(3 809) \$</u>	<u>593 \$</u>	<u>(10 561) \$</u>	<u>(8 566) \$</u>	<u>(3 735) \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
[en milliers de dollars américains]

Note	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		Période de cinq mois terminée le 31 décembre	Exercices terminés les 31 juillet			
	1999	1998	1998	1998	1997	1996	
	[non vérifié]						
Rentrées (sorties) nettes liées aux							
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION							
		3 000	\$ (7 640)	\$ (4 231)	\$ (8 610)	\$(1 382)	\$(2 424)
		Éléments ne touchant pas les flux de trésorerie actuels					
		4 676	1 737	1 649	1 852	1 824	330
		717	—	(177)	—	—	—
	6	<u>8 393</u>	<u>(5 903)</u>	<u>(2 759)</u>	<u>(6 758)</u>	<u>442</u>	<u>(2 094)</u>
		Variations des éléments hors caisse du fonds liés aux activités d'exploitation					
		(3 958)	4 062	(1 797)	(1 256)	(7 620)	(1 608)
		3 112	(139)	(7 285)	(262)	(297)	(319)
		494	111	(570)	(8)	(354)	(10)
		(596)	(209)	244	3	(10)	20
		(11 592)	853	8 526	786	693	(264)
		923	235	84	61	195	134
		246	488	207	654	1 140	—
		999	68	681	266	758	602
		3 363	—	—	—	—	—
		(140)	(5 189)	1 381	(1 354)	1 159	(73)
		<u>1 244</u>	<u>(5 623)</u>	<u>(1 288)</u>	<u>(7 868)</u>	<u>(3 894)</u>	<u>(3 612)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT							
	2	(87 579)	—	(118 617)	—	—	—
		(33 711)	(63 601)	(17 944)	(72 460)	(41 470)	(24 180)
		(889)	(76)	(124)	(183)	(2 109)	(939)
		(146 862)	—	—	—	—	—
		<u>(269 041)</u>	<u>(63 677)</u>	<u>(136 685)</u>	<u>(72 643)</u>	<u>(43 579)</u>	<u>(25 119)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT							
		(2 489)	(2 721)	11 602	(4 280)	3 716	1 322
		—	6 274	48	6 553	—	21 491
		(3 198)	(2 729)	(114)	(2 608)	(2 638)	—
		35 240	—	—	—	—	—
		<u>244 294</u>	<u>68 501</u>	<u>143 634</u>	<u>80 919</u>	<u>46 498</u>	<u>5 554</u>
		<u>273 847</u>	<u>69 325</u>	<u>155 170</u>	<u>80 584</u>	<u>47 576</u>	<u>28 367</u>
		Incidence des variations du taux de change sur les espèces et quasi-espèces					
		(9)	6	11	2	(16)	(24)
		6 041	31	17 208	75	87	(388)
		<u>17 503</u>	<u>233</u>	<u>295</u>	<u>220</u>	<u>133</u>	<u>521</u>
		<u>23 544</u>	<u>\$ 264</u>	<u>\$ 17 503</u>	<u>\$ 295</u>	<u>\$ 220</u>	<u>\$ 133</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 (Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire et
 tous les montants des tableaux sont en milliers, sauf les montants par action.)
 (Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois
 terminées les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables suivies par la Société sont présentées à la rubrique «Principales conventions comptables» précédant les présents états financiers consolidés.

2) ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Les acquisitions suivantes ont été comptabilisées selon la méthode de l'achat pur et simple :

a] Acquisitions durant la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999

Gulfstream Park

Le 1^{er} septembre 1999, la Société a acquis la totalité du capital social en circulation de Gulfstream à un prix d'achat, y compris les frais d'opération estimatifs, de 81,2 millions de dollars (déduction faite des liquidités acquises de 8,0 millions de dollars) à payer au comptant. Gulfstream qui exploite l'hippodrome Gulfstream Park, est située sur environ 255 acres de terrain dans les villes de Hallandale et Aventura, en Floride.

San Luis Rey Downs

En mai 1999, la Société a acquis les actifs immobiliers de SLRD pour une contrepartie au comptant de 6,4 millions de dollars. SLRD, écurie et centre de dressage situé à San Diego en Californie, possède environ 202 acres de terrain.

Le prix d'achat a été affecté aux éléments d'actif et de passif acquis comme suit :

	<u>Gulfstream</u>	<u>SLRD</u>	<u>Total</u>
Insuffisance du fonds de roulement hors caisse	(3 978)	\$ —	\$ (3 978)
Propriétés immobilières	81 700	6 375	88 075
Immobilisations corporelles	1 643	—	1 643
Autres éléments d'actif	62 543	—	62 543
Dette échéant à moins d'un an	(6 800)	—	(6 800)
Passifs d'impôts reportés	<u>(53 904)</u>	<u>—</u>	<u>(53 904)</u>
Éléments d'actif net acquis et prix d'achat total, déduction faite des liquidités acquises	<u>81 204</u>	<u>\$ 6 375</u>	<u>\$ 87 579</u>

b] Acquisition durant la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998

Santa Anita

En décembre 1998, la Société a complété l'acquisition des activités de l'hippodrome Santa Anita et environ 305 acres de terrain connexe pour respectivement 17,6 millions de dollars et 101,0 millions de dollars, soit une contrepartie totale de 118,6 millions de dollars.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire et
tous les montants des tableaux sont en milliers, sauf les montants par action.)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois
terminées les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

Le prix d'achat a été affecté aux éléments d'actif et de passif acquis comme suit :

Insuffisance du fonds de roulement net.....	(7 428) \$
Améliorations aux bâtiments.....	19 804
Immobilisations corporelles.....	6 513
Autres éléments de passif à long terme.....	<u>(1 317)</u>
	17 572
Terrain et bâtiments.....	<u>101 045</u>
	<u>118 617 \$</u>

Incidence pro forma

Si l'acquisition de l'hippodrome Santa Anita et du terrain connexe conclue durant la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998 avait eu lieu le 1^{er} août 1997, les produits pro forma non vérifiés de la Société auraient été de 22,0 millions de dollars pour la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998 (87,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 1998) et la perte nette pro forma aurait été de 8,5 millions de dollars pour la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998 (perte nette de 1,1 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 1998).

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)
(Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire et
tous les montants des tableaux sont en milliers, sauf les montants par action.)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois
terminées les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

3) PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Les propriétés immobilières se composent comme suit :

	<u>30 septembre</u> <u>1999</u>	<u>31 décembre</u> <u>1998</u>	<u>31 juillet</u>	
	<u>[non vérifié]</u>		<u>1998</u>	<u>1997</u>
Stock du projet domiciliaire	19 168 \$	16 573 \$	13 908 \$	12 072 \$
Biens productifs de revenus				
Coût				
Terrain et améliorations	86 499	36 850	10 981	9 901
Bâtiments	78 087	56 840	14 922	12 586
Construction en cours	30 972	2 814	—	20
	<u>195 558</u>	<u>96 504</u>	<u>25 903</u>	<u>22 507</u>
Amortissement cumulé				
Bâtiments	(4 480)	(2 317)	(1 608)	(678)
Biens productifs de revenus, montant net	<u>191 078</u>	<u>94 187</u>	<u>24 295</u>	<u>21 829</u>
Propriétés en cours d'aménagement et détenues en vue d'être aménagées				
Coût				
Terrain et améliorations	143 355	126 652	60 706	48 441
Bâtiments	796	517	524	—
Construction en cours	6 180	4 389	302	—
	<u>150 331</u>	<u>131 558</u>	<u>61 532</u>	<u>48 441</u>
Propriétés en cours d'aménagement et détenues en vue d'être aménagées	<u>150 331</u>	<u>131 558</u>	<u>61 532</u>	<u>48 441</u>
Propriétés prêtes à être vendues				
Coût				
Terrain et améliorations	53 455	53 935	52 374	19 754
Bâtiments	28 408	30 256	28 070	6 181
Mobilier et agencements	1 725	1 725	1 725	1 725
	<u>83 588</u>	<u>85 916</u>	<u>82 169</u>	<u>27 660</u>
Amortissement cumulé				
Bâtiments	(1 651)	(871)	(325)	(79)
Mobilier et agencements	(717)	(673)	(576)	(423)
Propriétés prêtes à être vendues, montant net ..	<u>81 220</u>	<u>84 372</u>	<u>81 268</u>	<u>27 158</u>
	<u>441 797 \$</u>	<u>326 690 \$</u>	<u>181 003 \$</u>	<u>109 500 \$</u>

Le classement des propriétés ci-dessus représente les intentions actuelles de la Société quant à l'utilisation future (p. ex. aménagement ou vente).

L'amortissement a été suspendu pour les propriétés classées comme prêtes à être vendues.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)
(Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire et
tous les montants des tableaux sont en milliers, sauf les montants par action.)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois
terminées les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

4) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se composent comme suit :

	<u>30 septembre</u> <u>1999</u>	<u>31 décembre</u> <u>1998</u>	<u>31 juillet</u>	
	<u>[non vérifié]</u>		<u>1998</u>	<u>1997</u>
Coût				
Matériel et outillage	9 785 \$	7 632 \$	3 036 \$	2 724 \$
Mobilier et agencements	<u>2 371</u>	<u>2 225</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
	12 156	9 857	3 036	2 724
Amortissement cumulé				
Matériel et outillage	(2 391)	(1 610)	(1 150)	(565)
Mobilier et agencements	<u>(233)</u>	<u>(26)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
	<u>9 532 \$</u>	<u>8 221 \$</u>	<u>1 886 \$</u>	<u>2 159 \$</u>

5) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Les autres éléments d'actif comprennent les permis de course comme suit :

	<u>30 septembre</u> <u>1999</u>	<u>31 décembre</u> <u>1999</u>	<u>31 juillet</u>	
	<u>[non vérifié]</u>		<u>1998</u>	<u>1997</u>
Permis				
Coût	62 543 \$	— \$	— \$	— \$
Amortissement cumulé	<u>(304)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
	<u>62 239 \$</u>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

6) IMPÔTS SUR LE REVENU

a] Les impôts sur le revenu de SAC, LATC, Gulfstream, MVB (à partir du 1^{er} janvier 1999), MGE et d'autres entités juridiques payant leurs impôts séparément au 30 septembre 1999, ont été comptabilisés d'après leur situation fiscale distincte suivant la méthode du report d'impôts variable. Les impôts sur le revenu à l'égard des autres composantes des états consolidés des résultats et du résultat global ont été comptabilisés aux taux prévus par la loi d'après le bénéfice avant impôts inclus dans les états consolidés des résultats et du résultat global comme si ces composantes étaient des entités payant leurs impôts séparément. Étant donné que les produits et charges de cette dernière composante des états consolidés des résultats et du résultat global ont été préparés en tenant compte de la scission de Magna, les impôts sur le revenu à payer et les actifs et passifs d'impôts reportés en résultant ont été inclus dans le placement net de Magna.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)
(Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire et
tous les montants des tableaux sont en milliers, sauf les montants par action.)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois
terminées les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

- b] La provision pour impôts sur le revenu diffère de la charge qui aurait été obtenue en appliquant les taux fédéraux des États-Unis prévus par la loi par suite de ce qui suit :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		Période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998	Exercices terminés les 31 juillet		
	1999	1998	1998	1998	1997	1996
	[non vérifié]					
Provision (récupération) prévue :						
Taux d'impôt fédéral prévu par la loi (35 %)	2 588 \$	(2 674) \$	(1 543) \$	(3 014) \$	(484) \$	(848) \$
Impôts sur le revenu de l'État	630	—	—	—	—	—
Pertes ne donnant pas lieu à des avantages	1 174	2 674	1 366	3 014	484	848
Écarts avec taux étrangers	(10)	—	—	—	—	—
Autres	11	—	—	—	—	—
Provision pour (récupération d') impôts sur le revenu	<u>4 393 \$</u>	<u>— \$</u>	<u>(177) \$</u>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

La provision pour impôts sur le revenu a trait entièrement au bénéfice de SAC et de LATC moins les pertes provenant de Gulfstream et certaines autres entités juridiques des États-Unis. Les autres composantes de la Société sont dans une situation de perte. Les avantages fiscaux de certaines de ces pertes ont été utilisés par Magna et ne sont pas accessibles à la Société. Cependant, les avantages fiscaux futurs des reports prospectifs de pertes fiscales de MVB (depuis le 1^{er} janvier 1999), MGE et des autres entités payant leurs impôts séparément au 30 septembre 1999 sont accessibles à la Société. Ces pertes totalisent 7,1 millions de dollars, dont 0,5 million de dollars viennent à échéance en l'an 2006 et le reste ne comporte aucune date d'échéance.

- c] Les détails du bénéfice (de la perte) avant impôts sur le revenu par territoire sont comme suit :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		Période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998	Exercices terminés les 31 juillet		
	1999	1998	1998	1998	1997	1996
	[non vérifié]					
États-Unis	10 721 \$	(193) \$	(540) \$	(243) \$	(92) \$	(211) \$
Étranger	(3 328)	(7 447)	(3 868)	(8 367)	(1 290)	(2 213)
	<u>7 393 \$</u>	<u>(7 640) \$</u>	<u>(4 408) \$</u>	<u>(8 610) \$</u>	<u>(1 382) \$</u>	<u>(2 424) \$</u>

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)
(Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire et
tous les montants des tableaux sont en milliers, sauf les montants par action.)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois
terminées les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

d] Les détails de la provision pour (récupération d') impôts sur le revenu sont comme suit :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		Période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998	Exercices terminés les 31 juillet		
	1999	1998		1998	1997	1996
	[non vérifié]					
Provision actuelle						
États-Unis	3 676	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —
Étranger	—	—	—	—	—	—
	<u>3 676</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
Provision reportée						
États-Unis	717	—	(177)	—	—	—
Étranger	—	—	—	—	—	—
	<u>717</u>	<u>—</u>	<u>(177)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
	<u>4 393</u>	<u>\$ —</u>	<u>(177)</u>	<u>\$ —</u>	<u>\$ —</u>	<u>\$ —</u>

e] La provision pour impôts sur le revenu reportés a été établie d'après les écarts temporels qui se présentent comme suit :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		Période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998	Exercices terminés les 31 juillet		
	1999	1998		1998	1997	1996
	[non vérifié]					
Amortissement aux fins de l'impôt en sus de						
l'amortissement comptable	540	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —
Avantage fiscal des reports de pertes prospectifs	(1 174)	(587)	(451)	(689)	(45)	—
Utilisation des reports de pertes prospectifs	177	—	—	—	—	—
Augmentation de la provision pour moins-value	1 174	587	274	689	45	—
	<u>717</u>	<u>\$ —</u>	<u>(177)</u>	<u>\$ —</u>	<u>\$ —</u>	<u>\$ —</u>

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)

(Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire et tous les montants des tableaux sont en milliers, sauf les montants par action.)

(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

- f] Les actifs et passifs d'impôts reportés pour SAC, LATC, Gulfstream, MVB (depuis le 1^{er} janvier 1999), MGE et autres entités payant leurs impôts séparément au 30 septembre 1999 comprennent les écarts temporels suivants :

	30 septembre 1999	31 décembre 1998	31 juillet	
	[non vérifié]		1998	1997
Actifs				
Avantage fiscal des reports de pertes prospectifs	2 419 \$	1 288 \$	787 \$	39 \$
Provision pour moins-value	(2 419)	(1 111)	(787)	(39)
	— \$	177 \$	— \$	— \$
Passifs				
Valeur comptable des propriétés immobilières en sus de la valeur fiscale	27 005 \$	— \$	— \$	— \$
Valeur comptable d'autres éléments d'actif en sus de la valeur fiscale	27 546	—	—	—
Autres	(107)	—	—	—
	54 444 \$	— \$	— \$	— \$

Le placement net de Magna au 30 septembre 1999 comprend les passifs d'impôts reportés nets additionnels totalisant 3,8 millions de dollars représentant les écarts temporels sur les autres actifs et passifs issus de la scission de Magna (exclusion faite des actifs et passifs détenus par SAC, LATC, Gulfstream, MVB, MGE et d'autres entités payant leurs impôts séparément au 30 septembre 1999). Ces écarts temporels représentent principalement la valeur comptable des propriétés immobilières en sus de la valeur fiscale.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)
(Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire et
tous les montants des tableaux sont en milliers, sauf les montants par action.)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois
terminée les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

7) DETTE ET ENGAGEMENTS

a] La dette à long terme de la Société se compose comme suit :

	<u>30 septembre</u> <u>1999</u>	<u>31 décembre</u> <u>1998</u>	<u>31 juillet</u>	
	<u>[non vérifié]</u>		<u>1998</u>	<u>1997</u>
Ligne de crédit bancaire à terme avec emprunts permis de 18,8 millions de dollars (240 millions de schillings autrichiens) portant intérêt au TIOV [taux interbancaire offert à Vienne] majoré de 0,625 % par année, payable trimestriellement. L'avance est remboursable en six versements annuels de capital de 3,1 millions de dollars (40 millions de schillings autrichiens) à partir du 31 juillet 1997. La Société a offert en garantie de cette facilité deux hypothèques de premier rang sur des propriétés immobilières.	9 346 \$	13 567 \$	12 784 \$	14 661 \$
Ligne de crédit bancaire à terme, portant intérêt au TIOL [taux interbancaire offert à Londres] majoré de 1,25 % par année, payable en versements annuels avec un versement forfaitaire et final dû le 16 février 2000. La Société a donné en garantie de cette facilité les éléments d'actif de l'une de ses filiales	6 800	—	—	—
Hypothèques en cours auprès de diverses banques autrichiennes et de divers gouvernements locaux (76 millions de schillings autrichiens), portant intérêt à des taux allant de 0,5 % à 6,75 % par année, payables en versements semestriels sur diverses périodes jusqu'en 2037.	5 896	6 578	6 261	—
Emprunt à terme portant intérêt à un taux fixe de 4 % par année, payable annuellement. L'avance est remboursable en 10 versements annuels du capital de 35 000 \$ (0,4 million de schillings autrichiens) à partir du 31 décembre 1997.....	<u>277</u>	<u>301</u>	<u>285</u>	<u>—</u>
	<u>22 319</u>	<u>20 446</u>	<u>19 330</u>	<u>14 661</u>
Moins dette échéant à moins d'un an	<u>10 157</u>	<u>3 655</u>	<u>3 446</u>	<u>3 052</u>
	<u>12 162 \$</u>	<u>16 791 \$</u>	<u>15 884 \$</u>	<u>11 609 \$</u>

b] Les remboursements futurs du capital de la dette à long terme au 31 décembre 1998 se présentent comme suit :

1999	3 655 \$
2000	3 631
2001	3 624
2002	3 624
2003	232
Par la suite	<u>5 680</u>
	<u>20 446 \$</u>

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)
(Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire et
tous les montants des tableaux sont en milliers, sauf les montants par action.)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois
terminées les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

c] Les intérêts débiteurs (créditeurs) nets se composent comme suit :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		Période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998	Exercices terminés les 31 juillet		
	1999	1998		1998	1997	1996
	[non vérifié]					
Frais d'intérêts bruts						
Dette externe	909 \$	760 \$	371 \$	1 021 \$	829 \$	136 \$
Dette de Magna	679	864	1 055	986	520	256
	1 588	1 624	1 426	2 007	1 349	392
Moins : Intérêt capitalisé	329	447	190	608	394	276
Intérêts débiteurs	1 259	1 177	1 236	1 399	955	116
Intérêts créditeurs						
Externes	216	24	15	19	—	175
Internes	779	—	—	—	—	—
Intérêts débiteurs (créditeurs) nets	<u>264</u> \$	<u>1 153</u> \$	<u>1 221</u> \$	<u>1 380</u> \$	<u>955</u> \$	<u>(59)</u> \$

L'intérêt capitalisé a trait aux propriétés immobilières en cours d'aménagement ou détenues en vue d'être aménagées.

Les intérêts payés au comptant pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999 et la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998 se sont élevés respectivement à 1,8 million de dollars et 1,2 million de dollars (pour les exercices terminés les 31 juillet 1998 — 1,9 million de dollars, 1997 — 1,4 million de dollars et 1996 — 0,4 million de dollars).

d] Au 30 septembre 1999, la Société avait des engagements en vertu de contrats de location-d'exploitation exigeant des paiements de loyers annuels pour les périodes se terminant le 31 décembre comme suit :

1999 (trois mois qui restent)	89 \$
2000	312
2001	200
2002	20
	<u>621</u> \$

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999 et la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998, les paiements en vertu de contrats de location-exploitation ont totalisé respectivement environ 264 000 \$ et 39 000 \$ (pour les exercices terminés les 31 juillet 1998 — 44 000 \$; 1997 — 49 000 \$ et 1996 — 7 000 \$).

8) REDRESSEMENT POUR CONVERSION DE DEVISES

Les redressements pour conversion non matérialisés découlent de la conversion en dollars américains d'éléments d'actif et de passif d'établissements étrangers autonomes de la Société. Au cours de la période

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite) (Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire et tous les montants des tableaux sont en milliers, sauf les montants par action.) (Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois terminée les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

de neuf mois terminée le 30 septembre 1999, la Société a subi une perte sur conversion de devises non matérialisée d'un montant de 3,9 millions de dollars, découlant principalement du fléchissement du schilling autrichien par rapport au dollar américain durant la période (un gain non matérialisé de 4,8 millions de dollars pour la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998 et des pertes non matérialisées pour les exercices terminés les 31 juillet 1998 — 2,0 millions de dollars; 1997 — 7,2 millions de dollars; 1996 — 1,3 million de dollars).

9) INSTRUMENTS FINANCIERS

a) *Juste valeur*

Les méthodes et hypothèses utilisées afin d'estimer la juste valeur des instruments financiers sont décrites ci-dessous. La direction a estimé la juste valeur de ses instruments financiers d'après les informations boursières disponibles et les méthodes d'évaluation appropriées. Il faut beaucoup de jugement pour interpréter les données boursières afin d'élaborer des estimations de la juste valeur. Par conséquent, les justes valeurs estimatives ne sont pas nécessairement représentatives des montants qui se seraient matérialisés sur les bourses actuelles.

Espèces et quasi-espèces, débiteurs, dette bancaire, créditeurs, impôts sur le revenu à payer, dépôts à rembourser et charges à payer

En raison de l'échéance rapprochée de ces instruments, leur valeur comptable présentée dans les bilans consolidés constitue une estimation raisonnable de leur juste valeur.

Dette à long terme

La juste valeur de la dette à long terme de la Société, d'après les taux courants de la dette avec des modalités et des échéances similaires, ne diffère guère de sa valeur comptable.

b) *Risque de crédit*

Les actifs financiers de la Société qui sont exposés à un risque de crédit comprennent surtout les espèces et quasi-espèces et les débiteurs.

Les espèces et quasi-espèces, qui comprennent les placements à court terme, y compris le papier commercial, sont investies uniquement dans des entités ayant une cote élevée de solvabilité. Le risque de crédit est encore réduit en limitant le montant qui est investi dans n'importe quel gouvernement ou n'importe quelle société.

La Société, dans le cours normal de ses affaires, est exposée à un risque de crédit de la part des clients. Cependant, les débiteurs ne représentent habituellement pas une part importante du total de l'actif de la Société et renferment un nombre élevé de clients individuels.

c) *Risque de taux d'intérêt*

La Société ne court pas de risque de taux d'intérêt important en raison de l'échéance rapprochée de ses éléments d'actif et de passif à court terme monétaires et des niveaux actuels des soldes de sa dette à long terme.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)
(Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire et
tous les montants des tableaux sont en milliers, sauf les montants par action.)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois
terminée les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

10) INFORMATIONS SECTORIELLES

Secteurs d'activité

La Société compte deux secteurs d'activité : les hippodromes et les activités immobilières.

Le sommaire suivant présente les informations clés par secteur d'activité.

	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999		
	Hippodromes	Activités immobilières	Total
		<small>[non vérifié]</small>	
Produits	58 954 \$	12 167 \$	71 121 \$
Bénéfice (perte) avant impôts sur le revenu	10 637	(3 244)	7 393
Ajouts aux propriétés immobilières et immobilisations corporelles	27 577	7 023	34 600
Propriétés immobilières, immobilisations corporelles et autres éléments d'actif, montant net	304 907	208 661	513 568
Éléments d'actif à court terme			179 887
Actifs d'impôts reportés			—
Total de l'actif			693 455 \$

	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 1998		
	Hippodromes	Activités immobilières	Total
		<small>[non vérifié]</small>	
Produits	— \$	17 196 \$	17 196 \$
Perte avant impôts sur le revenu	—	(7 640)	(7 640)
Ajouts aux propriétés immobilières et immobilisations corporelles	—	63 677	63 677
Propriétés immobilières, immobilisations corporelles et autres éléments d'actif, montant net	—	190 866	190 866
Éléments d'actif à court terme			2 291
Actifs d'impôts reportés			—
Total de l'actif			193 157 \$

	Période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998		
	Hippodromes	Activités immobilières	Total
Produits	3 952 \$	6 597 \$	10 549 \$
Perte avant impôts sur le revenu	(435)	(3 973)	(4 408)
Ajouts aux propriétés immobilières et immobilisations corporelles	633	17 435	18 068
Propriétés immobilières, immobilisations corporelles et autres éléments d'actif, montant net	127 767	207 144	334 911
Éléments d'actif à court terme			29 054
Actifs d'impôts reportés			177
Total de l'actif			364 142 \$

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)
(Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire et
tous les montants des tableaux sont en milliers, sauf les montants par action.)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois
terminées les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

	Exercice terminé le 31 juillet 1998		
	Hippodromes	Activités immobilières	Total
Produits	— \$	20 486 \$	20 486 \$
Perte avant impôts sur le revenu	—	(8 610)	(8 610)
Ajouts aux propriétés immobilières et immobilisations corporelles	—	72 643	72 643
Propriétés immobilières, immobilisations corporelles et autres éléments d'actif, montant net	—	182 889	182 889
Éléments d'actif à court terme			1 913
Actifs d'impôts reportés			—
Total de l'actif			184 802 \$

	Exercice terminé le 31 juillet 1997		
	Hippodromes	Activités immobilières	Total
Produits	— \$	15 276 \$	15 276 \$
Perte avant impôts sur le revenu	—	(1 382)	(1 382)
Ajouts aux propriétés immobilières et immobilisations corporelles	—	43 579	43 579
Propriétés immobilières, immobilisations corporelles et autres éléments d'actif, montant net	—	111 659	111 659
Éléments d'actif à court terme			1 516
Actifs d'impôts reportés			—
Total de l'actif			113 175 \$

	Exercice terminé le 31 juillet 1996		
	Hippodromes	Activités immobilières	Total
Produits	— \$	2 460 \$	2 460 \$
Perte avant impôts sur le revenu	—	(2 424)	(2 424)
Ajouts aux propriétés immobilières et immobilisations corporelles	—	25 119	25 119
Propriétés immobilières, immobilisations corporelles et autres éléments d'actif, montant net	—	75 215	75 215
Éléments d'actif à court terme			1 004
Actifs d'impôts reportés			—
Total de l'actif			76 219 \$

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)
(Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire et
tous les montants des tableaux sont en milliers, sauf les montants par action.)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois
terminée les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

Secteurs géographiques

Les produits par secteur géographique de la Société se présentent comme suit :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		Période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998	Exercices terminés les 31 juillet		
	1999	1998		1998	1997	1996
	[non vérifié]					
États-Unis	60 778 \$	1 353 \$	4 707 \$	1 698 \$	1 617 \$	1 326 \$
Europe	10 343	15 843	5 842	18 788	13 659	1 134
	<u>71 121 \$</u>	<u>17 196 \$</u>	<u>10 549 \$</u>	<u>20 486 \$</u>	<u>15 276 \$</u>	<u>2 460 \$</u>

Les propriétés immobilières, immobilisations corporelles et autres éléments d'actif par secteur géographique de la Société se présentent comme suit :

	30 septembre	31 décembre	31 juillet	
	1999	1998	1998	1997
	[non vérifié]			
États-Unis	324 182 \$	146 063 \$	17 687 \$	17 639 \$
Canada	72 313	64 804	50 742	33 073
Europe	117 073	124 044	114 460	60 947
	<u>513 568 \$</u>	<u>334 911 \$</u>	<u>182 889 \$</u>	<u>111 659 \$</u>

11) OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

- a] Au cours de la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998, Magna a signé une entente en vue d'acheter d'une société ayant des liens avec des membres de la famille de M. F. Stronach et de M^{me} B. Stronach, respectivement président du conseil d'administration et vice-présidente à la direction de Magna, environ 200 acres de terrain et d'améliorations à Aurora, en Ontario à un prix d'achat d'approximativement 11,0 millions de dollars. Ce terrain est adjacent au terrain appartenant présentement à Magna et à d'autres terrains faisant l'objet d'une convention de vente conditionnelle entre Magna et la Société. Au 30 septembre 1999, Magna a payé 9,0 millions de dollars au vendeur dans le cadre de cette opération. Les droits d'acquérir ce terrain et ces améliorations, ainsi que la construction en cours du terrain de golf financée par Magna, ont été transférés à la Société dans le cadre de la restructuration. Le montant total inclus dans les propriétés en cours d'aménagement et détenues en vue d'être aménagées au bilan consolidé au 30 septembre 1999 pour ce projet est de 18,1 millions de dollars.

- b] Les propriétés en cours d'aménagement et détenues en vue d'être aménagées comprennent 20,6 millions de dollars, montant qui représente la valeur comptable des terrains de Aurora transférés à la Société par Magna dans le cadre d'une convention de vente conditionnelle. Cette convention est assujettie à la séparation réussie des propriétés concernées. Si cette séparation ne s'effectue pas dans un délai déterminé et que Magna demeure propriétaire des terrains de Aurora, elle doit remettre les 20,6 millions de dollars à la Société avec les intérêts. Avant la conclusion de vente conditionnelle, la propriété est louée par la Société auprès de Magna pour un montant nominal.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)
(Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire et
tous les montants des tableaux sont en milliers, sauf les montants par action.)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois
terminée les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

- c] Les propriétés prêtes à être vendues incluent 4,6 millions de dollars, montant qui représente la valeur comptable des terrains libres, transférés à la Société par Magna dans le cadre de deux conventions de vente conditionnelles. Ces conventions sont assujetties à la séparation réussie des propriétés concernées. Si cette séparation ne s'effectue pas dans un délai déterminé et que Magna demeure propriétaire des propriétés, elle doit remettre les 4,6 millions de dollars à la Société avec les intérêts.
- d] La Société a octroyé une option à terme limitée à Magna visant le rachat d'une propriété immobilière pour un prix fixe égal à sa valeur comptable de 50 millions de schillings autrichiens (3,9 millions de dollars). Cette propriété est incluse dans les propriétés prêtes à être vendues.
- e] Au 30 septembre 1999, la Société avait un effet impayé de 35,2 millions de dollars dû à Magna. Le 1^{er} septembre 1999, Magna a investi dans la Société un montant comptant additionnel de 250,0 millions de dollars, sous forme d'apport de capital. De ce montant, 146,9 millions de dollars ont été prêtés à Magna et sont reflétés à titre d'effet à recevoir de Magna. Cet effet est payable à vue et porte intérêt au taux préférentiel des États-Unis minoré de 1 % par année. L'effet à payer à Magna et l'effet à recevoir de Magna ont été réglés après le 30 septembre 1999.
- f] En date du 1^{er} mars 1999, la Société a commencé à imputer à Magna des redevances d'accès pour son utilisation du terrain de golf et des installations connexes à Oberwaltersdorf, en Autriche. Les redevances totalisent 2,7 millions de dollars par année. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999, 1,6 million de dollars ont été comptabilisés à titre de produits liés à ces redevances.

La Société a octroyé à Magna un droit de préemption quant à l'achat des deux terrains de golf de la Société.
- g] L'une des filiales de la Société a été nommée comme défendeur dans un recours collectif intenté devant la United States District Court par Gutwillig, et al. Les demandeurs dans cette poursuite réclament des dommages-intérêts compensatoires et punitifs, pour la restitution et le remboursement des profits, ayant tous trait aux travaux forcés effectués par les demandeurs pour cette filiale et certaines autres sociétés défenderesses en Autriche et en Allemagne à leurs installations en Europe au cours de la Seconde Guerre mondiale. Par suite de la restructuration, la Société a acquis les actions de cette filiale. En vertu des lois autrichiennes, cette filiale sera solidairement responsable des dommages-intérêts accordés à l'égard de ce recours collectif. Une filiale autrichienne de Magna a convenu d'indemniser cette filiale pour tous dommages ou toutes dépenses associés à ce recours.
- h] Une filiale de Magna a convenu d'indemniser la Société à l'égard du coût de réparation des dommages causés à l'environnement et des dépenses liées à la situation existant dans certaines des propriétés immobilières en Autriche.

12) ÉVENTUALITÉS

- a] La Société tire une part importante de ses produits des activités de pari mutuel dans le sud de la Californie et court donc certains risques inhérents à la possession et à l'exploitation d'un hippodrome. Ces risques comprennent, entre autres, ceux associés normalement aux changements de la conjoncture économique, aux tendances dans le secteur des jeux de hasard, y compris la concurrence provenant des autres établissements de jeu et des commissions de loterie d'État, et les modifications de la législation fiscale et des lois sur les jeux de hasard.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite) (Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire et tous les montants des tableaux sont en milliers, sauf les montants par action.) (Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois terminée les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

- b) Dans le cours normal de ses affaires, la Société peut avoir une obligation conditionnelle à l'égard des litiges et recours intentés par ses clients, fournisseurs et anciens employés. La direction pense que des provisions suffisantes ont été comptabilisées, le cas échéant. Bien qu'il ne soit pas possible d'estimer l'étendue des coûts et des pertes potentiels, s'il y en a, la direction estime, mais ne peut garantir, que l'issue ultime de ces éventualités aura un effet néfaste négligeable sur la situation financière de la Société.

13) RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Avec l'acquisition de l'hippodrome Santa Anita en décembre 1998, la Société a pris en charge les éléments d'actif et de passif du régime de revenu de retraite présenté ci-après.

Ce régime consiste en un régime de retraite non contributif à prestations déterminées pour les employés à temps plein âgés d'au moins 21 ans, comptant une année ou plus de services et non couverts par des conventions collectives. L'actif du régime consiste en un contrat collectif de rentes auprès d'une société d'assurances sur la vie. Les prestations du régime sont fondées principalement sur les années de services et la rémunération admissible durant les dernières années d'emploi. Les normes de provisionnement sont conformes aux exigences fédérales qui sont imposées par la loi. Si un «changement de contrôle» survient, les membres du régime de retraite à prestations déterminées acquièrent pleinement les avantages du régime. Cela s'est produit le 10 décembre 1998.

L'hippodrome Santa Anita a été acquis en décembre 1998 et la Société n'avait aucun régime à prestations déterminées auparavant. Par conséquent, un rapprochement de l'obligation au titre des prestations, de l'actif du régime, de l'actif provisionné du régime et des composantes du coût des avantages sociaux périodique net n'a pas été fourni pour la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998 ou pour n'importe lequel des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 juillet 1998. L'obligation au titre des prestations et la juste valeur de l'actif du régime au 31 décembre 1998 étaient respectivement de 7,0 millions de dollars et 5,7 millions de dollars.

La charge de retraite à payer est incluse dans les autres éléments de passif à long terme des bilans consolidés.

Les hypothèses utilisées pour calculer le niveau de provisionnement du régime de revenu de retraite sont les suivantes :

	<u>31 décembre 1998</u>
Taux d'actualisation moyen pondéré	6,0 %
Taux moyen pondéré de l'augmentation du niveau de rémunération	3,5 %
Taux de rendement à long terme prévu	8,0 %

La date de mesure et les hypothèses connexes sur le niveau de provisionnement du régime de revenu de retraite s'appliquent au 31 décembre 1998.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)
 (Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire et
 tous les montants des tableaux sont en milliers, sauf les montants par action.)
 (Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois
 terminées les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

14) SUPPLÉMENT D'INFORMATIONS FINANCIÈRES

a) Informations trimestrielles (non vérifiées)

Les informations trimestrielles sommaires de la Société pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1999 et les exercices terminés les 31 décembre 1998 et 1997 se présentent comme suit :

<u>Pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1999</u>	<u>31 mars</u>	<u>30 juin</u>	<u>30 septembre</u>		
Produits	39 907 \$	20 795 \$	10 419 \$	71 121 \$	
Bénéfice brut (perte brute)	19 277	1 750	(3 402)	17 625	
Bénéfice net (perte nette)	9 325 \$	(1 235) \$	(5 090) \$	3 000 \$	
<u>Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998</u>	<u>31 mars</u>	<u>30 juin</u>	<u>30 septembre</u>	<u>31 décembre</u>	<u>Total</u>
Produits	5 748 \$	4 995 \$	6 453 \$	7 995 \$	25 191 \$
Bénéfice brut (perte brute)	(1 292)	(1 300)	(1 180)	154	(3 618)
Perte nette	(2 300) \$	(2 464) \$	(2 876) \$	(2 806) \$	(10 446) \$
<u>Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997</u>	<u>31 mars</u>	<u>30 juin</u>	<u>30 septembre</u>	<u>31 décembre</u>	<u>Total</u>
Produits	2 297 \$	2 249 \$	7 026 \$	3 983 \$	15 555 \$
Bénéfice brut (perte brute)	1 042	489	931	91	2 553
Bénéfice net (perte nette)	(579) \$	(1 057) \$	533 \$	(1 460) \$	(2 563) \$

b) Informations correspondantes (non vérifiées)

Les informations correspondantes sommaires pour la période de cinq mois terminée le 31 décembre 1997 se présentent comme suit :

Produits	5 844 \$
Frais et charges des activités immobilières	
Frais d'exploitation	6 723
Charges générales et administratives	248
Amortissement	742
Intérêts débiteurs	526
Perte avant impôts sur le revenu	(2 395)
Impôts sur le revenu	—
Perte nette	<u>(2 395) \$</u>

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)
(Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire et
tous les montants des tableaux sont en milliers, sauf les montants par action.)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois
terminées les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

- c] Les produits tirés du pari mutuel à l'hippodrome sont présentés déduction faite des impôts et taxes de l'État, des taxes locales, des prix et bourses liés aux paris comme suit :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		Période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998	Exercices terminés les 31 juillet		
	1999	1998		1998	1997	1996
	[non vérifié]					
Total des paris enregistrés lors des jours de courses en direct moins les billets gagnants des amateurs de courses	207 224	—	14 385	—	—	—
Impôts et taxes de l'État et taxes locales et autres frais	132 897	—	9 845	—	—	—
Prix et bourses des horsemen	38 463	—	2 320	—	—	—
	<u>35 864</u>	—	<u>2 220</u>	—	—	—
Quote-part du total des paris enregistrés lors des jours de course en diffusion simultanée et autres revenant à la Société	4 292	—	293	—	—	—
	<u><u>40 156</u></u>	<u>—</u>	<u><u>2 513</u></u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>

15) PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS AU CANADA

Les conventions comptables de la Société reflétées dans les présents états financiers consolidés ne diffèrent guère des principes comptables généralement reconnus au Canada (les «PCGR canadiens»), sauf dans les cas suivants :

- a] Aux fins du rapprochement avec les PCGR canadiens, la Société a adopté par anticipation les dispositions du chapitre 3461, «Avantages sociaux futurs», du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés de manière rétroactive. Par conséquent, la charge de retraite nette et les charges de retraite à payer sont les mêmes que celles calculées en appliquant les PCGR américains.
- b] En vertu des PCGR canadiens, la Société est tenue de commenter sa préparation à l'an 2000. Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de la Société d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.
- c] En vertu des PCGR canadiens, la présentation du résultat global n'est pas nécessaire.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)
(Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire et
tous les montants des tableaux sont en milliers, sauf les montants par action.)
(Tous les montants au 31 août 1999 et pour les périodes de huit mois
terminées les 31 août 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

16) FAITS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

a] Au 30 septembre 1999, les composantes du placement net de Magna se présentaient comme suit :

Actifs d'impôts reportés	3 041 \$
Passifs d'impôts reportés	(6 859)
Capital social	(542 070)
	<u>(545 888) \$</u>

Le 5 novembre 1999, Magna a terminé la restructuration décrite à la rubrique «Principes de consolidation» des «Principales conventions comptables» précédant les présents états financiers consolidés. De plus, la structure du capital de la Société a été établie en créant les actions avec droit de vote subalterne de catégorie A assorties d'un vote par action et les actions de catégorie B assorties de 20 votes par action. Au 5 novembre 1999, 78 535 328 actions de catégorie B et aucune action avec droit de vote subalterne de catégorie A étaient émises et en circulation.

Le 30 décembre 1999, une autre modification de la structure du capital de la Société a eu lieu. À cette date, MEC Holdings (Canada) Inc., filiale canadienne en propriété exclusive de la Société, a modifié ses statuts constitutifs pour créer une nouvelle catégorie d'actions, désignées comme les actions échangeables. Chaque action échangeable peut être échangée par le porteur contre une action avec droit de vote subalterne de catégorie A de la Société. Les actions échangeables donnent le droit aux porteurs de recevoir des dividendes et d'autres droits équivalents économiquement aux actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de la Société et, par l'entremise d'une entente relative au droit de vote et à l'échange entre Magna, la Société et MEC Holdings (Canada) Inc. et de voter aux assemblées des actionnaires de la Société. Si elles n'ont pas été échangées précédemment par les porteurs d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, les actions échangeables demeureront en circulation jusqu'au 1^{er} octobre 2001 (ou à une date ultérieure au 1^{er} octobre 2001 mais antérieure au 1^{er} avril 2003, comme déterminé par le conseil d'administration de MEC Holdings (Canada) Inc. sur avis des porteurs des actions échangeables), au moment où les actions échangeables encore en circulation seront automatiquement rachetées. Le prix de rachat à ce moment sera acquitté par la livraison d'une action avec droit de vote subalterne de catégorie A de la Société pour chaque action échangeable.

Le 30 décembre 1999, 14 823 187 actions de catégorie B de la Société détenues par Magna ont été rachetées par la Société pour 110 000 000 \$. À cette même date, 110 000 000 \$ ont été investis par Magna dans MEC Holdings (Canada) Inc. en retour de 14 823 187 actions échangeables, Toutes les actions ordinaires de MEC Holdings (Canada) Inc. continuent d'être détenues par la Société. Étant donné que les actions échangeables sont équivalentes économiquement aux actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de la Société, elles seront incluses dans les capitaux propres dans le bilan consolidé de la Société.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)
(Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire et
tous les montants des tableaux sont en milliers, sauf les montants par action.)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois
terminées les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

En supposant que les émissions susmentionnées d'actions avaient eu lieu au début des périodes présentées, le bénéfice (la perte) dilué(e) par action en circulation aurait été comme suit :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		Période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998	Exercices terminés les 31 juillet		
	1999	1998	1998	1998	1997	1996
	[non vérifié]					
Bénéfice (perte) par action avec droit de vote subalterne de catégorie A, par action de catégorie B et par action échangeable :						
En circulation et dilué(e)	0,04 \$	(0,10) \$	(0,05) \$	(0,11) \$	(0,02) \$	(0,03) \$
Nombre moyen d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'actions échangeables en circulation durant la période [en milliers] :						
En circulation et dilué(e)	78 535	78 535	78 535	78 535	78 535	78 535

- b] Le 12 novembre 1999, la Société a conclu l'acquisition des hippodromes Thistledown et Remington Park respectivement à North Randall, en Ohio, et à Oklahoma City, en Oklahoma, pour un prix d'achat total de 24,0 millions de dollars. Du prix d'achat total, 19,5 millions de dollars ont été payés au comptant et le solde de 4,5 millions de dollars, par l'émission de 650 695 actions avec droit de vote subalterne de catégorie A.
- c] Le 10 décembre 1999, la Société a conclu l'acquisition de l'hippodrome Golden Gate Fields à Albany et à Berkeley, en Californie, pour un prix d'achat total de 87,0 millions de dollars. Du prix d'achat total, 60,0 millions de dollars ont été payés au comptant, 7,0 millions de dollars, par l'émission de 1 012 195 actions avec droit de vote subalterne de catégorie A et 20,0 millions de dollars, au moyen d'un effet sans intérêt à payer, dont 10,0 millions de dollars viennent à échéance au premier anniversaire de la date de clôture et 5,0 millions de dollars viennent à échéance aux deuxième et troisième anniversaires.
- d] La Société a signé une entente définitive en vue d'acquérir les biens et de prendre en charge certaines dettes de l'hippodrome Great Lakes Downs, Inc. à Muskegon, au Michigan pour un prix d'achat de 1,7 million de dollars. Le prix d'achat total de 1,7 million de dollars sera payé par l'émission de 267 419 actions avec droit de vote subalterne de catégorie A. Avant le projet d'acquisition, le président et chef de la direction de la Société était un actionnaire dominant de Great Lakes Downs, Inc.
- e] Le 14 février 2000, la Société a déposé une déclaration d'enregistrement auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et un prospectus en Ontario et dans certaines autres provinces

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)

(Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire et tous les montants des tableaux sont en milliers, sauf les montants par action.)

(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

du Canada en rapport avec la distribution prévue de Magna, au moyen de dividendes, d'environ 15,7 millions d'actions comprenant la combinaison suivante :

- i) des actions échangeables de MEC Holdings (Canada) Inc. à distribuer aux actionnaires de Magna résidant au Canada; et
- ii) des actions avec droit de vote subalterne de catégorie A de la Société à distribuer aux actionnaires de Magna qui ne résident pas au Canada.

Magna convertira le nombre nécessaire d'actions de catégorie B en actions avec droit de vote subalterne de catégorie A à titre de dividende.

- f] Le 22 décembre 1999, la Société a conclu avec succès la négociation de deux facilités de crédit—une facilité d'emprunt de 63 millions de dollars pour une durée de trois ans et une ligne de crédit renouvelable de 10 millions de dollars, portant toutes deux intérêt à des taux allant du taux préférentiel aux États-Unis au TIOL majoré de 2,2 % par année.

TABLEAU III

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.
IMMOBILIER ET AMORTISSEMENT CUMULÉ
31 décembre 1998
(montants en milliers de dollars américains)

Description	Engagement	Coûts initiaux pour la Société		Coûts capitalisés après l'acquisition		Incidence du change		Montant brut comptabilisé à la clôture de la période			Amortissement cumulé	Date de construction	Date d'acquisition	Durée de vie sur laquelle l'amortissement est calculé dans le plus récent état des résultats (1)
		Terrain	Bâtiments et améliorations	Terrain	Bâtiments et améliorations	Terrain	Bâtiments et améliorations	Terrain	Bâtiments et améliorations	Total				
ACTIVITÉS AUX HIPPODROMES														
Hippodrome Santa Anita, Californie, États-Unis . . .	—	25 072	43 277	—	504	—	—	25 072	43 781	68 853	123	s.o.	1998	40 ans
Terrain détenu pour aménagement, Californie, États-Unis	—	52 500	—	—	120	—	—	52 500	120	52 620	—	s.o.	1998	s.o.
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES														
Terrains de golf														
Niederösterreich, Autriche	—	3 721	—	7 120	19 992	937	(4 120)	11 778	15 872	27 650	2 194	1996	1994	25 ans
Ontario, Canada	—	11 008	—	11	4 273	33	(4)	11 052	4 269	15 321	—	En cours	1998	s.o.
Terrain														
Ontario, Canada	—	13 479	—	8 478	—	(2 227)	—	19 730	—	19 730	—			
Ontario, Canada	—	11 314	—	96	—	(768)	—	10 642	—	10 642	—	s.o.	1998	s.o.
Ontario, Canada	—	2 963	—	225	524	(324)	(7)	2 864	517	3 381	—	s.o.	1996	s.o.
Ontario, Canada	—	4 452	—	98	—	(303)	—	4 247	—	4 247	—	s.o.	1997	s.o.
Ontario, Canada	—	986	—	48	—	(68)	—	966	—	966	—	s.o.	1997	s.o.
Ontario, Canada	—	1 645	—	47	—	(111)	—	1 581	—	1 581	—	s.o.	1997	s.o.
Ontario, Canada	—	1 868	—	56	—	(203)	—	1 721	—	1 721	—	s.o.	1997	s.o.
Ontario, Canada	—	377	—	1	—	(42)	—	336	—	336	—	s.o.	1985	s.o.
Ontario, Canada	—	861	—	10	—	(94)	—	777	—	777	—	s.o.	1985	s.o.
Ontario, Canada	—	1 189	—	779	—	(214)	—	1 754	—	1 754	—	s.o.	1985	s.o.
Ontario, Canada	—	2 559	—	201	—	(280)	—	2 480	—	2 480	—	s.o.	1997	s.o.
Ontario, Canada	—	1 669	—	240	—	(207)	—	1 702	—	1 702	—	s.o.	1987	s.o.
Kentucky, États-Unis	—	2 847	—	13	—	—	—	2 860	—	2 860	—	s.o.	1997	s.o.
Michigan, États-Unis	—	1 161	—	65	—	—	—	1 226	—	1 226	—	s.o.	1996	s.o.
Michigan, États-Unis	—	2 782	—	8	—	—	—	2 790	—	2 790	—	s.o.	1996	s.o.
Maryland, États-Unis	—	997	—	18	—	—	—	1 015	—	1 015	—	s.o.	1994	s.o.
Floride, États-Unis	—	1 918	—	12	—	—	—	1 930	—	1 930	—	s.o.	1994	s.o.
New York, États-Unis	—	725	—	—	—	—	—	725	—	725	—	s.o.	1998	s.o.
Niederösterreich, Autriche	—	7 099	—	49	—	(343)	—	6 805	—	6 805	—	s.o.	1994	s.o.
Niederösterreich, Autriche	—	21 449	—	2 010	—	(1 122)	—	22 337	—	22 337	—	s.o.	1996	s.o.
Autriche	—	6 239	—	4	—	434	—	6 677	—	6 677	—	s.o.	1998	s.o.
Steienmark, Autriche	—	2 229	—	—	—	155	—	2 384	—	2 384	—	s.o.	1998	s.o.
Propriétés commerciales/industrielles														
Colorado, États-Unis	—	—	1 045	—	—	—	—	—	1 045	1 045	505	s.o.	1992	s.o.
Oberösterreich, Autriche	—	4 011	8 193	—	—	279	571	4 290	8 764	13 054	482	s.o.	1998	s.o.
Oberösterreich, Autriche	—	3	3 193	—	821	—	223	3	4 237	4 240	—	s.o.	1998	s.o.
Vienne, Autriche	—	4 888	2 277	—	—	341	159	5 229	2 436	7 665	35	s.o.	1998	s.o.
Propriétés résidentielles														
Ontario, Canada	—	70	112	—	6	(5)	(8)	65	110	175	6	s.o.	1998	s.o.
Colorado, États-Unis	—	—	1 557	—	60	—	—	—	1 617	1 617	83	s.o.	1992	s.o.
Colorado, États-Unis	—	—	3 600	—	—	—	—	—	3 600	3 600	—	s.o.	1995	s.o.
Floride, États-Unis	—	669	1 242	—	402	—	—	669	1 644	2 313	267	s.o.	1994	s.o.
Autriche	5 839	8 595	7 941	(2)	34	599	552	9 192	8 527	17 719	165	s.o.	1998	s.o.
Divers	—	40	—	—	—	(2)	2	38	2	40	1			
	<u>5 839</u>	<u>201 385</u>	<u>72 437</u>	<u>19 587</u>	<u>26 736</u>	<u>(3 535)</u>	<u>(2 632)</u>	<u>217 437</u>	<u>96 541</u>	<u>313 978</u>	<u>3 861</u>			

1) L'amortissement a été suspendu pour les propriétés prêtes à être vendues. Se reporter à la note 3 afférente aux états financiers consolidés de la Société.

MAGNA ENTERTAINMENT CORP.
IMMOBILIER ET AMORTISSEMENT CUMULÉ
31 décembre 1998
[en milliers de dollars américains]

	Période de cinq mois terminée le 31 décembre 1998	Exercices terminés les 31 juillet		
		1998	1997	1996
COÛT				
Solde au début de la période	169 604	98 608	67 719	44 842
Ajouts durant la période :				
Acquisitions	132 578	66 194	33 843	5 998
Améliorations	6 250	6 099	6 346	17 996
Incidence du change	5 546	(1 297)	(9 300)	(1 117)
Solde à la clôture de la période	<u>313 978</u>	<u>169 604</u>	<u>98 608</u>	<u>67 719</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Solde au début de la période	2 509	1 180	319	151
Ajouts durant la période :				
Amortissement	1 233	1 289	966	169
Incidence du change	119	40	(105)	(1)
Solde à la clôture de la période	<u>3 861</u>	<u>2 509</u>	<u>1 180</u>	<u>319</u>
Valeur comptable nette	310 117	167 095	97 428	67 400
Stock du projet domiciliaire	<u>16 573</u>	<u>13 908</u>	<u>12 072</u>	<u>6 858</u>
Propriétés immobilières, montant net	<u><u>326 690</u></u>	<u><u>181 003</u></u>	<u><u>109 500</u></u>	<u><u>74 258</u></u>

ÉTATS FINANCIERS

Los Angeles Turf Club, Inc.

**Pour les périodes du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998,
du 6 novembre 1997 au 31 décembre 1997 et du 1^{er} janvier 1997
au 5 novembre 1997, et pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996**

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

À l'actionnaire et au conseil d'administration de
Los Angeles Turf Club, Inc.

Nous avons vérifié les bilans ci-joints de Los Angeles Turf Club, Inc. (la «Société») aux 10 décembre 1998 et 31 décembre 1997 et les états correspondants des résultats d'exploitation, des capitaux propres (négatifs) et des flux de trésorerie pour les périodes du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998, du 6 novembre 1997 au 31 décembre 1997 et du 1^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997, et de l'exercice terminé le 31 décembre 1996. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues aux États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos vérifications constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société aux 10 décembre 1998 et 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les périodes du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998, du 6 novembre 1997 au 31 décembre 1997 et du 1^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997, et pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996 selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis.

Los Angeles, Californie
le 11 juin 1999

(signé) ERNST & YOUNG LLP
Comptables publics licenciés

LOS ANGELES TURF CLUB, INC.

BILANS

(en milliers, sauf les données sur les actions)

	<u>Au 10 décembre 1998</u>	<u>Au 31 décembre 1997</u>
ACTIF		
Actif à court terme :		
Espèces et quasi-espèces	221 \$	15 632 \$
Débiteurs, déduction faite des provisions de 238 \$ au 10 décembre 1998 et de 367 \$ au 31 décembre 1997	2 204	2 417
Charges payées d'avance et autres éléments d'actif	1 221	1 393
Total de l'actif à court terme	<u>3 646</u>	<u>19 442</u>
Matériel	11 928	10 805
Amortissement cumulé	(1 424)	(224)
	<u>10 504</u>	<u>10 581</u>
Autres éléments d'actif	1 699	1 699
Total de l'actif	<u>15 849 \$</u>	<u>31 722 \$</u>
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS		
Passif à court terme :		
Créditeurs	1 730 \$	10 736 \$
Charges de rémunération reportées à payer	3 850	3 977
Charges découlant des régimes d'avantages sociaux à payer	1 304	1 304
Autres éléments de passif	6 201	10 033
Emprunt contracté en vertu de la facilité de crédit	2 500	—
Sommes à payer aux sociétés affiliées	20 719	23 718
Total du passif à court terme	36 304	49 768
Produits comptabilisés d'avance	1 812	1 349
Impôts sur le revenu reportés	2 265	2 265
Total du passif	<u>40 381</u>	<u>53 382</u>
Déficit des actionnaires :		
Actions ordinaires, valeur nominale : 1 000 \$; 25 actions autorisées, émises et en circulation	25	25
Capital d'apport additionnel	8 314	6 960
Sommes à recevoir de la société mère	(15 868)	(13 355)
Bénéfices non répartis (déficit)	(17 003)	(15 290)
Total des capitaux propres négatifs	<u>(24 532)</u>	<u>(21 660)</u>
Total du passif et des capitaux propres négatifs	<u>15 849 \$</u>	<u>31 722 \$</u>

Au nom du Conseil,

(signé) FRANK STRONACH
Administrateur

(signé) LONNY POWELL
Administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LOS ANGELES TURF CLUB, INC.
ÉTATS DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION
(en milliers de dollars)

	<u>Période du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998</u>	<u>Période du 6 novembre 1997 au 31 décembre 1997</u>	<u>Période du 1^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997</u>	<u>Exercice terminé le 31 décembre 1996</u>
Produits :				
Commissions tirées des paris	41 043 \$	2 950 \$	39 701 \$	44 781 \$
Produits liés aux droits d'entrée	21 940	2 278	20 334	23 825
Intérêts et produits divers	179	39	615	581
	<u>63 162</u>	<u>5 267</u>	<u>60 650</u>	<u>69 187</u>
Charges :				
Frais d'exploitation des hippodromes	48 437	6 407	49 279	48 735
Amortissement	1 200	171	2 570	3 212
Charges générales et administratives	3 965	742	4 821	6 353
Intérêts et charges diverses	1 089	30	110	788
Charges locatives	10 184	740	9 895	10 861
	<u>64 875</u>	<u>8 090</u>	<u>66 675</u>	<u>69 949</u>
Perte avant les impôts sur le revenu	(1 713)	(2 823)	(6 025)	(762)
Impôts sur le revenu	—	—	—	—
Perte nette	<u>(1 713) \$</u>	<u>(2 823) \$</u>	<u>(6 025) \$</u>	<u>(762) \$</u>
Perte diluée par action en circulation	<u>(68,5) \$</u>	<u>(112,9) \$</u>	<u>(241,0) \$</u>	<u>(30,5) \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LOS ANGELES TURF CLUB, INC.

ÉTATS DES CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)

**Pour les périodes du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998, du 6 novembre 1997
au 31 décembre 1997 et du 1^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997,
et pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996
(en milliers, sauf les données sur les actions)**

	<u>Actions ordinaires</u>		<u>Capital d'apport additionnel</u>	<u>Sommes à recevoir de la société mère</u>	<u>Bénéfices non répartis (déficit)</u>	<u>Total</u>
	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u>				
Solde au 31 décembre 1995	25	25 \$	1 895 \$	(16 417) \$	22 053 \$	7 556 \$
Augmentation des sommes à recevoir de la société mère	—	—	—	(325)	—	(325)
Capital d'apport	—	—	3 208	—	—	3 208
Perte nette	—	—	—	—	(762)	(762)
Solde au 31 décembre 1996	25	25	5 103	(16 742)	21 291	9 677
Diminution des sommes à recevoir de la société mère	—	—	—	4 015	—	4 015
Capital d'apport	—	—	1 494	—	—	1 494
Perte nette	—	—	—	—	(6 025)	(6 025)
Solde au 5 novembre 1997	25	25	6 597	(12 727)	15 266	9 161
Redressement en vertu de la méthode de l'achat pur et simple	—	—	—	—	(27 733)	(27 733)
Augmentation des sommes à recevoir de la société mère	—	—	—	(628)	—	(628)
Capital d'apport	—	—	363	—	—	363
Perte nette	—	—	—	—	(2 823)	(2 823)
Solde au 31 décembre 1997	25	25	6 960	(13 355)	(15 290)	(21 660)
Augmentation des sommes à recevoir de la société mère	—	—	—	(2 513)	—	(2 513)
Capital d'apport	—	—	1 354	—	—	1 354
Perte nette	—	—	—	—	(1 713)	(1 713)
Solde au 10 décembre 1998	<u>25</u>	<u>25 \$</u>	<u>8 314 \$</u>	<u>(15 868) \$</u>	<u>(17 003) \$</u>	<u>(24 532) \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LOS ANGELES TURF CLUB, INC.
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE
(en milliers de dollars)

	Période du 1 ^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998	Période du 6 novembre 1997 au 31 décembre 1997	Période du 1 ^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997	Exercice terminé le 31 décembre 1996
Rentrées (sorties) liées aux activités d'exploitation :				
Perte nette	(1 713) \$	(2 823) \$	(6 025) \$	(762) \$
Redressements pour rapprocher la perte nette des rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation :				
Amortissement	1 200	171	2 570	3 212
Impôts sur le revenu reportés	—	—	—	(327)
Diminution (augmentation) des débiteurs, montant net	213	55	(88)	665
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance et des autres éléments d'actif	172	231	(224)	(658)
(Diminution) augmentation des créditeurs	(9 006)	7 148	(7 243)	1 758
(Diminution) augmentation des autres éléments de passif, de la rémunération différée et de la rémunération du personnel permanent	(3 959)	(2 831)	764	(842)
Augmentation (diminution) des produits comptabilisés d'avance	463	540	(1 030)	(540)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	<u>(12 630)</u>	<u>2 491</u>	<u>(11 276)</u>	<u>2 506</u>
Rentrées (sorties) liées aux activités d'investissement :				
Acquisition de matériel	<u>(1 123)</u>	<u>(1 805)</u>	<u>(7 051)</u>	<u>(4 550)</u>
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	<u>(1 123)</u>	<u>(1 805)</u>	<u>(7 051)</u>	<u>(4 550)</u>
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement :				
Remboursement des emprunts bancaires exigibles	—	(82)	(785)	(868)
Emprunt contracté en vertu de la ligne de crédit	2 500	—	—	—
(Diminution) augmentation des sommes à verser aux (à recevoir des) sociétés affiliées	(2 999)	10 985	7 823	(2 050)
Capital d'apport	1 354	366	1 494	3 208
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir de la société mère	<u>(2 513)</u>	<u>(628)</u>	<u>4 015</u>	<u>(325)</u>
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	<u>(1 658)</u>	<u>10 641</u>	<u>12 547</u>	<u>(35)</u>
(Diminution) augmentation nette des espèces et quasi-espèces	(15 411)	11 327	(5 780)	(2 079)
Espèces et quasi-espèces au début de la période	<u>15 632</u>	<u>4 305</u>	<u>10 085</u>	<u>12 164</u>
Espèces et quasi-espèces à la fin de la période	<u>221</u> \$	<u>15 632</u> \$	<u>4 305</u> \$	<u>10 085</u> \$
Informations additionnelles sur les flux de trésorerie (voir les notes 3 et 9) :				
Intérêt versé au cours de la période	<u>58</u> \$	<u>—</u> \$	<u>111</u> \$	<u>288</u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LOS ANGELES TURF CLUB, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

10 décembre 1998, 31 décembre 1997 et 1996

1) Mode de présentation

Los Angeles Turf Club, Inc. («LATC» ou la «Société») a été constituée en société en 1979. LATC est une société absorbante d'une société créée en 1934 pour disputer des courses de pur-sang à l'hippodrome Santa Anita Racetrack («Santa Anita»), dans le Sud de la Californie. Avant le 5 novembre 1997, LATC était une filiale en propriété exclusive de Santa Anita Operating Company and Subsidiaries («SAOC» ou «société mère»). Le 5 novembre 1997, Meditrust Acquisition Company («Meditrust») a fusionné avec SAOC et adopté la raison sociale Meditrust Operating Company. Cette fusion a été constatée selon la méthode de l'achat pur et simple, et les éléments d'actif et de passif de LATC ont été comptabilisés à leur juste valeur marchande au 5 novembre 1997. Il convient de changer complètement de méthode comptable étant donné que le contrôle des droits de vote a changé de mains. Les états financiers des périodes postérieures au 5 novembre 1997 présentent la situation financière de la Société et ses résultats d'exploitation compte tenu de la répartition du prix d'achat lié à l'acquisition de Meditrust. Les états financiers ci-joints des périodes antérieures au 5 novembre 1997 inclusivement n'incluent pas les effets de la comptabilisation de l'acquisition de Meditrust selon la méthode de l'achat pur et simple (note 3). Le 10 décembre 1998, une filiale en propriété exclusive de Magna International Inc. a fait l'acquisition de LATC.

Les états financiers ci-joints comprennent le bilan et les comptes de l'état des résultats de LATC. Certaines charges engagées par la société mère de LATC au nom de la Société ont été attribuées à LATC selon la méthode du coût d'achat réel. L'état des résultats d'exploitation peut ne pas être représentatif des produits et des charges qui auraient été comptabilisés si LATC avait exploité ses activités à titre d'entité autonome.

2) Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis qui sont conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus au Canada, sauf comme décrit à la note 11 afférente aux états financiers.

Immobilisations corporelles

En date du 1^{er} janvier 1996, la Société a adopté la norme n° 121 publiée par le *Financial Accounting Standards Board* intitulée «Accounting for the Impairment of Long-Lived Assets and for Long-Lived Assets to be Disposed Of» (le «FAS 121»). Le FAS 121 exige que les pertes résultant de moins-values soient comptabilisées à l'égard des éléments d'actif à long terme utilisés au cours de l'exploitation lorsque des faits ou des changements de circonstances indiquent que les flux de trésorerie non actualisés que ces éléments devraient générer pourraient être inférieurs à leur valeur comptable. Aucune perte résultant de moins-value n'a été comptabilisée durant les périodes du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998, du 6 novembre 1997 au 31 décembre 1997 et du 1^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997, ni pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996.

L'amortissement des immobilisations corporelles est présenté principalement selon la méthode linéaire, généralement sur les durées d'utilisation prévues suivantes :

Équipements et autre matériel	5 à 15 ans
Améliorations locatives	5 à 15 ans

Les dépenses qui permettent de prolonger considérablement la durée de vie des immobilisations sont capitalisées. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charge au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Lorsqu'une immobilisation amortissable est mise hors service ou cédée, le coût et l'amortissement cumulé y afférents sont éliminés des comptes et tout gain ou toute perte en découlant est reflété dans les activités d'exploitation de l'exercice en cours.

LOS ANGELES TURF CLUB, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—(suite)

Produits comptabilisés d'avance

Les produits comptabilisés d'avance comprennent les billets d'entrée et le stationnement payés d'avance, qui sont constatés à titre de produit, au prorata, sur la durée de la réunion de courses à laquelle ils se rapportent. Les produits comptabilisés d'avance incluent en outre le loyer payé d'avance par une autre association de courses de pur-sang, nommément Oak Tree Racing Association («OTRA»), qui utilise l'hippodrome de la Société pendant une partie de l'année. Le loyer payé d'avance est constaté sur la durée restante du bail.

Espèces et quasi-espèces

Les placements à court terme hautement liquides dont l'échéance restante à la date d'acquisition est de trois mois ou moins sont considérés comme des quasi-espèces.

Provision pour créances douteuses

La direction revoit périodiquement le caractère recouvrable des débiteurs et redresse la provision pour créances douteuses afin de tenir compte des montants jugés irrécouvrables.

Publicité

Les frais de production et de communication publicitaires sont généralement passés en charge au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les frais engagés pour la promotion de courses spécifiques en direct sont passés en charge à la date où la course se déroule. Pour les périodes du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998, du 6 novembre 1997 au 31 décembre 1997 et du 1^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997, et pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996, des frais de publicité de respectivement 3 175 000 \$, 262 000 \$, 2 331 000 \$ et 1 773 000 \$ ont été engagés. Ils sont reflétés dans les frais d'exploitation des hippodromes dans les états financiers ci-joints.

Produits et charges

La Société comptabilise quotidiennement les produits d'exploitation associés aux courses de pur-sang à l'hippodrome Santa Anita, à l'exception des abonnements qui sont constatés au prorata sur la durée de la saison.

Produits tirés des courses de chevaux et coûts d'exploitation directs

Les produits tirés des courses de chevaux et les coûts d'exploitation directs sont présentés déduction faite des impôts d'État et municipaux, des grands prix, des bourses et des autres prix.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action en circulation est calculé en divisant le bénéfice net ou la perte nette de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, soit 25 actions pour chacune des périodes présentées. La Société ne détient aucun titre dilutif.

Nouvelles normes comptables

En juin 1997, le *Financial Accounting Standards Board* a publié la prise de position SFAS 130 intitulée «Reporting Comprehensive Income» (le «SFAS 130») et la prise de position SFAS 131 intitulée «Disclosure

LOS ANGELES TURF CLUB, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—(suite)

about Segments of an Enterprise and Related Information» (le «SFAS 131»). Le SFAS 130 définit des normes de présentation du résultat global et de ses composantes. Il est entré en vigueur au cours du premier trimestre de 1998 et n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société. Le SFAS 131 établit de nouvelles normes de présentation de l'information financière sectorielle dans les états financiers annuels et intermédiaires. Il élabore également des normes quant à la présentation de l'information sur les produits et services, les régions géographiques et les principaux clients. L'adoption des nouvelles exigences du SFAS 131 n'ont eu aucun effet sur la présentation de l'information sectorielle de la Société parce que celle-ci ne compte qu'un seul secteur d'activité.

En juin 1998, le *Financial Accounting Standards Board* a publié la prise de position SFAS 133 intitulée «Accounting for Derivative Instruments» (le «SFAS 133»). Le SFAS 133 s'applique à tous les trimestres des exercices commençant après le 15 juin 2000. Le SFAS 133 établit des normes de comptabilité et de présentation de l'information financière pour les instruments dérivés et les activités de couverture. En vertu du SFAS 133, une entité est tenue de constater tous les instruments dérivés à titre d'actif ou de passif et de les évaluer à leur juste valeur marchande. Actuellement, la Société n'a recours à aucun instrument dérivé dans le cadre d'activités de couverture ou de placements. Par conséquent, la Société croit que l'adoption du SFAS 133 n'aura aucune incidence sur sa situation financière ni sur ses résultats d'exploitation.

Concentration du risque

Les instruments financiers qui peuvent éventuellement exposer la Société à une concentration du risque de crédit sont surtout des placements et des débiteurs au comptant. La Société effectue des placements au comptant dans des instruments d'investissement à court terme de bonne qualité et limite le montant du risque de crédit à l'égard de tout émetteur commercial. Les concentrations du risque de crédit à l'égard des débiteurs sont restreintes en raison du nombre d'emplacements satellites et d'amateurs de courses.

La plus grande partie des revenus de la Société est tirée des activités de pari dans le Sud de la Californie. La Société est donc exposée aux risques inhérents à la propriété et à l'exploitation d'un hippodrome. Il s'agit notamment des risques qui sont normalement associés aux changements dans le climat économique général, aux tendances dans le secteur des jeux de hasard, y compris la concurrence exercée par les autres institutions de jeux de hasard et les commissions de loterie d'État ainsi que les amendements apportés aux lois fiscales et aux lois sur les jeux de hasard.

Juste valeur des instruments financiers

La direction a estimé la juste valeur de ses instruments financiers en utilisant les renseignements sur les marchés disponibles et les méthodes d'évaluation appropriées. L'interprétation des données du marché est en grande partie affaire de jugement pour estimer la juste valeur d'un instrument. Par conséquent, les valeurs estimatives établies pour la Société au 10 décembre 1998 et au 31 décembre 1997 ne sont pas nécessairement représentatives des montants que les bourses affichent à l'heure actuelle.

Dans le cas des instruments financiers dont il est possible d'estimer la valeur, la direction a déterminé que la valeur comptable des instruments financiers de la Société se rapproche de leur juste valeur au 10 décembre 1998 et au 31 décembre 1997.

Risques et incertitudes

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus nécessite l'utilisation par la direction d'estimations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants

LOS ANGELES TURF CLUB, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—(suite)

constatés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les résultats réels à court terme pourraient être différents des montants estimés.

3) Acquisition de la Société par Meditrust Acquisition Company

Le 5 novembre 1997, Meditrust a fait l'acquisition de LATC. En conséquence, la Société a redressé la valeur comptable de ses actif et passif pour rendre compte du coût du placement de Meditrust dans LATC, conformément à l'opinion n° 16 de l'*Accounting Principles Board*. Ainsi, 19 100 000 \$ ont été répartis entre les éléments d'actif, et 37 672 000 \$, entre les éléments de passif. Le reste a été comptabilisé à titre de réduction des capitaux propres.

L'état des résultats d'exploitation de la Société reflète l'amortissement fondé sur des données historiques jusqu'au 5 novembre 1997 et comporte les montants redressés de l'actif et du passif de la Société après le 5 novembre 1997.

4) Indemnités de départ versées aux membres de la direction

Dans le cadre d'ententes passées avec certains dirigeants à l'égard des démissions, la Société a engagé des frais de 351 000 \$ au cours de la période du 1^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997 et de 851 000 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1996 pour verser des indemnités de départ à des dirigeants. Ces montants ont été imputés aux charges générales et administratives dans l'état des résultats d'exploitation.

5) Emprunts exigibles

La Société a conclu un contrat de cession-bail pour financer du matériel télévisuel, de surveillance vidéo et de production en vertu d'un bail de cinq ans qui est parvenu à échéance en décembre 1997. Cette entente de financement a été comptabilisée à titre de contrat de location-acquisition.

6) Emprunt contracté en vertu de la ligne de crédit

Au 10 décembre 1998, la Société avait une dette en cours de 2 500 000 \$ dans le cadre d'une ligne de crédit non garantie. L'intérêt couru sur cet emprunt correspondait au taux préférentiel majoré de 0,5 % (8,25 % au 10 décembre 1998). Le solde impayé en vertu de la ligne de crédit a été remboursé après le 10 décembre 1998.

LOS ANGELES TURF CLUB, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—(suite)

7) Impôts sur le revenu

Les impôts sur le revenu sont calculés au moyen de déclarations distinctes. Par le passé, la Société présentait une déclaration consolidée avec la société mère. Des impôts sur le revenu reportés découlent des écarts temporaires lors de la constatation de certains postes de produits et de charges aux fins des états financiers et des déclarations de revenu. Le tableau ci-dessous illustre les sources d'écarts temporaires et leur incidence sur les périodes du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998, du 6 novembre 1997 au 31 décembre 1997 et du 1^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997, et sur l'exercice terminé le 31 décembre 1996.

	<u>Du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998</u>	<u>Du 6 novembre 1997 au 31 décembre 1997</u>	<u>Du 1^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997</u>	<u>Exercice terminé le 31 décembre 1996</u>
Méthodes d'amortissement accéléré utilisées à des fins fiscales	308 000 \$	(233 000) \$	(498 000) \$	675 000 \$
Reports de pertes d'exploitation nets	(879 000)	(1 029 000)	(2 197 000)	(784 000)
Déductions utilisées précédemment à des fins comptables, déductibles à des fins fiscales dans l'exercice en cours	53 000	71 000	150 000	435 000
Revenu intégré précédemment à des fins comptables, non intégrable à des fins fiscales dans l'exercice en cours	—	—	—	(326 000)
Augmentation de la provision pour moins-value aux fins des impôts reportés débiteurs	<u>518 000</u>	<u>1 191 000</u>	<u>2 545 000</u>	<u>—</u>
	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Le rapprochement entre la provision totale pour impôts sur le revenu de la Société pour les périodes du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998, du 6 novembre 1997 au 31 décembre 1997 et du 1^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997, et pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996 au taux d'impôt des sociétés prévu par la loi fédérale de 34 %, et aux taux prévus par l'État de 9,3 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996 et de 8,84 % pour les périodes du 1^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997, du 6 novembre 1997 au 31 décembre 1997 et du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998 s'établit comme suit :

	<u>Du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998</u>	<u>Du 6 novembre 1997 au 31 décembre 1997</u>	<u>Du 1^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997</u>	<u>Exercice terminé le 31 décembre 1996</u>
Récupération fiscale «prévue» calculée aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral, déduction faite des impôts sur le revenu de l'État	(734 000) \$	(1 209 000) \$	(2 581 000) \$	(330 000) \$
Contributions politiques non déductibles	73 000	2 000	5 000	82 000
Reports de pertes d'exploitation nettes non constatés, montant net	661 000	1 207 000	2 576 000	194 000
Montants divers, nets	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>54 000</u>
	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

LOS ANGELES TURF CLUB, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—(suite)

Les impôts reportés débiteurs et créditeurs au 10 décembre 1998 et au 31 décembre 1997 comprennent les éléments suivants :

	<u>10 décembre 1998</u>	<u>31 décembre 1997</u>
Impôts reportés débiteurs :		
Rémunération déductible fiscalement lorsqu'elle est payée	125 000 \$	180 000 \$
Cotisation de retraite déductible fiscalement lorsqu'elle est payée	581 000	581 000
Report de cotisation	8 000	7 000
Divers	452 000	452 000
Avantage fiscal fédéral des impôts d'État reportés créditeurs	562 000	562 000
Reports de pertes d'exploitation nettes fédérales	3 664 000	2 876 000
Reports de pertes d'exploitation nettes d'État	441 000	350 000
Provision pour moins-value	<u>(5 413 000)</u>	<u>(4 895 000)</u>
Total des impôts reportés créditeurs	<u>420 000</u>	<u>113 000</u>
Impôts reportés débiteurs :		
Écart entre l'amortissement fiscal et l'amortissement comptable	(1 028 000)	(721 000)
Revenu précédemment intégré à des fins comptables, non intégrable à des fins fiscales	(11 000)	(11 000)
Impôt sur le revenu d'État déductible lorsqu'il est payé aux fins de l'impôt fédéral	<u>(1 646 000)</u>	<u>(1 646 000)</u>
Total des impôts reportés débiteurs	<u>(2 685 000)</u>	<u>(2 378 000)</u>
Impôts créditeurs nets aux fins de l'impôt sur le revenu reporté	<u>(2 265 000) \$</u>	<u>(2 265 000) \$</u>

Aucun impôt n'a été versé pour les périodes du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998, du 6 novembre 1997 au 31 décembre 1997 et du 1^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997, et pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996.

8) Engagements et éventualités

Certaines réclamations, poursuites et plaintes survenant dans le cours normal des activités ont été déposées contre la Société ou sont en instance. De l'avis de la direction, elles sont toutes suffisamment couvertes par une assurance, à moins qu'elles ne soient sans fondement, ou leur caractère ou les dommages mineurs qu'elles entraînent n'auraient pas d'incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société si une décision était rendue en sa défaveur.

La Société loue l'hippodrome d'une société affiliée. Le bail couvre la période se terminant le 31 décembre 2010 (voir la note 10). La Société a sous-loué l'hippodrome à certaines périodes au cours de l'exercice à OTRA, et continuera de le faire jusqu'en 2010 (voir la note 10).

9) Régimes d'avantages sociaux du personnel

Régime d'options d'achat d'actions

Avant le 10 décembre 1998, SAOC et son successeur, Meditrust Operating Company, faisaient partie d'une structure de fiducie de placement immobilier à actions jumelées. C'est pourquoi les actions de SAOC et de Meditrust Operating Company ont été transigées en un seul bloc avec, respectivement, Santa Anita Realty Enterprises, Inc. («SARE») et Meditrust Corporation, en vertu d'une convention de jumelage des actions.

LOS ANGELES TURF CLUB, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—(suite)

Les options d'achat d'actions octroyées par la société mère de LATC ont été appariées aux actions jumelées correspondantes de SARE ou de son successeur, Meditrust Corporation, après la levée des options par les employés. Le 5 novembre 1997, les options d'achat d'actions qui n'avaient pas encore été levées ont été considérées comme l'ayant été, et, par conséquent, un élément de passif lié à ces options a été inclus dans le redressement du prix d'achat de Meditrust.

Primes de rendement octroyées sous forme d'actions à participation restreinte

Dans le cadre du Régime de primes de rendement octroyées sous forme d'actions de 1995, SAOC a octroyé 126 647 actions ordinaires à titre de primes de rendement sous forme d'actions à participation restreinte d'une valeur de 15,50 \$ l'action jumelée. Du nombre d'actions émises en 1995, 59 291 actions ont été acquises en 1996, et 8 065 actions ont été acquises en 1995. En vertu de l'entente relative au Régime de primes de rendement octroyées sous forme d'actions à participation restreinte, SAOC a racheté 43 161 actions en 1997. Les 16 130 actions restantes ont été acquises en 1997 lors du changement de contrôle. Des montants liés à la rémunération de 61 000 \$ et 524 000 \$ pour les exercices terminés respectivement les 31 décembre 1997 et 1996 ont été inscrits aux charges générales et administratives dans les états des résultats d'exploitation ci-joints.

Régime de revenu de retraite

La société mère de la Société offre un régime de retraite à cotisations déterminées non contributif aux membres du personnel engagés à l'année qui ont au moins 21 ans, comptent au moins un an de service et ne sont pas protégés par une convention collective. Les actifs du régime sont composés d'un contrat collectif de rentes souscrit auprès d'une compagnie d'assurance sur la vie. Les prestations au titre du régime sont fondées principalement sur l'ancienneté et la rémunération admissible au cours des dernières années de service. Les exigences relatives à la capitalisation correspondent aux exigences fédérales imposées par la loi. En cas de changement de contrôle, les participants au régime de retraite à cotisations déterminées se voient conférer des droits pleinement acquis, ce qui est survenu le 5 novembre 1997.

Les charges de retraite périodiques nettes attribuées à la Société par la société mère pour les périodes du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998, du 6 novembre 1997 au 31 décembre 1997 et du 1^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997, et pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996 au titre du régime de revenu de retraite se composent de ce qui suit :

<u>Composantes des charges de retraite périodiques nettes</u>	<u>Du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998</u>	<u>Du 6 novembre 1997 au 31 décembre 1997</u>	<u>Du 1^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997</u>	<u>Exercice terminé le 31 décembre 1996</u>
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période	327 000 \$	38 000 \$	211 000 \$	277 000 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations projetées	429 000	65 000	361 000	441 000
Rendement réel de l'actif du régime	(490 000)	(68 000)	(377 000)	(387 000)
Amortissement net et report	171 000	19 000	106 000	101 000
Charges de retraite périodiques nettes	<u>437 000 \$</u>	<u>54 000 \$</u>	<u>301 000 \$</u>	<u>432 000 \$</u>

LOS ANGELES TURF CLUB, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—(suite)

Le tableau ci-dessous illustre le rapprochement entre les obligations au titre des prestations, l'actif du régime et la capitalisation du régime.

	<u>10 décembre 1998</u>	<u>31 décembre 1997</u>
Variation de l'obligation au titre des prestations :		
Obligation au titre des prestations au début de la période	6 603 000 \$	5 999 000 \$
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période	327 000	249 000
Intérêts	429 000	427 000
Prestations versées	(384 000)	(362 000)
Pertes actuarielles	22 000	290 000
Obligation au titre des prestations à la fin de la période	<u>6 997 000</u>	<u>6 603 000</u>
Variation de l'actif du régime :		
Juste valeur de l'actif du régime au début de la période	5 299 000	4 868 000
Rendement réel de l'actif du régime	490 000	445 000
Cotisations de la Société	288 000	348 000
Prestations versées	(384 000)	(362 000)
Juste valeur de l'actif du régime à la fin de la période	<u>5 693 000 \$</u>	<u>5 299 000 \$</u>
Capitalisation du régime (insuffisante)	<u>(1 304 000)\$</u>	<u>(1 304 000)\$</u>

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la capitalisation du régime de revenu de retraite :

	<u>1998</u>	<u>1997</u>	<u>1996</u>
Taux d'actualisation moyen pondéré	6,0 %	6,8 %	7,5 %
Taux moyen pondéré de l'augmentation des échelles salariales	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Taux de rendement à long terme prévu	8,0 %	8,0 %	8,0 %

La date de mesure et les hypothèses afférentes à la capitalisation du régime de revenu de retraite de la Société étaient en date de la fin de l'exercice.

La Société participe également à plusieurs régimes interentreprises au bénéfice de ses employés syndiqués. La Société y a versé des cotisations de 4 391 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998, de 672 000 \$ pour la période du 6 novembre 1997 au 31 décembre 1997, de 3 709 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997 et de 4 377 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996. Les données fournies par les administrateurs des régimes interentreprises ne permettent pas de déterminer les obligations au titre des prestations constituées ni l'actif net attribuable aux régimes interentreprises auxquels la Société participe.

Régime de rémunération différée

La société mère de la Société a des ententes de rémunération différée à prestations déterminées qui procurent à certains dirigeants antérieurs une prestation fixe à l'âge de la retraite. Au cours de 1995, les ententes en cours pour les employés actifs ont été suspendues et remplacées par une prime de rendement octroyée sous forme d'actions à participation restreinte en vertu du Régime de prime de rendement octroyée sous forme d'actions de 1995. Les prestations au titre du régime sont fondées principalement sur l'ancienneté et la rémunération admissible.

LOS ANGELES TURF CLUB, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—(suite)

Les charges de retraite périodiques nettes pour les périodes du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998, du 6 novembre 1997 au 31 décembre 1997 et du 1^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997, et pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996 pour le régime de rémunération différée comportaient les éléments suivants :

<u>Composantes des charges de retraite périodiques nettes</u>	<u>Du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998</u>	<u>Du 6 novembre 1997 au 31 décembre 1997</u>	<u>Du 1^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997</u>	<u>Exercice terminé le 31 décembre 1996</u>
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période	— \$	— \$	— \$	— \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations projetées	237 000	43 000	240 000	231 000
Amortissement de l'obligation nette et des pertes actuarielles non constatées	66 000	—	—	—
Charges de retraite périodiques nettes	<u>303 000 \$</u>	<u>43 000 \$</u>	<u>240 000 \$</u>	<u>231 000 \$</u>

Le tableau ci-dessous illustre le rapprochement entre les obligations au titre des prestations et la capitalisation du régime. Le régime ne comporte aucun actif.

	<u>10 décembre 1998</u>	<u>31 décembre 1997</u>
Variation de l'obligation au titre des prestations :		
Obligation au titre des prestations au début de la période	3 977 000 \$	3 737 000 \$
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période	—	—
Intérêts	237 000	283 000
Prestations versées	(532 000)	(539 000)
Pertes actuarielles	168 000	496 000
Obligation au titre des prestations à la fin de la période	<u>3 850 000 \$</u>	<u>3 977 000 \$</u>
Capitalisation du régime (insuffisante)	<u>(3 850 000) \$</u>	<u>(3 977 000) \$</u>

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la capitalisation du régime de rémunération différée :

	<u>1998</u>	<u>1997</u>	<u>1996</u>
Taux d'actualisation moyen pondéré	6,0 %	6,8 %	7,5 %

La date de mesure et les hypothèses afférentes à la capitalisation du régime de rémunération différée de la Société étaient en date de la fin de l'exercice.

10) Opérations entre apparentés

La Société loue l'hippodrome d'une société affiliée pour la durée complète de l'année contre 1,5 % des paris à l'hippodrome pour les courses qui ont lieu en direct à l'hippodrome Santa Anita, y compris la rencontre de OTRA. De plus, la Société verse à sa société affiliée 26,5 % des commissions tirées des paris par satellite (jusqu'à concurrence de 1,5 % du montant de ces paris). Lorsque la Société exploite ses activités par satellite pour les hippodromes Hollywood Park, Del Mar et Pomona Fairplex, elle verse à la société affiliée 26,5 % des

LOS ANGELES TURF CLUB, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—(suite)

commissions tirées des paris à titre de loyer additionnel. Pour les périodes du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998, du 6 novembre 1997 au 31 décembre 1997 et du 1^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996, LATC a versé à la société affiliée (y compris les jours consacrés aux organismes de bienfaisance) des loyers de respectivement 10 184 000 \$, 740 000 \$, 9 895 000 \$ et 10 861 000 \$.

En vertu du contrat de location entre la Société et la société affiliée, la Société est tenue de prendre en charge les coûts attribuables aux impôts et services publics, aux impôts et taxes, à l'entretien et aux assurances.

La Société a sous-loué l'hippodrome à OTRA (jusqu'en 2010) pour la tenue de la rencontre annuelle de pur-sang de OTRA qui commence vers la fin de septembre ou au début d'octobre. OTRA organise des courses pendant cinq semaines les années paires et pendant six semaines les années impaires. Pour les périodes du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998, du 6 novembre 1997 au 31 décembre 1997 et du 1^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997, et pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996, OTRA a versé à la Société des loyers de respectivement 5 233 462 \$, 7 446 \$, 3 797 266 \$ et 4 807 724 \$, compris dans les commissions tirées des paris.

En date du 31 décembre 1997, les sommes à payer aux sociétés affiliées comprennent 23 718 000 \$ à verser à Meditrust Corporation, y compris un emprunt de 5 500 000 \$ à rembourser à Meditrust Corporation. L'emprunt portait intérêt à 7 % et a été remboursé en 1998. La société affiliée a commencé à imputer des intérêts de 7 % à la Société à compter du 1^{er} janvier 1998 sur une partie du solde exigible. Aucun intérêt n'a été imputé sur les emprunts aux sociétés affiliées avant le 1^{er} janvier 1998.

Au 10 décembre 1998, les sommes à payer aux sociétés affiliées représentaient 20 719 000 \$ à verser à Meditrust Corporation. Des intérêts de 880 000 \$ ont été accumulés sur des emprunts aux sociétés affiliées et sont inscrits au poste des intérêts et charges diverses dans les états financiers ci-joints.

Les coûts engagés par la société mère de LATC ont été attribués à LATC selon la méthode du coût d'achat réel. Pour les périodes du 1^{er} janvier 1998 au 10 décembre 1998, du 6 novembre 1997 au 31 décembre 1997 et du 1^{er} janvier 1997 au 5 novembre 1997, et pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996, ces coûts se sont élevés à respectivement 1 354 000 \$, 363 000 \$, 1 494 000 \$ et 3 208 000 \$, et figurent dans les états financiers ci-joints.

11) Principes comptables généralement reconnus au Canada

Les principes comptables de la Société utilisés pour dresser les présents états financiers ne diffèrent pratiquement pas des principes comptables généralement reconnus au Canada («PCGR canadiens»), sauf pour ce qui suit :

- a) Les débiteurs de la société mère sont indiqués à titre de déduction des capitaux propres négatifs. En vertu des PCGR canadiens, les débiteurs de la société mère devraient être présentés à titre d'actif à long terme. En vertu des PCGR canadiens, le total de l'actif aux 10 décembre 1998 et 31 décembre 1997 s'élèverait respectivement à 31 717 000 \$ et 45 077 000 \$, et les capitaux propres négatifs, à respectivement 8 664 000 \$ et 8 305 000 \$.
- b) Aux fins du rapprochement avec les PCGR canadiens, la Société a adopté rétroactivement les dispositions du chapitre 3461 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés intitulé «Avantages sociaux futurs». En conséquence, les charges de retraite nettes et le passif au titre des prestations constituées du régime de retraite sont les mêmes que ceux qui ont été déterminés en appliquant les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**GULFSTREAM PARK RACING ASSOCIATION, INC.
ET SA FILIALE**

Pour les exercices terminés les 31 décembre 1998, 1997 et 1996

RAPPORT DES COMPTABLES PUBLICS LICENCIÉS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration et aux actionnaires de
Gulfstream Park Racing Association, Inc. et de sa filiale

Nous avons vérifié les bilans consolidés ci-joints de Gulfstream Park Racing Association, Inc. et de sa filiale (la «Société») aux 31 décembre 1998 et 1997 et les états consolidés correspondants des résultats, du déficit des actionnaires et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 1998. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues aux États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos vérifications constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de Gulfstream Park Racing Association, Inc. et de sa filiale aux 31 décembre 1998 et 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 1998 selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis.

Miami, Floride
le 10 mars 1999 (le 1^{er} septembre 1999 pour la note 9)

(signé) PRICEWATERHOUSECOOPERS LLP
Comptables publics licenciés

GULFSTREAM PARK RACING ASSOCIATION, INC. ET SA FILIALE

BILANS CONSOLIDÉS

	<u>31 août 1999</u>	<u>31 décembre 1998</u>	<u>31 décembre 1997</u>
	<u>(non vérifié)</u>		
ACTIF			
Actif à court terme :			
Espèces et quasi-espèces	7 832 459 \$	2 375 511 \$	605 194 \$
Espèces et quasi-espèces affectées	163 884	292 721	592 285
Débiteurs, moins provision pour créances irrécouvrables de 101 012 \$ au 31 août 1999 et 0 \$ et 191 012 \$ respectivement aux 31 décembre 1998 et 1997	156 441	121 445	128 135
Effet à recevoir	93 250	93 250	—
Charges payées d'avance	911 364	451 144	767 285
Total de l'actif à court terme	<u>9 157 398</u>	<u>3 334 071</u>	<u>2 092 899</u>
Immobilisations corporelles :			
Terrain et améliorations	9 401 638	9 401 638	9 012 699
Bâtiments et améliorations	24 214 826	23 323 001	22 485 253
Mobilier, agencements et matériel	5 070 935	5 089 592	4 138 418
	<u>38 687 399</u>	<u>37 814 231</u>	<u>35 636 370</u>
Moins amortissement cumulé	25 842 336	24 575 672	22 787 284
Immobilisations corporelles nettes	<u>12 845 063</u>	<u>13 238 559</u>	<u>12 849 086</u>
Autres éléments d'actif :			
Placements au coût	2 500	2 500	2 500
Dépôts	12 450	12 450	12 480
Frais de financement reportés, déduction faite de l'amortissement cumulé de 321 124 \$ au 31 août 1999 et 295 948 \$ et 231 614 \$ respectivement aux 31 décembre 1998 et 1997	546	25 722	90 056
Total des autres éléments d'actif	<u>15 496</u>	<u>40 672</u>	<u>105 036</u>
Total de l'actif	<u>22 017 957 \$</u>	<u>16 613 302 \$</u>	<u>15 047 021 \$</u>
PASSIF ET DÉFICIT DES ACTIONNAIRES			
Passif à court terme :			
Créditeurs :			
Comptes clients	751 477 \$	1 869 022 \$	1 079 003 \$
Produits comptabilisés d'avance	1 844 036	512 187	428 458
Billets de pari mutuel non réclamés	48 833	32 798	23 891
Charges à payer :			
Intérêts	—	127 092	—
Bourses insuffisantes	163 884	292 721	592 285
Autres charges à payer	824 146	381 107	507 511
Impôts sur le revenu à payer	1 506 420	399 454	—
Effets à payer	6 800 000	500 000	—
Total du passif à court terme	<u>11 938 796</u>	<u>4 114 381</u>	<u>2 631 148</u>
Impôts sur le revenu reportés	694 270	586 809	731 159
Effet à terme à payer	—	6 800 000	7 800 000
Dette à long terme	48 000 000	48 000 000	48 000 000
Total du passif	<u>60 633 066</u>	<u>59 501 190</u>	<u>59 162 307</u>
Engagements et éventualités (note 5)			
Déficit des actionnaires :			
Actions ordinaires, valeur nominale de 1 \$, autorisées et émises 13 040 actions ; en circulation 11 232 actions	13 040	13 040	13 040
Capital d'apport additionnel	22 991 259	22 991 259	22 991 259
Déficit accumulé	(59 853 908)	(64 126 687)	(65 354 085)
	<u>(36 849 609)</u>	<u>(41 122 388)</u>	<u>(42 349 786)</u>
Moins :			
Actions autodétenues, 1 808 actions ordinaires au coût	(1 765 500)	(1 765 500)	(1 765 500)
Total du déficit des actionnaires	<u>(38 615 109)</u>	<u>(42 887 888)</u>	<u>(44 115 286)</u>
Total du passif et du déficit des actionnaires	<u>22 017 957 \$</u>	<u>16 613 302 \$</u>	<u>15 047 021 \$</u>

Au nom du Conseil,

(signé) VINCENT GALIFI
Administrateur

(signé) JAMES NICOL
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GULFSTREAM PARK RACING ASSOCIATION, INC. ET SA FILIALE

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

	Huit mois terminés les 31 août		Exercices terminés les 31 décembre		
	1999	1998	1998	1997	1996
	(non vérifié)	(non vérifié)			
PRODUITS :					
Commissions sur pari à l'hippodrome	21 166 704 \$	21 064 663 \$	21 064 663 \$	20 896 273 \$	19 710 687 \$
Commissions sur pari entre hippodromes	4 327 102	4 134 875	4 110 273	4 370 064	3 766 721
Frais pour transmissions en diffusion simultanée et pari entre États	15 370 575	14 177 930	14 178 719	13 803 677	13 322 237
Appoints	930 803	983 233	983 233	949 286	891 837
Billets de pari mutuel non réclamés	551 106	546 823	546 823	576 608	422 991
Honoraires des grands prix relatifs aux bourses	966 140	989 750	989 750	941 545	953 410
	<u>43 312 430</u>	<u>41 897 274</u>	<u>41 873 461</u>	<u>41 537 453</u>	<u>39 067 883</u>
Moins : grands prix, bourses, trophées et autres prix	21 835 696	20 923 313	20 954 428	20 550 496	19 067 874
Revenu net tiré des activités de pari mutuel	21 476 734	20 973 961	20 919 033	20 986 957	20 000 009
Entrées					
Générales	997 752	1 036 942	1 036 957	1 080 379	1 121 186
Loges de saison, laissez-passer et abonnements	539 618	503 534	505 887	548 232	557 415
Ventes de programme	192 746	209 038	209 038	201 015	174 759
Stationnement	158 527	137 503	137 503	144 274	151 744
Autres produits d'exploitation	664 396	632 813	839 849	560 876	749 476
	<u>24 029 773</u>	<u>24 493 791</u>	<u>23 648 267</u>	<u>23 521 733</u>	<u>22 754 589</u>
CHARGES :					
Charges des départements	11 983 727	11 663 616	14 343 052	13 977 248	12 981 229
Impôt foncier	462 753	460 752	660 922	657 947	649 268
Cotisations sociales et permis	645 127	580 559	726 003	740 943	650 911
Assurance	386 681	395 216	567 662	427 374	736 396
Services publics	191 652	140 987	219 312	232 202	187 477
Contributions	10 545	37 875	87 975	79 107	86 689
Amortissement des immobilisations corporelles	1 266 664	1 289 600	1 795 401	1 877 575	2 031 431
Amortissement des immobilisations incorporelles	25 176	42 889	64 334	64 334	64 334
Autres charges	—	—	107 644	51 530	72 993
	<u>14 972 325</u>	<u>14 611 494</u>	<u>18 572 305</u>	<u>18 108 260</u>	<u>17 460 728</u>
Bénéfice d'exploitation	9 057 448	8 882 297	5 075 962	5 413 473	5 293 861
AUTRES PRODUITS (CHARGES) :					
Intérêts créditeurs	284 797	354 258	463 449	471 127	449 855
Intérêts débiteurs	(2 325 559)	(2 571 445)	(3 771 610)	(3 880 246)	(3 946 487)
Gain (perte) à la vente de propriétés	—	—	5 000	—	1 818 422
Divers	66 133	255 850	315 195	19 760	378 752
Autre charge, nette	(1 974 629)	(1 961 337)	(2 987 966)	(3 389 359)	(1 299 458)
Bénéfice avant provision pour impôts sur le revenu	7 082 819	6 920 960	2 087 996	2 024 114	3 994 403
Provision pour impôts sur le revenu	2 810 040	2 852 575	860 598	918 299	1 631 200
Bénéfice net	4 272 779 \$	4 068 385 \$	1 227 398 \$	1 105 815 \$	2 363 203 \$
Bénéfice dilué par action en circulation	380,41 \$	362,21 \$	109,28 \$	98,45 \$	210,40 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GULFSTREAM PARK RACING ASSOCIATION, INC. ET SA FILIALE

ÉTATS CONSOLIDÉS DU DÉFICIT DES ACTIONNAIRES

	<u>Actions ordinaires</u>	<u>Capital d'apport additionnel</u>	<u>Déficit accumulé</u>	<u>Actions autodétenues</u>	<u>Déficit total</u>
Solde au 31 décembre 1995	13 040 \$	22 991 259 \$	(68 823 103) \$	(1 765 500) \$	(47 584 304) \$
Bénéfice net de l'exercice terminé le 31 décembre 1996	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>2 363 203</u>	<u>—</u>	<u>2 363 203</u>
Solde au 31 décembre 1996	13 040	22 991 259	(66 459 900)	(1 765 500)	(45 221 101)
Bénéfice net de l'exercice terminé le 31 décembre 1997	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>1 105 815</u>	<u>—</u>	<u>1 105 815</u>
Solde au 31 décembre 1997	13 040	22 991 259	(65 354 085)	(1 765 500)	(44 115 286)
Bénéfice net de l'exercice terminé le 31 décembre 1998	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>1 227 398</u>	<u>—</u>	<u>1 227 398</u>
Solde au 31 décembre 1998	13 040	22 991 259	(64 126 687)	(1 765 500)	(42 887 888)
Bénéfice net des huit mois terminés le 31 août 1999 (non vérifié)	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>4 272 779</u>	<u>—</u>	<u>4 272 779</u>
Solde au 31 août 1999 (non vérifié) . . .	<u>13 040 \$</u>	<u>22 991 259 \$</u>	<u>(59 853 908) \$</u>	<u>(1 765 500) \$</u>	<u>(38 615 109) \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GULFSTREAM PARK RACING ASSOCIATION, INC. ET SA FILIALE

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Huit mois terminés les 31 août		Exercices terminés les 31 décembre		
	1999 (non vérifié)	1998 (non vérifié)	1998	1997	1996
Rentrées (sorties) liées aux activités d'exploitation :					
Bénéfice net	4 272 779 \$	4 068 386 \$	1 227 398 \$	1 105 815 \$	2 363 203 \$
Redressements pour rapprocher le bénéfice net des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation :					
Amortissement des immobilisations corporelles	1 266 664	1 289 600	1 795 401	1 877 575	2 031 431
Amortissement des frais de financement reportés	25 176	42 889	64 334	64 334	64 334
Gain à la vente d'immobilisations corporelles	—	—	(5 000)	—	(1 818 422)
Provision pour créances douteuses	—	—	63 378	21 535	45 485
Impôts sur le revenu reportés	107 462	(478 470)	(144 350)	153 819	520 245
Variation de l'actif et du passif :					
Débiteurs	(34 996)	(58 342)	(56 688)	(106 087)	42 798
Effet à recevoir	—	(193 250)	(93 250)	—	—
Espèces et quasi-espèces affectées	128 837	353 491	299 564	(167 734)	(334 587)
Charges payées d'avance	(460 220)	585 215	316 141	(126 981)	(56 185)
Dépôts	—	—	30	70 000	(70 000)
Créditeurs—comptes clients	(1 117 545)	(314 114)	790 019	(772 323)	800 308
Créditeurs—produits comptabilisés d'avance	1 331 849	(343 164)	83 729	(100 874)	117 244
Billets de pari mutuel non réclamés	16 035	10 399	8 907	9 032	4 482
Charges à payer—intérêts et autres charges à payer	315 947	742 200	688	231 126	107 386
Charges à payer—bourses insuffisantes	(128 837)	(353 491)	(299 564)	165 999	345 284
Impôts sur le revenu à payer	1 106 965	2 216 745	399 454	(550 538)	431 191
Total des redressements	2 557 337	3 499 708	3 222 793	768 883	2 230 994
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	6 830 116	7 568 094	4 450 191	1 874 698	4 594 197
Rentrées (sorties) liées aux activités d'investissement :					
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	—	—	—	—	3 291 126
Acquisition d'immobilisations corporelles	(873 168)	(351 335)	(2 179 874)	(1 774 061)	(1 728 721)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement	(873 168)	(351 335)	(2 179 874)	(1 774 061)	1 562 405
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement :					
Remboursement de l'effet à terme à payer	(500 000)	(500 000)	(500 000)	(1 500 000)	(3 200 000)
Remboursement d'emprunts contractés en vertu de la ligne de crédit	—	—	—	—	(2 000 000)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	(500 000)	(500 000)	(500 000)	(1 500 000)	(5 200 000)
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	5 456 948	6 716 759	1 770 317	(1 399 363)	956 602
Espèces et quasi-espèces au début de la période	2 375 511	605 194	605 194	2 004 557	1 047 955
Espèces et quasi-espèces à la fin de la période	7 832 459 \$	7 321 953 \$	2 375 511 \$	605 194 \$	2 004 557 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :					
Sorties de fonds au cours de la période—impôt sur le revenu	1 068 072 \$	878 096 \$	896 831 \$	1 705 041 \$	589 000 \$
Sorties de fonds au cours de la période—intérêt	2 390 864 \$	1 889 306 \$	3 578 926 \$	3 882 003 \$	3 966 307 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GULFSTREAM PARK RACING ASSOCIATION, INC. ET SA FILIALE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (Tous les montants au 31 août 1999 et pour les périodes de huit mois terminées les 31 août 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

1) Description de l'entreprise :

Gulfstream Park Racing Association, Inc. et sa filiale en propriété exclusive (la «Société») exploitent un hippodrome avec salons de pari mutuel dans Broward County, en Floride. Comme prévu dans les lois de la Floride, la Société a été autorisée à tenir des rencontres hippiques couvrant 63 jours durant les exercices terminés les 31 décembre 1998 et 1997 et des rencontres hippiques couvrant 64 jours durant l'exercice terminé le 31 décembre 1996. La Société est en activité durant la saison de courses de l'hiver en vertu de la législation actuelle sur le pari mutuel de la Floride. Une modification de la législation pourrait influencer sur les dates d'ouverture de la Société et avoir des effets considérables sur ses activités futures.

Propriété

Jusqu'au 31 août 1999, la Société était une filiale en propriété exclusive de Gulfstream Holdings, Inc. («Gulfstream»).

2) Principales conventions comptables :

Les principales conventions comptables utilisées par la Société pour la préparation des états financiers consolidés ci-joints se présentent comme suit :

Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis, lesquels sont conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Gulfstream Park Racing Association et de sa filiale. Tous les soldes et opérations intersociétés importants ont été éliminés lors de la consolidation.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés pour les éléments d'actif et de passif et sur la présentation des actifs et passifs éventuels aux dates des états financiers et le montant présenté des produits et charges durant les périodes visées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Espèces et quasi-espèces

La Société considère tous les placements très liquides ayant des échéances initiales de trois mois ou moins au moment de l'achat comme des quasi-espèces.

Les instruments financiers qui risquent de soumettre la Société à des concentrations de risque de crédit sont surtout les espèces et quasi-espèces, lesquelles peuvent parfois dépasser les limites des assurances de la FDIC. Au 31 décembre 1998, la Société dépassait ces limites de liquidités d'environ 3 millions de dollars. La Société place ses espèces et quasi-espèces auprès d'institutions financières ayant une cote de crédit élevée et, par principe, limite le montant de son risque de crédit dans n'importe laquelle de ces institutions.

GULFSTREAM PARK RACING ASSOCIATION, INC. ET SA FILIALE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—(suite)
(Tous les montants au 31 août 1999 et pour les périodes de huit mois
terminées les 31 août 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût et amorties selon la méthode linéaire suivant la durée de vie utile estimative des éléments d'actif :

Bâtiments	25 ans
Améliorations	7 à 15 ans
Mobilier, agencements et matériel	5 ans

Lorsque les éléments d'actif sont mis hors service ou cédés autrement, les frais et l'amortissement cumulé sont éliminés des comptes respectifs et tout gain ou perte en découlant est constaté dans les activités courantes. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés, et les renouvellements et les améliorations sont capitalisés.

Frais de financement reportés

La Société a capitalisé les frais associés à l'acquisition d'une facilité de crédit de 15 000 000 \$, comme décrit à la note 4, et elle amortit ces coûts suivant la méthode linéaire sur la durée du financement.

Impôts sur le revenu

La Société comptabilise ses impôts sur le revenu reportés suivant la méthode du report d'impôts variable. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôts reportés sont calculés d'après l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs d'après les taux d'imposition en vigueur pour l'exercice où les écarts sont censés être contrepassés.

Bourses

La Société est tenue de distribuer un montant spécifique en bourses et prix des propriétaires fondés sur un pourcentage des mises de pari mutuel, plus d'autres montants additionnels. Aux 31 décembre 1998 et 1997, les bourses et prix des propriétaires étaient insuffisants respectivement de 292 721 \$ et 592 285 \$ comme présenté dans les états financiers consolidés ci-joints. Aux 31 décembre 1998 et 1997, 292 721 \$ et 592 285 \$ respectivement étaient détenus dans des comptes d'encaisse affectée en rapport avec ce passif.

Moins-value de l'actif

La Société enregistre une moins-value chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif peut ne pas être recouvrable. La direction de la Société détermine la possibilité de recouvrer les immobilisations en calculant si l'amortissement de ces actifs sur leur durée de vie résiduelle peut être recouvré au moyen de flux de trésorerie non actualisés projetés. Le montant de la moins-value, le cas échéant, est mesuré d'après la juste valeur (flux de trésorerie actualisés projetés) et est imputé aux activités dans la période où cette moins-value est déterminée par la direction.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action en circulation est calculé en divisant le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période, soit 11 232 actions pour les périodes présentées. La Société n'a pas de titres entraînant un effet de dilution.

GULFSTREAM PARK RACING ASSOCIATION, INC. ET SA FILIALE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—(suite)
(Tous les montants au 31 août 1999 et pour les périodes de huit mois
terminées les 31 août 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

Juste valeur des instruments financiers

La direction a estimé la juste valeur marchande de ses instruments financiers d'après les informations boursières disponibles et les méthodes d'évaluation appropriées. Il faut faire montre d'un grand jugement dans l'interprétation des données boursières pour élaborer des estimations de la juste valeur. Par conséquent, les justes valeurs estimatives ne sont pas nécessairement représentatives des montants qui auraient pu être matérialisés dans les marchés boursiers actuels.

Espèces et quasi-espèces, espèces et quasi-espèces affectées, débiteurs, effet à recevoir, charges payées d'avance, créditeurs et charges à payer, billets de pari mutuel non réclamés, impôts sur le revenu à payer et effets à payer —

En raison de l'échéance rapprochée des instruments, leur valeur comptable présentée dans les bilans consolidés constitue une estimation raisonnable de la juste valeur.

Effet à terme à payer et dette à long terme —

La juste valeur de l'effet à terme à payer de la Société et de la dette à long terme fondée sur les taux courants de dettes avec des modalités et des échéances similaires, ne diffère guère de leur valeur comptable.

Concentration du risque de crédit

Les instruments financiers qui risquent de soumettre la Société à des concentrations de risque de crédit sont surtout les placements en espèces et les créances. La Société place ses placements en espèces dans des instruments à court terme de qualité et limite le montant du risque de crédit pour n'importe quel émetteur commercial. Les concentrations du risque de crédit à l'égard des débiteurs sont limitées en raison du nombre élevé de débiteurs.

États financiers consolidés intermédiaires non vérifiés

De l'avis de la direction, les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés reflètent tous les redressements, consistant uniquement en redressements réguliers et récurrents, nécessaires pour présenter fidèlement la situation financière au 31 août 1999 et les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie pour les huit mois terminés les 31 août 1999 et 1998.

Nouvelles normes comptables

En juin 1998, le Financial Accounting Standards Board a publié sa prise de position n° 133 (le «SFAS 133»), intitulée *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities*. Cette prise de position s'applique dès le premier trimestre de la Société terminé le 31 mars 2001. Le SFAS 133 exige qu'une entité constate tous les instruments dérivés soit comme des actifs ou des passifs et qu'elle mesure ces instruments à leur juste valeur. La Société n'a pas déterminé l'incidence, le cas échéant, de cette prise de position sur ses états financiers consolidés.

Reclassement

Certains montants ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation au 31 décembre 1998.

GULFSTREAM PARK RACING ASSOCIATION, INC. ET SA FILIALE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—(suite)
(Tous les montants au 31 août 1999 et pour les périodes de huit mois terminées les 31 août 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

3) Impôts sur le revenu

La provision pour impôts sur le revenu comprend ce qui suit :

	<u>Huit mois terminés les 31 août</u>		<u>Exercices terminés les 31 décembre</u>		
	<u>1999</u>	<u>1998</u>	<u>1998</u>	<u>1997</u>	<u>1996</u>
	(non vérifié)	(non vérifié)			
Provision actuelle :					
Fédéral	2 307 569	\$ 2 844 179	\$ 858 065	\$ 652 744	\$ 942 601
État	395 009	486 866	146 883	111 736	168 355
	<u>2 702 578</u>	<u>3 331 045</u>	<u>1 004 948</u>	<u>764 480</u>	<u>1 110 956</u>
Provision reportée :					
Fédéral	91 755	(408 536)	(123 252)	131 337	450 183
État	15 702	(69 934)	(21 098)	22 482	70 061
	<u>107 462</u>	<u>(478 470)</u>	<u>(144 350)</u>	<u>153 819</u>	<u>520 244</u>
	<u>2 810 040</u>	<u>\$ 2 852 575</u>	<u>\$ 860 598</u>	<u>\$ 918 299</u>	<u>\$ 1 631 200</u>

Les composantes importantes de la charge fiscale reportée nette au 31 août 1999 et aux 31 décembre 1998 et 1997 se présentaient comme suit :

	<u>31 août 1999</u>	<u>31 décembre 1998</u>	<u>31 décembre 1997</u>
	(non vérifié)		
Actifs d'impôts reportés :			
Impôts reportés	3 393	\$ 205 335	\$ 169 241
Impôts d'État reportés	34 501	29 161	36 334
Divers	168 232	164 062	139 119
Provision pour moins-value	(99 219)	(99 219)	(99 219)
	<u>106 907</u>	<u>299 339</u>	<u>245 475</u>
Passifs d'impôts reportés :			
Propriétés et matériel	(801 177)	(886 148)	(976 634)
Charge fiscale reportée nette	<u>(694 270)\$</u>	<u>(586 809)\$</u>	<u>(731 159)\$</u>

La Société inscrit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts reportés si, à la lumière des preuves disponibles, il est plus probable qu'improbable que certains ou tous les actifs d'impôts reportés ne seront pas matérialisés. La Société a établi une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts reportés de 99 219 \$ au 31 décembre 1998.

GULFSTREAM PARK RACING ASSOCIATION, INC. ET SA FILIALE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—(suite)
(Tous les montants au 31 août 1999 et pour les périodes de huit mois
terminées les 31 août 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

Le rapprochement entre la provision pour impôts sur le revenu prévue par la loi et la provision pour impôt réelle pour les périodes de huit mois terminées les 31 août 1999 et 1998 et les exercices terminés les 31 décembre 1998, 1997 et 1996 est présenté comme suit :

	<u>Huit mois terminés les 31 août</u>		<u>Exercices terminés les 31 décembre</u>		
	<u>1999</u>	<u>1998</u>	<u>1998</u>	<u>1997</u>	<u>1996</u>
	(non vérifié)	(non vérifié)			
Impôts sur le revenu au taux fédéral prévu par la loi	2 478 987 \$	2 422 336 \$	746 248 \$	708 441 \$	1 398 041 \$
Impôts d'État, déduction faite de l'avantage fédéral	266 965	271 006	81 760	87 242	154 971
Divers	64 088	159 233	32 590	122 616	78 188
Provision pour impôts sur le revenu.....	<u>2 810 040 \$</u>	<u>2 852 575 \$</u>	<u>860 598 \$</u>	<u>918 299 \$</u>	<u>1 631 200 \$</u>

4) Effets à payer

Au cours de l'exercice, la Société avait une facilité de crédit de 15 000 000 \$ auprès d'une institution financière. La facilité de crédit comprend une ligne de crédit renouvelable de 2 000 000 \$ et un emprunt à terme de 13 000 000 \$. La ligne de crédit est venue à échéance le 31 mai 1998 et portait intérêt au TIOL majoré de 0,55 % plus une commission d'engagement de 0,2 %. Au 31 décembre 1998, les soldes impayés sur l'emprunt à terme totalisaient 7 300 000 \$. L'emprunt à terme requiert des paiements de capital annuels de 500 000 \$ avec un versement forfaitaire et final exigible à l'échéance. La ligne de crédit et l'emprunt à terme sont garantis par les actifs de la Société, et une convention de garantie sans recours et de cautionnement signée par Gulfstream. La facilité de crédit contient des clauses qui restreignent les emprunts et le paiement de dividendes, exigent le maintien de certains ratios financiers et limitent les dépenses en capital. L'emprunt à terme, avec des taux d'intérêt indexés sur les taux du marché, se rapproche de la juste valeur marchande au 31 décembre 1998 et au 31 août 1999.

Le 16 février 1999, la Société a modifié son contrat d'emprunt à terme jusqu'au 16 février 2000 avec un intérêt au TIOL majoré de 1,25 %. Toutes les autres modalités du contrat sont pratiquement identiques aux modalités précédentes.

5) Dette à long terme

Au 31 décembre 1998, la Société avait 48 000 000 \$ en dette à long terme impayée auprès de Orient Corporation (USA). Cette dette est garantie par la quasi-totalité des actifs de la Société, et est subordonnée à la facilité de crédit. La Société verse un intérêt au TIOT majoré de 0,80 % (5,3 % au 31 décembre 1998). La Société a conclu un contrat de taux d'intérêt qui limite le taux d'intérêt applicable jusqu'au 31 décembre 1999. Cette dette vient à échéance le 31 décembre 2004, avec des paiements annuels de 500 000 \$ commençant en 2000 et un versement forfaitaire et final exigible à l'échéance. La dette à long terme, avec des taux d'intérêt indexés sur les taux du marché, se rapproche de la juste valeur marchande au 31 décembre 1998 (voir la note 9).

GULFSTREAM PARK RACING ASSOCIATION, INC. ET SA FILIALE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—(suite)
(Tous les montants au 31 août 1999 et pour les périodes de huit mois
terminées les 31 août 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

6) Engagements et éventualités

Contrats

i) Contrat de concession

En 1998, la Société a conclu un contrat de concession de cinq ans. En vertu des clauses de l'entente, le concessionnaire a droit à une garantie de 125 000 \$ la première année et de 100 000 \$ par la suite en contrepartie de ses services. Si les profits d'une année donnée dépassent les montants garantis (le «surplus»), la Société a le droit de recevoir une partie du surplus. La Société a droit aux premiers 100 000 \$ du surplus plus une tranche de tout surplus additionnel en sus de 100 000 \$ (voir la note 9).

ii) Ententes touchant la prestation de services

La Société a signé une entente touchant la prestation de services de totalisation qui prévoit que la Société paie une charge de services minimale fondée sur un multiple appliqué à tous les paris plus des honoraires de 1 000 \$ pour chaque jour de courses. Cette entente viendra à échéance au 31 décembre 1999.

La Société a signé une entente de prestation de services en vue d'offrir des activités de soutien audio-vidéo à l'hippodrome jusqu'au 31 décembre 2001. La charge pour les services payée par la Société pour chaque jour de courses s'élève à 3 730 \$.

En décembre 1998, la Société a conclu une convention de location-exploitation de cinq ans pour le matériel téléphonique. En vertu des clauses de la convention, la Société est tenue de verser 13 402 \$ par mois avec une option d'achat à la juste valeur marchande à la fin des troisième et cinquième années.

Litiges et autres

La Société est défendeur dans le cadre de certaines poursuites judiciaires et autres poursuites découlant du cours normal de ses affaires. La direction pense que l'issue de ces poursuites aura une incidence néfaste négligeable sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société.

7) Opérations entre apparentés

Un dirigeant de la Société est associé d'une étude d'avocats qui a rendu divers services juridiques à la Société. Les charges de cette étude pour les services juridiques et autres frais remboursables ont totalisé environ 44 900 \$ et 21 400 \$ pour les périodes de huit mois terminées les 31 août 1999 et 1998 et environ 29 100 \$, 94 300 \$ et 34 300 \$ respectivement pour les exercices terminés les 31 décembre 1998, 1997 et 1996.

La Société a convenu de payer des honoraires de consultation et des frais de garantie d'emprunt à Gulfstream. Ces paiements ont totalisé 39 659 \$ et 122 772 \$ pour les périodes de huit mois terminées les 31 août 1999 et 1998 et 244 772 \$, 255 368 \$ et 256 980 \$ respectivement pour les exercices terminés les 31 décembre 1998, 1997 et 1996.

8) Régime d'avantages sociaux

En date du 1^{er} janvier 1995, la Société a adopté un régime de participation aux bénéfices en vertu de 401(k) (le «régime») en vue d'offrir les prestations de retraite à ses employés. Tous les employés qui respectent certaines conditions d'admission peuvent participer au régime. Les contributions à part égale discrétionnaires sont

GULFSTREAM PARK RACING ASSOCIATION, INC. ET SA FILIALE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—(suite)
(Tous les montants au 31 août 1999 et pour les périodes de huit mois
terminées les 31 août 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

calculées chaque année par la Société. La Société a cotisé au régime environ 54 600 \$ et 71 300 \$ au cours des périodes de huit mois terminées les 31 août 1999 et 1998 et respectivement environ 85 100 \$, 82 900 \$ et 86 700 \$ durant les exercices terminés les 31 décembre 1998, 1997 et 1996.

9) Faits postérieurs à la date du bilan

a) Le 1^{er} septembre 1999, Magna Entertainment Corp., filiale en propriété exclusive de Magna International Inc., a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de la Société. En vertu des clauses de la convention d'achat-vente, 48 000 000 \$ en dette à long terme ont été remboursés immédiatement avant la vente, avec des fonds avancés par le vendeur par ajout au capital d'apport. Les conventions relatives au taux d'intérêt associées à cette dette à long terme ont été annulées.

b) Le contrat de concession (note 6 i)) a été abandonné en 1999 à cause des pertes enregistrées. Ces pertes ont été séparées entre la Société et le concessionnaire.

ÉTATS FINANCIERS

REMINGTON PARK, INC.

Pour les exercices terminés les 31 décembre 1998, 1997 et 1996

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Au Conseil d'administration de
Remington Park, Inc.

Nous avons vérifié les bilans ci-joints de Remington Park, Inc. («la Société») aux 31 décembre 1998 et 1997 et les états correspondants des résultats et du déficit cumulé, des capitaux propres (déficit) et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 1998. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues aux États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos vérifications constituent une base raisonnable à l'expression de notre vérification.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de Remington Park, Inc. aux 31 décembre 1998 et 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 1998 selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis.

Youngstown, Ohio
le 19 février 1999
(le 21 octobre 1999 pour
la note k)

(signé) HILL, BARTH & KING LLC
Comptables publics licenciés

REMINGTON PARK, INC.

BILANS

	<u>Au 30 septembre 1999</u>	<u>Au 31 décembre 1998</u>	<u>Au 31 décembre 1997</u>
	(non vérifié)		
ACTIF			
ACTIF À COURT TERME			
Espèces et quasi-espèces — NOTE F	750 319 \$	697 037 \$	501 209 \$
Encaisse affectée	2 420 961	446 664	400 609
Comptes clients, déduction faite de provisions pour créances douteuses de 27 246 \$ au 30 septembre 1999, de 26 433 \$ au 31 décembre 1998 et de 0 \$ au 31 décembre 1997	706 785	306 743	890 243
Stocks	160 075	162 833	202 791
Charges payées d'avance et autres éléments d'actif	222 212	180 268	270 056
Total de l'actif à court terme	<u>4 260 352</u>	<u>1 793 545</u>	<u>2 264 908</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES — NOTES B ET I			
Améliorations foncières	4 042 534	3 989 282	4 527 282
Bâtiments et structures	29 825 932	30 135 806	32 047 806
Matériel et outillage	7 996 937	7 953 549	7 921 772
Mobilier et agencements	1 654 963	1 649 747	1 638 081
	43 520 366	43 728 384	46 134 941
Moins amortissement cumulé	34 763 202	34 621 473	32 078 706
Immobilisations corporelles, net	<u>8 757 164</u>	<u>9 106 911</u>	<u>14 056 235</u>
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF			
Bail foncier et autres charges moins amortissement — NOTES E ET I	1 322 601	1 392 987	1 943 765
	<u>14 340 117 \$</u>	<u>12 293 443 \$</u>	<u>18 264 908 \$</u>
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (DÉFICIT)			
PASSIF À COURT TERME			
Créditeurs	1 886 155 \$	1 374 870 \$	2 851 255 \$
Tickets de pari mutuel non réclamés	249 321	445 909	465 585
Avances à payer à The Edward J. DeBartolo Corporation — NOTE G	156 674	453 771	5 934 012
Charges à payer	1 176 728	926 162	782 715
Droits des pourcentages en excès des bourses versées — NOTE C	1 916 210	292 293	700 911
Produits comptabilisés d'avance	517 925	6 972	90 974
Total du passif à court terme	<u>5 903 013</u>	<u>3 499 977</u>	<u>10 825 452</u>
AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF			
Dette à long terme moins le capital exigible à moins d'un an — NOTE B	—	—	30 000 000
Divers	18 711	—	—
Total des autres éléments de passif	<u>18 711</u>	<u>—</u>	<u>30 000 000</u>
CAPITAUX PROPRES (DÉFICIT) — NOTE G			
Actions ordinaires — valeur nominale de 1 \$ par action :			
10 000 actions autorisées; 500 actions émises et en circulation	500	500	500
Capital d'apport supplémentaire	48 148 592	47 991 918	7 409 500
Déficit accumulé	(39 730 699)	(39 198 952)	(29 970 544)
Total des capitaux propres (déficit)	<u>8 418 393</u>	<u>8 793 466</u>	<u>(22 560 544)</u>
	<u>14 340 117 \$</u>	<u>12 293 443 \$</u>	<u>18 264 908 \$</u>

Au nom du Conseil,

(signé) VINCENT GALIFI
Administrateur

(signé) JAMES NICOL
Administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers.

REMINGTON PARK, INC.

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT ACCUMULÉ

	Neuf mois terminés les 30 sept.		Exercices terminés les 31 décembre		
	1999	1998	1998	1997	1996
	(non vérifié)	(non vérifié)			
PRODUITS					
Produits tirés du pari mutuel	21 471 901 \$	23 079 261 \$	29 095 338 \$	33 085 838 \$	33 461 803 \$
Soustraire :					
Bourses versées aux hommes de chevaux	7 376 329	7 754 755	9 819 313	11 438 288	11 450 284
Montants versés à l'État d'Oklahoma	2 509 253	2 674 986	3 362 670	3 801 826	3 620 381
Appoints et primes versés au fonds renouvelable d'élevage et de développement de l'Oklahoma	690 455	778 825	990 960	1 157 359	775 645
Commissions versées aux pistes hôtesse	2 824 435	2 779 730	3 420 305	3 680 734	2 833 637
	13 400 472	13 988 296	17 593 248	20 078 207	18 679 947
Produits tirés du pari mutuel, net . . .	8 071 429	9 090 965	11 502 090	13 007 631	14 781 856
Produits tirés des concessions	1 165 511	1 338 775	1 851 686	2 168 490	2 517 449
Autres produits non liés au pari mutuel	1 026 041	1 564 829	2 138 306	2 644 010	3 515 199
Total des produits	10 262 981	11 994 569	15 492 082	17 820 131	20 814 504
Coûts et charges d'exploitation —					
NOTES E ET G	10 405 855	12 920 768	16 994 450	20 177 827	21 064 646
Amortissement	486 871	2 029 313	2 706 547	2 723 763	2 800 681
Provision pour moins-value de l'actif à long terme — NOTE I	—	2 837 000	2 837 000	5 077 918	—
	—	2 837 000	2 837 000	5 077 918	—
PERTE LIÉE À					
L'EXPLOITATION	(629 745)	(5 792 512)	(7 045 915)	(10 159 377)	(3 050 823)
AUTRES PRODUITS (CHARGES)					
Intérêts créditeurs	102 800	90 392	122 477	116 336	106 130
Intérêts débiteurs — NOTE G . . .	(4 802)	(1 907 474)	(2 304 970)	(2 539 923)	(2 481 557)
	97 998	(1 817 082)	(2 182 493)	(2 423 587)	(2 375 427)
PERTE NETTE	(531 747)	(7 609 594)	(9 228 408)	(12 582 964)	(5 426 250)
DÉFICIT ACCUMULÉ					
Au début de la période	(39 198 952)	(29 970 544)	(29 970 544)	(17 387 580)	(11 961 330)
À la fin de la période	(39 730 699) \$	(37 580 138) \$	(39 198 952) \$	(29 970 544) \$	(17 387 580) \$
Perte par action ordinaire en circula- tion et diluée					
	(1 063) \$	(15 219) \$	(18 457) \$	(25 166) \$	(10 853) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

REMINGTON PARK, INC.
ÉTATS DES CAPITAUX PROPRES (DÉFICIT)

	<u>Action ordinaire</u>	<u>Capital d'apport supplémentaire</u>	<u>Déficit accumulé</u>	<u>Total des capitaux propres (déficit)</u>
Solde au 31 décembre 1995.....	500 \$	7 409 500 \$	(11 961 330) \$	(4 551 330) \$
Perte nette à la fin de l'exercice terminé le				
31 décembre 1996	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>(5 426 250)</u>	<u>(5 426 250)</u>
Solde au 31 décembre 1996.....	500	7 409 500	(17 387 580)	(9 977 580)
Perte nette à la fin de l'exercice terminé le				
31 décembre 1997	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>(12 582 964)</u>	<u>(12 582 964)</u>
Solde au 31 décembre 1997.....	500	7 409 500	(29 970 544)	(22 560 544)
Apports de 1998 (NOTE J)	<u>—</u>	<u>40 582 418</u>	<u>—</u>	<u>40 582 418</u>
Perte nette à la fin de l'exercice terminé le				
31 décembre 1998	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>(9 228 408)</u>	<u>(9 228 408)</u>
Solde au 31 décembre 1998.....	500	47 991 918	(39 198 952)	8 793 466
Apports de 1999 (NOTE J) (non vérifié)	<u>—</u>	<u>156 674</u>	<u>—</u>	<u>156 674</u>
Perte nette pour les neuf mois terminés le				
30 septembre 1999 (non vérifié)	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>(531 747)</u>	<u>(531 747)</u>
Solde au 30 septembre 1999 (non vérifié)	<u>500 \$</u>	<u>48 148 592 \$</u>	<u>(39 730 699) \$</u>	<u>8 418 393 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

REMINGTON PARK, INC.
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Neuf mois terminés les 30 septembre		Exercices terminés les 31 décembre		
	1999 (non vérifié)	1998 (non vérifié)	1998	1997	1996
RENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS					
D'EXPLOITATION					
Perte nette	(531 747) \$	(7 609 594) \$	(9 228 408) \$	(12 582 964) \$	(5 426 250) \$
Redressements pour rapprocher la perte nette aux rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation :					
Provision pour moins-value de l'actif à long terme	—	2 837 000	2 837 000	5 077 918	—
Amortissement	486 871	2 029 313	2 706 547	2 723 763	2 800 681
Provision pour créances douteuses	27 246	25 000	26 433	—	—
Gain à la vente de matériel	—	—	—	(8 341)	—
(Augmentation) diminution de l'encaisse affectée	(1 974 297)	(416 662)	(46 055)	346 569	(97 411)
(Augmentation) diminution des débiteurs	(427 288)	282 266	557 067	(479 114)	14 450
Augmentation (diminution) des stocks, des charges payées d'avance et des autres éléments d'actif	(39 861)	(99 765)	129 746	32 081	(72 787)
Augmentation (diminution) des débiteurs et des éléments de passif liés aux bourses	2 127 673	(1 386 886)	(1 885 003)	1 106 833	1 169 862
Augmentation (diminution) des charges à payer et des tick- ets de pari mutuel non réclamés	53 978	333 057	123 771	(43 980)	195 555
Augmentation des avances à payer à The Edward J. Bar- tolo Corporation	(540 423)	1 825 165	2 502 177	2 164 757	2 481 557
Augmentation (diminution) des produits comptabilisés d'avance	510 953	214 150	(84 002)	(20 850)	(35 090)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	<u>(306 895)</u>	<u>(1 966 956)</u>	<u>(2 360 727)</u>	<u>(1 683 328)</u>	<u>1 030 567</u>
RENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS					
D'INVESTISSEMENT					
Achat d'améliorations et de matériel	(66 063)	(41 948)	(43 445)	(118 293)	(326 020)
Produit tiré de la vente d'immobilisations corporelles	—	—	—	292 770	—
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement	<u>(66 063)</u>	<u>(41 948)</u>	<u>(43 445)</u>	<u>174 477</u>	<u>(326 020)</u>
RENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE					
FINANCEMENT					
Avances à recevoir de The Edward J. DeBartolo Corpora- tion, net.	400 000	2 600 000	2 600 000	900 000	302 919
Produit tiré d'un (paiements sur un) effet à payer	26 240	—	—	—	(1 350 000)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	<u>426 240</u>	<u>2 600 000</u>	<u>2 600 000</u>	<u>900 000</u>	<u>(1 047 081)</u>
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	53 282	591 096	195 828	(608 851)	(342 534)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES					
Au début de la période	697 037	501 209	501 209	1 110 060	1 452 594
À la fin de la période	<u>750 319</u> \$	<u>1 092 305</u> \$	<u>697 037</u> \$	<u>501 209</u> \$	<u>1 110 060</u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

REMINGTON PARK, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les neuf mois terminés les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés)

NOTE A—Sommaire des principales conventions comptables

Mode de présentation :

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis qui sont conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Nature des activités :

La société exploite un champ de courses de pur-sang à Oklahoma City, en Oklahoma. La société a présenté 136, 147 et 156 jours de course en direct, respectivement, en 1998, 1997 et 1996, et elle a obtenu des compétitions en direct totalisant 123 jours en 1999.

Espèces et quasi-espèces :

L'encaisse affectée représente principalement des montants pour un contrat de dépôts de bourses de futurité et un supplément de dépôts de bourses à payer dans le cadre de compétitions ultérieures en direct.

La société considère comme des quasi-espèces les titres de créance très liquides achetés comportant des échéances de trois mois ou moins.

Stocks :

Les stocks, qui consistent principalement en des aliments destinés aux concessions, sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins une provision pour la moins-value de l'actif à long terme (note I). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur les durées de vie utile estimatives des éléments d'actif.

Bâtiments	15 à 25 ans
Améliorations	5 à 15 ans
Mobilier et agencements	5 à 10 ans

La société mesure la moins-value lorsque des événements ou des nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable d'un élément d'actif peut ne pas être recouvrable. La direction de la société évalue la possibilité de recouvrement des éléments d'actif à long terme en déterminant si l'amortissement de ces éléments sur leur durée de vie restante peut être recouvré grâce aux rentrées nettes non actualisées prévues. Le montant de la moins-value, le cas échéant, est déterminé selon la juste valeur (rentrées nettes actualisées prévues) et imputé aux exploitations de la période pendant laquelle cette moins-value est déterminée par la direction.

Charges liées au bail foncier :

Les charges liées au bail foncier sont présentées déduction faite de l'amortissement moins la provision pour moins-value des éléments d'actif à long terme (note I). Les charges liées au bail foncier sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Produits comptabilisés d'avance :

Les produits comptabilisés d'avance consistent principalement en des paiements par anticipation reçus à l'égard de services de traiteur qui sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont générés.

REMINGTON PARK, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS — (suite) (Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les neuf mois terminés les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés)

Impôts sur le revenu :

La société a été incluse dans la déclaration de revenu fédérale consolidée de sa société mère, The Edward J. DeBartolo Corporation, jusqu'au 1^{er} décembre 1998 (note G). Subséquemment au 1^{er} décembre 1998, la société a produit une déclaration de revenu fédérale distincte. Les impôts sur le revenu de la société sont établis à l'aide de la méthode des déclarations distinctes. En vertu de cette méthode, la provision pour impôts sur le revenu est généralement déterminée comme si la société produisait une déclaration de revenu distincte. La société produit une déclaration de revenu d'État distincte.

Les impôts sur le revenu sont établis à l'égard de montants exigibles et de montants reportés liés à des écarts temporaires entre la valeur comptable et l'assiette fiscale des éléments d'actif et de passif.

Publicité :

Les frais de publicité sont imputés aux exploitations lorsqu'ils sont engagés, et ils sont inclus dans les charges d'exploitation. Les montants imputés aux exploitations s'établissent comme suit :

Exercice terminé les 31 décembre :	
1998.....	1 584 636 \$
1997.....	2 193 659
1996.....	2 292 339
Neuf mois terminés les 30 septembre (non vérifié) :	
1999.....	749 011 \$
1998.....	1 268 719

Bénéfice par action :

Le bénéfice par action en circulation est établi en divisant le bénéfice net disponible pour les porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période, lequel se chiffre à 500 actions pour toutes les périodes présentées. La société ne possède pas de titres dilutifs.

Constatation des produits :

La société comptabilise quotidiennement les produits liés aux courses de chevaux. Les produits tirés des courses de chevaux sont présentés, déduction faite des impôts et taxes de l'État et des taxes locales, ainsi que des prix et bourses liés aux paris.

Juste valeur des instruments financiers :

La direction a évalué la juste valeur de ses instruments financiers à l'aide d'information du marché dont elle disposait et grâce à des méthodes d'évaluation appropriées. Une grande partie de jugement est requise pour interpréter les données du marché en vue d'élaborer des prévisions de la juste valeur. Par conséquent, les justes valeurs estimatives ne représentent pas nécessairement les montants qui pourraient être matérialisés en vertu des marchés actuels.

Espèces et quasi-espèces, encaisse affectée, débiteurs, créditeurs et charges à payer – En raison des échéances à court terme de ces instruments, les valeurs comptables présentées dans les bilans constituent des estimations raisonnables de la juste valeur.

Utilisation de prévisions :

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Ainsi, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

REMINGTON PARK, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS — (suite) (Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les neuf mois terminés les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés)

États financiers intermédiaires :

Selon la direction, les états financiers intermédiaires non vérifiés tiennent compte de tous les redressements, lesquels consistent uniquement en des redressements normaux et récurrents requis pour présenter fidèlement la situation financière au 30 septembre 1999 et les états des résultats et les flux de trésorerie pour les neuf mois terminés les 30 septembre 1999 et 1998.

Nouvelles normes comptables :

En juin 1998, le *Financial Accounting Standards Board* a publié la prise de position N° 133 intitulée «Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities» (le «SFAS 133»). Cette prise de position sera en vigueur pour le premier trimestre de la société terminé le 31 mars 2001. Le SFAS 133 exige qu'une entité constate tous les instruments dérivés à titre d'actifs ou de passifs et qu'elle mesure ces instruments à leur juste valeur. La société n'a pas encore déterminé l'incidence, le cas échéant, de cette recommandation sur ses états financiers.

Reclassement :

Les états financiers des exercices 1997 et 1996 ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 1998. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les états des résultats nets.

NOTE B — Dette à long terme

Au 31 décembre 1997, la dette à long terme représentait une convention à l'égard d'un effet à payer à The Edward J. DeBartolo Corporation («DeBartolo») portant intérêt au taux préférentiel et comportant des paiements d'intérêts et de capital exigibles chaque trimestre établis d'après les flux de trésorerie disponibles comme définis, la totalité du capital impayé étant exigible le 31 décembre 2001, garantis par la plupart des bâtiments, des améliorations et du matériel. Au 31 décembre 1997, le solde du capital s'établissait à 30 000 000 \$.

À compter du 1^{er} décembre 1998, DeBartolo a versé un apport de capital (note J), lequel a en partie servi à réduire la totalité du solde du capital de cette convention d'effet.

NOTE C — Paiements en trop et en moins de bourses

La Oklahoma Horse Racing Commission (OHRC) Rules of Racing contient des dispositions relativement à des paiements en trop et en moins liés à des bourses futures, et elle détermine précisément de quelle façon ces montants seront redressés dans les attributions de bourses dans le cadre de courses ultérieures.

Au 30 septembre 1999, des bourses ont fait l'objet de paiements en moins dans le cadre de courses de pur-sang, pour un total de 2 282 698 \$. De plus, au 30 septembre 1998, des bourses ont fait l'objet de paiements en trop pendant les courses de quarter horses pour un montant totalisant 366 488 \$. La société inclura ces montants dans les bourses qu'elle attribuera dans le cadre de courses futures.

Au 31 décembre 1998, des bourses ont fait l'objet de paiements en moins dans le cadre des courses de pur-sang pour un montant totalisant 161 014 \$. De plus, au 31 décembre 1998, des bourses ont fait l'objet de paiements en moins dans le cadre des courses de quarter horses pour un montant totalisant 131 279 \$. La société a inclus ces montants dans les bourses qu'elle distribuera dans le cadre des courses de 1999.

Au 31 décembre 1997, des bourses ont fait l'objet de paiements en moins dans le cadre des courses de pur-sang pour un montant totalisant 277 619 \$. De plus, au 31 décembre 1997, des bourses ont fait l'objet de paiements en moins dans le cadre de courses de quarter horses pour un montant totalisant 423 292 \$. La société a inclus ces montants dans les bourses qu'elle a distribué dans le cadre des courses de 1998.

REMINGTON PARK, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS — (suite)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les neuf mois terminés
les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés)

NOTE D — Impôts sur le revenu

Le tableau ci-dessous illustre les actifs et les passifs d'impôts reportés :

	<u>30 septembre</u> <u>1999</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>1998</u>	<u>1997</u>
	(non vérifié)		
Actifs d'impôts reportés :			
Provision pour moins-value des éléments d'actif à long terme	13 565 000 \$	13 565 000 \$	12 606 000 \$
Report de perte d'exploitation en avant, net	1 445 000	1 100 000	18 893 000
Indemnités de vacances et de maladie à payer non déductibles	66 000	66 000	61 500
Produits reportés aux fins de présentation de l'information financière	—	2 000	31 500
Total des actifs d'impôts reportés	<u>15 076 000</u>	<u>14 733 000</u>	<u>31 592 000</u>
Passifs d'impôts reportés :			
Excédentaire de l'amortissement aux fins de l'impôt sur l'amortissement aux fins de présentation de l'information financière	<u>(2 900 000)</u>	<u>(2 733 000)</u>	<u>(2 719 500)</u>
Actifs d'impôts reportés nets avant provision pour moins-value	12 176 000	12 000 000	28 872 500
Provision pour moins-value	<u>(12 176 000)</u>	<u>(12 000 000)</u>	<u>(28 872 500)</u>
Total des actifs d'impôts reportés	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Au 31 décembre 1998, la société disposait d'un report de perte fiscale d'exploitation en avant net d'environ 3 300 000 \$ comportant diverses échéances échelonnées jusqu'en 2013. Ces montants peuvent servir aux fins d'impôts sur le revenu fédéraux pour contrebalancer le revenu imposable futur d'après une déclaration de revenu distincte en vigueur le 1^{er} décembre 1998 (note G).

NOTE E — Contrats de location

La société occupe des terrains utilisés pour les installations de course en vertu d'un contrat de location-exploitation en vigueur jusqu'en 2013. Ce contrat prévoit également des possibilités de renouvellement pour des périodes de 10 ans après la période initiale. En vertu de ce contrat de location, la société a effectué un premier versement de 4 000 000 \$ qui est amorti sur la durée du contrat initial. Outre ce premier versement, la société est tenue de s'acquitter d'un loyer supplémentaire établi d'après des paiements de loyer annuels minimums allant de 110 710 \$ à 132 850 \$ ainsi que la moitié de un pour cent de la «cagnotte» en sus de 187 000 000 \$ pendant chaque saison de course.

REMINGTON PARK, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS — (suite)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les neuf mois terminés
les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés)

La société consacre des montants importants à l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation dans le cadre de ses activités commerciales courantes. Cet équipement comprend des totalisateurs, du matériel de liaison montante, de l'équipement télévisuel couleur en circuit fermé, du matériel d'entretien des champs de course et du matériel de photo d'arrivée. La plupart de cet équipement est loué pour chaque jour de courses, et le loyer minimum par jour de course en direct s'établit comme suit :

	<u>Loyer minimum par jour de course en direct</u>	<u>Loyer quotidien minimum – programmes diffusés en simultané</u>	<u>Loyer quotidien minimum – salons de pari hors piste</u>
Exercice terminé les 31 décembre :			
1998.....	5 700 \$	600 \$	200 \$
1997.....	3 000	600	800
1996.....	3 000	575	800
Neuf mois terminés les 30 septembre (non vérifié) :			
1999.....	5 700	630	150
1998.....	5 700	600	200

Le tableau ci-dessous illustre les paiements de location minimums futurs liés aux contrats de location-exploitation qui comportent des modalités non résiliables restantes ou initiales supérieures à un an au 31 décembre 1998 :

1999.....	177 000 \$
2000.....	171 000
2001.....	168 000
2002.....	168 000
2003.....	168 000
Exercices subséquents.....	<u>1 195 000</u>
Total.....	<u><u>2 047 000 \$</u></u>

Les frais de location imputés aux exploitations s'établissent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre :	
1998.....	2 039 598 \$
1997.....	2 913 829
1996.....	2 281 613
Neuf mois terminés les 30 septembre (non vérifié) :	
1999.....	1 458 933
1998.....	1 549 651

NOTE F—Concentration du risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent éventuellement la société à des concentrations de risque de crédit consistent principalement en des placements au comptant et des débiteurs. La société effectue ses placements au comptant dans des instruments à court terme de qualité et limite le montant des risques de crédit à l'égard de tout émetteur commercial. La société conserve la principale partie de l'ensemble de ses dépôts bancaires dans une seule institution financière située à Oklahoma City, en Oklahoma. Ces comptes excèdent parfois les limites assurées par le fédéral. La société juge qu'elle ne court pas de risque de crédit important en ce qui a trait à ses espèces et quasi-espèces.

REMINGTON PARK, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS — (suite)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les neuf mois terminés
les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés)

La société accorde du crédit à d'autres champs de course ainsi qu'à des clients qui louent des loges ou qui détiennent des abonnements. Elle procède à des évaluations du crédit sur une base régulière de la situation financière de ses clients et, habituellement, elle n'exige pas de garanties de ceux-ci.

NOTE G — Participation majoritaire et opérations entre apparentés

Participation majoritaire :

La société était une filiale en propriété exclusive de DeBartolo. Depuis le 1^{er} décembre 1998, Oklahoma Racing, LLC. (société nouvellement constituée détenue par un affilié) a acquis la totalité du capital actions ordinaires détenue par DeBartolo. Le capital actions ordinaires ainsi acquis a été déposé en garantie à l'égard d'un effet à payer lié à l'acquisition à DeBartolo. Veuillez consulter la note K relativement au fait postérieur à la date du bilan.

Opérations entre apparentés :

Les charges d'exploitation incluent certaines dépenses payées ou engagées au nom de la société par DeBartolo. La société a remboursé ces charges générales et administratives à DeBartolo sur une base courante, comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre :	
1998	208 002 \$
1997	309 751
1996	738 169
Neuf mois terminés les 30 septembre (non vérifié) :	
1999	81 097
1998	181 063

Depuis le 1^{er} décembre 1998, DeBartolo a contribué 10 582 418 \$ des avances et des intérêts au capital de la société. Les avances et les intérêts à payer à DeBartolo ont totalisé 453 771 \$ au 31 décembre 1998 et 5 934 012 \$ au 31 décembre 1997. DeBartolo a convenu d'avancer un montant supplémentaire de 3 000 000 \$ sous la forme de prêts au taux préférentiel plus un pour cent à la société au cours de 1999 afin de financer les déficits d'exploitation, le cas échéant.

Les intérêts exigés par DeBartolo pour la convention à l'égard d'un effet à laquelle il est fait référence à la note B sont résumés ci-dessous :

Exercices terminés les 31 décembre :	
1998	2 308 356 \$
1997	2 532 740
1996	2 481 557
Neuf mois terminés les 30 septembre (non vérifié) :	
1999	—
1998	1 907 055

DeBartolo n'a exigé aucun intérêt sur les avances nettes liées à l'exploitation. Les frais de gestion exigés par DeBartolo ont totalisé 50 000 \$ annuellement.

REMINGTON PARK, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS — (suite)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les neuf mois terminés
les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés)

NOTE H — Régime de retraite d'épargne-placement

Depuis le 1^{er} février 1998, la société, conjointement avec une société affiliée, a constitué un régime de retraite à contributions déterminées 401 (k), lequel couvre la presque totalité des employés. Les personnes qui étaient au service de la société à l'entrée en vigueur du régime sont admissibles à y participer. Les employés embauchés après la date d'entrée en vigueur du régime doivent respecter des exigences en matière d'années de service et d'âge afin de participer. Le régime prévoit des contributions à part égale au gré de la société. Aucune contribution à part égale n'a été versée au cours de l'exercice 1998 ou pendant les neuf mois terminés le 30 septembre 1999.

NOTE I—Moins-value des éléments d'actif à long terme

Au cours de l'exercice 1998, la société a contribué une provision additionnelle de 2 837 000 \$ pour la moins-value de la valeur des installations de course en raison de la diminution constante de l'assistance et des mises du pari mutuel au cours des derniers exercices. La provision a été affectée au pro rata à des améliorations foncières, à des bâtiments et à des structures ainsi qu'à des charges de bail foncier. La société a inscrit une provision pour la moins-value de l'installation de course de 5 077 918 \$ à l'exercice terminé le 31 décembre 1997 et de néant pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996. Au 31 décembre 1998, la provision pour moins-value totalisait 39 914 918 \$.

NOTE J—Activités de placement hors caisse

Depuis le 1^{er} décembre 1998, DeBartolo a contribué un capital de 40 582 418 \$ qui a servi à réduire la convention à l'égard d'un effet ainsi que les avances et les intérêts à payer à DeBartolo comme il est indiqué dans les notes B et G. De plus, au 30 septembre 1999, DeBartolo a versé un capital supplémentaire de 156 674 \$ qui a servi à réduire les avances à payer à DeBartolo.

NOTE K—Fait postérieur à la date du bilan

Le 21 octobre 1999, Oklahoma Racing, LLC a conclu une convention définitive visant la vente de 100 % des actions ordinaires en circulation de la société à Magna Entertainment Corp., filiale en propriété exclusive de Magna International Inc. contre un montant de 10 000 000 \$. En vertu de cette convention, DeBartolo a convenu de contribuer un montant de 156 674 \$ en avances au capital d'apport supplémentaire. Cette contribution au capital a été reflétée au 30 septembre 1999 dans les états financiers ci-joints.

ÉTATS FINANCIERS

THISTLEDOWN, INC.

Pour les exercices terminés les 31 décembre 1998, 1997 et 1996

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Au Conseil d'administration de
Thistledown, Inc.

Nous avons vérifié les bilans ci-joints de Thistledown, Inc. aux 31 décembre 1998 et 1997 et les états correspondants des résultats et du déficit cumulé, des capitaux propres déficitaires et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 1998. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues aux États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos vérifications constituent une base raisonnable à l'expression de notre vérification.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Thistledown, Inc. aux 31 décembre 1998 et 1997 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 1998 selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis.

Youngstown, Ohio
le 12 octobre 1999
(le 21 octobre 1999
pour la note D)

(signé) HILL, BARTH & KING LLC
Comptables publics licenciés

THISTLEDOWN, INC.

BILANS

	<u>Au 30 septembre 1999</u>	<u>Au 31 décembre 1998</u>	<u>Au 31 décembre 1997</u>
	(non vérifié)		
ACTIF			
Actif à court terme			
Espèces et quasi-espèces	2 366 651 \$	1 779 565 \$	895 292 \$
Encaisse affectée	2 256 828	1 562 770	1 581 885
Comptes clients (déduction faite de provisions pour créances douteuses de 89 624 \$ au 30 septembre 1999, de 89 830 \$ au 31 décembre 1998 et de 56 599 \$ au 31 décembre 1997)	2 296 486	2 027 847	1 665 173
Stocks	163 576	143 103	155 923
Bourses versées en sus des droits des pourcentages — NOTE C	176 317	—	—
Charges payées d'avance et autres éléments d'actif	32 295	176 061	50 123
Total de l'actif à court terme	<u>7 292 153</u>	<u>5 689 346</u>	<u>4 348 396</u>
Immobilisations corporelles			
Terrain	1 002 700	1 002 700	1 002 700
Améliorations foncières	1 010 522	1 010 522	1 010 522
Améliorations aux parcs de stationnement	198 007	198 007	198 007
Bâtiments et structures	39 600 666	39 591 161	39 576 955
Mobilier et agencements	2 319 321	2 209 950	2 104 442
	44 131 216	44 012 340	43 892 626
Moins amortissement cumulé	<u>34 439 953</u>	<u>33 359 365</u>	<u>31 893 794</u>
Immobilisations corporelles, net	<u>9 691 263</u>	<u>10 652 975</u>	<u>11 998 832</u>
Autres éléments d'actif			
Réduction pour fonds d'amélioration des champs de course reportée — NOTE B ..	1 085 964	792 131	503 587
Dépôts	47 398	33 944	31 222
Total des autres éléments d'actif	<u>1 133 362</u>	<u>826 075</u>	<u>534 809</u>
	<u>18 116 778 \$</u>	<u>17 168 396 \$</u>	<u>16 882 037 \$</u>
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (DÉFICITAIRES)			
Passif à court terme			
Créditeurs	3 579 044 \$	2 785 348 \$	2 737 170 \$
Tickets de pari mutuel non réclamés	683 528	639 306	651 091
À payer à The Edward J. DeBartolo Corporation	2 757	35 611	850 700
Charges à payer	814 042	593 868	600 925
Droits des pourcentages en sus des bourses versées — NOTE C	—	526 592	337 515
Produits comptabilisés d'avance	11 872	1 684	6 822
Total du passif à court terme	<u>5 091 243</u>	<u>4 582 409</u>	<u>5 184 223</u>
À payer à The Edward J. DeBartolo Corporation — NOTES G et I	61 628 370	61 221 811	60 034 612
Impôts sur le revenu reportés — NOTE D	1 262 000	1 253 000	1 000 000
Capitaux propres déficitaires — Notes G et I			
Actions ordinaires — aucune valeur nominale par action : 500 actions autorisées; 250 actions émises et en circulation	500	500	500
Capital d'apport supplémentaire	100 000	100 000	100 000
Déficit accumulé	(49 965 335)	(49 989 324)	(49 437 298)
Total des capitaux propres (déficit)	<u>(49 864 835)</u>	<u>(49 888 824)</u>	<u>(49 336 798)</u>
	<u>18 116 778 \$</u>	<u>17 168 396 \$</u>	<u>16 882 037 \$</u>

Au nom du Conseil,

(signé) VINCENT GALIFI
Administrateur

(signé) JAMES NICOL
Administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers.

THISTLEDOWN, INC.

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT ACCUMULÉ

	Neuf mois terminés les 30 septembre		Exercices terminés les 31 décembre		
	1999	1998	1998	1997	1996
	(non vérifié)	(non vérifié)			
PRODUITS					
Produits tirés du pari mutuel	25 781 914 \$	25 643 540 \$	34 283 820 \$	31 912 780 \$	26 933 567 \$
Soustraire :					
Bourses versées aux hommes de chevaux	9 170 440	9 040 027	12 115 337	10 970 292	9 509 854
Taxes de l'État d'Ohio sur les paris mutuels, déduction faite du rabais pour fonds d'amélioration du champ de courses	2 821 673	2 987 503	3 937 712	3 597 768	3 991 419
Appoints versés au Thoroughbred Health and Retirement Fund	254 045	274 471	356 977	351 631	303 161
Montant versé au HBPA	64 368	62 540	87 046	84 826	89 822
Commission versée aux pistes hôteses	2 687 816	2 687 562	3 575 538	3 165 904	1 457 258
	14 998 342	15 052 103	20 072 610	18 170 421	15 351 514
Produits tirés du pari mutuel, net	10 783 572	10 591 437	14 211 210	13 742 359	11 582 053
Produits non liés aux paris	2 654 188	2 537 033	3 469 119	3 345 817	3 332 165
Total des produits	13 437 760	13 128 470	17 680 329	17 088 176	14 914 218
Coûts et charges d'exploitation — NOTES E, G et H	12 020 154	12 275 347	16 027 163	16 234 915	14 903 093
Amortissement	1 080 587	1 087 028	1 465 571	1 497 966	1 482 331
BÉNÉFICE (PERTE) LIÉ(E) À L'EXPLOITATION	337 019	(233 905)	187 595	(644 705)	(1 471 206)
AUTRES PRODUITS (CHARGES)					
Intérêts créditeurs	102 529	69 580	89 108	72 923	22 763
Intérêts débiteurs — NOTE G	(406 559)	(448 910)	(575 729)	(742 836)	(545 736)
	(304 030)	(379 330)	(486 621)	(669 913)	(522 973)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU	32 989	(613 235)	(299 026)	(1 314 618)	(1 994 179)
Impôts sur le revenu reportés — NOTE D	9 000	168 667	253 000	354 000	321 000
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	23 989	(781 902)	(552 026)	(1 668 618)	(2 315 179)
DÉFICIT ACCUMULÉ					
Au début de la période	(49 989 324)	(49 437 298)	(49 437 298)	(47 768 680)	(45 453 501)
À la fin de la période	(49 965 335) \$	(50 219 200) \$	(49 989 324) \$	(49 437 298) \$	(47 768 680) \$
Bénéfice dilué (perte diluée) par action ordinaire en circu- lation et diluée	96 \$	(3 128) \$	(2 208) \$	(6 674) \$	(9 261) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

THISTLEDOWN, INC.

ÉTATS DES CAPITAUX PROPRES DÉFICITAIRES

	<u>Action ordinaire</u>	<u>Capital d'apport supplémentaire</u>	<u>Déficit accumulé</u>	<u>Total du déficit</u>
Solde au 31 décembre 1995	500 \$	100 000 \$	(45 453 501) \$	(45 353 001) \$
Perte nette à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 1996	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>(2 315 179)</u>	<u>(2 315 179)</u>
Solde au 31 décembre 1996	500	100 000	(47 768 680)	(47 668 180)
Perte nette à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 1997	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>(1 668 618)</u>	<u>(1 668 618)</u>
Solde au 31 décembre 1997	500	100 000	(49 437 298)	(49 336 798)
Perte nette à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 1998	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>(552 026)</u>	<u>(552 026)</u>
Solde au 31 décembre 1998	500	100 000	(49 989 324)	(49 888 824)
Bénéfice net pour les huit mois terminés le 31 août 1999 (non vérifié)	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>23 989</u>	<u>23 989</u>
Solde au 31 août 1999 (non vérifié)	<u>500 \$</u>	<u>100 000 \$</u>	<u>(49 965 335) \$</u>	<u>(49 864 835) \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

THISTLEDOWN, INC.

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Neuf mois terminés les 30 septembre		Exercices terminés les 31 décembre		
	1999	1998	1998	1997	1996
	(non vérifié)	(non vérifié)			
RENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Bénéfice net (perte nette)	23 989 \$	(781 902) \$	(552 026) \$	(1 668 618) \$	(2 315 179) \$
Redressements pour rapprocher le bénéfice net (la perte nette) aux rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation :					
Amortissement	1 080 587	1 087 028	1 465 571	1 497 966	1 482 331
Provision pour créances douteuses	26 003	—	39 098	46 467	19 560
Impôts sur le revenu reportés	9 000	168 667	253 000	354 000	321 000
(Augmentation) diminution de l'encaisse affectée	(694 058)	(315 496)	19 115	(241 656)	(1 340 229)
Augmentation des débiteurs	(294 642)	(64 810)	(401 773)	(247 808)	(1 082 062)
Augmentation (diminution) des stocks	(20 473)	(16 251)	12 820	1 083	(11 185)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	143 766	(32 265)	(125 938)	47 845	(25 647)
Augmentation des bourses versées en sus des droits des pourcentages	(176 317)	—	—	—	—
Augmentation des autres éléments d'actif	(307 287)	(193 712)	(291 266)	(372 160)	(152 226)
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	1 013 870	287 022	41 121	(339 485)	2 192 388
Augmentation (diminution) des tickets de pari mutuel non réclamés	44 222	117 510	(11 785)	218 318	92 059
Augmentation (diminution) des droits des pourcentages en sus des bourses versées	(526 592)	345 742	189 077	1 733	335 782
Augmentation (diminution) des produits comptabilisés d'avance	10 188	29 848	(5 138)	5 118	1 704
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	<u>332 256</u>	<u>631 381</u>	<u>631 876</u>	<u>(697 197)</u>	<u>(481 704)</u>
RENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Achat d'immobilisations corporelles	(118 873)	(117 318)	(119 714)	(228 315)	(332 592)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(118 873)	(117 318)	(119 714)	(228 315)	(332 592)
RENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Avances à recevoir de The Edward J. DeBartolo Corporation, net	373 703	421 379	372 111	989 948	1 364 585
Rentrées nettes liées aux activités de financement	373 703	421 379	372 111	989 948	1 364 585
Augmentation des espèces et des quasi-espèces, net	587 086	935 442	884 273	64 436	550 289
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES					
Au début de la période	1 779 565	895 292	895 292	830 856	280 567
À la fin de la période	<u>2 366 651 \$</u>	<u>1 830 734 \$</u>	<u>1 779 565 \$</u>	<u>895 292 \$</u>	<u>830 856 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

THISTLEDOWN, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois terminées
les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés)

NOTE A — Sommaire des principales conventions comptables

Mode de présentation :

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis qui sont conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Nature des activités :

Le 26 février 1998, la société a officiellement remplacé sa raison sociale Carat Company, Inc. par Thistledown Inc. Le 9 janvier 1998, Raceway Properties, Inc., filiale en propriété exclusive de The Edward J. DeBartolo Corporation, a été absorbée par la société. Raceway Properties, Inc. était propriétaire du terrain qu'occupe les installations de course, ainsi que de certains bâtiments et équipements utilisés par la société. La fusion a été comptabilisée selon la méthode de la fusion d'intérêts communs, et toutes les opérations inter-sociétés ont été éliminées.

La société exploite un champ de courses de pur-sang à Cleveland, en Ohio. La société a exploité 187, 186 et 195 journées de courses en direct, respectivement, en 1998, 1997 et 1996, et elle a obtenu des courses en direct totalisant 187 jours en 1999.

Espèces et quasi-espèces :

La société considère comme des quasi-espèces les titres de créance très liquides achetés comportant des échéances de trois mois ou moins.

L'encaisse affectée représente principalement des montants affectés pour un contrat de dépôts de bourses et un contrat de règlement de diffusion simultanée.

Stocks :

Les stocks, qui consistent principalement en des aliments destinés aux concessions, sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande, selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur les durées de vie utile estimatives des éléments d'actif.

Bâtiments	15 à 25 ans
Améliorations	5 à 15 ans
Mobilier et agencements	5 à 10 ans

La prise de position N° 121 publiée par le *Financial Accounting Standards Board* intitulée «Accounting for the Impairment of Long-Lived Assets and for Long-Lived Assets to Be Disposed Of» (le «FAS 121») établit les normes comptables relatives à la moins-value des éléments d'actif à long terme. La société mesure la moins-value lorsque des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif ne peut pas être recouvrée. La direction de la société examine les possibilités de recouvrement des éléments d'actif à long terme en déterminant si l'amortissement de ces actifs sur leur durée de vie restante peut être recouvert grâce à des rentrées nettes non actualisées prévues. Le montant de la moins-value, le cas échéant, est évalué selon la juste valeur (rentrées nettes actualisées prévues), et il est imputé aux résultats la période au cours de laquelle cette moins-value est déterminée par la direction.

THISTLEDOWN, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS — (suite) (Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés)

Impôts sur le revenu :

La société a été incluse dans la déclaration de revenu fédérale consolidée de sa société mère, The Edward J. DeBartolo Corporation («DeBartolo»). Les impôts sur le revenu de la société sont établis à l'aide de la méthode des déclarations distinctes. En vertu de cette méthode, la provision pour les impôts sur le revenu est généralement déterminée comme si la société produisait une déclaration de revenu distincte. La société produit une déclaration de revenu d'État distincte.

Les impôts sur le revenu sont établis à l'égard de montants exigibles et de montants reportés liés à des écarts temporaires entre la valeur comptable et l'assiette fiscale des éléments d'actif et de passif.

Publicité :

Les frais de publicité sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés, et ils sont inclus dans les charges d'exploitation. Les montants imputés aux résultats s'établissent comme suit :

Exercice terminé les 31 décembre :	
1998.....	1 324 955 \$
1997.....	1 475 192
1996.....	1 375 741
Neuf mois terminés les 30 septembre (non vérifié) :	
1999.....	1 111 920
1998.....	1 147 844

Bénéfice par action :

Le bénéfice par action en circulation est établi en divisant le bénéfice net disponible pour les porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période, soit 250 actions pour toutes les périodes présentées. La société ne possède pas de titres dilutifs.

Constatation des produits :

La société comptabilise quotidiennement les produits liés aux courses de chevaux. Les produits tirés des courses de chevaux sont présentés, déduction faite des impôts et taxes de l'État et des taxes locales, ainsi que des prix et bourses liés aux paris.

Juste valeur des instruments financiers :

La direction a évalué la juste valeur de ses instruments financiers à l'aide d'information du marché dont elle disposait et grâce à des méthodes d'évaluation appropriées. Une grande part de jugement est requise pour interpréter les données du marché en vue d'élaborer des prévisions de la juste valeur. Par conséquent, les justes valeurs estimatives ne représentent pas nécessairement les montants qui pourraient être matérialisés en vertu des marchés actuels.

Espèces et quasi-espèces, encaisse affectée, débiteurs, créditeurs et charges à payer—En raison des échéances à court terme de ces instruments, les valeurs comptables présentées dans les bilans constituent des estimations raisonnables de la juste valeur.

Réduction pour fonds d'amélioration du champ de course reporté—Il est impossible d'évaluer la juste valeur de la réduction pour fonds d'amélioration du champ de course reporté en raison de l'incertitude liée au moment auquel survient la matérialisation de cet instrument.

Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants

THISTLEDOWN, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—(suite)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés)

déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Ainsi, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

États financiers intermédiaires :

Selon la direction, les états financiers intermédiaires non vérifiés tiennent compte de tous les redressements, lesquels consistent uniquement en des redressements normaux et récurrents requis pour présenter fidèlement la situation financière au 30 septembre 1999 et les résultats et les flux de trésorerie pour les neuf mois terminés les 30 septembre 1999 et 1998.

Nouvelles normes comptables :

En juin 1998, le *Financial Accounting Standards Board* a publié la prise de position N° 133 intitulée «Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities» (le «SFAS 133»). Cette prise de position sera en vigueur pour le premier trimestre de la société terminé le 31 mars 2001. Le SFAS 133 exige qu'une entité constate tous les instruments dérivés à titre d'actifs ou de passifs et qu'elle mesure ces instruments à leur juste valeur. La société n'a pas déterminé l'incidence, le cas échéant, de cette recommandation sur ses états financiers.

NOTE B — Réduction pour fonds d'amélioration du champ de course

L'État de l'Ohio a adopté le projet de loi «Capital Improvement—Tax Reduction» (Code révisé de l'Ohio 3769.20) afin d'inciter la rénovation d'installations de course existantes. Au cours de l'exercice 1999, l'État a prolongé la période pendant laquelle la réduction était en vigueur du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2014. Les réductions sont approuvées par l'État d'après les dépenses engagées à l'égard de réparations importantes plus les intérêts sur les fonds empruntés utilisés pour le projet. En avril 1998, l'État a approuvé une réduction de 9 801 163 \$ à l'égard du service de la dette concernant un important projet de réparation réalisé en 1986.

Le crédit d'impôt correspond à un pour cent de la cagnotte des paris mutuels en piste bruts, jusqu'à concurrence du montant de la réduction approuvée. En raison des limites imposées au montant des réductions qui peuvent servir à réduire les impôts liés aux paris mutuels, toutes les réductions obtenues ne sont pas matérialisées à l'heure actuelle. Toute réduction obtenue et non matérialisée à l'heure actuelle pourra servir à contrebalancer des impôts sur les paris mutuels futurs entièrement matérialisés. La politique de la société consiste à constater les réductions à mesure de leur obtention d'après un pour cent de la cagnotte des paris mutuels en piste bruts.

Le tableau suivant résume (1) la réduction approuvée non obtenue, (2) l'économie d'impôt obtenue et (3) l'économie d'impôt à l'égard des impôts sur les paris mutuels :

	<u>Réduction approuvée</u>		<u>Impôts sur les paris mutuels de l'Ohio crédités de la réduction</u>
	<u>Non obtenue</u>	<u>Obtenue</u>	
Exercices terminés les 31 décembre :			
1998	8 682 282 \$	1 413 191 \$	1 124 647 \$
1997	294 310	1 434 814	1 056 468
1996	1 729 124	1 232 647	1 115 348
Neuf mois terminés les 30 septembre (non vérifié) :			
1999	7 551 298	1 124 985	831 115
1998	9 063 184	1 049 096	862 403

THISTLEDOWN, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés)

NOTE C — Droits des pourcentages et distributions des bourses

Les lois de l'État de l'Ohio exigent que la société distribue en bourses un montant correspondant à la commission du champ de course moins 1,875 % de la cagnotte des paris mutuels brute multiplié par 50 % plus 20 % des apports. De plus, la société doit verser 45 % des apports au Thoroughbred Health Retirement Fund. Les paiements en trop et en moins de bourses feront l'objet de redressements dans les distributions de bourses au cours de courses futures.

Les bourses payées en moins à la fin de chaque période s'établissent comme suit :	
31 décembre 1998	<u>526 592 \$</u>
31 décembre 1997	<u>337 515 \$</u>
Les bourses payées en trop s'établissent comme suit au :	
30 septembre 1999 (non vérifié)	<u>176 317 \$</u>

NOTE D — Impôts sur le revenu

Le tableau suivant présente les passifs d'impôts reportés :

	30 septembre 1999	31 décembre	
	(non vérifié)	1998	1997
Passifs d'impôts reportés :			
Excédent de l'amortissement aux fins de l'impôt sur l'amortissement aux fins des états financiers	893 000 \$	984 000 \$	829 000 \$
Excédent de la réduction pour fonds d'amélioration du champ de course constatée aux fins des états financiers sur la réduction aux fins de l'impôt	<u>369 000</u>	<u>269 000</u>	<u>171 000</u>
Total des passifs d'impôts reportés	<u>1 262 000 \$</u>	<u>1 253 000 \$</u>	<u>1 000 000 \$</u>

La principale raison qui explique l'écart entre l'économie d'impôts prévue et la provision pour impôts sur le revenu réside dans le fait que la société n'a pas obtenu d'avantage pour les pertes nettes liées à l'exploitation de la société utilisées par sa société mère dans sa déclaration de revenus consolidée.

THISTLEDOWN, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés)

NOTE E — Contrats de location

La société consacre des montants importants à l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation dans le cadre de ses activités commerciales courantes. Cet équipement comprend des totalisateurs, du matériel de liaison montante, de l'équipement télévisuel couleur en circuit fermé, du matériel d'entretien des champs de course et du matériel de photo d'arrivée. La plupart de cet équipement est loué pour chaque jour de courses, et le loyer minimum par jour de course en direct s'établit comme suit :

	Loyer minimum par jour de course en direct	Loyer quotidien minimum— programmes diffusés en simultané
Exercice terminé les 31 décembre :		
1998.....	4 292 \$	1 296 \$
1997.....	4 059	1 406
1996.....	3 701	1 110
Neuf mois terminés les 30 septembre (non vérifié) :		
1999.....	3 844	1 535
1998.....	4 292	1 296

Le tableau ci-dessous illustre les paiements de location minimums futurs liés aux contrats de location-exploitation qui comportent des modalités non résiliables restantes ou initiales supérieures à un an au 31 décembre 1998 :

1999	98 500 \$
2000	4 000
Total	102 500 \$

Les frais de location imputés aux résultats s'établissent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre :	
1998.....	1 765 940 \$
1997.....	1 619 099
1996.....	1 524 921
Neuf mois terminés les 30 septembre (non vérifié) :	
1999.....	1 283 199
1998.....	1 295 697

NOTE F — Concentration du risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent éventuellement la société à des concentrations de risque de crédit consistent principalement en des placements au comptant et des débiteurs. La société effectue ses placements au comptant dans des instruments à court terme de qualité et limite le montant du risque de crédit à l'égard de tout émetteur commercial. La société conserve la principale partie de l'ensemble de ses dépôts bancaires dans une seule institution financière située à Cleveland, en Ohio. Ces comptes excèdent parfois les limites assurées par le fédéral. La société croit que ses espèces et quasi-espèces ne présentent pas de risque de crédit considérable.

THISTLEDOWN, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS—(suite)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés)

La société accorde du crédit à d'autres champs de course partout au pays. Elle procède à des évaluations du crédit sur une base régulière de la situation financière de ses clients et, habituellement, elle n'exige pas de garanties de ceux-ci.

NOTE G — Participation majoritaire et opérations entre apparentés

Participation majoritaire :

La société est une filiale en propriété exclusive de DeBartolo. Veuillez consulter la note I pour de plus amples renseignements concernant les faits postérieurs à la date du bilan.

Opérations entre apparentés :

Les états financiers ci-joints incluent certaines dépenses payées ou engagées au nom de la société par DeBartolo. La société rembourse à DeBartolo les salaires et les traitements, les charges connexes et les charges générales administratives comme suit :

	<u>Salaires, traitements et charges connexes</u>	<u>Charges générales et administratives</u>	<u>Total</u>
Exercices terminés les 31 décembre :			
1998.....	8 508 074 \$	558 112 \$	9 066 186 \$
1997.....	8 156 565	815 126	8 971 691
1996.....	7 740 070	503 288	8 243 358
Neuf mois terminés les 30 septembre (non vérifié) :			
1999.....	5 807 765	373 517	6 181 282
1998.....	6 061 420	703 048	6 764 468

Les bilans ci-joints incluent les effets, les avances et les intérêts courus à payer connexes à DeBartolo (note I) comme suit :

	<u>Tranche à court terme</u>	<u>Tranche à long terme</u>
31 décembre 1998.....	<u>35 611 \$</u>	<u>61 221 811 \$</u>
31 décembre 1997.....	<u>850 700 \$</u>	<u>60 034 612 \$</u>
30 septembre 1999 (non vérifié).....	<u>2 757 \$</u>	<u>61 628 370 \$</u>

La tranche à court terme du montant à payer à DeBartolo au 30 septembre 1999 sera remboursée. La tranche à long terme du montant à payer à DeBartolo au 30 septembre 1999 sera versée au capital d'apport supplémentaire (note I).

THISTLEDOWN, INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois
terminées les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés)

DeBartolo a exigé des intérêts selon le taux fédéral en vigueur à l'égard d'un effet à payer lié au financement de certaines améliorations aux champs de course. L'intérêt exigé par DeBartolo s'établit comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre :	
1998	575 617 \$
1997	740 309
1996	544 681
Neuf mois terminés les 30 septembre (non vérifié) :	
1999	406 459
1998	448 778

DeBartolo n'a exigé aucun intérêt relativement aux avances nettes liées à l'exploitation. Les frais de gestion exigés par DeBartolo ont totalisé 50 000 \$ annuellement.

NOTE H — Régime de retraite d'épargne-placement

Depuis le 1^{er} février 1998, la société, conjointement avec une société affiliée, a constitué un régime de retraite à contributions déterminées 401 (k), lequel couvre la presque totalité des employés qui ne sont pas couverts par une convention collective ou un autre régime de retraite. Les personnes qui étaient au service de la société à l'entrée en vigueur du régime sont admissibles à y participer. Les employés embauchés après la date d'entrée en vigueur du régime doivent respecter des exigences en matière d'années de service et d'âge afin de participer. Le régime prévoit des contributions à part égale au gré de la société. Aucune contribution à part égale n'a été versée au cours des exercices 1998 ou 1999.

NOTE I — Fait postérieur à la date du bilan

Le 21 octobre 1999, DeBartolo a conclu une convention définitive visant la vente de 100 % des actions ordinaires en circulation de la société à Magna Entertainment Corp., filiale en propriété exclusive de Magna International Inc., pour une contrepartie de 14 000 000 \$. En vertu de cette convention, DeBartolo a convenu de contribuer un montant de 61 628 370 \$ en effets, avances et intérêts courus connexes en plus du capital d'apport supplémentaire. Ces montants sont reflétés dans les éléments de passif à long terme dans les bilans ci-joints.

ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

**GOLDEN GATE FIELDS (COMPRENANT LES ACTIVITÉS DE
PACIFIC RACING ASSOCIATION ASSUJETTIES AUX
DISPOSITIONS D'AGRÉMENT DU CALIFORNIA HORSE
RACING BOARD, LADBROKE RACING CALIFORNIA, INC. ET
LADBROKE LAND HOLDINGS, INC. (FILIALES EN PROPRIÉTÉ
EXCLUSIVE DE LADBROKE RACING CORPORATION))**

Exercices terminés les 31 décembre 1998, 1997 et 1996

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Au Conseil d'administration et à l'actionnaire de
Pacific Racing Association,
Ladbroke Racing California, Inc. et
Ladbroke Land Holdings, Inc.

Nous avons vérifié les états cumulés ci-joints de l'actif et du passif des activités de Pacific Racing Association assujetties aux dispositions d'agrément du California Horse Racing Board («Pacific Racing Association»), Ladbroke Racing California, Inc. et Ladbroke Land Holdings, Inc. (collectivement «Golden Gate Fields» ou la «Société») aux 31 décembre 1998 et 1997 et les états cumulés des résultats d'exploitation, des capitaux propres et des flux de trésorerie correspondants pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 1998. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues aux États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos vérifications constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Les états financiers cumulés ci-joints présentent la situation financière et les résultats d'exploitation de l'hippodrome Golden Gate Fields et ne constituent pas une présentation exhaustive de la situation financière et des résultats d'exploitation de Pacific Racing Association.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif et du passif cumulés de Pacific Racing Association, Ladbroke Racing California, Inc. et Ladbroke Land Holdings, Inc. aux 31 décembre 1998 et 1997 ainsi que des résultats de leur exploitation et de leurs flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 1998 selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis.

Walnut Creek, Californie
le 4 octobre 1999 (le 19 octobre 1999
pour le 1^{er} paragraphe de la note 5)

(signé) ERNST & YOUNG LLP
Comptables publics licenciés

**Golden Gate Fields comprenant les activités de Pacific
Racing Association assujetties aux dispositions
d'agrément du California Horse Racing Board, Ladbroke
Racing California, Inc. et Ladbroke Land Holdings, Inc.
(filiales en propriété exclusive de Ladbroke Racing Corporation)**

ÉTATS CUMULÉS DE L'ACTIF ET DU PASSIF

	30 septembre 1999 <small>(non vérifié)</small>	31 décembre	
		1998	1997
Actif			
Actif à court terme :			
Espèces et quasi-espèces	739 839 \$	714 691 \$	1 426 313 \$
Quote-part des espèces et quasi-espèces regroupées	45 991 536	41 117 870	34 998 292
Débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses de 20 989 \$ en 1997, 236 687 \$ en 1998 et 160 092 \$ au 30 septembre 1999	822 479	3 100 143	3 661 060
Autres éléments d'actif à court terme	127 386	479 827	779 343
Total de l'actif à court terme	47 681 240	45 412 531	40 865 008
Immobilisations corporelles de l'hippodrome, montant net	48 532 678	48 429 435	24 070 678
Actif incorporel, montant net	2 473 259	3 044 009	14 380 010
Total de l'actif	98 687 177 \$	96 885 975 \$	79 315 696 \$
Passif et capitaux propres			
Passif à court terme :			
Effet à payer à la société affiliée, tranche à court terme	2 594 191 \$	1 448 415 \$	— \$
Créditeurs	703 270	4 055 475	4 301 635
Charges de rémunération à payer	1 265 620	1 743 079	1 772 730
Autres éléments de passif à payer	2 216 315	1 213 890	1 440 484
Sommes à payer aux sociétés affiliées	20 657 507	17 149 343	4 414 034
Total du passif à court terme	27 436 903	25 610 202	11 928 883
Effet à payer à la société affiliée	59 591 322	58 183 681	42 722 954
Effets à payer	—	—	10 025 915
Capitaux propres :			
Actions ordinaires : 111 000 actions autorisées; 80 347 actions émises et en circulation	1 494 000	1 494 000	1 494 000
Capital d'apport	13 360 000	13 360 000	13 360 000
Déficit cumulé	(3 195 048)	(1 761 908)	(216 056)
Total des capitaux propres	11 658 952	13 092 092	14 637 944
Total du passif et des capitaux propres	98 687 177 \$	96 885 975 \$	79 315 696 \$

Au nom du Conseil,

(signé) VINCENT GALIFI
Administrateur

(signé) JAMES NICOL
Administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**Golden Gate Fields comprenant les activités de Pacific
Racing Association assujetties aux dispositions
d'agrément du California Horse Racing Board, Ladbroke
Racing California, Inc. et Ladbroke Land Holdings, Inc.
(filiales en propriété exclusive de Ladbroke Racing Corporation)**

ÉTATS CUMULÉS DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Neuf mois terminés les 30 septembre		Exercices terminés les 31 décembre		
	1999	1998	1998	1997	1996
	(non vérifié)				
Produits d'exploitation :					
Commissions sur paris mutuels et appoint	14 202 234 \$	12 470 873 \$	17 362 961 \$	16 555 897 \$	15 786 982 \$
Droits d'entrée	982 313	1 026 560	1 347 652	1 717 753	1 923 166
Restauration	1 860 094	1 742 275	2 269 092	2 288 534	2 313 021
Stationnement	700 497	707 180	937 434	922 325	954 876
Programmes	959 955	905 408	1 227 601	1 272 416	1 269 256
Produits indirects	2 194 208	2 142 788	2 506 497	2 754 653	2 684 698
	<u>20 899 301</u>	<u>18 995 084</u>	<u>25 651 237</u>	<u>25 511 578</u>	<u>24 931 999</u>
Frais d'exploitation :					
Salaires, avantages sociaux et autres charges salariales	8 777 260	8 465 979	11 895 359	11 401 172	10 689 267
Location d'hippodromes et de matériel	277 386	501 806	654 927	749 870	1 661 174
Services d'exploitation et d'entretien	2 821 788	2 756 420	4 997 209	4 508 930	3 921 650
Amortissement	1 902 154	3 131 997	3 621 315	3 828 330	3 987 359
Taxes et permis	677 488	615 012	726 613	789 325	707 031
Publicité et relations publiques ..	1 371 491	968 036	1 269 124	1 301 954	1 294 999
Charges générales et administratives	2 268 537	2 316 127	2 047 403	1 494 073	2 327 842
Charges liées aux journées consacrées aux organismes de bienfaisance	66 841	64 183	86 976	96 815	98 356
	<u>18 162 945</u>	<u>18 819 560</u>	<u>25 298 926</u>	<u>24 170 469</u>	<u>24 687 678</u>
Bénéfice d'exploitation	2 736 356	175 524	352 311	1 341 109	244 321
Autres produits (charges) :					
Intérêts débiteurs, principalement de la société affiliée	1 667 796	1 609 183	2 148 526	1 976 792	1 714 396
Intérêts créditeurs à la société affiliée	(3 501 074)	(2 648 491)	(3 845 028)	(2 516 408)	(2 310 728)
Bénéfice (perte) avant les impôts sur le revenu	903 078	(863 784)	(1 344 191)	801 493	(352 011)
Provision pour impôts sur le revenu fédéral et de l'État	(2 336 218)	(88 749)	(201 661)	(1 888 195)	(1 000 490)
Perte nette	<u>(1 433 140) \$</u>	<u>(952 533) \$</u>	<u>(1 545 852) \$</u>	<u>(1 086 702) \$</u>	<u>(1 352 501) \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**Golden Gate Fields comprenant les activités de Pacific
Racing Association assujetties aux dispositions
d'agrément du California Horse Racing Board, Ladbroke
Racing California, Inc. et Ladbroke Land Holdings, Inc.
(filiales en propriété exclusive de Ladbroke Racing Corporation)**

ÉTATS CUMULÉS DES CAPITAUX PROPRES

	<u>Actions ordinaires</u>	<u>Capital d'apport</u>	<u>Bénéfices non répartis (déficit)</u>	<u>Total des capitaux propres</u>
Solde au 31 décembre 1995	1 494 000 \$	13 360 000 \$	2 223 147 \$	17 077 147 \$
Perte nette	—	—	(1 352 501)	(1 352 501)
Solde au 31 décembre 1996	1 494 000	13 360 000	870 646	15 724 646
Perte nette	—	—	(1 086 702)	(1 086 702)
Solde au 31 décembre 1997	1 494 000	13 360 000	(216 056)	14 637 944
Perte nette	—	—	(1 545 852)	(1 545 852)
Solde au 31 décembre 1998	1 494 000	13 360 000	(1 761 908)	13 092 092
Perte nette (non vérifié)	—	—	(1 433 140)	(1 433 140)
Solde au 30 septembre 1999 (non vérifié)	<u>1 494 000 \$</u>	<u>13 360 000 \$</u>	<u>(3 195 048) \$</u>	<u>11 658 952 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**Golden Gate Fields comprenant les activités de Pacific
Racing Association assujetties aux dispositions
d'agrément du California Horse Racing Board, Ladbroke
Racing California, Inc. et Ladbroke Land Holdings, Inc.
(filiales en propriété exclusive de Ladbroke Racing Corporation)**

ÉTATS CUMULÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Neuf mois terminés les 30 septembre		Exercices terminés les 31 décembre		
	1999	1998	1998	1997	1996
	(non vérifié)				
Activités d'exploitation					
Perte nette	(1 433 140) \$	(952 533) \$	(1 545 852) \$	(1 086 702) \$	(1 352 501) \$
Redressements pour rapprocher la perte nette des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation :					
Amortissement des immobilisations corporelles	1 331 404	1 545 747	1 097 814	952 329	1 111 358
Amortissement des immobilisations incorporelles	570 750	1 586 250	2 523 501	2 876 001	2 876 001
Provision pour créances douteuses	—	—	215 698	13 239	—
Variation de l'actif et du passif d'exploitation :					
Débiteurs	2 277 664	2 661 289	345 219	(1 356 568)	(1 672 357)
Autres éléments d'actif à court terme	352 441	175 602	299 516	(355 913)	(79 900)
Intérêts courus sur les effets à payer à la société affiliée	3 405 136	2 648 491	3 363 540	2 502 802	1 882 816
Créditeurs	(3 352 205)	199 610	(246 160)	(1 409 619)	4 333 346
Charges de rémunération à payer	(477 459)	424 042	(29 651)	387 530	93 023
Autres charges à payer	1 002 425	441 023	(226 594)	141 458	283 112
Sommes à payer aux sociétés affiliées	2 220 046	(2 891 340)	2 709 394	1 608 121	534 269
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	<u>5 897 062</u>	<u>5 838 181</u>	<u>8 506 425</u>	<u>4 272 678</u>	<u>8 009 167</u>
Activités d'investissement					
Acquisitions d'immobilisations corporelles liées à l'hippodrome ..	(998 248)	(6 646 593)	(16 644 071)	(19 582 404)	(1 910 089)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(998 248)	(6 646 593)	(16 644 071)	(19 582 404)	(1 910 089)
Activités de financement					
Emprunts aux sociétés affiliées pour l'achat d'immobilisations liées à l'hippodrome	—	6 195 469	13 545 602	7 879 398	—
Émission de l'effet à payer	—	—	—	10 025 915	—
Rentrées nettes liées aux activités de financement	—	6 195 469	13 545 602	17 905 313	—
Augmentation des espèces et quasi-espèces et de la quote-part des espèces et quasi-espèces regroupées	4 898 814	5 387 057	5 407 956	2 595 587	6 099 078
Espèces et quasi-espèces et quote-part des espèces et quasi-espèces regroupées au début de la période	<u>41 832 561</u>	<u>36 424 605</u>	<u>36 424 605</u>	<u>33 829 018</u>	<u>27 729 940</u>
Espèces et quasi-espèces et quote-part des espèces et quasi-espèces regroupées à la fin de la période	<u>46 731 375</u> \$	<u>41 811 662</u> \$	<u>41 832 561</u> \$	<u>36 424 605</u> \$	<u>33 829 018</u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**Golden Gate Fields comprenant les activités de Pacific
Racing Association assujetties aux dispositions
d'agrément du California Horse Racing Board, Ladbroke
Racing California, Inc. et Ladbroke Land Holdings, Inc.
(filiales en propriété exclusive de Ladbroke Racing Corporation)**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois terminées
les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)**

1) Entreprise et mode de présentation

Entreprise

Les activités de Pacific Racing Association assujetties aux dispositions d'agrément du California Horse Racing Board («PRA»), Ladbroke Racing California, Inc. («LRCA») et Ladbroke Land Holdings, Inc. («LLH») (collectivement, «Golden Gate Fields» ou la «Société»), filiales en propriétés exclusives de Ladbroke Racing Corporation («LRC»), portent sur l'exploitation de l'hippodrome Golden Gate Fields où se tiennent des courses de pur-sang dont l'organisation est assujettie aux dispositions d'agrément du California Horse Racing Board. PRA exploite l'hippodrome que LRCA louait d'un tiers jusqu'en octobre 1998 et dont LLH a fait l'acquisition auprès d'un tiers en date du mois d'octobre 1998.

Mode de présentation

Les états financiers cumulés ci-joints présentent la situation financière et les résultats d'exploitation de l'hippodrome Golden Gate Fields et comprennent les comptes de LRCA, LLH et les composantes des activités de PRA assujetties aux dispositions d'agrément du California Horse Racing Board. Les composantes des activités de PRA qui ne sont pas présentées dans les états financiers cumulés sont deux filiales (Ladbroke Gaming California, Inc. et Golden Gate Catering Company) qui n'ont aucun lien avec les activités de l'hippodrome Golden Gate Fields et qui ne font pas partie de l'acquisition réalisée par Magna Entertainment Corp. (voir la note 10). Les états financiers ci-joints ne constituent pas une présentation exhaustive de la situation financière et des résultats d'exploitation de Pacific Racing Association.

En outre, Magna Entertainment Corp. n'acquerra pas LRCA même si les résultats de cette dernière figurent dans les états financiers cumulés. Jusqu'en octobre 1998, LRCA louait l'hippodrome Golden Gate Fields d'un tiers et le sous-louait à PRA. Ce bail a été résilié en octobre 1998 lorsque LLH a acheté l'hippodrome. Les résultats de LRCA sont inclus dans les états financiers cumulés afin de fournir une image plus fidèle des résultats d'exploitation de l'hippodrome Golden Gate Fields avant le mois d'octobre 1998.

Tous les principaux comptes et toutes les principales opérations intersociétés entre PRA, LRCA et LLH ont été éliminés.

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis qui sont conformes à tous les égards importants aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

2) Sommaire des principales conventions comptables

Quote-part des espèces et quasi-espèces regroupées

La Société participe à un système de gestion des espèces et quasi-espèces regroupées dont le promoteur est, au bout du compte, la société mère américaine, soit Ladstock Holding Corporation. Les espèces et quasi-espèces regroupées comprennent l'argent versé par la Société, la société mère et les autres sociétés affiliées américaines. Les espèces et quasi-espèces enregistrées par la Société sont déterminées en fonction des activités liées aux espèces et quasi-espèces de chaque filiale dont la société fait le suivi. Le solde à la fin de l'exercice représente les espèces et quasi-espèces moins les chèques en circulation.

**Golden Gate Fields comprenant les activités de Pacific
Racing Association assujetties aux dispositions
d'agrément du California Horse Racing Board, Ladbroke
Racing California, Inc. et Ladbroke Land Holdings, Inc.
(filiales en propriété exclusive de Ladbroke Racing Corporation)**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS—(suite)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois terminées
les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)**

La Société gagne des intérêts créditeurs fondés sur sa position quotidienne nette au sein du groupe. Des intérêts créditeurs d'environ 2,1 millions de dollars, 2,0 millions de dollars et 1,7 million de dollars ont été attribués à la Société pour les exercices terminés respectivement les 31 décembre 1998, 1997 et 1996, et de 1,6 million de dollars et 1,6 million de dollars pour les périodes de neuf mois terminées respectivement les 30 septembre 1999 et 1998.

Aux fins de la présentation des états financiers, la Société considère tous les instruments de placement hautement liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins comme des quasi-espèces.

Immobilisations corporelles liées à l'hippodrome

Les immobilisations corporelles liées à l'hippodrome sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif qui varie de 3 ans à 30 ans.

Immobilisations incluant les actifs incorporels

Conformément à la prise de position n° 121 publiée par le *Financial Accounting Standards Board* intitulée «Accounting for the Impairment of Long-Lived Assets and for Long-Lived Assets to be Disposed Of» (le «FAS 121»), la valeur comptable des immobilisations et de l'écart d'acquisition lié à ces actifs ainsi que des autres actifs incorporels est revue si des faits ou des circonstances portent à croire qu'ils pourraient subir une perte de valeur. Si l'examen indique que la valeur comptable de ces actifs ne sera pas récupérée, comme permettent de le déterminer les flux monétaires nets non actualisés de l'entité sur la période d'amortissement restante, la valeur comptable de la Société est réduite à sa juste valeur estimative (calculée d'après une estimation des flux monétaires nets futurs actualisés).

Impôts sur le revenu

La Société produit une déclaration de revenus fédérale consolidée avec sa société mère et ses autres sociétés affiliées. La Société comptabilise ses impôts sur le revenu conformément à la prise de position n° 109 du *Financial Accounting Standards Board* intitulée «Accounting for Income Taxes» (le «FAS 109») selon laquelle la méthode du report variable doit être utilisée pour constater les impôts sur le revenu. En vertu du FAS 109, les impôts reportés débiteurs et créditeurs sont déterminés d'après l'écart entre la valeur comptable et l'assiette fiscale des éléments d'actif et de passif, aux taux d'imposition prescrits et selon les lois en vigueur au moment où l'écart devrait se résorber.

Constataion des produits

Les produits tirés des commissions sur paris mutuels sont constatés au moment où ils sont gagnés à la fin de chaque course de pur-sang. Les produits d'exploitation de l'hippodrome Golden Gate Fields (principalement les droits d'entrée et les produits liés à la restauration et aux programmes) sont constatés au moment où le service est rendu ou au moment où la marchandise est livrée, ce qui correspond habituellement au moment où le client verse un montant au comptant.

**Golden Gate Fields comprenant les activités de Pacific
Racing Association assujetties aux dispositions
d'agrément du California Horse Racing Board, Ladbroke
Racing California, Inc. et Ladbroke Land Holdings, Inc.
(filiales en propriété exclusive de Ladbroke Racing Corporation)**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS—(suite)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois terminées
les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)**

Publicité

Les frais de production et de communication publicitaires sont passés en charge au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les frais engagés pour la promotion de courses spécifiques diffusées en direct sont passés en charge à la date où la course a lieu.

Concentration du risque

Les soldes des débiteurs de la Société se rapportent principalement à des montants à recevoir d'hippodromes autres que les sociétés affiliées, à l'échelle des États-Unis, pour les activités en diffusion simultanée et hors hippodrome. La Société vérifie régulièrement la solvabilité de ses clients et n'exige aucune garantie. La Société dispose de fonds de réserve pour les créances irrécouvrables potentielles estimatives, et, à ce jour, le montant de ces créances demeure négligeable.

La plus grande partie des revenus de la Société est tirée des activités de pari dans le Nord de la Californie. La Société est donc exposée aux risques inhérents à la propriété et à l'exploitation d'un hippodrome. Il s'agit notamment des risques qui sont normalement associés aux changements dans le climat économique général, aux tendances dans le secteur des jeux de hasard, y compris la concurrence exercée par les autres institutions de jeux de hasard et les commissions de loterie d'État ainsi que les amendements apportés aux lois fiscales et aux lois sur les jeux de hasard.

Juste valeur des instruments financiers

La direction a estimé la juste valeur de ses instruments financiers en utilisant les renseignements sur les marchés disponibles et les méthodes d'évaluation appropriées. L'interprétation des données du marché est en grande partie affaire de jugement pour estimer la juste valeur d'un instrument. Par conséquent, les justes valeurs estimatives ne sont pas nécessairement représentatives des montants que les bourses affichent à l'heure actuelle.

Les valeurs comptables des espèces et quasi-espèces, de la quote-part dans les espèces et quasi-espèces regroupées, des débiteurs, des créditeurs, des charges à payer et des montants à payer aux sociétés affiliées se rapprochent de la juste valeur en raison de la nature à court terme des instruments.

La valeur comptable de l'effet que la Société doit payer à une société affiliée se rapproche de la juste valeur étant donné que les intérêts courus sur cet effet varient et qu'ils sont fondés sur le taux de prêt de LRC.

**Golden Gate Fields comprenant les activités de Pacific
Racing Association assujetties aux dispositions
d'agrément du California Horse Racing Board, Ladbroke
Racing California, Inc. et Ladbroke Land Holdings, Inc.
(filiales en propriété exclusive de Ladbroke Racing Corporation)**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS—(suite)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois terminées
les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)**

Actions ordinaires

Les actions ordinaires combinées se composent de ce qui suit :

	<u>Actions autorisées</u>	<u>Actions émises et en circulation</u>
Pacific Racing Association, aucune valeur nominale	100 000	69 347
Ladbroke Racing California, valeur nominale de 1 \$	10 000	10 000
Ladbroke Land Holdings, Inc., aucune valeur nominale	1 000	1 000
	<u>111 000</u>	<u>80 347</u>

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus nécessite l'utilisation par la direction d'estimations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient être différents des montants estimés.

Nouvelles normes comptables

En juin 1998, le *Financial Accounting Standards Board* a publié la prise de position SFAS n° 133 intitulée «Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities» (le «SFAS 133»). Le SFAS 133 s'applique à tous les trimestres des exercices commençant après le 15 juin 2000. Le SFAS 133 établit des normes de comptabilité et de présentation de l'information financière pour les instruments dérivés et les activités de couverture. En vertu du SFAS 133, une entité est tenue de constater tous les instruments dérivés à titre d'actif ou de passif et de les évaluer à leur juste valeur marchande. Actuellement, la Société n'a recours à aucun instrument dérivé dans le cadre d'activités de couverture ou de placements. Par conséquent, la Société croit que l'adoption du SFAS 133 n'aura aucune incidence sur sa situation financière ni sur ses résultats d'exploitation.

Information financière intermédiaire

L'information financière intermédiaire au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 1998 et 1999 est non vérifiée, mais, de l'avis de la direction, comporte tous les redressements représentant uniquement des redressements récurrents normaux que la direction juge nécessaires pour présenter une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation pour les périodes intermédiaires. Les résultats d'exploitation pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1999 ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats prévus pour un exercice complet.

**Golden Gate Fields comprenant les activités de Pacific
Racing Association assujetties aux dispositions
d'agrément du California Horse Racing Board, Ladbroke
Racing California, Inc. et Ladbroke Land Holdings, Inc.
(filiales en propriété exclusive de Ladbroke Racing Corporation)**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS—(suite)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois terminées
les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)

3) Immobilisations corporelles de l'hippodrome

Les immobilisations corporelles de l'hippodrome sont constituées des éléments suivants :

	<u>30 septembre 1999</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>1998</u>	<u>1997</u>
	(non vérifié)		
Terrains	25 256 936 \$	25 256 936 \$	17 905 313 \$
Bâtiments	17 231 479	17 231 479	—
Améliorations de bâtiments	9 890 717	9 018 654	8 460 063
Matériel	8 639 810	8 077 230	7 762 352
	<u>61 018 942</u>	<u>59 584 299</u>	<u>34 127 728</u>
Moins l'amortissement cumulé	(12 486 264)	(11 154 864)	(10 057 050)
	<u>48 532 678 \$</u>	<u>48 429 435 \$</u>	<u>24 070 678 \$</u>

LLH a été formée dans le but d'acquérir et de développer des biens productifs en prévision de les échanger (dans le cadre d'un échange qui s'apparente à ceux de l'article 1031) contre le terrain et les bâtiments de l'hippodrome Golden Gate Fields. Cette opération a été acceptée dans le cadre du contrat d'option et de l'entente d'achat et de vente (le «contrat d'option») conclu le 25 juillet 1997. La propriété faisait l'objet d'un contrat de location entre un tiers propriétaire de la propriété et LRCA. L'échange en vertu de l'article 1031 (l'«échange») a eu lieu en octobre 1998 et la Société a obtenu les titres de propriété. Les propriétés ont été échangées au coût et aucun gain ni perte n'ont été constatés à l'égard de cette opération. Si une entente visant la vente de LLH survenait, LRCA pourrait être éventuellement tenue responsable d'une partie de tout produit excédentaire reçu à la vente, comme défini aux termes du contrat d'option.

En 1997, un effet à payer a été conclu avec l'ancien propriétaire de l'hippodrome Golden Gate Fields au montant de 10 025 915 \$. L'effet a été réglé en 1998 dans le cadre de l'opération d'échange décrite ci-dessus. Ce règlement a été financé par les sociétés affiliées.

4) Actif incorporel

L'actif incorporel se compose des éléments suivants :

	<u>30 septembre 1999</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>1998</u>	<u>1997</u>
	(non vérifié)		
Contrat de location payé d'avance	— \$	— \$	29 610 000 \$
Écart d'acquisition	7 503 119	7 503 119	7 503 119
Droits de course	3 049 000	3 049 000	3 049 000
Divers	101 900	101 900	101 900
	<u>10 654 019</u>	<u>10 654 019</u>	<u>40 264 019</u>
Moins l'amortissement cumulé	(8 180 760)	(7 610 010)	(25 884 009)
	<u>2 473 259 \$</u>	<u>3 044 009 \$</u>	<u>14 380 010 \$</u>

**Golden Gate Fields comprenant les activités de Pacific
Racing Association assujetties aux dispositions
d'agrément du California Horse Racing Board, Ladbroke
Racing California, Inc. et Ladbroke Land Holdings, Inc.
(filiales en propriété exclusive de Ladbroke Racing Corporation)**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS—(suite)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois terminées
les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)**

Contrat de location payé d'avance

Le contrat de location payé d'avance est établi au coût et a été amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location initial qui vient à échéance en 2002. Dans le cadre de l'opération d'échange décrite à la note 3, le contrat de location intervenu entre l'ancien propriétaire de l'hippodrome Golden Gate Fields et LRCA a été résilié et la tranche non amortie restante du contrat de location payé d'avance de 8 812 500 \$ a été inscrite dans le coût de l'hippodrome acquis.

Avant l'achat de l'hippodrome en octobre 1998, LRCA a engagé des charges locatives en vertu du contrat de location de 250 000 \$, 347 202 \$ et 1 293 662 \$ pour les exercices terminés respectivement les 31 décembre 1998, 1997 et 1996, et de néant et 225 282 \$ pour les périodes de neuf mois terminées respectivement les 30 septembre 1999 et 1998.

Écart d'acquisition

Le montant du prix d'achat en excédent de la valeur comptable nette des actifs acquis pour acheter PRA le 3 janvier 1989 est classé à titre d'écart d'acquisition et sera amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'en 2002.

Droits de course acquis

L'actif incorporel comprend un paiement de 3 900 000 \$ visant à acquérir certains droits de course. L'acquisition de droits de course accorde à la Société des journées de course additionnelles à l'hippodrome Golden Gate Fields. Le paiement anticipé sera amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'en 2002, ce qui correspond à la durée des droits de course acquis.

5) Opérations entre apparentés

La Société a des conventions de prêt avec une société affiliée dont le montant à rembourser est de respectivement 59 632 096 \$ et 42 722 954 \$ aux 31 décembre 1998 et 1997, et de 62 185 513 \$ au 30 septembre 1999. Les montants empruntés dans le cadre de la convention portent intérêt au taux de prêt interne de la société affiliée (6,8 % au 31 décembre 1998 et 7,0 % au 31 décembre 1997) et les intérêts et le capital sont exigibles à l'échéance. En vertu de modifications apportées à la convention de prêt le 1^{er} février 1999 et le 19 octobre 1999, le capital à rembourser de 40 327 639 \$, y compris les intérêts impayés, doit être remboursé intégralement le 31 décembre 2004. Au 31 décembre 1998, le capital et les intérêts impayés se présentaient comme suit :

1999	1 448 415 \$
2000	617 496
2001	617 496
2002	617 496
2003	617 496
Par la suite	<u>55 713 697</u>
	<u>59 632 096 \$</u>

**Golden Gate Fields comprenant les activités de Pacific
Racing Association assujetties aux dispositions
d'agrément du California Horse Racing Board, Ladbroke
Racing California, Inc. et Ladbroke Land Holdings, Inc.
(filiales en propriété exclusive de Ladbroke Racing Corporation)**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS—(suite)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois terminées
les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)**

Les intérêts créditeurs aux termes des conventions de prêt se sont établis à 3 363 772 \$, 2 502 807 \$ et 2 289 258 \$ pour les exercices terminés respectivement les 31 décembre 1998, 1997 et 1996 et à 1 870 764 \$ et 1 939 536 \$ pour les périodes de neuf mois terminées respectivement les 30 septembre 1999 et 1998.

La Société a également des créditeurs intersociétés envers des sociétés affiliées. Ces prêts portent intérêt à des taux internes (6,5 % au 31 décembre 1998 et 7,6 % au 31 décembre 1997) et sont exigibles à vue. Les intérêts créditeurs sur ces prêts se sont élevés à 481 256 \$, 13 601 \$ et 21 470 \$ pour les exercices terminés respectivement les 31 décembre 1998, 1997 et 1996 et à 1 630 310 \$ et 708 955 \$ pour les périodes de neuf mois terminées respectivement les 30 septembre 1999 et 1998.

LRC répartit les frais généraux du siège social au prorata entre ses filiales en utilisant une formule déterminée par LRC. Des frais de 1 510 556 \$, 820 455 \$ et 675 236 \$ ont donc été répartis par LRC au cours des exercices terminés respectivement les 31 décembre 1998, 1997 et 1996, et de 988 562 \$ et 988 562 \$ pour les périodes de neuf mois terminées respectivement les 30 septembre 1999 et 1998. Ces montants sont reflétés dans les charges générales et administratives dans les états des résultats d'exploitation ci-joints.

6) Impôts sur le revenu

La provision pour impôts sur le revenu comprend les éléments suivants :

	Neuf mois terminés les 30 septembre		Exercices terminés les 31 décembre		
	1999	1998	1998	1997	1996
	(non vérifié)				
Exigible dans l'exercice en cours :					
Fédéral	2 336 218 \$	— \$	— \$	1 227 683 \$	768 061 \$
État	—	88 749	201 661	660 512	232 429
	2 336 218	88 749	201 661	1 888 195	1 000 490
Reportée	—	—	—	—	—
	2 336 218 \$	88 749 \$	201 661 \$	1 888 195 \$	1 000 490 \$

En tant que filiales en propriété exclusive de LRC, PRA, LLH et LRCA ne produisent pas de déclaration de revenus fédérale ou d'État distincte. Cependant, en vertu d'un arrangement sur le partage des impôts avec LRC, PRA, LLH et LRCA comptabilisent des provisions pour impôt fédéral et des passifs en découlant comme si chaque entité produisait une déclaration de revenus distincte, sauf que l'arrangement sur le partage des impôts ne prévoit pas la constatation d'économies d'impôts lorsque l'entité subit des pertes d'exploitation, sauf dans la mesure où la société mère peut bénéficier de ces économies. Les provisions pour impôts d'État sont inscrites en fonction d'une répartition de la provision pour impôts d'État de LRC, telle qu'elle est déterminée par cette dernière.

**Golden Gate Fields comprenant les activités de Pacific
Racing Association assujetties aux dispositions
d'agrément du California Horse Racing Board, Ladbroke
Racing California, Inc. et Ladbroke Land Holdings, Inc.
(filiales en propriété exclusive de Ladbroke Racing Corporation)**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS—(suite)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois terminées
les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)**

Le rapprochement entre la provision pour impôts (économie d'impôts) au taux prévu par la loi fédérale américaine (34 %) et la provision pour impôts au taux d'imposition en vigueur se présente comme suit :

	Neuf mois terminés les 30 septembre		Exercices terminés les 31 décembre		
	1999	1998	1998	1997	1996
	(non vérifié)				
Provision pour impôts (économie) calculée au taux prévu par la loi fédérale américaine	307 000	\$ (294 000)	\$ (457 000)	\$ 272 500	\$ (119 700)
Impôts d'État répartis par la société mère	—	88 749	201 661	660 512	232 429
Pertes d'exploitation nettes inutilisées . .	<u>2 029 218</u>	<u>294 000</u>	<u>457 000</u>	<u>955 183</u>	<u>887 761</u>
Provision pour impôts sur le revenu . . .	<u>2 336 218</u>	<u>\$ 88 749</u>	<u>\$ 201 661</u>	<u>\$ 1 888 195</u>	<u>\$ 1 000 490</u>

Les impôts sur le revenu reportés reflètent l'incidence fiscale nette des écarts temporaires entre les valeurs comptables de l'actif et du passif aux fins de la présentation de l'information financière et les montants utilisés aux fins de l'impôt sur le revenu. Les principales composantes des impôts reportés débiteurs de la Société aux 31 décembre 1998 et 1997 s'établissent comme suit :

	1998	1997
Impôts reportés débiteurs :		
Amortissement du contrat de location payé d'avance	872 000	\$ 230 000
Amortissement	787 000	819 000
Intérêts capitalisés	316 000	—
Frais d'acquisition d'actifs capitalisés	111 000	—
Charges à payer	<u>163 000</u>	<u>175 000</u>
Total des impôts reportés débiteurs	<u>2 249 000</u>	<u>1 224 000</u>
Provision pour moins-value	<u>(2 249 000)</u>	<u>(1 224 000)</u>
Impôts reportés débiteurs nets	<u>—</u>	<u>\$ —</u>

La provision pour moins-value a augmenté de 1 025 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998. À la lumière de ses pertes d'exploitation, la Société estime qu'il existe suffisamment d'incertitude quant à la possibilité de réaliser des impôts reportés débiteurs, c'est pourquoi elle a inscrit une provision pour moins-value intégrale. La Société continuera d'évaluer la possibilité de réaliser des impôts reportés débiteurs par rapport aux résultats d'exploitation réels et prévus.

7) Régimes de retraite

Pratiquement tous les travailleurs horaires de PRA sont représentés par divers syndicats en vertu de conventions collectives qui viennent à échéance entre janvier 1999 et décembre 2000.

**Golden Gate Fields comprenant les activités de Pacific
Racing Association assujetties aux dispositions
d'agrément du California Horse Racing Board, Ladbroke
Racing California, Inc. et Ladbroke Land Holdings, Inc.
(filiales en propriété exclusive de Ladbroke Racing Corporation)**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS—(suite)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois terminées
les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)**

La Société participe à plusieurs régimes de retraite intersociétés à prestations déterminées au bénéfice des employés syndiqués ainsi qu'au régime intitulé «California Racetrack Pension Plan» à l'intention des employés non syndiqués. Les charges totales relatives à ces régimes se sont établies à 889 981 \$, 790 104 \$ et 804 120 \$ au cours des exercices terminés respectivement les 31 décembre 1998, 1997 et 1996, et à 582 087 \$ et 660 630 \$ pour les périodes de neuf mois terminées respectivement les 30 septembre 1999 et 1998. Les charges de retraite afférentes au régime des employés non syndiqués comprennent le coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période ainsi que l'amortissement du coût des prestations au titre des services rendus par le passé sur des périodes variant entre 20 et 30 ans. Les charges de retraite sont capitalisées dans l'exercice en cours. La moyenne pondérée du taux de rendement présumé utilisée pour déterminer la valeur actuarielle des prestations de retraite était de 7,0 % pour 1998, 7,0 % pour 1997 et 7,5 % pour 1996. L'information sur les prestations cumulées et l'actif net du régime relativement à la participation de la Société aux divers régimes n'a pas été déterminée séparément.

8) Paris par satellite

Le 30 juin 1992, Northern California Off-Track Wagering, Inc. («NCOTWINC») a été constituée en société fermée afin d'exploiter le système de paris par satellite. La Société détient 25 % des actions en circulation de NCOTWINC d'une valeur de 48 000 \$. NCOTWINC ne génère aucuns produits, mais obtient plutôt de ses principaux actionnaires le remboursement des dépenses d'exploitation qu'elle engage en leur nom pour exploiter le système de paris par satellite.

La Société a comptabilisé d'autres produits indirects de 312 189 \$, 323 568 \$ et 345 743 \$ pour les exercices terminés respectivement les 31 décembre 1998, 1997 et 1996, et de 334 896 \$ et 258 001 \$ pour les périodes de neuf mois terminées respectivement les 30 septembre 1999 et 1998, puisque les activités d'exploitation de NCOTWINC ont généré des produits supérieurs aux charges d'exploitation constatées par la Société.

9) Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Société est partie à titre de demanderesse ou de défenderesse à diverses poursuites judiciaires. Les réclamations et demandes reconventionnelles dans le cadre de ces poursuites pourraient représenter des montants importants. Toutefois, s'en remettant notamment à son conseiller juridique, la direction estime que le règlement des poursuites en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière cumulée de la Société.

10) Fait postérieur à la date du bilan—non vérifié

Le 5 novembre 1999, Ladbroke Racing Corporation et Magna Entertainment Corp. ont conclu une convention d'achat d'actions pour vendre l'hippodrome Golden Gate Fields (comme défini à la note 1) à Magna Entertainment Corp. Le prix d'achat sera d'environ 87 millions de dollars, sous réserve d'un redressement fondé sur le bilan de clôture des activités cumulées de PRA et LLH (comme défini).

**Golden Gate Fields comprenant les activités de Pacific
Racing Association assujetties aux dispositions
d'agrément du California Horse Racing Board, Ladbroke
Racing California, Inc. et Ladbroke Land Holdings, Inc.
(filiales en propriété exclusive de Ladbroke Racing Corporation)**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS—(suite)
(Tous les montants au 30 septembre 1999 et pour les périodes de neuf mois terminées
les 30 septembre 1999 et 1998 sont non vérifiés.)**

Comme indiqué à la note 1, LRCA ne sera pas acquise par Magna Entertainment Corp. L'actif et le passif de LRCA qui figurent dans les présents états financiers mais qui ne sont pas acquis par Magna Entertainment Corp. se composent d'une quote-part des espèces et quasi-espèces regroupées de 45 534 250 \$, d'immobilisations corporelles de l'hippodrome (montant net) de 8 591 500 \$, de créiteurs de 34 208 \$, des tranches à court et à long terme de l'effet à payer à la société affiliée de respectivement 2 594 191 \$ et 34 383 886 \$, et de (3 214 577 \$) représentant les sommes à payer aux sociétés affiliées.

Avant la clôture, Ladbroke Racing Corporation a convenu de contribuer 25 207 436 \$ au capital d'apport de PRA et LLH, représentant la tranche à long terme de l'effet à payer à la société affiliée, et 23 872 084 \$ représentant les sommes à payer aux sociétés affiliées par PRA et LLH. L'opération sera comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple.

ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU PROMOTEUR

Daté du 14 février 2000

Le texte qui précède constitue la divulgation complète, véridique et claire de tous les faits importants ayant trait aux titres émis antérieurement par l'émetteur ainsi que l'exigent la *Securities Act* (Colombie-Britannique), la partie 8 de la *Securities Act* (Alberta), la partie XI de *The Securities Act, 1988* (Saskatchewan), la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), la *Securities Act* (Nouvelle-Écosse), la partie XIV de la *Securities Act* (Terre-Neuve) et leurs règlements d'application respectifs. Aux fins de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et de son règlement d'application, le présent prospectus ne contient aucune information fautive ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres déjà émis.

(signé) FRANK STRONACH
Président du Conseil et chef de la direction

(signé) GRAHAM ORR
Vice-président directeur et
chef de la direction financière

Au nom du Conseil d'administration

(signé) JAMES NICOL
Administrateur

(signé) J. BRIAN COLBURN
Administrateur

PROMOTEUR

MAGNA INTERNATIONAL INC.

(signé) VINCENT J. GALIFI
Vice-président directeur, Finances
et chef de la direction financière

(signé) J. BRIAN COLBURN
Vice-président directeur,
Projets spéciaux et secrétaire

ATTESTATION DE MEC HOLDINGS (CANADA) INC.

Daté du 14 février 2000

Le texte qui précède constitue la divulgation complète, véridique et claire de tous les faits importants ayant trait aux titres émis antérieurement par l'émetteur ainsi que l'exigent la *Securities Act* (Colombie-Britannique), la partie 8 de la *Securities Act* (Alberta), la partie XI de *The Securities Act, 1988* (Saskatchewan), la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), la *Securities Act* (Nouvelle-Écosse), la partie XIV de la *Securities Act* (Terre-Neuve) et leurs règlements d'application respectifs. Aux fins de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et de son règlement d'application, le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres déjà émis.

(signé) JAMES NICOL
Président et chef de la direction

(signé) GRAHAM ORR
Vice-président directeur et
chef de la direction financière

Au nom du Conseil d'administration

(signé) VINCENT J. GALIFI
Administrateur

(signé) J. BRIAN COLBURN
Administrateur

Magna Entertainment Corp.